

Courrier de Rome

ANNÉE 2005

• Janvier, n° 274

Speculator

L'œcuménisme, piège mortel pour l'Église. À propos d'un livre du Prof. Georg May.

1^{ère} partie: Vatican II et l'œcuménisme.

1. Une analyse objective, pénétrante et radicale | 1.1 Une condamnation sans appel | 1.2 L'œcuménisme est un piège mortel préparé par Vatican II.
2. L'œcuménisme et le Concile Vatican II | 2.1 Église du Christ et Église catholique | 2.2 UR 3 affirme le faux | 2.2.1 On voit se répandre au sein du clergé la conviction que le Concile non dogmatique Vatican II est corrompu par des erreurs doctrinales. (*à suivre*)

Lantérius

La fidélité au « *Depositum fidei* ». Faits et paroles. Une accusation injustifiée | 1^{ère} contradiction : schisme et hérésie ne sont plus séparation, mais demi-communion avec l'Église | 2^e contradiction : la Rédemption automatique | 3^e contradiction : les « martyrs » des fausses religions.

Hirpinus

Le péché originel et la miséricorde de Dieu. Un lecteur nous écrit.

Lettre signée

« *Toscana oggi* », Mgr Paglia et le ramadan.

• Février, n° 275

Speculator

L'œcuménisme, piège mortel pour l'Église. À propos d'un livre du Prof. Georg May.

2^e partie : Les concessions à une fausse conception de l'Église et de son unité.

2.3 La nouvelle définition de l'Église donnée par le Concile et sa signification pour l'œcuménisme | 2.3.1 L'Église selon les non catholiques : a. Les orthodoxes ; b. Les protestants ; c. La négation de l'Église entraîne la négation protestante du véritable sacerdoce.

3. La fausse idée d'unité des protestants et des orthodoxes : a. Les protestants ; b. L'unité selon les orthodoxes : le problème n'existe pas. (*à suivre*)

Lettre signée

L'Église du monologue. Un lecteur nous écrit.

Pulvis

La course à la papauté.

Pulvis

Foi, sacerdoce, tradition. Extraits de « *Contre le modernisme – L'étude de la Tradition – Le sens catholique et l'esprit des Pères* » (Ab. Augustin Aubry)

• Mars, n° 276

Speculator

L'œcuménisme, piège mortel pour l'Église. À propos d'un livre du Prof. Georg May.

3^e partie: Illustration des doctrines des hérétiques et schismatiques.

4. Les pseudo-catégories élaborées par les œcuménistes : le « Consensus différencié » et la « différence conciliée ».

5. Différences doctrinales, de foi et de morale, avec les protestants et les orthodoxes | A. Les protestants ; 5.1 Luther ; 5.2 Le protestantisme a imposé ses fausses doctrines par la force ; 5.3 Les différences doctrinales sont restées inchangées, inconciliables (La Parole de Dieu – Justification et grâce – La notion d'Église – Les sacrements – Le baptême – La Cène du Seigneur – Le sacrement de l'ordre – La très sainte Vierge – L'éthique protestante – Les fins dernières | B. Les orthodoxes (*fin*).

Lanterius

Derrière le « dogme » de l'œcuménisme, une ecclésiologie non catholique. Kasper et la conférence commémorative du Décret conciliaire « Unitatis redintegratio ». *L'a priori* du Concile | Techniques de persuasion | Dynamique eschatologique de l'Église, peuple de Dieu | Le « *subsistit in* » | L'ecclésiologie de communion | Conclusion.

• Avril, n° 277

Pyrenaicus

Un «mystère redoutable» (Pie XII). Réflexions sur la responsabilité des individus dans le temps présent. Une mentalité subversive | L'aveuglement collectif | Un climat social corrompu et corrompeur | Le rôle des individus dans les grands drames de l'histoire | Un mystère redoutable | Un spectacle de désolation : les carences de l'autorité.

Becchi Paulo

Une mère morte, portant un enfant vivant ?

Lettre signée

La journée de l'amitié judéo-chrétienne. Il n'y a de fraternité que dans la foi. Un lecteur nous écrit.

Historicus

« Ils m'ont haï sans raison ». En marge des énièmes injustes accusations portées récemment contre Pie XII.

1^{ère} partie : Une tempête dans un verre d'eau : 1. Nouveaux débordements de la campagne de diffamation à l'égard de Pie XII ; 2. Une représentation calomnieuse de la hiérarchie catholique ; 3. Le document publié par le « *Corriere* » semble en réalité une synthèse imparfaite du véritable document ; 4. Si l'Église avait persisté dans un milieu catholique, les enfants baptisés, elle aurait de tout façon agi en conformité avec le caractère surnaturel de sa mission.

2^e partie : Cui prodest ? : 5. Une tempête dans un verre d'eau, mais qui a soulevé une interrogation : cui prodest ? ; 6. L'« industrie de l'Holocauste » ; Commentaire.

Lettre signée

Les journées mondiales de la jeunesse (qui n'est plus catholique). Un lecteur nous écrit.

• Mai, n° 278

Sì Sì No No

« Ils m'ont haï sans raison ». En marge des énièmes injustes accusations portées récemment contre Pie XII.

3^e partie : Une prétention liberticide : 7. Les effets pervers de l'« industrie de l'Holocauste » pour la liberté d'expression et la démocratie ; 8. L'« unicité »

supposée de l'Holocauste semble se fonder en dernière analyse sur l'« unicité » supposée d'Israël.

Historicus **Les évêques et la politique. À propos de récentes polémiques.** Accusations injustifiées à l'égard du cardinal Ruini | La conception laïque de l'État a détruit la morale | État et Église distincts dans la fin première, mais non séparés dans la fin dernière | Les évêques ne devraient pas s'occuper de la politique courante.

Speculator **L'œcuménisme, piège mortel pour l'Église. Encore à propos du livre du Prof. Georg May.**
Les religions non chrétiennes (1^{ère} partie) : 1. L'œcuménisme actuel donne une fausse représentation des religions non chrétiennes ; 1.1 Les religions païennes viennent du démon ; 1.2 Les responsabilités du Concile œcuménique Vatican II ; 1.3 Les responsabilités de Jean-Paul II ; 1.4 La mission non mise en œuvre vis-à-vis de l'Islam.

lamdudum cernimus **L'Église ne peut pactiser avec un monde qui a refusé le Christ (Pie IX).**

Sì Sì No No **Semper infideles.**

• Juin, n° 279

Speculator **L'œcuménisme, piège mortel pour l'Église. Encore à propos du livre du Prof. Georg May.**
Les religions non chrétiennes (2^e partie) : 2. Judaïsme et Islam comme exemples de religions non chrétiennes ;
2.1 Judaïsme ; 2.1.1 Les hébreux n'ont pas changé d'avis sur le christianisme ; 2.1.2 La hiérarchie actuelle a renoncé à convertir les Juifs ; 2.1.3 La mission d'Israël selon les rabbins ;
2.2 L'Islam ; 2.2.1 L'Islam persécute les chrétiens avec une vigueur renouvelée ; 2.2.2 Morale musulmane et décadence occidentale ; 2.2.3 « Christologie » apocryphe et fantaisiste du Coran, absurdité du « dialogue ».

Speculator **Le signe de la Bête : l'aversion pour la Vierge Marie.** Un lecteur nous écrit.

• Juillet-Août, n° 280

Lanterius **Une interview du cardinal Georges Cottier : un ver dans le dogme *Extra Ecclesiam nulla salus*.**
Une interview aux conséquences funestes : 1. « Voir dans son esprit », ou connaître ? | 2. Comment ménager la chèvre et le chou | 3. Une omission stupéfiante.
L'appartenance à l'Église : 1. Conditions pour appartenir à l'Église | 2. Conditions pour se sauver | Résumé : trois conditions nécessaires pour que ceux qui n'appartiennent pas à l'Église puissent se sauver.
Et la mission ?
Conclusion.

Speculator **Un hommage involontaire à la Tradition : la prétendue continuité entre « ancien » et « nouveau » courant ecclésial.** Un lecteur nous écrit.

Une tentative désespérée | Pie IX et le libéralisme politique | Pie IX et le « catholicisme libéral » | La « plus énorme injure » à la divine Révélation | Pie IX et l'œcuménisme | Des aveux qui viennent d'en haut.

Card. Pie

Antéchrist. Instruction pastorale du cardinal Pie, Carême 1863.

• **Septembre, n° 281**

Sì Sì No No

Sa Sainteté Benoît XVI : Sous le signe de la réforme de l'Église ou de la continuité avec Vatican II ?

Les déclarations du cardinal Ratzinger avant son élection : a) La « méditation » du Vendredi Saint ; b) La condamnation du relativisme | La singulière réplique du cardinal Martini | Pleine continuité avec l'enseignement de Vatican II et de Jean-Paul II | Continuité dans l'enseignement et réforme de l'Église « conciliaire ».

Brunone

Les points nécessaires à un assainissement de l'Église : 1) Nécessité de revenir à la définition traditionnelle de la vérité ; 2) Nécessité de revenir au fondement de la foi ; Conclusions pratiques.

Lanterius

Le « virage historique » de la réforme liturgique : Un livre interview du franciscain R. Falsini : Continuité ou « virage historique » ? | L'orientation théocentrique de la liturgie catholique | Le renversement de l'ordre | Aux racines de l'« archéologisme », une conception non catholique de l'Église | Le bouleversement des proportions | Perspectives réformatrices pour l'avenir. Leur ennemi : Ratzinger.

• **Octobre, n° 282**

Sì Sì No No

Le Concile Vatican II en question. Quelques lignes de réflexion sur la valeur des documents de Vatican II. *Symposium théologique de Paris – Oct. 2005*

I : Le « Status quaestionis ».

II : Quæstio de quibus numquam fallitur (de l'infaillibilité) : 2.1 Videtur quod | 2.2 Sed contra ; 2.2.1 Vérité et autorité ; 2.2.2 Magistère infaillible et Magistère canonique ? | 2.3 Solution des difficultés.

III : Le Concile Vatican II en question : 3.1 L'intention ; 3.2 La matière ; 3.3 Contenu et intention du Concile Vatican II.

Conclusion.

Marcus

Les trois grands mystères de la Rédemption dans le brouillard de la « nouvelle théologie ». Un lecteur nous écrit.

Hirpinus

Semper infideles

• **Novembre, n° 283**

Père Calmel

De l'Église et du pape.

Sì Sì No No

Ni saint, ni tout de suite. Un lecteur nous écrit.

Sì Sì No No

Les raisons de notre silence. Un lecteur nous écrit.

- **Décembre, n° 284**

Marcus

Saint Pie X et le duel entre pensée moderne et théologie catholique. *Contribution du Professeur Matteo d'Amico au 11^e Congrès des études catholiques (Rimini, 25-26 oct. 2003)*

Introduction | La pensée grecque | La pensée chrétienne | L'influence de la pensée cabalistique juive, la magie de la Renaissance, la science galiléenne : vers la genèse de la pensée moderne | Descartes | Les Lumières : droit au bonheur et barbaries.

Sì Sì No No

Sursum corda ! Saint Antoine Abbé et la crise arienne.



Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

sì sì no no

« Que votre OUI soit OUI, que votre NON soit NON, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XXXVI n° 274 (464)

Mensuel - Nouvelle Série

Janvier 2005

Le numéro 3€

L'ŒCUMÉNISME, PIÈGE MORTEL POUR L'ÉGLISE À PROPOS D'UN LIVRE DU PROF. GEORG MAY

1^{ère} PARTIE : VATICAN II ET L'ŒCUMÉNISME

1. UNE ANALYSE OBJECTIVE, PÉNÉTRANTE ET RADICALE

Georg May, prêtre depuis 1951, professeur de droit canonique, de droit ecclésiastique et d'histoire du droit canonique à l'Université de Magonza de 1960 à 1994, a écrit, au cours de ce dernier quart de siècle, différents essais, passionnés, pénétrants et documentés sur l'Église de l'après Concile, tous plutôt critiques de l'ambiance actuelle. Rappelons celui qu'il a consacré aux lourdes responsabilités des évêques dans la très grave crise actuelle de l'Église, et qui a pour titre une phrase prononcée en 1985 par le cardinal Frajo Seper, alors préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi : « La crise de l'Église est une crise des Evêques »¹.

Nous voudrions maintenant nous arrêter sur le dernier ouvrage de cet érudit : une dénonciation implacable et radicale de l'œcuménisme actuellement professé par la hiérarchie catholique. Il s'agit d'un texte d'environ 280 pages, dense, très documenté et néanmoins enlevé et incisif². L'ouvrage est partagé en sept chapitres, suivis d'une brève conclusion, de notes et d'une bibliographie. Le premier chapitre traite du « but et de l'orientation de l'œcuménisme issu de Vatican II (pp. 9-64). Tout le corps central du livre (chap. 2 à 6, pp. 67-198) considère, en une synthèse efficace, les doctrines des protestants, des « orthodoxes », des religions non

chrétiennes, en elles-mêmes et en relation à l'œcuménisme. Le dernier chapitre (pp. 201-238) s'arrête sur les effets dévastateurs de l'œcuménisme pour l'Église catholique.

Ce livre a également, entre autres mérites, celui d'illustrer avec la plus grande clarté des doctrines protestantes et orthodoxes fondamentales (chap. 2 à 6), ce qui n'est pas sans importance, car elles sont de fait méconnues de la majorité des catholiques, constamment piégés par la propagande œcuménique, qui vise à exalter ce que – dit-elle – nous avons en commun avec elles, comme si les différences graves fondamentales étaient sans importance ou dues à de simples équivoques doctrinales, surmontables par le « dialogue ». Les religions non chrétiennes sont elles aussi présentées dans le livre telles qu'elles sont et sans les déformations de la propagande œcuménique (du type « nous adorons tous le même Dieu »).

Étant donné l'importance du sujet traité, nous essaierons de l'exposer de façon détaillée, en nous concentrant sur certains thèmes essentiels : le rapport entre Vatican II et l'œcuménisme ; l'illustration synthétique des doctrines des hérétiques et de schismatiques, en effectuant une large synthèse de l'exposition nourrie que nous propose ce livre.

1.1 Une condamnation sans appel

La condamnation de l'œcuménisme, circonstanciée et raisonnée, est sans appel. Nous lisons en effet pp. 239-242, dans la Conclusion : « L'œcuménisme détruit la foi catholique. L'œcuménisme assène un coup mortel à la foi catholique. L'œcuménisme assèche la moelle [de la foi – ndlr] des os des croyants. On a la nette sensation qu'à cause de l'œcuménisme, l'Église est devenue protestan-

te. L'œcuménisme est une maladie, une maladie mortelle de surcroît, c'est le cancer de l'Église, dont la métastase s'est étendue à tous les membres. Avec l'œcuménisme, l'Église peut mourir, elle ne peut certainement pas vivre. *Il faut y mettre un terme le plus rapidement et le plus radicalement possible* »³.

Nous avons mis ces derniers mots en italique, car ils manifestent un aspect caractéristique de ce travail. L'auteur ne se limite pas à un diagnostic du mal. Fort de son autorité de prêtre et de savant réputé, il demande que la cause de ce mal soit supprimée le plus rapidement possible. Le bien et la survie même de l'Église l'imposent. La mesure est comble désormais. Une certaine exaspération transparaît dans l'analyse proposée par ce livre, analyse qui est d'ailleurs conduite de façon impeccable, en une succession d'exemples concrets et d'argumentations théologiques et canoniques, qui démontrent sans équivoque possible l'hétérodoxie totale de l'œcuménisme actuel.

De plus l'auteur ne se limite pas à fustiger le Clergé, en particulier les évêques, pour leur complicité avec l'orientation dominante ; il n'épargne pas non plus la lâcheté des fidèles, dont la plupart trouvent leur compte dans la dérive insensée actuelle : « A la vaste masse des catholiques post-conciliaires d'aujourd'hui, tièdes et indolents, rien ne plaît davantage que les pratiques interconfessionnelles [l'étreinte liturgique mortelle avec protestants et orthodoxes – ndlr]. Il faut bien le dire : l'œcuménisme fleurit parce que la vérité est devenue indifférente au plus grand nombre. Il fleurit parce que le plus grand nombre trouve la forme

1. GEORG MAY, *Die krise der Kirche ist eine Krise der Bischoefe (Kardinal Seper)*, édition spéciale des cahiers 1 et 2/1987 de *Una Voce – Korrispondenz*, Koeln, 1987, 119 p.

2. GEORG MAY, *Die Œkumenismusfalle* [le piège de l'œcuménisme], Sarto Verlag, Stuttgart, 2004. 278 p.

3. GEORG MAY, *Die Œkumenismusfalle*, cit. p. 239.

protestante du christianisme [surtout au plan moral – ndlr] plus commode et donc préférable à celle de l'Église catholique » (*Die Ökumenismusfalle*, cit., p. 240). Naturellement c'est surtout le cas en Allemagne, où protestants et catholiques vivent côte à côte [et dans tous les pays – ajouterons-nous – où il en est de même : Royaume-Uni, Irlande, États-Unis, etc.]. Le fait que, partout, les catholiques tendent aujourd'hui (conséquence certes non voulue des « réformes » imposées par Vatican II) à sentir la foi et à la vivre d'une façon toujours plus semblable à celle des protestants (hérétiques et schismatiques), nous semble une réalité difficile à nier. Combien de catholiques acceptent encore, aujourd'hui, le principe d'autorité, représenté par le Magistère, tant dans le domaine de la morale que dans celui du dogme ? Du reste, il faut bien le dire, un magistère qui a renoncé à condamner l'erreur, qui prêche des doctrines corrompues par la pensée moderne ennemie du Christ, qui a renoncé à la seule mission qui justifie son existence, celle de convertir les âmes au Christ, n'a pas l'autorité morale pour imposer son autorité institutionnelle.

1.2 L'œcuménisme est un piège mortel préparé par Vatican II

Tous ceux qui se fient à l'œcuménisme, et en particulier ceux qui le professent consciemment, se trompent donc gravement. L'œcuménisme est un mirage, car « La chrétienté une et unie est une utopie... L'œcuménisme ne fait que poursuivre une chimère, puisqu'il est totalement illusoire d'espérer voir les orthodoxes et les protestants s'accorder dans l'avenir avec la doctrine et l'organisation de l'Église catholique, et s'unir visiblement à elle. *L'œcuménisme vient s'échouer sur les insurmontables contradictions de la doctrine*. Il est impossible de prétendre surmonter les problèmes posés par les vérités de foi par des astuces de politique ecclésiastique... Il faut avoir le courage de le dire : la chrétienté sera encore divisée quand le Seigneur viendra juger les vivants et les morts » (*op. cit.* p. 241). Il y a un seul œcuménisme authentique, celui qui fut réaffirmé par Pie XII en 1926 dans l'encyclique *Mortalium animos*, celui qui suppose le « retour » des chrétiens « séparés », contrits et repentants, à la maison du Père, qu'ils avaient coupablement quittée (*op. cit. ibidem*).

L'œcuménisme actuel est donc un piège mortel, qui est en train de dissoudre l'Église catholique, et dont la hiérarchie présente ne semble pas même, dans sa grande majorité, réaliser l'existence. L'auteur n'épargne pas le cardinal Kasper, qui se trouve à la tête de toutes les ouvertures œcuméniques, ni le Pontife régnant, qui a notoirement voulu faire de l'œcuménisme la *marque distinctive* de son pontificat. Cela n'a rien de surprenant, ajouterons-nous, puisque Jean-Paul II s'est toujours considéré comme l'interprète et l'exécuteur fidèle de Vatican II. L'œcuménisme pervers actuel est en effet issu du Concile.

2. L'ŒCUMÉNISME ET LE CONCILE VATICAN II

Comment le prof. May voit-il le rapport entre œcuménisme et Concile ? Il consacre à ce dernier une bonne partie du premier chapitre, celui qui structure toute son analyse.

Dans son essai de 1987, Georg May écrivait : « Je considère l'œcuménisme comme la pire décision prise par le Concile : c'est un coup de hache donné à la racine de l'arbre de l'Église. Tous les bouleversements provoqués par l'œcuménisme post-conciliaire ont leurs racines dans le Concile »⁴. Dans l'ouvrage que nous abordons ici, il remarque : « Le décret conciliaire *Unitatis Redintegratio* (UR) veut établir les “principes catholiques de l'œcuménisme”. Ce document contient des choses justes et dignes de considération [mais l'auteur ne précise pas lesquelles – ndlr], mais aussi des choses fausses et dangereuses. Ici, l'Église a commencé cette chute verticale dont on ne voit pas encore la fin. L'affirmation [contenue dans UR 4 – ndlr] selon laquelle le mouvement œcuménique a pris son élan “sous le souffle du Saint-Esprit” est donc inacceptable, parce que le Saint-Esprit est une puissance qui produit de la clarté, et non de la confusion » (*May op. cit.* p. 7). Ce n'est donc pas le Saint-Esprit qui était à l'œuvre, mais le Secrétariat pour l'Unité des Chrétiens [créé par Jean XXIII et présidé par le card. Bea, sa créature – ndlr], lequel Secrétariat acceptait les suggestions des représentants des « frères séparés » en les faisant ensuite filtrer dans le décret cité et dans d'autres documents conciliaires, puisqu'il disposait [par la volonté du pape Roncalli – ndlr] d'un substantiel pouvoir de censure à l'égard de tous les textes soumis au vote, contrôlant leur conformité aux principes de l'œcuménisme » (*op. cit.* pp. 7-8).

2.1 Église du Christ et Église catholique

Le Concile se propose donc de rétablir l'unité des Chrétiens (UR 8), en particulier avec les orthodoxes (UR 18). Mais cette unité est maintenant entendue comme le résultat d'une « réconciliation », comme « *unio restauranda* » (UR 15, 16), les différences dans les habitudes et les usages respectifs restant sauves (UR 16). Cette terminologie ne semble pas, remarque le prof. May, donner naissance à un concept unitaire (*op. cit.*, p. 8).

Il semble de toute façon évident que l'unité des chrétiens doit être réalisée dans la seule Église, qui « subsiste » de façon inamissible dans l'Église catholique (UR 4). C'est pourquoi « on est stupéfait par l'affirmation (UR 8) selon laquelle les catholiques doivent se réunir pour prier pour cette unité » (*op. cit., ibidem*). L'Église catholique ne possède-t-elle pas déjà cette unité, par définition ? Quoi qu'il en soit, les chrétiens doivent se réconcilier dans la seule et unique Église du Christ (UR 22). Même en tenant compte de *Lumen Gentium* 8 (qui contient lui aussi le célèbre et funeste « *subsistit in* »), il faut affirmer, soutient le prof. May, que pour le Concile, « l'Église du Christ est unique parce que numériquement, elle est une et seule... Mais ceci ne peut être compris que dans le sens où l'Église catholique et seulement l'Église catholique est l'Église du Christ » (*op. cit.* pp. 8-9).

4. GEORG MAY, *Die Kirche...* cit. p. 13. Voir aussi p. 10 du même ouvrage : « Le Concile a émis des mots d'ordre, grâce auxquels le mouvement post-conciliaire s'est mis en marche. La catastrophe post-conciliaire a été rendue possible en premier lieu grâce au Concile ».

Ceci posé, en comprenant donc le *subsistit in* de façon substantiellement conforme à la tradition (chose qui ne semble toutefois pas du tout certaine – voir *infra* 2.4), il reste le fait que la représentation que le décret donne des protestants et des orthodoxes est totalement abstraite, pour ne pas dire fausse.

L'affirmation de UR 4, selon laquelle les « frères séparés », sont *apposés* (*zugeführt* : *apportés, unis*) à l'Église, est ambiguë et, dans tous les cas, « elle ne permet pas d'affirmer qu'ils sont membres de l'Église » (*op. cit.* p. 9). L'affirmation de UR 1 selon laquelle « tous les baptisés aspirent à l'Église une, visible et universelle » (*ibidem*) est donc complètement fausse. Il s'agit d'un « optimisme » totalement infondé. Protestants et orthodoxes ne recherchent aucunement cette unité, et ils font preuve, en général, de l'aversion la plus radicale à l'égard du catholicisme. Ce qui les intéresse, c'est uniquement de tirer avantage de cette situation et de gagner des catholiques à leurs sectes. Les uns et les autres devraient être appelés par leurs noms : « hérétiques » et « schismatiques ». Mais le Concile se garde bien de le faire (*op. cit.* pp. 9-11).

Comme exemple supplémentaire de la confusion induite par le décret en question, le prof. May observe qu'« il n'est pas possible de séparer le peuple de Dieu [qui serait l'Église, d'après le Concile – ndlr] du Corps du Christ [qui est encore l'Église – ndlr], comme si l'on pouvait appartenir [par le baptême – ndlr] au peuple de Dieu tout en n'appartenant pas (pleinement) au Corps du Christ, comme semble l'affirmer UR 4, à propos des « frères séparés » [“unis (*apposés*) à l'Église par le baptême mais séparés de sa pleine communion...”]. En effet, cela signifierait que les non catholiques appartiennent d'une certaine façon au peuple de Dieu, et qu'ils sont donc en attente d'être pleinement incorporés au Corps du Christ. Mais peuple de Dieu et peuple du Christ ont la même étendue. Celui qui appartient au peuple de Dieu fait aussi partie du Corps du Christ [la séparation des non catholiques de la “pleine communion” apparaît alors contradictoire avec la conception de l'Église comme *peuple de Dieu* – ndlr]. Et il faut enfin rappeler qu'UR 3 n'affirme pas que le baptême rend les non catholiques parties du Corps du Christ, comme le dit la traduction allemande, mais qu'ils sont “incorporés au Christ” (*Christo incorporantur*). Il est plutôt difficile de comprendre comment toutes ces déclarations peuvent être conciliées » (*op. cit.* p. 11).

2.2 UR 3 affirme le faux

Les affirmations contenues dans *Lumen Gentium* 15 et *Unitatis Redintegratio* 19, d'après lesquelles les communautés religieuses non catholiques doivent être considérées comme « Églises et communautés ecclésiales » sont « impropres et trompeuses » (*op. cit.* p. 11) : « Une communauté religieuse qui vit d'éléments chrétiens [les *éléments* dont parle LG 8 – ndlr] ne devient pas de ce fait “Église”, et le Concile ne peut pas lui attribuer ce nom. Il y a une seule Église, l'Église catholique... L'expression “Églises et communautés ecclésiales” est à corriger. Cette façon de parler est hélas désormais enracinée... » (*op. cit.* pp. 11-12).

Le Concile sème un peu partout la confusion.

Sur certains points, néanmoins, il s'exprime avec clarté. Revenons à UR 3, où il affirme que « les moyens de salut » dans les communautés religieuses non catholiques reçoivent leur efficacité « de la plénitude de grâce et de vérité qui a été confiée à l'Église catholique » (*op. cit.* p. 12). Rappelons que ceci est une notion traditionnelle qui, comme chacun sait, a déjà trouvé une interprétation chez saint Augustin. Le baptême administré valablement par un hérétique est efficace parce que c'est celui de l'Église, administré « selon les intentions de l'Église », et non parce qu'il est administré par l'hérétique ; il est donc valide *bien qu'il soit administré par un hérétique* ; il est valide à cause de la Grâce et de la Vérité que le Saint-Esprit maintient dans l'unique Église du Christ, l'Église catholique, et elle seule. Mais ce fragment de doctrine orthodoxe est supprimé, dans UR 3, d'une phrase dans laquelle on affirme que les « Églises » séparées, malgré leurs « déficiences », sont *en tant que telles* utilisées par le Saint-Esprit comme « instruments de salut » ! Le texte ne laisse place à aucun doute ⁵.

Le prof. May ne parle pas à demi-mot : « Mais le Concile dit ensuite des "Églises et communautés ecclésiales" que "le Saint-Esprit ne refuse pas de se servir d'elles comme de moyens de salut" (UR 3). *Cette proposition est assurément fautive*. En s'employant à revaloriser les communautés religieuses non catholiques, le Concile est tombé dans une grave erreur [doctrinale, ajoute le traducteur]. Les communautés non catholiques, en tant que confessions et institutions, en elles-mêmes et par elles-mêmes, ne peuvent en aucune façon être des moyens de salut. Le chrétien individuel peut se sauver dans une communauté séparée, mais non *grâce à* cette communauté [c'est-à-dire par son appartenance à celle-ci et donc grâce à elle – ndlr]. Le Saint-Esprit agit dans les personnes individuelles, non dans les communautés chrétiennes séparées en tant que telles [hérétiques et schismatiques], qui ne permettent pas à leurs membres d'obtenir le salut. En tant que séparées de l'Église du Christ, qui

5. Par souci de clarté, nous citons ici la phrase dans son intégralité : « En conséquence, *ces Églises et Communautés séparées*, bien que nous les croyions victimes de déficiences, ne sont nullement dépourvues de signification et de valeur dans le mystère du salut. L'Esprit du Christ, en effet, ne refuse pas de se servir d'elles comme de moyens de salut dont la force dérive de la plénitude de grâce et de vérité qui a été confiée à l'Église catholique » (UR 3).

est l'Église catholique, elles s'opposent à celle-ci et, par conséquent, ne conduisent pas au salut, mais à la perte. Puisque l'hérésie détruit l'unité dans la foi et que le schisme détruit l'unité dans le gouvernement de l'Église, il est impossible que l'hérésie et le schisme soient des moyens de salut. Bien sûr, il y a dans les communautés séparées des *éléments de salut*, c'est-à-dire des fragments, parties, dons, comme le baptême et la prière. Mais si ces éléments sont en soi efficaces pour le salut, ce n'est pas à cause de leur présence dans les communautés séparées, mais parce qu'ils proviennent de l'Église catholique. Ce qui, dans les communautés séparées, est efficace pour le salut, n'est pas donné par les communautés elles-mêmes, mais par les fragments d'Église catholique que ces communautés ont emportés avec elles. C'est une notion erronée, car purement quantitative, de différencier l'Église catholique comme « moyen général de salut » [*generale auxilium salutis*, toujours dans UR 3 – ndlr] des moyens partiels de salut, que fournissent les communautés séparées. L'Église catholique ne possède pas seulement un plus grand nombre de moyens de salut ; elle les possède *tous*, elle est l'*unique Arche du salut* » (*op. cit.* pp. 12-13).

Cette vérité a été rendue floue et confuse, pour ne pas dire qu'elle a été *implicitement niée*, par les ambiguïtés et les erreurs doctrinales qui ont pénétré le Concile, qui ne réaffirme jamais avec clarté, nous semble-t-il, que l'Église catholique est l'*unique Arche du salut*.

2.2.1 On voit se répandre au sein du clergé la conviction que le Concile non dogmatique Vatican II est corrompu par des erreurs doctrinales

Face à la dimension désormais apocalyptique de la crise de l'Église catholique, la douloureuse prise de conscience de l'existence de véritables erreurs doctrinales dans les textes du non dogmatique Vatican II semble se répandre au sein du clergé. Nous voudrions signaler deux interventions, parues à la même époque que le livre qui fait l'objet de notre étude.

La *note exégétique* de Claude Barthe sur UR 3, relève avec stupeur que, dans cet article, on admet précisément que les « Églises et communautés séparées » sont « en tant que telles » des moyens du salut des âmes : du principe orthodoxe suivant lequel « le baptême conféré au sein d'une église anglicane peut [malgré le contexte hérétique et schismatique dans lequel il est administré – ndlr] procurer la grâce, *Unitatis Redintegratio* induit que l'Église anglicane est un canal de la grâce [conclusion totalement erronée doctrinalement – ndlr]. Or [à la

lumière du dogme de la foi – ndlr], on ne comprend pas comment les Églises et communautés séparées pourraient posséder *en tant que telles* un statut surnaturel, et comment le Saint-Esprit pourrait, dans cette optique, se servir d'elles comme d'un moyen de salut. Tout cela [conclut l'auteur avec une logique parfaite – ndlr] est en relation avec le principe posé par *Gaudium et Spes* 8 (l'article du *subsistit in*) et avec sa conséquence, qui est que les chrétiens séparés jouiraient d'une « union imparfaite » avec l'Église. Étrange notion : en effet, soit on est en communion avec le Christ et son Église, soit on ne l'est pas » ⁶.

Cette « étrange notion », comme chacun peut le voir, laisse deviner la présence d'une erreur doctrinale très grave, car elle se traduit dans l'*affirmation explicite* que les « Églises » des hérétiques et des schismatiques sont en tant que telles des « moyens de salut » employés par le Saint-Esprit, affirmation qui contient la *négation implicite* du dogme selon lequel seule l'Église catholique est institutionnellement l'*unique Arche du Salut*.

Le passage que nous venons de citer est extrait de la préface à une brève étude du père Ansgar Santogrossi o.s.b., prêtre américain. Dans cette étude, le père Santogrossi affirme quant à lui que, dans la récente encyclique *Ecclesia de Eucharistia* (2003), le Pape, en réaffirmant l'interdiction d'administrer les sacrements aux « hérétiques et aux schismatiques, même de bonne foi », est partiellement revenu à la discipline antérieure à Vatican II, discipline dont l'auteur – qui soumet sa thèse au jugement du Magistère – juge la « libéralisation » par le Concile « théologiquement impossible », c'est-à-dire en contradiction avec la doctrine toujours enseignée par l'Église ⁷.

Speculator
(à suivre)

6. CLAUDE BARTHE, présentation de *Pour une interprétation authentique de l'œcuménisme*, brève étude du PÈRE ANSGAR SANTOGROSSI O.S.B., sur certains aspects de l'encyclique *Ecclesia de Eucharistia*, parue dans la revue *Catholica*, n. 84, été 2004, pp. 53-62, citation p. 54.

7. PÈRE ANSGAR SANTOGROSSI O.S.B., *op. cit.* pp. 54-55 : « L'auteur de cette étude ne voit pas la possibilité théologique de la libéralisation introduite par Vatican II, concernant l'administration des sacrements aux chrétiens séparés [dans le décret *Orientalium Ecclesiarum*, 24-29 – ndlr]... L'auteur soumet son opinion à l'autorité du magistère. Son intention est de soulever des difficultés afin que des clarifications autorisées émanent du magistère ».

LA FIDÉLITÉ AU « DEPOSITUM FIDEI »

FAITS ET PAROLES

Une accusation injustifiée

En janvier 2004, la Fraternité Saint Pie X, en la personne de son Supérieur général, S.E. Mgr Bernard Fellay, a envoyé à tous les cardinaux l'étude *De l'œcuménisme à l'apostasie silencieuse*, accompagnée d'une lettre. Après avoir été présentée aux journalistes, cette étude a été largement diffusée. Ce document a suscité éloges et

critiques, pour ainsi dire privés. Parmi les critiques publiques figure celle d'Andrea Torielli, vaticaniste de *Il Giornale* et collaborateur de la revue *Il Timone*, qui a publié son article ¹. Nous n'avons pas l'intention de commenter cet article

dans son intégralité, ce qui a d'ailleurs déjà été fait par la revue *La Tradizione Cattolica* dans son numéro de juillet-septembre 2004. Nous nous proposons au contraire de ne considérer que l'accusation que M. Torielli formule dans sa critique : « *Le document est truffé de citations extraites de l'encyclique Ut unum sint [...], publiée en 1995 par Jean-Paul II et consacrée à*

1. Cf. *Il Timone* avril 2004.

l'œcuménisme. Hélas, les passages rapportés et critiqués sont sélectionnés arbitrairement, souvent en omettant quelques lignes précédentes ou suivantes, qui mettent dans une juste perspective des affirmations qui – si on les sort de leur contexte – sont susceptibles de critiques »². Et Tornielli donne un exemple de cette extrapolation présumée : « le pamphlet omet les paroles limpides du paragraphe 18 de *Ut unum sint*, où le Pape dit : “Dans ce contexte, il ne s’agit pas de modifier le dépôt de la foi, de changer la signification des dogmes, d’en éliminer des paroles essentielles, d’adapter la vérité aux goûts d’une époque ou d’abolir certains articles du Credo sous le faux prétexte qu’ils ne sont plus compris aujourd’hui. L’unité voulue par Dieu ne peut se réaliser que dans l’adhésion commune à la totalité du contenu révélé de la foi. En matière de foi, le compromis est en contradiction avec Dieu qui est Vérité. Dans le Corps du Christ, lui qui est “le Chemin, la Vérité et la Vie” (Jn 14, 6), qui pourrait considérer comme légitime une réconciliation obtenue au prix de la vérité ?” »³.

La réponse de *La Tradizione Cattolica* à cette critique d’Andrea Tornielli ne s’est pas fait attendre : « chacun sait (et parmi les nombreux documents qui soulignent cet aspect, l’encyclique *Pascendi* fait preuve d’une clarté inégalée) que le trait le plus typique et le plus caractéristique du modernisme en théologie (et du néo-modernisme actuel) est de mélanger des réaffirmations nettes de la doctrine traditionnelle à de petites concessions, parfois à peine perceptibles, à des positions hérétiques, fausses ou, quoi qu’il en soit, hétérodoxes »⁴. Et c’est justement par ce passage de *Pascendi* que nous entendons commencer notre réflexion.

« Telle page de leur ouvrage – dit saint Pie X en parlant des modernistes – pourrait être signée par un catholique : tournez la page, vous croyez lire un rationaliste »⁵. Le fait que, dans le passage de *Ut unum sint* cité par Tornielli, le Pape affirme explicitement qu’il n’est pas dans l’intention du document de proposer la moindre opposition au *depositum fidei*, ne change rien au fait que certaines de ses affirmations ne sont pas en accord avec ce *depositum*. C’est comme si, après avoir frappé une personne, on affirmait ne pas l’avoir fait, ou ne pas l’avoir fait volontairement ; on peut admettre que l’acte soit involontaire, mais reste le fait qu’il a provoqué une douleur, et peut-être même une blessure à la personne frappée.

Entrons maintenant au cœur du sujet, pour prouver ce que nous affirmons.

1^{ère} contradiction : schisme et hérésie ne sont plus séparation, mais demi-communication avec l’Église

Prenons, comme premier exemple, ce passage de l’encyclique de Jean-Paul II sur l’œcuménisme : « Évoquant la division des chrétiens, le Décret sur l’œcuménisme n’ignore pas “la faute des hommes de l’une et l’autre partie”, en reconnaissant que la responsabilité ne peut être attri-

buée uniquement “aux autres”. Par la grâce de Dieu, ce qui appartient à la structure de l’Église du Christ n’a pourtant pas été détruit, ni la communion qui demeure avec les autres Églises et Communautés ecclésiales. En effet, les éléments de sanctification et de vérité présents dans les autres Communautés chrétiennes, à des degrés différents dans les unes et les autres, constituent la base objective de la communion qui existe, même imparfaitement, entre elles et l’Église catholique. Dans la mesure où ces éléments se trouvent dans les autres Communautés chrétiennes, il y a une présence active de l’unique Église du Christ en elles. C’est pourquoi le Concile Vatican II parle d’une communion réelle, même si elle est imparfaite. La constitution *Lumen Gentium* souligne que l’Église catholique “se sait unie pour plusieurs raisons” avec ces Communautés, par une certaine et réelle union, dans l’Esprit-Saint »⁶.

Notre objectif n’est pas de nous arrêter ici sur la présumée responsabilité bilatérale dans les séparations d’hérétiques et de schismatiques de l’unité de l’Église catholique, aspect qui mériterait une réflexion particulière. Venons-en plutôt à ce qui est explicitement affirmé par Jean-Paul II : la communion avec les autres « Églises » (orthodoxes) et « Communautés ecclésiales » (protestants) n’aurait pas été détruite, dans la mesure où demeurent en elles des éléments de sanctification et de vérité ; et toutefois, cette communion ne serait pas parfaite. Or, cette affirmation est inconciliable avec celle de Léon XIII : « Comme pour l’unité de l’Église, en tant que “réunion de fidèles”, est nécessairement requise l’unité de la foi, de même pour l’unité de l’Église, en tant que société divinement constituée, est exigée de droit divin l’unité de gouvernement, qui produit et renferme en elle-même l’unité de la communion. “Or, l’unité de l’Église est envisagée de deux façons : dans la connexion ou la communication réciproque des membres de l’Église entre eux ; et en outre, dans l’ordre de tous les membres de l’Église sous une tête unique” (*Summa Theologiae*, II-II, q. 39, a. 1). Il s’ensuit que les hommes se séparent de l’Église tant par le schisme que par l’hérésie »⁷. En effet, si « l’unité de gouvernement... produit et renferme en elle-même l’unité de la communion », d’où les « Églises » séparées tirent-elles leur communion non pleine ? Léon XIII ne dit pas que ceux qui se séparent de l’Église catholique diminuent leur communion (ce qu’affirme au contraire Jean-Paul II en parlant de communion plus ou moins pleine), mais qu’ils se séparent de la communion (un point, c’est tout).

Ce n’est que dans cette optique authentiquement catholique du « tout ou rien » que l’on peut comprendre la célèbre expression de Saint Augustin, selon qui « tout ce que l’on a de l’Église en dehors de l’Église ne porte pas au salut »⁸, ainsi que cette affirmation du Concile de Florence : « [L’Église] tient pour si importante l’unité du corps ecclésial que ce n’est qu’à ceux qui persévèrent en elle que les sacrements de l’Église procureront le salut, et que les jeûnes, les autres œuvres de piété et les exercices de la milice chrétienne obtiendront la récompense

se éternelle »⁹. Donc, ce que l’Église catholique a en commun avec les communautés qui se sont séparées d’elle ne produit aucune communion, même imparfaite, et ne profite pas à ceux qui demeurent dans la séparation d’avec le Siège Apostolique. Le schisme et l’hérésie produisent une fracture, une séparation nette d’avec la communion catholique, et non une simple diminution de cette communion. Telle est la pensée de l’Église, et non celle de *Ut unum sint*.

C’est aussi aux antipodes de la perspective de *Ut unum sint* (§ 11-12) que se place cette affirmation du pape Pie IX : « Quiconque fixe son attention et réfléchit sur la situation dans laquelle tombent les différentes sociétés religieuses, en désaccord entre elles et séparées de l’Église catholique [...], se convaincra facilement que dans aucune de ces sociétés, ni dans leur ensemble, ne peut être reconnue, en aucune façon (*ullo modo* !) cette Église unique et catholique que le Christ Seigneur a édifée, constituée, et dont il a voulu qu’elle existât, et l’on ne pourra jamais dire qu’elles soient membres et parties de cette Église, aussi longtemps qu’elles resteront visiblement séparées de l’unité catholique »¹⁰.

Que Tornielli ne le prenne pas mal, mais, si les mots ont encore un sens, nous avons ici deux conceptions inconciliables : il y a d’un côté la Tradition catholique, pour laquelle on est soit en communion, soit séparé de l’Église, et *tertium non datur*, il y a de l’autre côté Jean-Paul II, pour qui l’on est plus ou moins en communion, sur la base de ce que l’on a en commun, dans une communion qui est demeurée substantiellement non détruite. Et ce n’est pas une « protestation » de ne rien vouloir ajouter qui soit en contradiction avec l’enseignement éternel du Magistère, qui viendrait changer quoi que ce soit. Cette « protestation » constitue au contraire une contradiction interne au texte de l’encyclique, qui bien que non orthodoxe, a une cohérence qui lui est propre. Pour rester ancré dans la Tradition, Jean-Paul II aurait tout simplement dû ne pas écrire ce qu’il a écrit, comme il l’a écrit !

2^e contradiction : la Rédemption automatique

Une deuxième preuve que les critiques du document de la Fraternité Saint Pie X ne se fondent pas sur d’arbitraires citations d’encycliques du Pontife actuel – citations qui, d’après Tornielli, trahiraient sa pensée – est donnée par le paragraphe 13 de la première encyclique de Jean-Paul II, *Redemptor Hominis* : « Il s’agit donc ici de l’homme dans toute sa vérité, dans sa pleine dimension [...]. Il s’agit de chaque homme, parce que chacun a été inclus dans le mystère de la Rédemption, et Jésus-Christ s’est uni à chacun, pour toujours, à travers ce mystère. Tout homme vient au monde en étant conçu dans le sein de sa mère et en naissant de sa mère, et c’est précisément à cause du mystère de la Rédemption qu’il est confié à la sollicitude de l’Église. Cette sollicitude s’étend à l’homme tout entier et est centrée sur lui d’une manière toute particulière. L’objet de cette profonde attention est l’homme dans sa réalité humaine unique et impossible à répéter, dans laquelle demeure intacte l’image et

2. *Ibidem*.

3. *Ibidem*.

4. *La Tradizione Cattolica*, n. 3 (57), p. 74.

5. SAINT PIE X, *Pascendi Dominici Gregis*, 8 septembre 1907.

6. JEAN-PAUL II, *Ut unum sint* § 11, 25 mai 1995.

7. LÉON XIII, *Satis Cognitum*, 29 juin 1896.

8. SAINT AUGUSTIN, *De Bapt. Contra Donat.* 4, 17, 24.

9. *Denz.* 714.

10. PIE IX, *Iam vos omnes*, 13 septembre 1868.

la ressemblance avec Dieu lui-même (Gen. 1, 27) [...] L'homme, tel qu'il est "voulu" par Dieu, "choisi" par Lui de toute éternité, appelé, destiné à la grâce et à la gloire : voilà ce qu'est "tout" homme, l'homme "le plus concret", "le plus réel" ; c'est cela, l'homme dans toute la plénitude du mystère dont il est devenu participant en Jésus-Christ et dont devient participant chacun des quatre milliards d'hommes vivant sur notre planète, dès l'instant de sa conception près du cœur de sa mère ».

D'après la pensée de Jean-Paul II, donc, chaque homme – et il insiste à plusieurs reprises sur cette universalité : une bonne dizaine de fois dans ce seul paragraphe – est uni au Christ grâce au mystère de la Rédemption. Toujours d'après Jean-Paul II, il ne s'agit pas de l'union de tout homme à Dieu en tant que créature ; il s'agirait au contraire d'une nouvelle union, nouvelle parce que réalisée par la Rédemption. Cette union, qui concernerait, nous le répétons, « chaque homme », serait définitive (« pour toujours », dit Jean-Paul II). À peine est-il venu au monde que chaque homme se trouverait déjà uni à la Rédemption du Christ, déjà bénéficiaire du salut qu'Il nous a gagné par sa Passion et sa Mort. Mais alors, à quoi donc sert le Saint Baptême ? Et ce n'est pas tout : en chaque homme venant au monde demeurerait intacts, d'après Jean-Paul II, aussi bien l'image que la ressemblance avec Dieu. Quel est alors l'effet du péché originel, et quelle est la nécessité du Baptême pour retrouver la ressemblance perdue ? La confusion entre l'*imago* et la *similitudo* est ici évidente ; cette dernière a en effet été complètement perdue, et l'homme ne peut la retrouver qu'à travers la « renaissance de l'eau et de l'Esprit ». Mais si cette distinction entre *imago* (naturelle) et *similitudo* (surnaturelle) a disparu, il est permis de se demander si le dogme du péché originel et la nécessité du Saint Baptême n'ont pas disparu eux aussi. En effet, la doctrine traditionnelle est que « la tache du péché originel, dont nous parlons, demeure dans les fils de ceux qui ont été régénérés, tant qu'elle n'a pas été lavée en eux par l'eau de régénération. En effet, le régénéré ne régénère pas ses enfants, il les génère ; et il ne leur communique pas la régénération, mais il leur transmet le vice de sa naissance. Et donc ni l'infidèle coupable, ni le fidèle absous ne génèrent de fils innocents, mais coupables... C'est pourquoi la première naissance tient l'homme sous le joug de la damnation, dont seule la seconde naissance peut le libérer »¹¹. Affirmer au contraire que « chacun des quatre milliards d'hommes vivant sur notre planète, dès l'instant de sa conception près du cœur de sa mère », est déjà uni à Jésus-Christ par la Rédemption qu'Il a accomplie, c'est être en contradiction patente avec la doctrine catholique traditionnelle.

Il ne faudrait pas croire que cette idée se présente accidentellement dans la pensée de Jean-Paul II. Elle était déjà présente dans un commentaire du paragraphe 22 de *Gaudium et Spes*, qu'il écrivit lorsqu'il était cardinal. Nous citerons tout d'abord le passage du texte conciliaire en question, puis le commentaire du card. Wojtyła : « En

réalité, le mystère de l'homme ne s'éclaire vraiment que dans le mystère du Verbe incarné... **Nouvel Adam, le Christ, dans la révélation même du mystère du Père et de son amour, manifeste pleinement l'homme à lui-même et lui découvre la sublimité de sa vocation...** "Image du Dieu invisible" (Col. 1, 15), Il [Jésus] est l'Homme parfait qui a restauré dans la descendance d'Adam la ressemblance divine, **altérée dès le premier péché. Parce qu'en Lui la nature humaine a été assumée, non absorbée, par le fait même, cette nature a été élevée en nous aussi à une dignité sans égale. Car, par son Incarnation, le Fils de Dieu s'est en quelque sorte uni Lui-même à tout homme.** » Et voici le commentaire du cardinal Wojtyła : «... le texte conciliaire, en appliquant la catégorie du mystère de l'homme, explique le caractère anthropologique ou même anthropocentrique de la Révélation offerte aux hommes en le Christ. Cette Révélation est concentrée sur l'homme : **le Christ révèle pleinement l'homme à l'homme, mais il le fait au moyen de la Révélation du Père et de son amour** (cf. Jn 17, 6)... **La Révélation consiste en le fait que le Fils de Dieu, à travers son incarnation, s'est uni à tout homme, il est devenu, en tant qu'Homme, l'un de nous : "en tout semblable à nous, à l'exception du péché"** (Hébr. 4, 15) »¹².

Selon ces deux passages, le Christ, en révélant le Père, révélerait aussi l'homme à lui-même. Or il est évident que le Christ révèle le Père en tant que Lui-même est Dieu (en effet, il ne pourrait pas révéler Dieu le Père si Lui-même n'était pas Dieu), mais si en révélant le Père parce que Lui-même est Dieu, Jésus-Christ révèle aussi l'homme à lui-même, alors cela signifie que l'homme lui-même doit être Dieu, ou qu'il possède de toute façon la vie divine en lui-même en tant qu'homme, et non en tant que chrétien régénéré par l'eau baptismale.

Il apparaît clairement, dans ce commentaire, que l'on a complètement perdu de vue la distinction entre Rédemption objective, pour laquelle Jésus a mérité de façon infinie et donc « suffisamment » pour chaque homme, et la Rédemption subjective, par laquelle les mérites de la Rédemption objective sont appliqués sous certaines conditions à la personne individuelle. Jean-Paul II, lui, résout tout cela par la Rédemption sans distinction ; et dans le commentaire que nous venons de citer, il s'arrête même à l'Incarnation, à travers laquelle « le Fils de Dieu... s'est uni à chaque homme » !

Comment peut-on concilier de telles positions avec celles qui ont depuis toujours été enseignées par l'Église ? Et que l'on ne nous dise pas que ce n'est pas ce que Jean-Paul II voulait dire : nous jugeons le sens de ce qui est écrit et non les intentions. Et ce qui est le plus grave, c'est que tout ce que Jean-Paul II a fait par la suite se révèle en pleine cohérence avec ce qu'il a écrit quand il était cardinal puis pape, et cela provoque de nombreux problèmes et de grands dangers pour la Foi catholique.

3e contradiction : les « martyrs » des fausses religions

Nous avons tout autant de peine à concilier

avec la Tradition cette affirmation de Jean-Paul II : « **Le témoignage [des martyrs] rendu au Christ jusqu'au sang est devenu un patrimoine commun aux catholiques, aux orthodoxes, aux anglicans et aux protestants...** »¹³. Romano Amerio commente ainsi ce passage : « Il faut toujours faire la distinction entre la foi dans la vraie religion et la foi dans les fausses religions. Mais aujourd'hui, quiconque meurt pour une fausse religion peut être considéré comme martyr... Mais le principe catholique est tout autre : c'est la vérité, à laquelle on adhère librement. Le principe n'est pas la conscience individuelle, mais l'objet auquel la conscience individuelle se soumet, c'est-à-dire la vérité, c'est-à-dire Dieu : le Dieu trinitaire »¹⁴.

C'est précisément parce qu'il abandonne le principe catholique suivant lequel il n'est pas suffisant d'avoir une conscience sincère, mais il est nécessaire d'avoir une conscience vraie, que Jean-Paul II en arrive à considérer comme martyrs même ceux qui se trouvent hors de l'Église catholique (que ces derniers, par un désir implicite, aient appartenu à l'Église catholique, est un fait qui n'est pas accessible à nous autres mortels, et sur lequel l'Église ne peut pas se prononcer). Le Magistère, au contraire, a toujours embrassé une position diamétralement opposée : « **Personne, quelques aumônes qu'il ait pu faire, et même s'il avait versé son sang pour le nom du Christ, ne pourra être sauvé s'il n'est demeuré dans le sein et dans l'unité de l'Église catholique** » (Concile de Florence, Bulle *Cantate Domino*, Décr. pro *Iacobitis*, 1441)¹⁵.

Nous avons cité trois cas (il y en a hélas beaucoup d'autres) dans lesquels les positions de Jean-Paul II sont en opposition avec l'enseignement permanent de l'Église. Et ce, malgré les déclarations de fidélité à cet enseignement. Si les mots ont encore un sens, les affirmations que nous avons citées s'opposent à la doctrine catholique. À moins que l'on ne considère que le Pontife actuel est un nominaliste encore plus nominaliste que Guillaume d'Ockham, pour qui les mots dont de purs noms – *flatus vocis* – sans aucune correspondance avec la réalité ni aucune signification conceptuelle stable.

Si l'on exclut la perspective nominaliste et que l'on s'en tienne à un sain réalisme, la contradiction entre les textes des encycliques de Jean-Paul II et ceux de la Tradition est évidente. À ceux qui n'admettent pas ce principe, comme le dit Aristote, il ne reste qu'à se taire.

Que M. Tornielli cherche la solution la moins mauvaise. Quant à nous, nous attendons des éclairages, au moins sur les passages que nous avons cités, nous permettant d'aboutir à une signification conforme à la doctrine catholique. En réalité, leur donner un sens vraiment orthodoxe, reviendrait – cette fois – à trahir les textes.

Lanterius

11. SAINT AUGUSTIN, *De gratia Christi et de peccato originali*, II, 40.

12. Cit. in J. Dormann, *La théologie de Jean-Paul II et l'esprit d'Assise*.

13. JEAN-PAUL II, lettre apostolique *Tertio Millenio Advéniente*, § 37.

14. R. AMERIO, *Stat Veritas*, Riccardo Ricciardi éditeur, 1997, p. 100.

15. *Denz.* 714.

LE PÉCHÉ ORIGINEL ET LA MISÉRICORDE DE DIEU

Un lecteur nous écrit :

Cher directeur,

Dans votre numéro d'avril 2004, à propos de la « *Théologie de Jean-Paul II* », vous dites que ce Pape a éclipsé le dogme du péché originel. J'avoue que, pour ma part, je n'ai jamais réussi à comprendre pourquoi Dieu, à cause du péché des premiers parents, a « puni » leurs enfants et leurs milliards de descendants. Je donne un exemple : si, dans un pays, un homme commet un crime, en tuant par exemple un autre homme, le juge va-t-il pour autant condamner ses enfants aux travaux forcés à perpétuité ? Est-il donc concevable, croyable, que le Souverain Juge ait eu l'idée de condamner les milliards de descendants d'Adam et Ève en les punissant pour le péché de leurs parents ? Est-il possible de penser que les juges de ce monde soient plus sages que le Juge Suprême de l'Univers ?

Lettre signée

Cher ami,

Nous vous répondons volontiers, en vous demandant de nous excuser pour le retard dû, comme toujours, à des raisons de place et de temps.

Rappelons tout d'abord que le dogme du péché originel a ainsi été défini par le Magistère infaillible de l'Église :

« *Si quelqu'un affirme que la prévarication d'Adam n'a nui qu'à lui seul et non à sa descendance, et qu'il a perdu la sainteté et la justice reçues de Dieu pour lui seul et non aussi pour nous, ou que, souillé par le péché de désobéissance, il n'a transmis que la mort et les punitions du corps à tout le genre humain, mais non pas le péché, qui est la mort de l'âme, qu'il soit anathème (Concile de Trente, s. 5, can. 2).*

L'Église, par une sentence infaillible, a donc affirmé que la doctrine sur le péché originel est vérité révélée par Dieu, contenue dans la Sainte Écriture et dans la Tradition, et que par conséquent tout catholique, s'il veut rester catholique, doit l'accepter – qu'il la comprenne ou non – sur la Parole de Dieu, qui ne peut ni se tromper ni nous tromper. C'est le mérite de la foi.

Toutefois l'Église – et la théologie est là pour le démontrer – ne condamne pas ceux qui cherchent à pénétrer le contenu du dogme le plus avant possible, pourvu que cette recherche reste « *fides quaerens intellectum* », une foi qui cherche à comprendre, c'est-à-dire la recherche d'un esprit qui ne suspend pas l'adhésion de foi mais continue à croire même « *sans voir* » (Jn 20, 29), et qui reste décidé à croire sur la seule parole de Dieu, proposée par l'Église, même s'il ne parvenait jamais à la « comprendre ».

Ceci posé, venons-en à votre exemple.

Vous écrivez : « *si, dans un pays, un homme commet un crime..., le juge va-t-il*

pour autant condamner ses enfants aux travaux forcés à perpétuité ? » Bien sûr que non. Ce serait en effet une injustice que d'imputer aux enfants le péché de leur père comme si c'était une faute personnelle. Mais si un homme joue ses biens, personne, dans aucun pays au monde, ne criera à l'injustice parce que ses enfants n'hériteront rien ou hériteront des dettes de leur père, douloureuse conséquence de la faute personnelle de ce dernier. Et encore : si un roi promet à un sujet un bienfait (donc quelque chose qui ne lui est pas dû), bienfait qu'il pourra transmettre à ses descendants, à condition de poser un acte personnel de valeur ou de fidélité, et que le sujet manque à cette condition, et se comporte même en félon, personne, en aucun pays au monde, n'accusera le roi d'injustice si les descendants de ce sujet n'héritent pas du bienfait et doivent, douloureuse conséquence de la faute paternelle, gagner leur pain à la sueur de leur front et vivre péniblement.

C'est exactement le cas du « péché originel ».

Dieu avait promis à Adam, non en tant qu'individu, mais *en tant que chef du genre humain*, un bienfait surnaturel (qui ne lui était donc pas dû), bienfait qu'il pourrait transmettre à tous ses descendants : la vision de Dieu face à face (alors que l'homme, par nature, ne peut connaître Dieu qu'à travers les choses créées) ; c'est pourquoi il avait doté Adam de la Grâce, qui devait lui permettre d'atteindre cette fin surnaturelle, en plus des dons préternaturels (science infuse, domination des passions, immortalité corporelle) qui, en perfectionnant la nature humaine, la rendaient plus apte à recevoir et à utiliser le don de la Grâce. Mais la promesse de Dieu était conditionnée à la victoire d'Adam dans l'épreuve à laquelle il succomba finalement, en commettant le premier péché, et il succomba non seulement en tant qu'individu, mais aussi *en tant que chef du genre humain*, perdant pour lui-même et pour ses descendants le droit à la vision béatifique, le don surnaturel de la grâce et les dons préternaturels. Ainsi Adam, qui aurait dû transmettre une nature humaine intacte et en état de grâce, transmet au contraire une nature corrompue par la concupiscence et en état de péché.

Adam a donc *commis* le péché originel, et nous l'avons *reçu en héritage*. Alors que pour Adam, ce fut un véritable péché, pour nous, comme le dit le Concile de Trente, c'est un péché en tant que « *mort de l'âme* », c'est-à-dire péché au sens *analogique* (non univoque), parce qu'analogiquement au péché personnel, il nous prive de la Grâce et de notre destin surnaturel ; c'est pourquoi il ne suffit plus que nous soyons « *générés* », mais nous devons être « *régénérés* » dans le Baptême par la vertu du Sang du Christ. En outre, analogiquement au péché personnel,

le péché originel comporte un désordre dans notre volonté et son éloignement (*aversio*) de Dieu, si bien que nous naissons privés de cette « justice » ou droiture originelle, qui rendait facile à Adam sa soumission à Dieu, de même qu'elle rendait facile la soumission de ses facultés inférieures à sa raison. D'où la lutte (et le mérite) pour rétablir en nous la droiture perdue chez Adam.

La doctrine du péché originel peut nous sembler un peu mystérieuse (mais si on réfléchit aux liens de la génération charnelle, elle ne l'est pas tant que cela), en ce qui concerne la loi de solidarité qui unit tout le genre humain au premier homme, mais elle ne peut aucunement donner lieu à une accusation d'« injustice ».

Il y aurait injustice si le péché d'Adam était imputé à ses descendants comme une faute personnelle. Mais ce n'est pas le cas. La preuve en est que les damnés sont en enfer en raison de leurs péchés personnels, et non pour le péché originel hérité d'Adam. Les enfants ou les handicapés mentaux (non responsables), qui meurent avec le seul péché originel, ne vont pas en enfer, mais aux limbes, où ils jouissent de la connaissance et de l'amour naturels de Dieu (et peu importe que la « nouvelle théologie » s'efforce d'évacuer, en même temps que la distinction entre naturel et surnaturel, la doctrine catholique sur les limbes...).

Non ! Le Juge Suprême de l'Univers ne se laisse pas battre en sagesse et justice par les juges de ce monde, ni en bonté par qui que ce soit. Dieu, en effet, punit la faute de nos premiers parents bien moins sévèrement que ce qu'ils méritaient. Ève croit davantage le démon que Dieu ; Adam fait passer Dieu après sa femme ; tous deux désobéissent avec l'ambition de devenir semblables à Dieu et, à part les accusations réciproques, pas la moindre demande de pardon ne sort de leurs lèvres (et ils n'avaient pourtant pas l'aiguillon de la triple concupiscence comme nous !). Et pourtant, Dieu fait briller à leurs yeux l'espérance de la Rédemption, qui va rendre à la créature humaine la Grâce et le Ciel. Quant aux autres conséquences du péché originel : mort, souffrance, désordre de la concupiscence, choses que Dieu n'avait pas faites mais qui sont entrées dans le monde « *par l'envie du diable* » (Sag. 2, 24), Dieu en a miséricordieusement fait un moyen d'expiation et d'élévation (de même que l'on fait un remède à partir du venin de la vipère) et, encore plus miséricordieusement, il a pris sur Lui, en se faisant homme, « *les péchés du monde* », du péché personnel d'Adam jusqu'aux péchés personnels du dernier de ses descendants, pour satisfaire à la Justice divine par sa souffrance, son humiliation et sa mort, et nous enseigner, à nous les fils d'Adam, qu'après le péché originel, la voie de la Croix est la voie de la Vie.

Hirpinus

« TOSCANA OGGI », MGR PAGLIA ET LE RAMADAN

Un lecteur nous écrit :

Cher directeur,

L'hebdomadaire catholique *Toscana oggi* (*Toscane aujourd'hui* - ndt) du 3 octobre 2004 publie en page 9 les vœux de l'évêque de Terni, Mgr Vincenzo Paglia, président de la Commission épiscopale pour l'œcuménisme et le dialogue interreligieux, à l'occasion du Ramadan : « *Le vœu que nous pouvons adresser à tous nos frères musulmans et au grand monde de l'Islam est que, durant ce temps, ils redécouvrent la sainteté de Dieu qui est source d'une vie solidaire entre tous les peuples. Trouver un temps de jeûne et de prière signifie se rapprocher de Dieu [mais... quel Dieu ? Mgr Paglia semble avoir oublié que le Dieu auquel croient les musulmans n'est pas le nôtre, n'est pas le vrai Dieu incarné dans l'histoire il y a 2000 ans], pour qu'il transforme le cœur de*

tous. En un temps où les hommes ne savent pas se donner la paix, peut-être est-il bon que les hommes de toutes les religions, et donc aussi les hommes de l'Islam, en appellent à Dieu [il aurait dû dire : "se convertissent au Christ", mais cela - hélas ! - c'est du "prosélytisme" et la prédication de la vérité, ce qui est interdit en ces temps d'"œcuménisme" post-conciliaire !], et celui qui se rapproche de Dieu se rapproche de l'homme ».

C'est ce même numéro du journal « catholique » *Toscana oggi* qui fournit un commentaire à ce discours, en page 7 : « *Bangladesh : un médecin chrétien converti est assassiné. Gani Mondol, un médecin converti au christianisme, a été égorgé par des militants musulmans dans la nuit du 18 septembre [...]. Il était devenu baptiste, mais il s'était rapproché du catholicisme au cours de ces dernières années,*

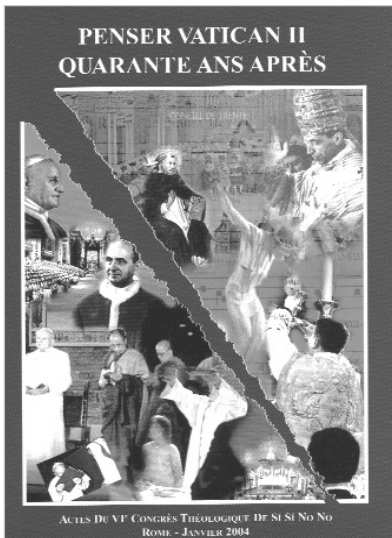
en se mettant à la disposition de différentes organisations catholiques d'assistance. Quand il s'était converti il y a 15 ans, des islamistes avaient organisé des protestations à son encontre ».

Voilà comment le « saint » mois du Ramadan fait « redécouvrir » aux « frères musulmans » la sainteté de Dieu, en les rapprochant aussi de l'homme ! Pour que ce soit vraiment le cas, ils devraient être convertis au vrai Dieu, qui s'est révélé en Notre Seigneur Jésus-Christ, et non laissés « œcuméniquement » dans leur fausse religion !... J'en demande peut-être trop ?

Que Jésus-Christ revienne régner dans les cœurs, sinon de tous les hommes, du moins dans le cœur des hommes d'Église et des chrétiens !

Lettre signée

LES ACTES DU VI^e CONGRÈS THÉOLOGIQUE DE SÌ SÌ NO NO TENU EN JANVIER 2004
SONT DISPONIBLES AU COURRIER DE ROME (PRIX 25 €).



À l'occasion des quarante ans de Vatican II, le VI^e congrès théologique de la revue *SÌ SÌ NO NO*, s'est proposé de *penser* le concile, loin des passions et des invectives.

L'intuition commune à toutes les contributions réunies dans ce volume, est que le concile doit être pensé à partir de son intention, et non sur son interprétation ou son application. Cette intention ne serait-elle pas viciée par la distinction du pastoral et du dogmatique, et par la volonté d'exposer la doctrine « suivant les méthodes et la présentation dont use la pensée moderne » ?

Au terme de cette réflexion, les conclusions du congrès font apparaître que le recours à la Tradition n'est pas un simple retour en arrière, à un *statu quo ante* qui ignorerait les problèmes de l'Église du XXI^e siècle. Bien au contraire, ce recours à la Tradition se présente comme la réponse à la crise telle qu'elle se pose aujourd'hui. Autrement dit, le remède à la crise d'identité actuelle est dans le retour de l'Église à l'intégrité de sa Tradition, intégrité compromise par le concile, tant dans son intention patente que dans sa doctrine latente.

L'INTENTION DU CONCILE

- Discours introductifs de Jean XXIII et de Paul VI ; Discours de clôture de Paul VI - Histoire méconnue du concile, le « brigandage », les irrégularités - La légitimité juridique du concile - Pastoral ou dogmatique - Analyse de textes conciliaires : *Gaudium et Spes* ; la phraséologie progressiste dans les textes du concile Vatican II - Synthèse sur l'intention viciée du concile.

LA DOCTRINE DU CONCILE

- Quelle est cette « pensée moderne » à laquelle le concile a voulu s'adapter ? - La pensée moderne, l'influence allemande - Le présupposé œcuménique de *Lumen Gentium* - L'Église sacrement *Dei Verbum* à *Lumen Gentium* ; L'anthropocentrisme - Synthèse sur la nouvelle religion Vatican II : une religion de la Conscience - La sainteté impossible. *Gaudium et Spes* et *Humanae Vitae*

LE RECOURS À LA TRADITION

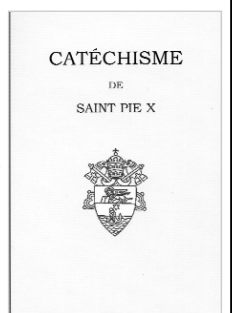
Pertinence de la critique anti-moderniste face à la crise de la société contemporaine à laquelle l'Église conciliaire a voulu s'adapter.

Le Courrier de Rome a réédité le CATÉCHISME DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

publié en 1912 par ordre de saint Pie X

Édition brochée, 10 €

Édition cartonnée vert
sombre, gravée aux
fers, 20 €



Devenu pape, saint Pie X a promulgué, en 1905, une version révisée d'un catéchisme classique, publié en 1765. Ce catéchisme, intitulé *Abrégé de la doctrine chrétienne* ou *Catéchisme de Rome*, et dont des traductions françaises avaient paru en 1906 et 1907, a été réédité en 1976, 1984.

En octobre 1912 saint Pie X, promulguait un « catéchisme nouveau », le *Catéchisme de la doctrine chrétienne*, celui qui vient d'être réédité.

Ce catéchisme avait un ordonnancement différent et était plus bref (433 questions-réponses). Dans la lettre approuvant ce nouveau catéchisme qui devait se substituer à l'ancien, saint Pie X disait « *Dès le début de Notre Pontificat, Nous Nous sommes occupés avec le plus grand soin de l'instruction religieuse du peuple chrétien, et en particulier des enfants, persuadés qu'une grande partie des maux qui affligent l'Église proviennent de l'ignorance de sa doctrine et de ses lois...* »...« *Nous exhortons vivement dans le Seigneur tous les catéchistes, maintenant que la brièveté même du texte facilite leur travail, à s'efforcer d'expliquer et de faire pénétrer dans l'âme des enfants la doctrine chrétienne, et avec d'autant plus de soin qu'est plus grand aujourd'hui le besoin d'une solide instruction religieuse, à cause du développement que prennent l'impiété et l'immoralité. Qu'ils se rappellent toujours que le fruit du catéchisme dépend presque totalement du zèle, de l'intelligence et du savoir-faire avec lesquels ils réussiront à en rendre l'enseignement plus facile et plus agréable...* »

Ce catéchisme de 1912 a connu, en Italie et dans beaucoup de pays, sauf en France, une diffusion ininterrompue. Jean-Paul I^{er} le recommandait encore en 1978.

À COMMANDER AU COURRIER DE ROME

Monsieur l'Abbé Jean-Michel Gleize, professeur au Séminaire d'Écône, vient de publier « *Le successeur de Pierre* », traduction annotée de l'opuscule de 1521, d'après l'édition Lauchert de 1925, de Thomas de Vio Cajetan, cardinal de Saint-Sixte (1469-1534). Connu pour être le commentateur par excellence de saint Thomas d'Aquin, témoin privilégié de la révolte luthérienne, **Thomas de Vio Cajetan** se fera aussi le défenseur intrépide de la papauté. Dans le présent ouvrage - traduit pour la première fois en français - Cajetan démontre l'institution divine de la monarchie pontificale, en s'appuyant sur la lettre des Évangiles : démonstration théologique dont la rigueur scolastique apporte une réponse irréfutable aux objections de Luther...Ancêtre et précurseur de la définition dogmatique du concile Vatican I de 1870, Cajetan apparaît aussi comme un point de repère assuré pour tous ceux que désorientent les textes novateurs de l'aggiornamento depuis Vatican II.

VENTE AU COURRIER DE ROME PRIX (PORT COMPRIS) 16 €



LES PUBLICATIONS DU COURRIER DE ROME

SAINT PIE X

DOCUMENTS PONTIFICAUX DE SA SAINTETÉ SAINT PIE X

2 tomes reliés -

Tome 1 : 863 pages - Tome 2 : 741 pages - 99
Ensemble d'interventions et écrits du saint pape.
UN OUVRAGE DE RÉFÉRENCE

CONDUITE DE SAINT-PIE X DANS LA LUTTE CONTRE LE MODERNISME « DISQUISITIO »

1 volume 323 p - 160x240 23

Ce livre est la traduction d'un rapport d'enquête fait lors du procès de canonisation du saint pape ; à propos de la manière d'agir de saint Pie X dans la lutte contre le modernisme.

Un bon complément aux deux autres ouvrages

SAINT PIE X RÉFORMATEUR DE L'ÉGLISE YVES CHIRON

1 volume, 346 pages - 21

Biographie du seul pape de l'histoire moderne, avec saint Pie V, à avoir été canonisé. Ce livre est le plus complet qui ait jamais paru sur saint Pie X. En effet, pour l'écrire, l'auteur a consulté de nombreux ouvrages et les archives secrètes du Vatican.

TÉMOIGNAGES

LE MESSAGE DU PADRE PIO KATHARINA TANGARI

1 volume 168 p - 11

Fille spirituelle du Padre Pio, Katarina TANGARI raconte ici ses propres visites et celles de ses proches à San Giovanni da Rotondo, le couvent où vivait le bienheureux moine stigmatisé.

LA PETITE HISTOIRE DE MA LONGUE HISTOIRE

MGR LEFEBVRE

1 volume 128 pages - 9,9

Texte de quelques conférences que donna Mgr Lefebvre un an avant sa mort aux soeurs de la Fraternité Saint Pie X. Il s'intitule « Les voies de la Providence dans le cours de ma vie et comme il est bon de s'en remettre totalement à Elle pour plaire au Bon Dieu ».

J'AI TUÉ MES SEPT ENFANTS D'APRÈS UN TÉMOIGNAGE RECUEILLI PAR LE PÈRE D. MONDRONE S.J.

1 volume 57 pages - 3,8

Le drame de l'avortement, relaté il y a plus de 50 ans, préfigurant une actualité : toujours plus brûlante et montrant l'angoisse et le désespoir d'une femme au soir de sa vie après avoir avorté sept fois.

CRISE DE L'ÉGLISE - THÉOLOGIE

STAT VERITAS

ROMANO AMERICO

1 volume 190 pages - 21

Ce livre est la suite de "Iota Unum". Il est un recueil d'observations faites suite à la lecture de la lettre "Tertio Millenio adveniente" du pape Jean-Paul II. Il se veut un cri d'appel aux plus hautes autorités de l'Église pour le XX^e siècle qui commence.

LA TRADITION CATHOLIQUE PEUT-ELLE ÊTRE EXCOMMUNIÉE ?

1 volume 35 pages - 1,5

Cette petite plaquette traite de l'invalidité de l'excommunication de Mgr LEFEBVRE suite aux sacres de 1988.

LA NOUVELLE THÉOLOGIE

PRÉFACE DE MGR SPADAFORA

1 volume 210 pages - 15,2

Le concile Vatican II répudie la théologie traditionnelle pour installer la « nouvelle théologie ». En quoi consiste la nouvelle théologie ?

L'OECUMÉNISME

1 volume 144 pages - 9,2

L'oecuménisme est souvent présenté comme une solution aux « guerres de religion » que provoquerait l'intransigeance dogmatique du catholicisme. Faut-il dissoudre le dépôt de la Foi pour résoudre les oppositions religieuses ?

LA TRADITION VIVANTE ET VATICAN II

1 volume 37 pages - 1,5

Lorsque Mgr LEFEBVRE fut condamné par Rome au moment des sacres de 1988, il fut expliqué qu'il avait une idée fautive de la Tradition dans son caractère vivant ; c'est de ce concept même que traite cette petite plaquette la lumière de la doctrine catholique.

LA TRADITION EXCOMMUNIÉE

1 volume 117 pages - 9,15

Réédition. Ce volume réunit divers articles du « Courrier de Rome » au sujet des consécrations épiscopales du 30 juin 1988. Ces études démontrent avec des arguments jusqu'à maintenant non contestés, que la Fraternité Saint Pie X n'est ni excommuniée, ni schismatique mais qu'elle fait partie de plein droit de l'Église Catholique Romaine.

LA THÉOLOGIE DE JEAN-PAUL II ET L'ESPRIT D'ASSISE

JOHANNES DORMAN

1 volume 225 pages - 18,3

Pour comprendre l'idéal que poursuit le pape depuis son élection sur le siège de Pierre, il faut découvrir l'étrange signification théologique de la réunion interreligieuse d'Assise et de toutes celles qui ne cessent de lui succéder.

POLITIQUE ET RELIGION

ESSAI DE THÉOLOGIE DE L'HISTOIRE PR PAOLO PASQUALUCCI

1 volume 108 pages - 10

L'auteur aborde un thème d'une brûlante actualité, le rapport entre politique et religion, en l'interprétant du point de vue d'une théologie de l'histoire conforme aux canons de la pensée catholique la plus orthodoxe et la plus traditionnelle, aujourd'hui non observée par la hiérarchie et par la théologie officielles, qui semblent être imprégnées de l'esprit du monde, ennemi du Christ.

MAÇONNERIE - POLITIQUE

MAÇONNERIE ET SECTES SECRÈTES EPIPHANIUS

Préface de Monsieur HENRI COSTON)

Un ouvrage majeur, indispensable à tout vrai catholique. Epiphanius y dénonce le complot mondial mené par les organisations secrètes. On y découvre "l'histoire : secrète, où se trouvent les vraies causes des événements, un histoire honteuse" ! (H de Bazac). Epiphanius ne se contente pas de dénoncer, il donne aussi les moyens de lutter, de ne pas céder au découragement.

**Ouvrage épuisé, en cours de réédition
avec plus de 100 pages de mises à jour.**

LA MAÇONNERIE A LA CONQUÊTE DE L'ÉGLISE

CARLO ALBERTO AGNOLI

1 volume 52 pages - 6,9

Ce petit ouvrage démontre la fiabilité générale d'une liste de prélats maçons publiée ! par le journaliste Mino PECORELLI le 12 septembre 1978. La liste PECORELLI fut le symptôme d'une pénétration maçonnique des plus hautes hiérarchies ecclésiastiques, pénétration qui conduit à semer un doute : cette secte aurait-elle pratiquement pris la barre de l'Église ?

GUERRE EN YOUGOSLAVIE ET EUROPE CHRÉTIENNE

1 volume 57 pages - 3,7

Une étude qui tente de démontrer que la situation dans les Balkans ne serait rien d'autre qu'une nouvelle étape sur le chemin de la République universelle, celle des Hauts Initiés.

LES CONGRÈS THÉOLOGIQUES DE SI SI NO NO

1. PRINCIPES CATHOLIQUES POUR RESTER FIDÈLE À L'ÉGLISE EN CES TEMPS EXTRAORDINAIRES DE CRISE, 8 et 10 décembre 1994 - 165 pages - 12

2. ÉGLISE ET CONTRE-ÉGLISE AU CONCILE VATICAN II, 2 et 5 janvier 1996 - 482 pages - 27,4

3. LA TENTATION DE L'OECUMÉNISME, 21 et 24 avril 1998 - 518 pages - 22,9

4. BILAN ET PERSPECTIVES POUR UNE VRAIE RESTAURATION DE L'ÉGLISE 3, 4 et 5 août 2000 - 347 pages - 23

5. LA MESSE EN QUESTION 12, 13, 14 avril 2002 - 505 pages - 25

COURRIER DE ROME

Édition en Français du Périodique Romain
Si Si No

Directeur : R. Boulet

Rédacteur : Abbé de Taveau

Adresse : B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex

N° CPPAP : 0408 G 82978

Imprimé par

Imprimerie du Pays Fort

18260 Villegenon

Direction

Administration, Abonnement

Secrétariat

B.P. 156

78001 Versailles Cedex

E-mail : courrierderome@wanadoo.fr

Correspondance pour la Rédaction

Via Madonna degli Angeli, 14

Italie 00049 Velletri (Rome)

Abonnement

• France :

- de soutien : 40 , normal : 20 ,

- ecclésiastique : 8

Règlement à effectuer :

- soit par chèque bancaire ou à l'ordre du

Courrier de Rome, payable en euros, en

France,

- soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.

• Suisse :

- de soutien : CHF 100, normal CHF 40

- ecclésiastique : CHF 20

Règlement :

- Union de Banques Suisses - Sion

C / n° 891 247 01E

• Étranger : (hors Suisse)

- de soutien : 48 ,

- normal : 24 ,

- ecclésiastique : 9,50

Règlement :

IBAN : FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057

BIC : PSST FR PPP AR

VOUS POUVEZ COMMANDER AU COURRIER DE ROME



Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

sì sì no no

« Que votre OUI soit OUI, que votre NON soit NON, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XXXVI n° 275 (465)

Mensuel - Nouvelle Série

Février 2005

Le numéro 3€

L'ŒCUMÉNISME, PIÈGE MORTEL POUR L'ÉGLISE À PROPOS D'UN LIVRE DU PROF. GEORG MAY

2^e PARTIE : LES CONCESSIONS À UNE FAUSSE CONCEPTION DE L'ÉGLISE ET DE SON UNITÉ

2.3 La nouvelle définition de l'Église donnée par le Concile et sa signification pour l'œcuménisme

L'analyse de la connexion entre le Concile et l'œcuménisme ne peut pas ne pas considérer le poids exercé sur ce dernier par la nouvelle définition de l'Église apparue avec Vatican II : l'Église qui est le « peuple de Dieu », dans laquelle l'Église du Christ « subsiste ». Le prof. May s'intéresse à cette question au chap. 4 de son livre, intitulé *Église et ministère sacerdotal*. Il rappelle que les Papes précédents (Léon XIII, Pie XI, Pie XII) ont toujours affirmé la doctrine traditionnelle : l'Église catholique est le Corps du Christ (un point c'est tout, sans nuances ni exceptions possibles : seule l'Église catholique est le Corps mystique du Christ). Jean-Paul II lui aussi, dans l'encyclique *Novo millennio ineunte*, a rappelé que l'Église catholique est la seule et unique Église du Christ (May *op. cit.* p. 129). Mais avec Vatican II, poursuit l'auteur, est apparue une confusion que des déclarations successives de la Congrégation pour la Foi ont en vain tenté d'éliminer (*op. cit.* p. 130).

De l'ensemble de ces déclarations successives, il ressort selon l'auteur que :

- a) l'Église invisible se réalise dans l'Église visible, qui est l'Église catholique ;
- b) l'Église du Christ est une : « Vatican II n'accepte pas une pluralité d'«Églises» » ;
- c) l'Église est la communion universelle d'Églises particulières, dans lesquelles sont aussi incluses les « communautés chrétiennes non catholiques qui ont maintenu la

succession apostolique et une Eucharistie valide » (*op. cit.* ibidem). Mais cette inclusion d'une partie des « frères séparés » dans les « Églises particulières », polémique l'auteur, « est malheureuse et même source de confusion, puisque les «Églises particulières» catholiques et les «Églises particulières» non catholiques sont par nature différentes. Il est hasardeux de penser pouvoir inclure ces dernières dans la notion d'Églises particulières, puisqu'elles refusent d'obéir au successeur de Pierre comme garant de l'unité de l'Église, sans parler de toutes les autres différences dans la foi. L'idée que l'Église du Christ serait une somme d'Églises et de communautés ecclésiales est fautive » (*op. cit.* pp. 130-1) ;

d) la notion d'« Églises sœurs » s'applique uniquement aux Églises particulières qui se trouvent dans l'Église catholique, leur mère (*op. cit.* p. 131) ;

e) l'Église a été enrichie de toute la vérité révélée par Dieu et de tous les moyens de la grâce (UR, 4) ; il n'y a, à l'extérieur de l'Église, aucune réalité ecclésiale dont elle puisse ressentir l'absence.

Venons-en maintenant à la question du *subsistit* (point n°6). La claire indentification du Corps du Christ et de l'Église catholique qui se trouve dans *Humani Generis* n'a pas été reprise par le Concile [bien sûr ! elle ne plaisait pas aux novateurs – par exemple les cardinaux Liénart et Bea – qui s'y étaient attaqués dès la phase préparatoire du Concile – ndr]. « À la place de «est», le Concile a mis «subsistit» ». *Lumen Gentium* 8 : l'unique Église du Christ « subsiste dans

l'Église catholique, gouvernée par le successeur de Pierre et les évêques en communion avec lui. Le choix du mot *subsistit* – continue le prof. May – s'est révélé une catastrophe. Dans les dernières décennies, ce terme a été employé à mauvais escient et a provoqué un remarquable chaos : il aurait mieux valu ne pas l'employer¹. Quel que soit le sens que l'on veuille lui attribuer, une chose est certaine : il relâche sans aucun doute l'unité de l'Église catholique avec le Corps (mystique) du Christ. S'il n'avait pas cette fonction, son emploi serait complètement superflu. Pour les protestants, il représente une «auto relativisation spontanée» de l'Église catholique [comme si elle ne se considérait plus la seule dépositaire de la vérité – ndr]. Un auteur protestant l'entend comme «une remise en question théologique de la prétention catholique à être l'unique Église du Christ». Les anglicans aussi ont vu dans ce terme un point de rupture » (*op. cit.* pp. 131-2).

Où en sont les choses exactement ? Le prof. May cite le cardinal Ratzinger, qui « s'est plusieurs fois efforcé d'interpréter le terme fatal de façon à le rendre inoffensif » (*op. cit.* p. 132). En 1985, « la Congrégation pour la doctrine de la Foi a précisé que «le Concile avait choisi le mot *subsistit* justement pour préciser qu'il existe une seule 'subsistance' de la vraie Église, et qu'en dehors de ses membres visibles il n'existe

1. Il semble que le *subsistit in* ait été introduit dans le texte de *Lumen Gentium* sur proposition des protestants.

que des 'élément Ecclesiae' qui – étant des éléments de la même Église – tendent et conduisent vers l'Église catholique (LG 8) » (AAS, 71 (1985), pp. 758-9).

L'auteur commente : « Cette interprétation est certainement correcte. Si l'unique Église du Christ subsiste (seulement) dans l'Église catholique, on exclut en conséquence qu'elle subsiste aussi dans d'autres "Églises" » (*op. cit.* p. 132). L'expression « une seule *subsistance* de la vraie Église » équivaut-elle donc au *est*, toujours professé par le Magistère dans le passé ? Il semblerait que oui. Nous disons *il semblerait*, car le texte n'affirme pas explicitement que cette « subsistance » est celle, seulement celle, de l'Église catholique. Il le laisse entendre, mais d'une façon qui nous semble tortueuse, pour ne pas dire obscure. Ce n'est pas sans raison que le prof. May remarque : « Mais Ratzinger non plus n'a pas maintenu une interprétation univoque. Dans la déclaration *Dominus Iesus*, il interprète le "subsistit" comme si celui-ci signifiait que l'Église du Christ "subsiste pleinement seulement dans l'Église catholique" (DI 16). Cette façon de s'exprimer est, au mieux, malheureuse. Si l'Église du Christ se maintient "pleinement" seulement dans l'Église catholique, cela autorise à conclure qu'elle peut subsister aussi d'une autre façon, subsister "non pleinement". » (*op. cit.* pp. 132-133).

Remarquons à ce propos

a) la notion de la *pleine* existence de l'Église du Christ dans la seule Église catholique (notion qui semble confirmer le dogme mais qui, à notre avis, le nie, car elle admet implicitement l'existence *non pleine* ou *moins pleine* de l'Église du Christ extram Ecclesiam catholicam) *est déjà présente dans les textes du Concile, dans les funestes articles sur l'œcuménisme* : dans UR 3 (passage cité à la note 5 de la première partie de cette étude) : «... moyens de salut dont la force dérive de la *plénitude* de grâce et de vérité qui a été confiée à l'Église catholique » (= les Églises et communautés « séparées » sont elles aussi des « moyens de salut », bien qu'elles ne possèdent pas la « plénitude » de l'Église catholique, à cause des « déficiences » dont elles souffrent ; et plus loin : «...c'est en effet par la seule Église catholique du Christ, laquelle est "moyen général de salut", que peut s'obtenir *toute la plénitude des moyens* de salut (= seulement la "plénitude", et non l'unicité des moyens du salut, que l'on peut évidemment trouver ailleurs, même s'ils sont *moins pleins*, chez ceux qui se trouveraient dans une communion *imparfaite* ou *moins pleine* avec l'Église catholique) ; et dans UR 4 : « Les divisions entre chrétiens empêchent l'Église de réaliser la *plénitude* de catholicité qui lui est propre en ceux de ses fils qui, certes, lui appartiennent par le baptême, mais se trouvent séparés de sa pleine communion. Bien plus, même pour l'Église, il est plus difficile, dans ces conditions, d'exprimer, sous tous ses aspects, la *plénitude de la catholicité* dans la réalité même de la vie. »

b) à notre avis, les deux textes de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi,

rappelés par le prof. May, *se contredisent l'un l'autre*. En effet, la déclaration de 1985 permet encore d'inférer, même au prix d'un effort de volonté, que la « subsistance » de la vraie Église est seulement celle de l'Église catholique, mais la déclaration *Dominus Iesus*, qui lui est postérieure, affirme au contraire que cette subsistance n'est « pleine » que dans l'Église catholique (« pleine », et non « unique »). Alors que la notion d'*unicité* suppose l'absence absolue de cette « subsistance » chez les non catholiques, la notion de « plénitude » implique l'existence d'une subsistance *moins pleine* ou *imparfaite* chez les non catholiques, puisqu'ils souffrent de « déficiences », c'est-à-dire chez les religions chrétiennes hérétiques et schismatiques, les *sectes*, que le Concile et le magistère qui l'a suivi jusqu'à présent déclarent *en communion visible imparfaite* avec l'Église !

Le prof. May, après avoir relevé l'ambiguïté du « pleinement » employé par le cardinal Ratzinger, affirme toutefois que la fameuse « subsistance », correctement interprétée, doit être comprise dans le sens où « l'Église invisible et l'Église visible constituent une unité. C'est dans l'Église catholique que l'Église du Christ existe. Le Concile n'a pas enseigné que l'Église du Christ existe aussi en dehors de l'Église catholique » (May *op. cit.* p. 133). Le Concile ne l'a certes pas enseigné directement, mais l'a-t-il enseigné *indirectement* ? Le doute demeure. Et c'est un doute fort. C'est si vrai que le prof. May conclut sur ce point de la façon suivante : « Hors de l'Église catholique, il y a donc de multiples éléments de sanctification et de vérité, qui sont le don propre de l'Église du Christ. Mais dans cette façon d'exprimer les choses, il faut aussi remarquer une remise en valeur [injustifiée – ndr] des fragments de l'Église, que l'on retrouve dans les religions non catholiques. Avant le Concile, en effet, on parlait seulement de *vestigia ecclesiae*, de traces de l'Église. Les traces expriment un lien extrêmement faible avec la réalité à laquelle elles renvoient. Elles permettent de pressentir l'Église, peut-être même l'évoquent-elles, mais elles ne constituent pas des éléments propres à l'Église. À partir du Concile, on parle d'*élément ecclesiae Christi*, exprimant ainsi l'idée d'un renvoi plus fort à l'Église. Les *éléments* représentent des parties constitutives de l'Église à laquelle ils appartiennent, mais qui se trouvent comme arrachées de leur contexte » (*op. cit.* p. 133).

Mais cette fausse représentation des hérétiques et des schismatiques comme éléments ou « parties constitutives » (*Bestandteile*) de l'Église, « arrachées » de leur contexte mais en état de communion non pleine ou imparfaite [sic] avec l'Église catholique, ne constitue-t-elle pas justement l'une des convictions portantes de l'œcuménisme actuel, destructeur de la foi et de l'Église ?

2.3.1 L'Église selon les non catholiques

Il nous semble utile de rappeler ici brièvement l'idée que les orthodoxes et les protestants se sont faite de l'Église, idée fort bien résumée par l'auteur. Le lecteur pourra ainsi

encore mieux comprendre l'absurdité du dialogue œcuménique.

a) Les orthodoxes

Les orthodoxes n'ont pas une conception précise de l'Église. Ils voient l'Église essentiellement sous son aspect « mystico-charismatique ». Du point de vue de l'Église comme institution, ils sont répartis en « églises nationales » soumises chacune à un guide propre (autocéphalie) : « La connexion étroite avec l'élément national-populaire entrave l'édification de l'Église, promeut l'appartenance pure et simple de l'Église à l'État, favorise l'instrumentalisation de l'Église. L'orthodoxie est l'ensemble des "Églises" autocéphales indépendantes. Le patriarche de Constantinople ne possède aucune juridiction sur les multiples communautés orthodoxes. Ce qui unit les orthodoxes, c'est l'hostilité à l'égard de "Rome". Les orthodoxes n'ont pas de hiérarchie comme celle des catholiques, même sans vouloir considérer le Pape. Ils nient le fait que le Christ puisse avoir un Vicaire universel, pour toute l'Église. Pour eux, il n'existe pas de Primat de droit divin. » (*op. cit.* p. 134).

b) Les protestants

Pour le protestantisme, la doctrine catholique de l'Église est « sans aucune importance » (*op. cit.* p. 133). Sa doctrine, en résumé et au-delà des divergences entre les protestants eux-mêmes, est la suivante : « Il faut distinguer l'Église visible de l'Église invisible. L'Église, dans son essence, est cachée, invisible (*ecclesia prope dicta*). Elle n'est constituée que de ceux qui sont vraiment croyants, et elle n'est connue que de Dieu. Par l'annonce de la Parole de Dieu et l'administration des sacrements, elle devient Église visible, empirique (*ecclesia late dicta*). L'Église du Christ existe dans les "Églises" historiques ; elle est là où la Parole de Dieu est annoncée correctement, et là où les sacrements sont administrés correctement. Cela suffit pour que l'on ait l'existence de l'Église. Le sacerdoce (au sens catholique) n'est pas essentiel pour l'Église. La seule autorité dans l'Église est la Parole de Dieu (contenue dans l'Écriture). Il n'existe aucune succession épiscopale constitutive de l'Église. Les protestants considèrent leurs communautés religieuses comme des Églises au sens plein du terme. Elles s'autodéfinissent comme "Églises évangéliques". Leur synode du 9 novembre 2000 affirme : "Les Églises évangéliques sont des Églises de Jésus-Christ". Les Églises individuelles existant aujourd'hui, fruits d'un processus historique, ne sont que des Églises particulières qui font partie de l'Église du Christ. Cette dernière ne s'identifie à aucune Église en particulier. La *Concorde* de Leuenberger, une de leurs déclarations communes, datant de 1973, affirme clairement que toutes les "Églises" participantes ont part à l'Église du Christ. C'est pourquoi les protestants demandent la reconnaissance de l'égalité de valeur des "Églises sœurs" chrétiennes.

« Pour les protestants, l'Église catholique est une organisation ecclésiastique comme une autre. Pour eux, la parole et les sacrements suffisent pour que l'Église existe, la

structure et la constitution de l'Église catholique leur semblent donc n'avoir aucune importance, et même être contraires à la foi. Ils considèrent que leur conception de l'Église est "appropriée, mieux fondée, correspondant davantage à l'Évangile". Les communautés protestantes se considèrent en concurrence avec l'Église catholique. Depuis leur origine, elles ont cherché à lui faire du mal, où que ce soit.

« Les œcuménistes catholiques s'efforcent de mettre "l'Être-Église" des communautés religieuses protestantes au plus haut de l'affiche. Pour Walter Kasper, les communautés protestantes sont "un nouveau type d'Église" ; il s'oppose à l'affirmation selon laquelle elles ne seraient pas des Églises "au sens propre". Pour lui, les communautés religieuses protestantes ne sont pas des Églises au sens de l'Église catholique, mais elles le sont dans un sens différent. » (*op. cit.* pp. 134-136).

c) La négation de l'Église entraîne la négation protestante du véritable sacerdoce

Pour les protestants, « la structure hiérarchique du ministère sacerdotal n'est qu'une construction historique contingente. Pour eux, il ne peut pas y avoir de hiérarchie de droit divin dans l'Église. Les ministres ne sont que des prédicateurs de la Parole et des dispensateurs des sacrements. Ils sont élus par la Communauté. Dans l'optique protestante, le service de l'annonce de la parole et celui de l'administration des sacrements sont de droit divin [parce qu'ordonnés par Notre-Seigneur, comme le révèlent les Écritures – ndr], mais ce n'est pas le cas de l'institution sacramentelle des ministres chargés de prêcher et d'administrer les sacrements [cette opinion se fonde sur une interprétation erronée du Nouveau Testament – ndr]. Pour les protestants, il n'y a ni sacrement de l'ordre, qui confère une empreinte indélébile et des pouvoirs impérissables, ni pouvoir d'ordre, qui fait que seul celui qui le possède peut accomplir certains actes, ni pouvoir de juridiction, qui permet d'exiger obéissance et discipline. Le pouvoir exercé par le ministre protestant lui est conféré par la communauté, c'est-à-dire par son organe représentatif, qui peut le lui retirer quand il le veut. En particulier, il n'y a pas de magistère de droit divin. Le protestantisme n'a pas d'instance ecclésiastique qui se prononce de façon infaillible sur la foi. » (*op. cit.* p. 137).

La notion protestante d'Église est donc pour ainsi dire *ouverte*, démocratique, c'est une Église venant du bas, défigurée et bouleversée, réduite à une communauté de laïcs, sans prêtres, sans autorité, sans autel, sans sacrifice, dépourvue de tout fondement transcendant. En abolissant le sacerdoce ministériel, en refusant la Tradition de l'Église maintenue par l'enseignement multi-séculaire, en déclarant que tout baptisé est *ipso facto* prêtre, et qu'il peut donc comprendre seul les Saintes Écritures, avec l'aide supposée du Saint-Esprit, Luther a ouvert la voie à l'*anarchie religieuse*, car c'est à cela que conduit la tendance des protestants à se construire une religion *ad hominem*,

c'est-à-dire personnelle, grâce à leur lecture individualiste des Textes Sacrés, lecture qui les conduit inévitablement à se diviser en d'innombrables sectes.

Aujourd'hui, à cause de l'œcuménisme, *l'anarchie religieuse a infecté aussi les catholiques* grâce au « pluralisme » religieux dont cet œcuménisme se fait nécessairement le héraut. Le pluralisme implique la disparition de l'enseignement de l'unique Vérité révélée, il conduit à la religion *ad hominem* et à l'adoption d'une notion d'Église semblable à celle des protestants. Pour la catholicité, c'est la fin :

« Aujourd'hui, on voit se répandre de plus en plus, même chez les catholiques, une fausse conception de la chrétienté et de l'Église du Christ, qui consiste en ceci : il n'existe qu'une seule Église invisible, dont participent toutes les communautés chrétiennes. La chrétienté est partagée en plusieurs "Églises". Chacune d'elles possède des parties de la vérité. Toutes ensemble, elles forment l'Église du Christ. L'unité de l'Église ne doit donc pas être rétablie ; elle existe déjà. Comme il n'existe, au sein de l'Église visible, aucune unité de doctrine, dans le culte et dans l'enseignement, l'unité effective réelle ne peut être qu'invisible. [On voit que la vision protestante de l'Église a pénétré le monde catholique – ndr]. De nombreux catholiques œcuménistes se rapprochent de ces fausses conceptions, et en arrivent au point de distinguer entre "Église du pape" et Église du Christ. La première ne comporte que les catholiques, la seconde comporte tous les baptisés. Ainsi, l'Église catholique se trouve rabaissée au rang d'Église particulière. La Curie peut expliquer aussi longtemps qu'elle le veut le sens du *subsistit*, les œcuménistes, eux, suivent leur chemin. Ils continuent imperturbablement de soutenir la (légitime) coexistence de plusieurs "Églises", qui constituent toutes ensemble l'"Église du Christ". Un professeur de Tübingue déclare souvent qu'"une forme de réalisation [de l'Église – ndr] se trouve aussi dans d'autres Églises [non catholiques – ndr]". Walter Kasper voit lui aussi une différence entre l'Église catholique et l'Église de Jésus-Christ. Une telle notion est inacceptable pour un catholique qui a la foi. L'Église catholique ne peut pas être placée au même niveau que les autres communautés religieuses. Il est impossible de vouloir unifier l'Église catholique et les autres confessions chrétiennes comme différentes parties d'une espèce de Super Église » (*op. cit.* pp. 137-138).

Commentons cette très juste analyse. La faute *principale* des déviations qui dominent parmi les fidèles ne revient certainement pas aux fidèles eux-mêmes, bien que ceux-ci aient certaines responsabilités graves (cf. § 1.1). N'avons-nous pas vu (§ 2.3.1) que, dans la nouvelle notion d'« Église communion », la hiérarchie actuelle inclut, en tant qu'« Églises particulières », même les communautés chrétiennes ayant une succession apostolique matérielle et une Eucharistie valide ? N'est-ce pas franchir un pas illégitime, pas que le cardinal Walter Kasper

cherche à rallonger encore un peu pour inclure également les protestants dans l'Église communion, en demandant que soit remise en discussion l'invalidité des ordinations anglicanes ? Le Saint Siège l'a-t-il désavoué ? Et Kasper n'est-il pas le produit de l'œcuménisme imposé par Rome depuis Jean XXIII ? L'objectif vers lequel semble tendre l'œcuménisme de Jean-Paul II n'est-il pas précisément une sorte de « Super Église » ? Une « Super Église » qui inclurait non seulement les autres confessions chrétiennes, mais, en perspective, toutes les religions (cf. le rassemblement interreligieux d'Assise) et même l'humanité tout entière ? Et l'on croit rester fidèle au dogme en affirmant que seule l'Église catholique a conservé la « plénitude » du salut par rapport aux autres religions, maintenant ainsi sa position de supériorité ! On se console avec des miroirs aux alouettes !

3. LA FAUSSE IDÉE D'UNITÉ DES PROTESTANTS ET DES ORTHODOXES

Vatican II a répandu l'idée que tous les chrétiens éprouvent une nostalgie de l'unité. Mais cela n'est pas vrai, entre autres parce que les diverses confessions comprennent l'unité de façon très différente les unes des autres, en fonction de leur idée d'« Église ».

Le prof. May expose efficacement les différentes conceptions (*op. cit.* pp. 16-29), en commençant par la conception catholique, résumée par des citations de plusieurs documents pontificaux, y compris certains textes de Jean-Paul II. L'unité, pour l'Église catholique, est l'unité pleine et visible des croyants soumis à Pierre : « La pleine unité ou communion résulte donc de la communion de la foi, de la liturgie, des sacrements, surtout de l'Eucharistie, et du magistère. » (*op. cit.* pp. 17-18). L'unité, selon la notion catholique, ne peut pas être séparée des vérités de foi : c'est donc une unité visible dans la *vérité* maintenue au cours des siècles par l'enseignement de l'Église, compris dans son ensemble, non limité aux conciles œcuméniques ; vérité qui ne tolère pas de coexistence avec son contraire, et n'admet pas de hiérarchie en son sein : il n'y a pas de dogme moins important que les autres, un dogme dont on pourrait discuter avec les hérétiques (*op. cit.* pp. 18-19).

a) Les protestants

Comment les protestants comprennent-ils l'unité ? Ils ne parlent jamais d'« unité » de l'Église, mais de « communion des Églises » (*Kirchengemeinschaft* : le terme *Gemeinschaft* peut également signifier *communauté*).

La différence terminologique est significative. Les communautés religieuses protestantes ne visent pas une unité visible et institutionnelle des « Églises » (*op. cit.* p. 27). Pourquoi ? Parce que pour elles, la communion des Églises « ne signifie pas la fusion des Églises, mais plutôt la reconnaissance réciproque [de chacune – ndr] comme véritable expression de l'unique Église du Christ » (*op. cit.* p. 22). En effet, comme nous l'avons vu (cf. § 2.3.1.b), l'unité de l'Église pour les protestants est *invisible* ; elle existe déjà dans le Corps du Christ, d'où

il s'ensuit que l'Église du Christ *une* est constituée de la somme des *Églises* qui professent être chrétiennes. Cette unité n'est pas modifiable, c'est une donnée ontologique. Pour les protestants, « nous sommes déjà unis au Christ », ce qui manque encore est « la concorde dans l'image ecclésiale de cette unité » (*op. cit. ibidem*). Cela signifie que pour les protestants, on n'a d'unité que si les « Églises de différentes confessions » se garantissent réciproquement la « communion dans la Parole et dans les Sacrements », autrement dit si elles se garantissent une coexistence réciproque pacifique (*ibidem*). L'unité au sens protestant n'est pas autre chose qu'« un commerce amical entre confessions qui restent séparées » (*ibidem*). (L'« unité dans la diversité », sur laquelle l'œcuménisme actuel fait une fixation, est en réalité une notion protestante).

Dans cette optique, il n'est même pas nécessaire de parvenir à une interprétation univoque de l'Évangile. Un accord sur certaines questions de fond suffit (*op. cit. pp. 22-23*). La « communion ecclésiale », ainsi comprise, implique « prédication commune et sainte Cène, reconnaissance réciproque des Ordinations et possibilité de célébration interconfessionnelle » (*op. cit. p. 23*). Cela signifie que, pour les protestants, on peut être ensemble sans affronter les problèmes posés par les vérités de foi, en maintenant donc toutes les contradictions, toutes les erreurs (le principe de contradiction ne leur dit rien). Toutes les confessions chrétiennes appartiennent déjà, d'après eux, à l'Église invisible du Christ ; les « Églises » actuelles, telles qu'elles sont, sont déjà « toutes membres de cette unique Église » (*op. cit. p. 23*).

Le protestantisme ne tend donc pas à l'unité avec l'Église catholique, mais à une « communion universelle des Églises ». Il veut en effet que, dans la « communion des Églises », les confessions protestantes soient reconnues par l'Église catholique pour ce qu'elles sont, que l'Église reconnaisse la validité de leurs « ordinations », qu'elle garantisse la « communion de la parole et des Sacrements », en la mettant en pratique avec eux dans divers rites interconfessionnels (*op. cit. p. 24*). Les protestants veulent être considérés comme une pluralité d'« Églises » parfaitement égales en dignité à l'Église catholique.

À la lecture de cette exposition précise du prof. May, chacun pourra noter à quel point « l'ecclésiologie de communion », poursuivie dans le « dialogue » par la hiérarchie catholique actuelle, reflète « l'ecclésiologie » des hérétiques.

b) L'unité selon les orthodoxes : le problème n'existe pas

Les orthodoxes ne professent pas la même conception. La « communion » des « Églises » et l'unité des chrétiens leur importent peu, car ils se considèrent comme la seule vraie Église du Christ. Pour eux, l'Église de Rome est *hérétique*. Être en rapport avec les catholiques est donc un péché (Canon 45 des Canons des Saints Apôtres). Ce qui les intéresse, c'est leur propre expansion, d'autant plus si elle se fait au détriment des catholiques. Jean-Paul II ne comprend pas leur vraie mentalité, très hostile à la papauté et au catholicisme.

Dans l'Orthodoxie, le principe national-populaire (*voelkisch*) joue un rôle fondamental. L'Orthodoxie, on le sait, ne constitue pas une unité, mais un ensemble d'« Églises » nationales, qui s'identifient au peuple et identifient le peuple à l'Église, conférant ainsi à ce dernier la mission de défendre l'orthodoxie contre l'étranger. Le catholique ou le protestant sont donc vus comme des ennemis de la patrie et de l'unité nationale. L'« Église » orthodoxe s'appuie en conséquence sur l'État (elle est d'ailleurs historiquement la fille du Césaropapisme, byzantin tout d'abord puis russe) pour être soutenue dans ses prétentions, à commencer par celle du « territoire canonique », c'est-à-dire du territoire qu'elle considère comme soumis à sa compétence et à sa juridiction. Pour le Patriarcat de Moscou, ce « territoire » correspond à celui de l'ex Union Soviétique (il est donc plus étendu que celui de l'actuelle Russie). Sur ce territoire, les autres « communautés religieuses » (à commencer par la communauté catholique) n'ont aucun droit à exister. C'est pourquoi les orthodoxes s'opposent fermement à toute tentative de l'Église catholique de reprendre son œuvre en Russie (sur cette question, *op. cit. chap. 3 Orthodoxes et Uniates*, pp. 107-119).

Jean-Paul II s'est incliné, abandonnant les

Uniates à eux-mêmes, et s'engageant officiellement à ne pas faire de « prosélytisme » : il a sacrifié l'action missionnaire à l'œcuménisme. Le résultat est la diffusion du protestantisme en Russie, non du catholicisme (*op. cit. P ; 118*). Le prof. May rappelle la loi sur les religions reconnues par l'État, en Russie, en 1997, qui mentionne uniquement l'orthodoxie, l'Islam, l'Hébraïsme, le Bouddhisme (*op. cit. p. 115*) comme religions « traditionnelles » de la Russie. Elle oublie que l'Église catholique a toujours été présente en Russie, même si elle a toujours été contrée ou même persécutée (*op. cit. p. 118*). En Géorgie et en Roumanie, la religion orthodoxe a été rapidement déclarée religion d'État (*op. cit. p. 115*). Les orthodoxes font leur possible pour ne laisser aucune place au catholicisme. Là où ils le peuvent, là où ils en ont les moyens, les orthodoxes déploient une action massive de prosélytisme à l'égard des catholiques, en les démembrant (*op. cit. p. 119*).

Nous voudrions également rappeler qu'à Rome, Jean-Paul II a offert une Église aux Grecs et une autre aux Bulgares pour qu'ils puissent y célébrer leur liturgie de schismatiques, infectée par l'hérésie en raison de la question du *Filioque* et de la consécration confiée à l'épiscopat ; il en a aussi offert une aux Russes, qui l'ont refusée, et il semble que l'on soit en train de construire « derrière Saint Pierre, à l'intérieur de la résidence diplomatique du Janicule... la plus grande cathédrale orthodoxe d'Occident », qui une fois terminée, projettera son ombre « droit sur les colonnes du Bernin ». Ce n'est donc pas la Russie qui se convertit au catholicisme, c'est la Rome catholique qui est de plus en plus envahie – symboliquement aussi – par les forces du schisme et de l'hérésie (sans parler de la présence formelle de l'Antéchrist constituée par la mosquée de Forte Antenne, la plus grande d'Europe, approuvée elle aussi par le Vatican, au nom de la « liberté religieuse » !). Tout ceci ne démontre-t-il pas, pour la énième fois, que la Consécration de la Russie au Cœur Immaculé de Marie, demandée en son temps par la Sainte Vierge par l'intermédiaire de la voyante de Fatima, n'a *jamais*, malgré les apparences, été réellement faite par le Pape ?

Speculator
(à suivre)

L'ÉGLISE DU MONOLOGUE

Un lecteur nous écrit :

Cher Directeur,

Vous voudrez bien m'excuser de vous faire partager une souffrance qui pèse sur mes pauvres petites épaules laïques.

J'ai rencontré il y a quelques jours le chapelain de l'hôpital Sant'Eugenio de Rome, que je connais depuis plusieurs années. Il m'a demandé où j'en étais de mon service d'acolyte auprès des malades de ma paroisse, auxquels je portais aussi parfois la communion. J'ai répondu que, bien que continuant à les visiter, j'avais suspendu ce service. Lorsqu'il m'a demandé la raison de cette

décision, je lui ai expliqué que cette expérience m'avait permis de comprendre que, dans la plupart des cas, je donnais la communion à des personnes qui auraient eu besoin de se confesser et de recevoir l'absolution, ce qu'elles n'auraient pu faire qu'auprès d'un prêtre. J'ai aussi manifesté mon regret d'avoir « obligé » de pauvres malades à recevoir Jésus alors qu'ils n'étaient peut-être pas dans l'état de grâce nécessaire. Le chapelain n'a fait aucun commentaire sur ma décision, mais il s'est lancé dans un raisonnement sur les « fondamentalismes » religieux, pour en arriver à m'asséner un discours qu'il avait prévu – je l'ai su par la suite –

de me faire. Dans un monologue que je n'ai eu aucun moyen d'interrompre, il a d'abord formulé un acte d'accusation, puis il a fait mon procès, dans lequel il a tenu le rôle de ministère public, de juré et de juge, en suivant la procédure habituelle : jugement, appel et cassation. Résultat ? Condamnation définitive. Quelle était cette accusation ? « On m'a dit que tu es un lefébriote : tu es tombé dans un piège mortel ; tu fréquentes un milieu qui est bien pire que celui des témoins de Jéhovah ». Mais l'expression la plus infamante a été celle qu'il a employée à plusieurs reprises, chaque fois plus vigoureusement : je fréquentais des « masturba-

teurs intellectuels », et j'en étais un moi-même ! Face à cette violence verbale digne d'un imam terroriste, je n'ai rien pu répliquer, pas même à la fin, car lorsqu'il s'est senti satisfait d'avoir déversé son container de boue, il est parti en disant qu'il avait autre chose à faire.

J'ai appris par la suite qu'une personne lui avait demandé de prier pour moi, pour aider cette « sainte âme » (sic !) qui était en train de se perdre, après avoir abandonné toutes ses fonctions paroissiales et la Messe conciliaire. Le fait que j'aie abandonné ces fonctions paroissiales et cette Messe après une réflexion longue et documentée, le fait que j'aie ouvert les yeux sur des réalités déconcertantes, le fait que je sois « fondamentaliste » parce que j'ai retrouvé la vraie Foi fondatrice, celle des Pères de l'Église, cela n'intéresse personne, et personne ne veut s'informer, en revanche, sur le « non fondamentalisme » de la nouvelle théologie, qui a embarqué les fidèles sur un paquebot nommé « Vatican II », en route mortelle vers l'iceberg de l'indifférence religieuse. Le fait que j'aie cessé de pratiquer une liturgie génétiquement modifiée, qui est en train d'empoisonner lentement les chrétiens (sur les petits « Missels des dimanches » que l'on distribue dans les Églises, il faudrait imprimer en gras : « Cette liturgie nuit gravement à la Foi » comme on imprime sur les paquets de cigarettes : « Fumer nuit gravement à la santé », en référence à ce qu'avait dit Paul VI au sujet des « fumées de satan » introduites dans l'Église) ; le fait que j'aie

retrouvé la joie de la Messe et du catéchisme de toujours, qui ont sanctifié les générations qui nous ont précédés et qui restent le dernier rempart de défense de la sainte Tradition ; le fait de croire à l'existence d'un enfer qui n'est pas vide, au purgatoire et au paradis dont parlent les Évangiles, tout cela est inacceptable pour les prétendus sourds qui ne veulent pas écouter et qui ont « autre chose à faire » !

Sur l'aube de ce chapelain, on peut voir le symbole de la colombe représentant le « Renouveau de l'Esprit » charismatique. Après ce que j'ai eu à subir, je pense qu'il serait plus opportun, du moins pour lui, de remplacer cette colombe par un poulet, plus apte à symboliser ce mouvement de « Détérioration de l'Esprit ».

Cher Directeur, le poids que je vous demande de partager avec moi n'est pas celui des offenses faites à ma personne ni celui des mortifications que j'ai reçues, mais c'est la douleur pour le triste sacerdoce de ce chapelain, car lorsqu'il n'y a pas d'information correcte, de juste équilibre, de charité ni d'éducation dans l'écoute que l'on accorde aux autres, qu'en est-il du commentaire de la Parole de Dieu ? Probablement Évangile authentique (s'il n'est pas dénaturé lui aussi) mais commentaire apocryphe !

Je peux vous assurer que je ne me suis pas laissé intimider par cette désagréable expérience, et ce pour plusieurs raisons. La première est que j'ai toujours vécu en « inscrivant les injures sur le sable et les bienfaits sur le marbre ». J'ai donc pardonné à ce

prêtre depuis longtemps. J'en ai connu un autre qui donnait de sérieux coups de griffes, grâce auxquels il a sans doute fait carrière comme il le désirait : peut-être est-il devenu « Tigretaire » particulier. La deuxième raison est que le fait de revenir à l'Église de la Tradition signifie redevenir une sentinelle, appelée à surveiller les frontières que Jésus a établies pour son bercail. Enfin, je suis maintenant habitué à voir mes compatriotes pratiquer à tous les niveaux l'exotisme comme sport national. Ainsi, de même qu'aujourd'hui on connaît les noms des petits fleuves de Katmandou mais on ne connaît pas la géographie de son pays, de même dans le domaine religieux, on apprécie et fréquente les liturgies des orthodoxes (schismatiques, eux, mais « ils chantent si bien ! ») et on admire la façon de prier, le dos vers le ciel, des musulmans (« quelle foi ! »), mais pour ce qui est de la splendide liturgie romaine traditionnelle, on ne la connaît pas et on n'est pas en mesure de l'apprécier ni de la défendre, car on est attiré, entre autres, par le tintement des clochettes bouddhistes.

Cher Directeur, je vous salue avec mon « credo » humain : si le cœur chante toujours les louanges de la Trinité, les autres bruits ne sont que chuchotements, y compris les voix de ceux qui s'égosillent à chanter la mélodie funèbre de la Sainte Église. Mais le Christ vaincra.

Mon affection et mes prières accompagnent le travail du Courrier de Rome.

Lettre signée

LA COURSE À LA PAPAUTÉ

Rencontres œcuméniques, nominations incroyables, souvent absurdes, ambitions démesurées de prélats médiocres, groupes de pression, alliances étranges : la course à la papauté est devenue un spectacle pathétique et, dans certains cas, grotesque. Ce long crépuscule du pontificat d'un Pape malade est le cadre idéal pour voir se déchaîner les conflits entre groupes de pouvoir, entre cardinaux souriants quand ils passent à la télévision, mais prêts à une guerre où tous les coups sont permis.

Voyons quels sont les protagonistes de cette « bataille ».

Le cardinal **Giovanni Battista Re**, Préfet de la Congrégation pour les Évêques, est soutenu par l'inoxydable « bande Silvestrini », le coriace noyau du radicalisme libéral curial, et il jouit de l'appui du cardinal Francesco Marchisano, Archiprêtre de Saint Pierre, ennemi implacable de la Tradition catholique et de la Messe tridentine. On sait que l'appui en vue d'un conclave n'est jamais gratuit, et l'on soutient que la « bande Silvestrini » voudrait en échange obtenir la nomination comme Secrétaire d'État de l'un de ses fidèles, le cardinal **Audrys Backis**.

Sous la préfecture du cardinal **Re**, on a l'impression d'être revenus au temps du cardinal **Baggio**, qui abusait des « directissime », c'est-

à-dire des nominations non discutées dans l'assemblée plénière des cardinaux de la Congrégation pour les Évêques, mais faites en vertu de leur seule présentation au Pape par le cardinal Préfet de cette Congrégation. Quand **Baggio** quitta la Congrégation, les cardinaux poussèrent un soupir de soulagement, espérant que les « directissime » ne seraient désormais plus qu'un souvenir. Aujourd'hui, elles sont devenues une pratique de plus en plus fréquente. Rappelons la tentative de nomination à Bologne de Mgr **Paolo Rabitti**, créature de **Marchisano** et de **Silvestrini**, tentative dans laquelle furent utilisés tous les moyens possibles : même **Romano Prodi**, alors Président de la Commission Européenne, chercha en vain à bloquer la nomination de l'« orthodoxe » **Carlo Caffarra**. Une autre nomination de **Re** qui a donné lieu à de nombreuses discussions, est celle du théologien ultra moderniste napolitain **Bruno Forte** comme Archevêque de Chieti. Ancien élève de **Kasper**, **Forte** est le fauteur de l'adaptation des dogmes au devenir historique (cf. *Le courrier de Rome* d'octobre 2004).

En 2003, le cardinal **Re** a nommé Évêque d'Innsbruck un professeur de l'Université théologique de Trier (Allemagne), Mgr **Manfred Scheuer**, qui s'est tout de suite empressé de déclarer à la chaîne de télévision autrichienne « Tirol Heute » que l'abolition du

célibat des prêtres est « un chemin qui peut être parcouru ». Un autre cas inquiétant est celui de la nomination du nouvel Évêque d'Assise. Celui-ci sera vraisemblablement le protégé de **Carlo Maria Martini**, c'est-à-dire Mgr **Gianfranco Ravasi**, « bibliste », Préfet de la Bibliothèque Ambrosiana de Milan, un autre héraut du néomodernisme et du sécularisme libéral, soutenu par **Re** et par son vieil ami **Giuseppe Betori**, Secrétaire Général de la Conférence Épiscopale Italienne (CEI). Mgr Ravasi, ami d'hommes politiques de gauche haut placés, auteur de (mauvais) livres, collaborateur infatigable (et nocif) de nombreux journaux, est considéré comme le successeur idéal du cardinal **Ersilio Tonini** au poste de porte-parole médiatique de la ligne libérale de l'Épiscopat italien.

En Amérique latine, le cardinal **Re** appuie la nomination d'évêques anti-romains radicalisés et idéologisés pour rééquilibrer le sens « conservateur » des nominations de ces dernières années ; il recommande chaudement, par exemple, un jeune jésuite espagnol au poste d'auxiliaire de la ville de Guatemala, pour qu'il prenne la place du cardinal Quoezada (les mêmes critiques lui furent faites pour la nomination de l'Archevêque de Barcelone). Il est surprenant et significatif que le cardinal **Re** s'en remette, pour les pays d'Amérique latine, aux stratégies du prélat **Montezemolo**, qui fut

en son temps éloigné de l'Amérique centrale précisément à cause de ses sympathies et de ses contacts avec les groupes les plus idéologiques et les plus radicaux.

Ceux qui espéraient que le cardinal **Dionigi Tettamanzi** quitterait la direction du diocèse de Milan, après l'échec de la triste pastorale rationaliste et déiste du cardinal Martini, doivent être déçus. Il est désormais clair que **Tettamanzi** est le candidat phare de la Communauté de Sant'Egidio, conduite par le professeur **Andrea Riccardi** et par l'évêque de Terni **Vincenzo Paglia**, amis de prélats et de cardinaux du monde entier, qu'ils ont invités à leurs meetings pour la paix. **Tettamanzi** a récemment fait organiser par la Communauté Sant'Egidio une réunion œcuménique et interreligieuse de trois jours dans la capitale lombarde, en y impliquant tout le diocèse. Il a également fait organiser en juin dernier un pèlerinage, toujours œcuménique et interreligieux, à Jérusalem. À Milan, il a visité des synagogues et des communautés protestantes, tandis que certaines paroisses catholiques de la ville attendent encore la visite de leur Pasteur.

Il ne faut pas oublier, dans cette tragico-comique course à la papauté, l'Archevêque de Gênes **Tarcisio Bertone**, très engagé dans les commentaires de... matches de football. Il semble qu'il se considère comme un bon candidat à la succession du cardinal Ratzinger à la Congrégation pour la Doctrine de la Foi. Il n'est pas le seul à aspirer à la succession de Ratzinger : il y a aussi le Patriarche de Venise, le cardinal **Scola**, désireux lui aussi de revenir à Rome.

Au mois de juin dernier, nous avons aussi vu apparaître sous les projecteurs, en tant que possible futur Secrétaire d'État, le cardinal **Crescenzio Sepe**, Préfet de la Congrégation pour la Propagande de la Foi. Il fait de nombreux voyages à travers le monde, dont nous pouvons lire de larges compte rendus dans *L'Osservatore Romano*, dirigé par son très cher ami Mario Agnes. Un autre cardinal qui inquiète est l'Archevêque de Vienne, le cardinal **Scönborn**, qui s'est signalé en fermant son séminaire et en confiant des paroisses de rite romain à des prêtres mariés de rite oriental.

Le cardinal **Severino Poletto**, Archevêque de Turin, se considère comme l'héritier spirituel du cardinal Martini, et veut en maintenir la ligne théologique et les stratégies ecclésiastiques. Mais il est bien loin du niveau intellectuel de l'ex-Archevêque milanais, chef de file du courant libéral anti-romain du Sacré Collège. En outre, la considération qu'ont pour Poletto ses collègues italiens au Vatican est

maintenant proche de zéro. Il semble que le cardinal Angelo Sodano lui-même ait regretté cette nomination (Severino Poletto a été nommé évêque par son compatriote et ami le cardinal **Biaggio**). À son arrivée à Turin, Poletto eut tout de suite la brillante idée de demander à l'ultra-radical **Enzo Bianchi**, « prier » de la communauté mixte (au point de vue des religions comme des sexes) de Bose, connue pour son engagement en faveur d'un œcuménisme effréné, du dialogue interreligieux et du relativisme, de prêcher les exercices spirituels au clergé ! À présent, **Poletto** invite aussi le cardinal libéral et radical **Karl Lehmann**, Évêque de Mayence, Président de la Conférence Épiscopale allemande, l'un des principaux représentants du courant libéral et anti-romain au sein du collège cardinalice, à parler dans le diocèse de Turin. Il faut également noter que **Poletto** a tout de suite initié la construction d'une nouvelle cathédrale à l'extérieur de Turin, pour la somme d'environ 75 millions d'euros, alors qu'il y a dans la ville plusieurs grandes églises, dont beaucoup ont une importance historique et artistique et auraient besoin d'être restaurées.

Certains cardinaux, quant à eux, semblent s'ennuyer dans leur diocèse ; ils piaffent d'impatience à l'idée d'avoir plus de pouvoir, et ils voudraient utiliser leur précieux temps au service – disent-ils – de la prestigieuse Curie romaine. L'un d'eux est le cardinal **Geraldo Agnelo**, Archevêque de São Salvador da Bahia, Président de la Conférence Épiscopale brésilienne, qui vient souvent à Rome dans l'espoir – dit-on – de devenir Préfet de la Congrégation pour le Clergé. En fait son vrai rêve semble être celui de revenir à Rome comme Préfet de la Congrégation pour le Culte, dont il a été Secrétaire (non regretté). Son nom est resté lié à une affaire remontant à quelques années, justement quand il était Secrétaire du Culte Divin : la disparition de cette Congrégation de dizaines de coffres contenant des documents brûlants sur la réforme liturgique. À l'insu du Préfet *pro tempore* lui-même, le cardinal Medina Estevez, **Agnelo** avait fait transférer ces coffres aux archives secrètes du Vatican. Son retour à la Congrégation pour le culte Divin, « cabine de pilotage » de la liturgie dans l'Église catholique, serait un véritable désastre, comme le serait son entrée à la Congrégation pour le Clergé.

Ce panorama est rendu plus inquiétant encore par les vaticanistes impliqués dans le jeu des partis. Nous ne sommes pas non plus tranquillisés (au contraire !) par le fait que le Maître du Conclave sera S.E. Mgr **Piero Marini**, actuel Maître des Cérémonies Ponti-

ficales, que le Secrétaire du Conclave sera l'archevêque **Monterisi**, et le vice camerlingue du Sacré Collège S.E. Mgr **Paolo Sardi**.

Que Notre-Seigneur Jésus-Christ, « Pasteur Éternel », ait pitié de son troupeau et défende son Église des mauvais hommes d'Église !

Pulvis

PS : Voici ce que publie *Golias*, revue idéologique de gauche et très anti-romaine, dans son numéro de novembre - décembre 2004, à propos des groupes de pouvoir : « Or, si le Pape espère faire durer Angelo Sodano (et Joseph Ratzinger) le plus longtemps possible on imagine aisément que d'autres ne seraient pas forcément contrariés de voir cette place se libérer. En particulier, le vieux rival de Angelo Sodano, Giovanni Battista Re, plus modéré (« bénellien ») que Mgr Sodano et homme d'une très grande influence au Vatican. Comment alors un homme aussi pâle que Don Angelo Sodano réussit-il à se maintenir ? Pour une raison très simple : l'affrontement de deux de ses héritiers, qui ne veulent surtout pas que l'autre emporte le morceau et qui préfèrent attendre leur heure que de la voir passer sans eux. Les deux rivaux sont, on le sait, Giovanni Battista Re (centre) et Crescenzio Sepe (droite) ». [...] « L'opposition qui se lève d'elle-même contre cette auto-promotion en cours rend évidemment difficiles les choses pour Crescenzio Sepe, mais aussi pour son grand ennemi Giovanni Battista Re. Cette situation pourrait profiter à un troisième larron, de loin le plus intéressant du trio, l'archevêque piémontais Giovanni Lajolo. Ce dernier bénéficie de grands atouts : c'est un prélat élégant, fin, cultivé, positif dans son approche du monde actuel, lié au cercle libéral (Mgr Silvestrini) mais en bons termes avec le secrétaire d'État en place. En effet, en notre chère Italie, les considérations idéologiques sont souvent loin d'être dominantes. Ainsi le très conservateur Angelo Sodano a-t-il favorisé les carrières du cardinal Severino Poletto, du cardinal Francesco Marchisano, des archevêques Giovanni Lajolo et Celestino Migliore, tous les quatre dans une ligne toute différente de la sienne, mais qui comme lui sont piémontais. C'est pourquoi il nous semble que les luttes intestines de la Curie devraient favoriser l'accès d'un Giovanni Lajolo, toujours digne et peu partisan. *Golias* ne s'en plaindrait pas. Don Giovanni a été nonce en Allemagne et en étroite connivence avec son ami personnel le cardinal libéral Karl Lehmann. De quoi laisser espérer lors d'un prochain conclave un ticket ouvert : un pape pasteur, très évangélique, et un secrétaire d'État à la fois romain et ouvert aussi habile que Giovanni Lajolo.

FOI, SACERDOCE, TRADITION

EXTRAITS DE

« *Contre le modernisme*
- *l'Étude de la Tradition* -

Le sens catholique et l'esprit des Pères. »

ABBÉ AUGUSTIN AUBRY, 1927, p 24 à 32,
Éditions Saint Rémy, BP 33410 Cadillac.

... « La foi catholique, continue Benoît XV, est d'une nature telle qu'on ne peut rien lui ajouter, rien lui retrancher ; ou on la possède tout entière, ou on ne la possède pas du tout. *Telle est la foi catholique : quiconque n'y adhère pas avec fermeté ne pourrait être sauvé* ¹. Il n'est pas besoin

de qualificatif pour signifier la profession de catholicisme : *mon nom est chrétien, catholique est mon prénom*. Qu'on s'applique seulement à justifier vraiment cette appellation par les faits. » ². D'ailleurs, les choses sont venues à ce point que Pie X a pu dire publiquement sa douleur « de voir

1. *Symbole* de SAINT ATHANASE.

2. Encyclique *Ad Beatissimi Apostolorum*, ibid.

sortir des rangs du clergé, du jeune clergé surtout, des nouveautés de pensée pleines de périls et d'erreur sur les fondements mêmes de la doctrine catholique. »³

Ainsi, les Pontifes Romains définissent clairement le rôle capital de la Tradition dans l'économie chrétienne, et leur jugement nous est d'un souverain secours, car il prouve, sans conteste possible, que s'il est, pour les controverses qui s'agitent entre le catholicisme et les erreurs modernes, un point qui doit être mis en lumière avec plus d'insistance, c'est bien le principe de la Tradition employé de tout temps par l'Église dans la réfutation de l'erreur ; il prouve aussi que le sens doctrinal, l'esprit théologique et surnaturel, ne s'est affaibli chez nous jusqu'à rendre possible, et d'une façon si générale et si inquiétante, l'emprise des théories modernistes, que parce que le *traité de la Tradition* n'a pas eu, dans la formation du clergé, toute l'influence que lui attribue l'Église, et n'a pas produit son fruit, nous voulons dire ce caractère préservatif, cette efficacité souveraine, cette délicatesse théologique qui, d'instinct, répugne aux théories hasardées ou suspectes, et, a priori, avant toute recherche et tout raisonnement, pressent l'erreur et sait en dégager la vérité. C'est assez dire que l'étude de la tradition est stérile, si elle n'atteint pas son but le plus nécessaire : *l'acquisition du sens, de l'esprit théologique* — véritable pierre de touche de la vérité.

Sans doute, de ce traité on a pratiqué la lettre, saisi l'ordonnance didactique, étudié l'argumentation ; mais il ne semble pas qu'on en ait, généralement, pénétré à fond le sens et l'esprit, ce sens qui développe, chez le théologien, le tact et la sensibilité doctrinale, cet esprit qui perçoit et pense toujours comme l'Église et avec l'Église — *Sentiendum cum Ecclesia*.

Que si un grand nombre de prêtres déjà ont subi, à divers degrés, l'influence pernicieuse des doctrines modernistes, quel jugement pourra-t-on porter sur les directions qui ont présidé à leur formation théologique, sur les auteurs qu'ils ont suivis et qu'ils ont pu regarder comme les types de renseignement et le dernier mot de la science sacrée ? Car, en définitive, si le modernisme a pris une telle extension, et s'il entre dans une partie considérable du clergé un courant d'idées qui ne sont nullement propres à l'assainir et à lui donner des forces contre la révolution installée dans les intelligences laïques, n'est-ce pas surtout en conséquence d'une formation première, et n'est-il pas d'une rigoureuse logique de remonter toujours aux sources ? On ne cueille pas des raisins sur des épines, ni des figues sur des ronces. Il y a longtemps que les pires révolutions se sont préparées sous le nom des gens honnêtes régnant et ne gouvernant pas.

Aujourd'hui, plus que jamais, beaucoup déplorent l'affaiblissement général des principes ; partout se produisent des doléances sur la légèreté et l'effacement des caractères, sur la méconnaissance des études de principes, étouffées par l'engouement du grand nombre pour les recherches de l'érudition, les idées nouvelles et les théories modernistes. Mais à peine ose-t-on dénoncer le mal, tant il est devenu général, tant il est difficile

de le déterminer à fond, tant surtout notre esprit moderne est susceptible, si on attaque les idées qui lui sont personnelles.

Et, pourtant, plus que jamais les intelligences sacerdotales ont besoin d'être fortement trempées ; et les réflexions d'un vieil évêque sont toujours de circonstance : « ne craignons pas, écrivait Mgr Isoard, d'appliquer au savoir du clergé ce que Blanc de Saint-Bonnet, ce penseur profond, disait de sa valeur morale : un clergé saint fait un peuple pieux, un clergé pieux fait un peuple honnête, un clergé honnête fait un peuple impie. »⁴

On a pu contester certaines critiques du vénérable évêque d'Annecy ; mais n'était-ce pas une preuve de leur valeur et parce qu'il mettait résolument le doigt sur la plaie. Aussi, ne craignons-nous pas de faire nôtres ces idées, vieilles de 40 ans, et qui, aujourd'hui plus que jamais, expriment la vérité et trouvent leur application.

« Un clergé qui ne connaîtrait de la religion que les points essentiels du dogme et de la morale — écrivait encore Mgr Isoard — et qui s'en tiendrait aux définitions, sans chercher constamment à pénétrer plus avant dans l'économie des Mystères ou dans la raison des lois divines, ce clergé pourrait faire un peuple ayant l'intelligence générale de la foi chrétienne, et connaissant ce qui est défendu ; mais un peuple capable d'aimer le Seigneur et Sauveur Jésus, capable, d'efforts contre le mal et d'élan vers le bien souverain, jamais ! »⁵

Et le vénérable évêque écrivait, à propos de nos publications sur les *Études sacrées et la formation du clergé* : « Vous avez fort bien montré comment la *dépression de l'idée du sacerdoce* est, en dernière analyse, la véritable cause de ce désarroi des idées chrétiennes qui nous a conduits à une telle impuissance... Quelques prêtres intelligents qui entreraient pleinement dans cet ordre d'idées, pourraient ranimer, d'ici vingt ans, les études et l'esprit sacerdotal. »⁶

Mais, nous a-t-on souvent objecté, dans un monde où tout change, dans cette fièvre d'action qui dépense tant d'énergies et consume tant de vies, comment faire prévaloir à ce point les études de principes ? Ce qui suffisait jadis à convertir et à garder les âmes, est devenu insuffisant aujourd'hui pour les reconquérir. Seules, les œuvres modernes sont efficaces : à temps nouveaux procédés nouveaux !

Cette fièvre d'action, cette théorie des *procédés nouveaux*, semble faire bon marché des principes ; elle s'en écarte facilement ; elle les considère comme gênants, si tant est qu'elle ne les traite par le mépris. Dès lors, comment s'étonner qu'aucun effort n'aboutisse, que l'œuvre de Satan avance toujours, et dans une progression croissante, pour atteindre bientôt, si on n'y prend garde, l'objectif final, la *sécularisation* complète, et définitive de la société par l'*École unique*. Déjà les travaux d'approche, se précisent, se resserrent, se rejoignent et se complètent, sous forme de règlements fallacieux et perfides, appli-

qués en sourdine, avec mille précautions cauteleuses, afin d'illusionner, d'endormir les catholiques. — Et, de fait, n'avons-nous pas entendu déjà certains prêtres et nombre d'intellectuels catholiques que n'effrayerait nullement l'*École unique*, sous ce prétexte illusoire que les maîtres seront, de fait, amenés à ménager les familles chrétiennes, et obligés à une neutralité doctrinale que l'expérience a depuis longtemps démentie.

À cette théorie paradoxale et moderniste Notre-Seigneur a répondu, et sa réponse est la loi immuable de l'Évangile et toute la force divine de l'Église jusqu'à la fin des temps : *Euntes, docete... Semen est verbum Dei*.

Le sacerdoce catholique est l'extension du sacerdoce unique de Jésus-Christ. Nous restons, au point de vue des œuvres à accomplir et de la manière de les mener à bien, dans une étroite et essentielle dépendance du Souverain Médiateur ; et nous ne saurions remplir notre office de prêtres médiateurs subordonnés, donner Dieu aux âmes et les âmes à Dieu autrement que Jésus-Christ Grand-Prêtre de la loi nouvelle.

Or, l'acte essentiel de Jésus-Christ, après le sacrifice de la croix, est la prédication évangélique ; donc l'œuvre essentielle, l'œuvre traditionnelle du prêtre, tout imprégné de l'esprit du Christ et vivant de la vie surnaturelle qu'il a mission de communiquer aux âmes, cette œuvre sera toujours la prédication évangélique. Cette idée se répète à chaque page des Épîtres de saint Paul : *Fides ex auditu, auditus per Verbum Christi*.

Si réduit en nombre qu'il soit — *Pusillus grex* — le sacerdoce sera toujours d'autant plus puissant sur les âmes, qu'il sera plus fortement imprégné de l'esprit de Jésus-Christ dans l'évangélisation des peuples.

« Il est à remarquer d'ailleurs que les œuvres, telles que beaucoup les pratiquent aujourd'hui, sont des *œuvres naturelles*, sans rapport direct, par elles-mêmes, ni proportion avec le but surnaturel que tout prêtre doit se proposer ; du moins ne sont-elles pas, au premier chef, les œuvres de l'Église. Elfes ne peuvent donc jamais absorber le principal de l'activité dû prêtre. »⁷

Assurément, on ne saurait les condamner. « Elles peuvent, indirectement, coopérer à l'apostolat ; en supprimant certains obstacles qui peuvent écarter les âmes de notre action. Mais il faut les surnaturaliser, car elles n'ont de valeur que par la vertu du prêtre. S'il se laisse absorber par elles, il perd son esprit sacerdotal, et s'épuise en pure perte. Un prêtre saint tirera parti de ces instruments inférieurs et par eux-mêmes impuissants ; la perfection de sa charité rendra efficace ce qui en soit ne l'est guère ; et, par son amour, les chemins les plus longs deviendront des raccourcis. »

« Mais plus le prêtre est saint, moins il a besoin de ces moyens détournés, dans son apostolat ; le rayonnement de sa vertu suffit pour attirer. Ainsi se pose la question de sainteté personnelle du prêtre. Au fond, il n'a qu'un moyen de donner Jésus-Christ, moyen vraiment efficace, c'est d'être un antre Christ en qui les âmes peuvent

4. MGR ISOARD, évêque d'Annecy : *Si vous connaissez le don de Dieu*, in-12. — *Aujourd'hui et demain*, in-12.

5. *Ibid.*

6. Lettre de MGR ISOARD à l'auteur, 10 février 1891.

7. *La vie spirituelle*. Revue rédigée par un groupe de professeurs de l'*École Angélique*. Octobre 1923. mars 1924, Article de M. l'ABBÉ LAVAUD, directeur au grand séminaire de La Rochelle.

3. *Lettre aux évêques protecteurs de l'Institut Catholique de Paris*, 6 mai 1907.

voir Jésus-Christ le Sauveur ; alors il peut tout : *Virtus de illo exibat et sanabat omnes.* »

« Certainement, il faut faire des œuvres, les bien faire, mais en se gardant des dangers qu'elles présentent. Ces dangers sont : la ruine de la vie intérieure, la laïcisation de l'intelligence, la vulgarité des attitudes, la dispersion et le gaspillage de trésors d'argent, de santé et d'intelligence. »

« Les circonstances de la vie de l'Église — où ce qui devrait l'aider lui fait obstacle — imposent aux prêtres, malgré la réduction de leur nombre, une certaine multiplication matérielle des œuvres d'apostolat ; mais, pour être fécond, l'apostolat moderne doit rester formellement identique à l'ancien, s'alimenter à une vie intérieure d'autant plus profonde que cette multiplication des œuvres extérieures risque de disperser et de dissiper davantage, malgré leur générosité, les ouvriers qui les entreprennent. La vie intérieure, la contemplation, la sainteté, sont aujourd'hui comme hier, et seront toujours, l'âme de l'apostolat. »⁸

Dans cet ordre d'idées encore, et dans la pratique de l'apostolat, le *modernisme dogmatique* a fait son œuvre, donné sa mesure et poursuivi son influence néfaste. Fatalement et par voie de conséquence toute logique, il a engendré ce *modernisme pratique* « qui entache les œuvres catholiques, et qui consiste à n'envisager que le résultat immédiat de ces œuvres, à mépriser ou à négliger toute activité, qui n'amènerait pas de résultat tangible et immédiat ; il dérive de l'américanisme »⁹ qui, malgré la condamnation de Léon XIII, se perpétue dans un grand nombre d'esprits,

Ce modernisme pratique préconise, outre mesure, « les vertus, les forces naturelles, comme si elles répondaient davantage aux mœurs et aux besoins de notre temps ; »¹⁰ il soutient « qu'il est *opportun*, pour gagner les cœurs égarés, de taire certains points de doctrine comme étant de moindre importance, ou de les atténuer, au point de ne plus leur laisser le sens auquel l'Église s'est toujours tenue. Il n'est pas besoin de longs discours pour montrer combien est condamnable la tendance de cette conception... Qu'ils reviennent tous, mais non par une autre voie que celle que le Christ a lui-même montrée. »¹¹

Le *modernisme pratique* se trouvera donc chez ceux qui, étant pénétrés, sciemment ou non, par l'esprit moderne, se conduisent, de fait, soit dans la totalité, soit dans une partie de leur activité, conformément à cet esprit. Si le *modernisme dogmatique* peut se définir : un essai de compromis entre la doctrine catholique et la doctrine de la Révolution et de l'égoïsme, on peut définir le *modernisme pratique* : une application de ce compromis. On trouvera, dans les actions de celui-ci, tout ce que l'on trouvait dans les doctrines de celui-là : immanence ou égoïsme, principe d'évolution, pragmatisme plus ou moins complet, enfin et surtout, illogisme étonnant dans ce séparatisme qui s'établit entre le croyant et toutes les autres personnalités que les hommes

revêtent selon leurs besoins ; séparatisme, qui est un véritable divorce établi entre les principes catholiques et leur application à des réalités concrètes, entre la théorie et la pratique. Spéculativement, on ne contredira pas la vérité, mais, pratiquement, on s'installera dans le domaine concret des faits, comme si les principes n'existaient pas ; au lieu de demander aux principes la lumière qu'ils doivent projeter sur la préparation, à l'action et sur toute l'action, on dressera devant eux une sorte d'écran qui empêchera le rayonnement, et rendra obscure la route à suivre ; on isolera la vie réelle de la doctrine catholique.

Cet isolement est le plus grand des péchés ; car il aboutit à ce suprême désordre : la finalité humaine substituée à la finalité divine, le règne rationaliste de l'humanité au règne du Christ, en un mot, l'homme a Dieu, contrairement à la doctrine catholique : *Omnia instaurare in Christo... Ut sit omnia in omnibus.*

Il s'agit donc, pour le sacerdoce, — et c'est encore Benoît XV qui parle — « sans s'attarder plus longtemps dans les questions qui ne sont d'aucun profit ; de travailler de toutes ses forces à la conservation de la foi, dans son intégrité et à l'abri de tout souffle d'erreur, en suivant celui que Jésus-Christ a constitué le gardien et l'interprète de la vérité, »¹² Il s'agit de « ramener les sociétés humaines, égarées loin de la Sagesse du Christ, à l'obéissance à l'Église ; à son tour, l'Église les soumettra au Christ, et le Christ à Dieu. »¹³

C'est en conformité avec les directions des Pontifes Romains, dont nous avons reproduit si largement la doctrine, que nous entrons — avec le P. Aubry dont nous donnerons scrupuleusement les idées, souvent même l'expression — dans l'étude de la Tradition, persuadé que le modernisme, qui, de toutes parts, bat en brèche la doctrine catholique, procède d'une fausse interprétation, sinon de l'ignorance ou du mépris, du *principe de Tradition* et de sa haute fonction dans l'Église. Nous savons d'ailleurs, et l'expérience démontre surabondamment, que les fauteurs du modernisme professent, à l'endroit de la Tradition catholique, un profond dédain ; ils la traitent comme une loi surannée, incompatible avec les exigences des temps nouveaux ; par voie de conséquence, ils amoindrissent, parfois jusqu'à la détruire, l'autorité de l'Église qui est d'essence traditionnelle ; ils foulent aux pieds « la règle sacrée de nos Pères : *Nihil innovetur nisi quod traditum est*, laquelle règle, si elle doit être suivie inviolablement dans les choses de la foi, doit encore servir de norme à tout ce qui est sujet à changement, bien que, sur ce dernier point, vaille aussi, la plupart du temps, cette autre maxime : *Non, nova, sed nove.* »¹⁴

Encore une fois, c'est l'abandon, de cette « règle sacrée de nos Pères » qui a favorisé — avec la *dépression de l'idée sacerdotale* — l'éclosion et les progrès si rapides des théories modernistes, et, en dernière analyse, de ce *laïcisme à outrance* qui désole la société catholique. À cet abandon il faut ajouter l'infiltration, si grave et si générale dans les intelligences, des dogmes maçonniques du *progrès nécessaire* et de l'*opti-*

misme humanitaire — pseudo-idées sentimentales qui répondent au désir secret de la nature d'accepter les faits accomplis, et qui n'ont pas leurs pareilles pour aveugler le jugement

Et par modernisme, par laïcisme, nous n'entendons pas seulement — quoi qu'en disent leurs défenseurs — une certaine conciliation, une certaine distinction, une certaine séparation d'ordre, entre le catholicisme et les choses humaines, dans un État où l'unité de croyances a été brisée, un expédient d'opportunisme — car le modernisme est essentiellement opportuniste.

Non. Le modernisme ou le laïcisme — c'est tout un — est une *doctrine*, concrétisée depuis 40 ans, sous diverses appellations, dans l'organisation de la société, et mise en application par un corps de lois condamnées par l'Église. Car ainsi en va-t-il du monde intellectuel et moral : il a, comme le monde physique, ses lois inflexibles et, selon ces lois, toute idée, tout principe, tout système en action, dans une société, tend incessamment à réaliser ses dernières conséquences. Nulle volonté humaine, si puissante soit-elle, ne peut arrêter ce développement. Il est donc inévitable, en ce sens, que les théories modernistes pénètrent de plus en plus de l'ordre philosophique et moral dans l'ordre social, jusqu'à s'emparer du pouvoir. Ce que le libéralisme a obtenu depuis 50 ans n'est que bien peu de chose, comparé à ce qu'il lui reste à exiger encore sous le masque du modernisme ; il n'a fait qu'un pas vers le but où il marche forcément ; et quel est ce but ? Nous le répétons l'abolition du catholicisme.

COURRIER DE ROME

Édition en Français du Périodique Romain
Sì Sì No

Directeur : R. Boulet

Rédacteur : Abbé de Taveau

Adresse : B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex

N° CPPAP : 0408 G 82978

Imprimé par

Imprimerie du Pays Fort

18260 Villegenon

Direction

Administration, Abonnement

Secrétariat

B.P. 156

78001 Versailles Cedex

E-mail : courrierderome@wanadoo.fr

Correspondance pour la Rédaction

Via Madonna degli Angeli, 14

Italie 00049 Velletri (Rome)

Abonnement

• France :

- de soutien : 40 , normal : 20 ,

- ecclésiastique : 8

Règlement à effectuer :

- soit par chèque bancaire ou à l'ordre du

Courrier de Rome, payable en euros, en

France,

- soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.

• Suisse :

- de soutien : CHF 100, normal CHF40

- ecclésiastique : CHF 20

Règlement :

- Union de Banques Suisses - Sion

C / n° 891 247 01E

• Étranger : (hors Suisse)

- de soutien : 48 ,

- normal : 24 ,

- ecclésiastique : 9,50

Règlement :

IBAN : FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057

BIC : PSST FR PPP AR

8. LAVAUD, *ibid.*

9. Lettre de Léon XIII, au Cardinal Gibbons, 22 janvier 1899.

10. *Ibid.*

11. *Ibid.*

12. Encyclique *ad Beatissimi.*

13. PIE X, Encyclique *E supremi apostolatus.*

14. BENOIT XV. Encyclique *Ad Beatissimi.*



Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

sì sì no no

« Que votre OUI soit OUI, que votre NON soit NON, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XXXVI n° 276 (466)

Mensuel - Nouvelle Série

Mars 2005

Le numéro 3€

L'ŒCUMÉNISME PIÈGE MORTEL POUR L'ÉGLISE À PROPOS D'UN LIVRE DU PROF. GEORG MAY 3^e PARTIE : ILLUSTRATION DES DOCTRINES DES HÉRÉTIQUES ET DES SCHISMATIQUES

4. LES PSEUDO-CATÉGORIES ÉLABORÉES PAR LES ŒCUMÉNISTES : LE « CONSENSUS DIFFÉRENCIÉ » ET LA « DIFFÉRENCE CONCILIÉE »

La recherche de l'unité « œcuménique » rencontre évidemment un obstacle de taille dans les oppositions doctrinales entre catholiques et protestants. Pour pouvoir le contourner, on s'est ingénié à élaborer des modèles logiques *ad hoc*, comme le « consensus différencié », qui devrait permettre d'atteindre des accords doctrinaux dans le respect des différences respectives. Le prof. May démontre que ces modèles ne sont pas défendables. « Le consensus – écrit-il – est l'accord de la volonté (de son contenu) et de la déclaration de volonté des deux contractants. *Différencier* signifie partager ou séparer. Un consensus *différencié* est la coexistence d'accord et de divergence sur une même chose, qui est ici la doctrine. Cela signifie en effet "l'accord sur les éléments fondamentaux d'une doctrine contestée, uni à l'explication contextuelle des raisons pour lesquelles les différences doctrinales qui persistent peuvent être permises à la lumière de tout ce que l'on a défini en commun" » (*op. cit.* p. 25).

Mais une conception de ce genre « pré suppose que dans la vérité révélée, on puisse faire une distinction entre les doctrines que nous devons reconnaître pour notre salut et les doctrines qui peuvent ne pas être reconnues, sans préjudice pour notre salut » (*ibid.*). Cette distinction est *fausse*; il s'agit d'une conception luthérienne, déjà condamnée par l'Église parce que la vérité révélée vient entièrement de Dieu, et qu'elle est donc entièrement nécessaire pour notre salut (*op. cit.* pp. 25-26). De plus, sur le plan purement logique, ce que l'on n'admet pas enlève de la

validité à ce que l'on admet, ce qui rend le modèle en question complètement contradictoire (*ibid.* p. 26).

La notion de « différence conciliée », autre façon d'exprimer l'idée de l'« unité dans la diversité », apparaît tout aussi contradictoire. Le terme plaît beaucoup au cardinal Kasper, qui l'emploie souvent (*op. cit.* p. 26), se faisant l'écho des déclarations des luthériens, qui affirment que l'œcuménisme doit viser à la réalisation d'« une communauté ecclésiale dans la différence conciliée » (*op. cit.* pp. 26-27). Mais la *conciliation*, remarque le prof. May, est une catégorie anthropologique : elle concerne les rapports humains, et non les idées. Cela signifie que « l'on peut réconcilier les hommes, mais pas les positions doctrinales. Des oppositions fermes ne se laissent pas niveler... Des différences de foi, qui expriment des oppositions radicales, ne peuvent jamais être conciliées, parce que la vérité et l'erreur ne peuvent pas cohabiter. La "différence conciliée" n'est pas autre chose qu'une addition de contraires... » (*op. cit.* p. 27). Du reste, des théologiens protestants réputés rejettent eux aussi cette catégorie conceptuelle (*ibid.*). Il est inutile de s'évertuer à défendre des thèses impossibles. Comme l'a rappelé Pie XI dans *Mortalium Animos*, la foi catholique est indivisible, on l'accepte ou on la rejette comme un tout (*op. cit.* p. 28).

La « différence conciliée » n'existe pas, elle ne peut exister, de même qu'il ne peut y avoir d'unité de quelque sorte que ce soit entre catholiques et protestants, entre des fois qui professent des vérités opposées. De plus, ce que les protestants opposent si fièrement aux catholiques ne sont que des *erreurs*, une négation de la Vérité révélée, des *hérésies* (*op. cit.* p. 28-29).

5. DIFFÉRENCES DOCTRINALES, DE FOI ET DE MORALE, AVEC LES PROTESTANTS ET LES ORTHODOXES

Pour donner une image qui soit la plus complète possible des différences *insurmontables* qui subsistent entre nous, catholiques, et les hérétiques et les schismatiques, nous proposons à nos lecteurs une rapide synthèse, presque une anthologie, du tableau précisément décrit par le prof. May. Il s'agit d'une juste critique des « graves lacunes du protestantisme en tant que système religieux », critique qui réaffirme certaines vérités fondamentales, aujourd'hui occultées. Il ne s'agit pas, bien évidemment, d'une hostilité envers le protestant individuel, qui peut être une personne pieuse et dévote, peut-être parfois plus que certains catholiques d'aujourd'hui (*op. cit.* p. 66). Il en va de même en ce qui concerne les orthodoxes, en tant que personnes.

A - Les protestants

5.1 Luther

Il faut tout d'abord repousser la tentative, entreprise depuis un certain temps par les œcuménistes, de revaloriser Luther, comme s'il n'avait pas été bien compris ni interprété : « Il y a, parmi les luthériens, des hommes pieux et exemplaires, mais leur fondateur n'en fait pas partie ». Ses carences morales et intellectuelles sont bien connues : il fut un moine qui rompit ses vœux, qui céda à la sensualité, à l'orgueil, à la colère, à la haine. Il s'idolâtrait lui-même [Personnalité rusée et agressive, il fut un polémiste violent et très habile et, en même temps, subtil et désinvolte dans ses sophismes herméneutiques – ndr]. Il incita les masses à la haine envers le Pape et les catholiques au moyen de pamphlets. Il

n'est pas juste de le considérer comme un « réformateur ». Il fut un *destructeur* de la foi, de l'Église, un semeur de discorde : un véritable Attila. Il se servit des maux qui affligeaient alors l'Église militante comme d'alibis pour rejeter la saine doctrine et la remplacer par son interprétation personnelle des *Écritures* [interprétation qui recherchait la quadrature du cercle, à savoir concilier le salut avec la liberté d'un sujet qui voulait continuer de suivre les impulsions de la chair et de l'orgueil – ndr] (*op. cit.* pp. 66-69).

5.2 Le protestantisme a imposé ses fausses doctrines par la force

« Le protestantisme n'a pas placé, à côté de la tradition légitime de l'Église, sa propre tradition, également légitime ; au contraire, il a rejeté comme illégitime la tradition légitime de l'Église, pour la remplacer par une tradition différente, qu'il considérait comme légitime [et qui est au contraire hérétique – ndr]. Les protestants ne cherchèrent même pas à purifier les institutions de l'Église de l'époque, ils se limitèrent à les mettre de côté... Ils prêchaient une doctrine complètement bouleversée, adaptée aux faiblesses de la chair » (*op. cit.* p. 69). Telle est la vraie raison de leur succès, succès d'élite dans le climat corrompu de cette époque, et non la prétendue redécouverte de l'Évangile, du christianisme authentique, sur lesquels des masses qui avaient soif de vérité se seraient avidement jetées ! (*op. cit.* p. 70). Les « réformateurs » prêchaient ce que l'esprit du monde, tel qu'il était vécu par les classes culturellement et politiquement dominantes, ou ce que les préjugés nationalistes voulaient s'entendre dire [la liberté absolue de la conscience, qui se fabrique son propre credo, le mouvement vers une religion nationale – ndr] (*op. cit.* p. 71). Pour la suprématie effective du luthéranisme, l'intervention des autorités civiles en sa faveur fut donc décisive (seigneurs territoriaux, villes libres de l'empire), car elles étaient toutes avides de s'emparer des terrains et des biens de l'Église catholique. Ces autorités, dans leurs territoires, persécutèrent les catholiques par l'oppression et la terreur, en les anéantissant ou en les écrasant (*op. cit.* p. 71-73). [Il se passa la même chose en Angleterre : la majorité catholique fut écrasée par la monarchie, qui voulut imposer à tout prix le schisme d'abord et les déviations ensuite – ndr]¹.

Une autre légende est constituée par l'idée que le protestantisme aurait apporté la « liberté de religion » (*op. cit.* p. 73). Au contraire, il a toujours réprimé le catholicisme. Ils s'est toujours appuyé sur les pouvoirs constitués [comme l'orthodoxie – ndr] pour arracher les croyants au catholicisme et chercher à se les approprier. Il a toujours invoqué la liberté de conscience et de religion, oui, mais uniquement pour lui-même (*ibid.*). Encore aujourd'hui, le protestantisme

s'appuie sur les puissants de la terre, que ce soient « les médias, les partis politiques ou les courants dominants du temps, ou l'État. Dans plusieurs nations à majorité protestante, encore aujourd'hui, la liberté de religion n'est pas garantie. La constitution de la Norvège déclare que le luthéranisme est religion d'État. Ceux qui l'adoptent sont obligés d'élever leurs enfants dans cette religion ; le roi doit être un luthérien ; plus de la moitié des membres du parlement doivent être des luthériens » (*op. cit.* p. 74). Suit la liste de prérogatives semblables, imposées en Suède, en Finlande, au Danemark, en Grande Bretagne (où ni le roi ni le premier ministre ne peuvent être catholiques, et où les prêtres ne peuvent pas être élus à la Chambre basse). Notre auteur conclut : « La proclamation de la liberté religieuse par le Concile œcuménique Vatican II n'a évidemment pas trouvé d'écho dans le protestantisme » (*ibid.*).

5.3 Les différences doctrinales sont restées inchangées, inconciliables

Les œcuménistes « les cachent et les minimisent ». Mais elles sont toujours là. Rien n'a changé. Quand il affirme qu'après le Concile, ont été abattues des « barrières de division » entre catholiques et luthériens (*L'Osservatore Romano*, 51, 7 décembre 1999, p. 7), Jean-Paul II ne réussit pas à en apporter la preuve. Les théologiens protestants continuent d'attaquer les dogmes catholiques comme avant. Du côté catholique, pas de réponse (*op. cit.* p. 75). Voyons quelles sont ces différences, en une large synthèse.

La Parole de Dieu

Pour les protestants, elle est « l'instrument décisif de la Grâce. La Parole est appel et acceptation personnelle. Face à la parole, le sacrement est quelque chose de secondaire. La Parole est toujours libre et nouvelle à chaque fois. Elle ne se cristallise pas en une Norme [c'est le point central – ndr]. Il s'ensuit que la notion même de dogme n'est pas praticable pour les protestants. En effet, il est constitué de ce qui est contenu dans la Révélation et proposé par l'Église : c'est ainsi que naissent les articles de foi. Pour le protestant, au contraire, seules comptent les proclamations libres et momentanées de la Parole. Leur consolidation dans les professions de foi confessionnelles est une simple œuvre humaine et peut être revue » (*op. cit.* p. 76).

Les protestants rejettent la Tradition constitutive du dogme, présente depuis le début de l'Église, en admettant l'Écriture pour seule source. Toutefois, ils cultivent leur propre *traditionalisme*, qui consiste à appliquer les principes de la tradition protestante à l'interprétation de la Bible : « Le catholique qui lit les commentaires protestants de la Bible, tombe souvent avec stupeur sur des références à des œuvres de Luther » (*op. cit.* p. 77), utilisées de fait comme canon d'interprétation. En outre, les protestants n'ont pas la même Bible que celle des catholiques (combien de catholiques le savent ?). Luther élimina les textes « deutérocanoniques » de l'Ancien Testament. Dans le Nouveau Testament, il considéra comme non canoniques l'*Épître aux Hébreux*, celle de *Saint Jacques* [qui enseigne la nécessité des œuvres pour le salut, à côté de la foi – ndr], la *seconde Épître de Saint Pierre* et l'*Apocalypse* ! (*ibid.*).

Pour l'Église catholique, tous les textes sacrés

ont Dieu pour auteur, il y a une unité entre eux, on ne peut opposer un texte à un autre, leur inerrance est absolue, et ils ne contiennent ni contradictions, ni vérités de premier ou de second degré, ayant tous la même autorité. Le protestantisme, en revanche, « opère une série de différenciations qualitatives entre les textes saints, établissant ainsi un canon du canon, introduisant différents niveaux d'autorité à l'intérieur de la Bible. De cette façon, on peut faire jouer l'un contre l'autre des passages du texte saint, et l'interprète s'érige en juge de la Révélation. Luther ne reconnaissait dans l'Écriture Sainte que ce qui « révélait le Christ », selon sa façon de s'exprimer. Il mettait devant tout le reste l'*Épître aux Romains* et l'*Épître aux Galates*, parce qu'il était convaincu d'y trouver la confirmation de son interprétation [hérétique – ndr] de la doctrine de la justification » (*op. cit.* p. 78).

L'Église catholique possède une instance supérieure qui a autorité pour interpréter l'Écriture Sainte : c'est le Magistère même de l'Église. Le protestantisme ne peut pas avoir d'instance de ce genre. Il affirme que « l'Écriture s'interprète d'elle-même ». L'accumulation d'interprétations contradictoires qui caractérisent les membres des sectes vient contredire cette affirmation. Il faut aussi remarquer que les professions de foi des sectes contiennent en réalité des critères d'interprétation de la Bible. [Il y a donc des critères, mais chaque secte a les siens – ndr]. Au cours des deux derniers siècles, les théologiens protestants, avec leur méthodologie [rationalistico-historiciste – ndr] qui ne reconnaît pas le principe d'autorité et recherche la contradiction, ont pratiquement détruit l'autorité du Texte Saint (*op. cit.* p. 78-79).

Justification et Grâce

« La grâce est pour le catholicisme tout don surnaturel que Dieu accorde à l'homme afin d'obtenir la vie éternelle. Les deux types essentiels de grâce sont la grâce actuelle et la grâce sanctifiante. Cette dernière est une réalité surnaturelle, infuse par Dieu dans l'âme, et qui s'attache à l'âme comme qualité de son être propre. La notion protestante est totalement différente : la grâce n'est pas autre chose que la bienveillance, la disposition miséricordieuse de Dieu. Ce n'est donc pas un principe surnaturel de notre vie, qui nous sanctifie, nous transformant de l'intérieur » (*op. cit.* p. 80). Les deux conceptions sont irrémédiablement opposées.

Pour les protestants, « l'homme est tellement corrompu par le péché originel qu'il n'est capable que de faire le mal. Il ne peut alors y avoir ni préparation ni collaboration de l'homme à la justification [par la grâce – ndr]. C'est Dieu qui fait tout, l'homme ne peut rien faire. Contre ces erreurs, l'Église catholique enseigne, en s'ancrant dans la Tradition et l'Écriture, que la nature humaine a certes été blessée par le péché originel, mais qu'elle demeure capable de coopérer [par la volonté, le libre arbitre – ndr] avec la grâce divine pour sa justification. Le principe subjectif de la justification est la foi » (*op. cit.* p. 80).

Mais le protestantisme entend la foi comme le fait de s'en remettre à la miséricorde divine [pour Luther, le sacrifice du Christ, par miséricorde divine, est comme un manteau qui recouvre tous nos péchés ; c'est la seule chose qu'il faille croire pour se sauver, puisque l'homme ne peut pas changer ; il n'est donc pas nécessaire de se sanctifier dans la dure lutte quotidien-

1. Trois ans après la mort d'Henri VIII, l'introduction de la nouvelle messe en langue vulgaire (un rite dans lequel on mélangeait des éléments catholiques et protestants), le dimanche de Pentecôte 1549, provoqua la révolte rapide de toute la partie occidentale de l'Angleterre (Western Rébellion). Les rebelles demandaient le rétablissement de l'ancienne religion, à commencer par la sainte Messe. Ils furent rapidement écrasés par les mercenaires allemands et italiens, qui constituaient à cette époque les seules troupes de la Couronne anglaise.

ne avec soi-même, ce qui nécessite, en toute liberté, l'aide de la grâce. C'est une foi sombre, qui ne se fonde que sur le sentiment angoissé de notre propre misère, et qui est en même temps empreinte d'orgueil car elle attend tout de Dieu et n'impose rien à l'homme, qui prétend être sauvé en restant tel qu'il est, tout chargé de passions et de vices – ndr].

Pour le catholicisme, au contraire, « la foi est soumission personnelle à Dieu, et simultanément libre adhésion [de l'intelligence – ndr] à la vérité révélée par Dieu » (*ibid.*) Pour l'Église, la foi n'est pas séparable du libre arbitre. La façon dont se réalise la justification par la grâce et la foi est donc profondément différente : « La miséricorde du Christ, qui adopte le pécheur dans la foi [qui nous rend enfants de Dieu par adoption – ndr], se limite, pour les protestants, à recouvrir la culpabilité de l'homme (imputation de la miséricorde ou "justice" du Christ). La culpabilité intime demeure inchangée même chez l'homme justifié (*simul iustus et peccator*). Pour la doctrine catholique, au contraire, la justification comporte une authentique sanctification intérieure » (*op. cit.* pp. 80-81).

La notion d'Église

Voir, dans notre numéro de février, le § 2.3.1.b.

Les Sacrements

Les protestants n'ont conservé que le « baptême » et la « Cène ». Et les cinq autres sacrements ? Comment les jugent-ils ? La confirmation est pour eux [à l'exception peut-être des anglicans – ndr] une « cérémonie vide et superstitieuse ». La confession « n'est pas un sacrement mais seulement un usage conseillé, de même que l'extrême-onction. L'ordre est vu comme une manifestation d'orgueil, une erreur dangereuse pour les âmes. Le mariage n'est qu'un contrat, qui peut toujours être rompu. Ces derniers temps, il y a eu dans différents milieux protestants, des ouvertures [bien que contestées – ndr] en faveur du « mariage homosexuel » (*op. cit.* p. 82). Par ailleurs, le protestantisme nie le fait que les sacrements puissent avoir une efficacité *ex opere operato*. Le seul moyen de salut est la Parole : il s'ensuit que les sacrements produisent la grâce non par leur réalisation, mais par la foi de celui qui les reçoit (*op. cit.* p. 83).

Le baptême

Que dire alors du baptême, sacrement brandi par les œcuménistes comme possession commune certaine des catholiques et des protestants ? Sur ce point non plus, le public des fidèles n'est pas bien informé. La vérité est la suivante : « Pour beaucoup de protestants, le baptême est un simple symbole, qui n'agit pas à l'intérieur de l'âme du baptisé. Dans tous les cas, il est conçu non pas comme cause de la grâce produite par Dieu dans l'âme, mais comme signe de cette grâce. Par la croyance en la foi [cf. § b] et en la force salvifique de la Parole, on ne confère au baptême aucune efficacité sacramentelle spécifique. Les protestants qui admettent qu'il y a dans le baptême le don de la grâce considèrent toutefois que leur acquisition [à l'Église – ndr] n'a lieu que par la foi. Peu de protestants croient que le baptême nous procure la grâce. Ils sont de plus en plus nombreux à nier la nécessité du baptême pour le salut. Seule la foi est nécessaire. Le salut est lié à la foi, et non au baptême, qui n'est pas même nécessaire pour être accepté

dans l'« Église ». Le synode des Églises réformées de France (25-27 mai 2001) s'est prononcé en faveur de l'admission générale des non baptisés à la Cène » (*op. cit.* p. 83).

La Cène du Seigneur

Le protestantisme rejette violemment la doctrine catholique de la Sainte Messe, définie dogmatiquement au Concile de Trente (*op. cit.* p. 84). « Il nie le lien essentiel entre sacrifice de la Croix et sacrifice de la Messe. Le culte de la Cène du Seigneur est uniquement un mémorial du sacrifice de la Croix, il n'y a aucune offrande d'immolation [non sanglante – ndr]. Le rôle occupé par la Cène dans la pratique des sectes protestantes n'est pas comparable à l'honneur dans lequel est tenue la Sainte Messe dans l'Église catholique. La plupart des dimanches, la Cène n'est pas observée, on se contente de la liturgie de la Parole. Les sermons et la Cène ont la même valeur pour les protestants, en tant qu'offices religieux : l'individu peut choisir librement entre les deux. Il n'y a pas de précepte d'obligation pour les dimanches. Il n'y a pas d'obligation de se préparer à la Cène par la confession, dans le cas de péchés mortels. D'après les protestants, l'administration de la Cène produit le pardon des péchés ; cela signifie que, par certains aspects, elle remplace le sacrement de la pénitence, qu'ils ont presque aboli. Voilà quelle est leur pratique actuelle. La Cène est célébrée sans être précédée par la moindre confession, les non baptisés peuvent eux aussi y prendre part. Par ailleurs, toutes les confessions protestantes nient résolument le dogme de la transsubstantiation. Elles n'admettent aucune consécration sacerdotale du pain et du vin. En ce qui concerne la *présence réelle*, elles manifestent des incertitudes et des contradictions. Au mieux, elles la nient... [par conséquent – ndr] les espèces ne sont pas adorées » (*op. cit.* pp. 84-5). Conclusion : « L'Eucharistie ne réunit pas les catholiques et les protestants, au contraire, elle rend visible leur insurmontable division » (*op. cit.* p. 85).

Le sacrement de l'ordre

« Le protestantisme ne connaît pas la figure du prêtre, qui parle et agit *in persona Christi*. Au contraire, il s'oppose à cette figure en tant que fausse et répréhensible parce qu'à son avis, le sacerdoce hiérarchique introduirait dans l'Église une division en deux classes [prêtres et laïcs – ndr], qui contredirait la volonté du Christ [sic]... D'après eux, tout baptisé peut faire ce qui, pour la doctrine catholique, revient uniquement aux prêtres, aux évêques et au Pape. La fonction de prédication est confiée à tous les baptisés. Si seuls certains d'entre eux sont choisis comme "serviteurs de la Parole", c'est en raison d'une exigence d'ordre, d'organisation. Les Églises évangéliques allemandes ont récemment réaffirmé avec clarté que l'ordination "n'est pas une consécration... qui conférerait une faculté particulière en relation à la Cène et à ses éléments. Tout chrétien peut présider la liturgie et prononcer les paroles de la consécration". Cela signifie : "L'office sacerdotal est seulement une fonction, et non un sacrement" [il faut rappeler, à ce propos, que Vatican II a introduit la conception du sacerdoce ministériel comme *fonction du peuple de Dieu*, et qu'il semble avoir mis sur le même plan sacerdoce ministériel et sacerdoce des fidèles – cf. *Lumen Gentium* 10, 13 ; *Presbyterorum Ordinis* 2, 4 – ndr]. Toutefois, pour des rai-

sons de concurrence et de prestige, le protestantisme cherche à occulter extérieurement, aux yeux du public, la différence ontologique (c'est le cas de le dire) qui existe entre le prêtre catholique et le ministre protestant. Il suffira de rappeler, entre autres, l'utilisation par ce dernier de l'*étole*, devenue courante depuis quelque temps. Cela suscite l'impression que les titulaires de l'office sacerdotal se trouvent (dans les deux religions) sur le même plan, et qu'ils exercent les mêmes fonctions.

L'Église catholique enseigne la doctrine de la succession apostolique. Cela signifie qu'il n'y a pas d'évêque validement consacré dont l'arbre généalogique ecclésiastique ne puisse être remonté [directement ou indirectement – ndr] jusqu'à un Apôtre. Cette connexion certaine permet de faire abstraction de l'impossibilité de trouver la preuve historique d'une transmission sans lacune du pouvoir épiscopal. Pour les protestants, en revanche, on peut se passer de cela. Il suffit de demeurer fermes dans la foi des Apôtres, que le protestantisme revendique pour lui-même. La succession de l'Évangile prévaut sur celle des fonctions [encore et toujours, seule la Parole compte – ndr]. Les œcuménistes catholiques se sont depuis longtemps alignés sur la position protestante, prêts à renoncer à la succession de l'imposition des mains en faveur d'une (indémontrable) "continuité dans la foi et dans la doctrine avec l'Église des Apôtres" [ce qui cloche ici, à notre avis, c'est le fait de vouloir exclure de cette « continuité » l'élément portant que représente la succession épiscopale, pour réduire cette continuité à la « continuité » d'une doctrine déliée du Magistère, qui serait la « doctrine » des Apôtres ou de l'« Église primitive », telle qu'elle a été *réinventée* par les hérétiques, à partir de Luther ; Luther qui écartait tranquillement les textes sacrés (par ex. l'*Épître de Saint Jacques*) ou l'interprétation des Pères, quand il ne pouvait pas, par quelque artifice, les faire s'accorder avec sa propre doctrine – ndr].

L'un des dogmes de l'Église catholique est l'impossibilité d'ordonner des femmes. Pour le protestantisme, ce dogme n'existe pas : cela ne pose pas de problème aux différentes sectes de nommer des "ministresses". Le nombre des "évêques" femmes est chez eux en constante augmentation... Le sexe n'a pas d'importance pour être "ministre". Il y a même des transsexuels engagés comme "curés" protestants » (*op. cit.* pp. 85-87).

La très sainte Vierge

Le culte marial est rejeté par les protestants. Le dogme de l'Assomption (1950) provoqua en son temps des protestations furieuses. Presque tous les protestants nient la virginité de Marie après l'enfantement. C'est une pieuse illusion de croire qu'ils honorent la Vierge. Cela n'est vrai que pour des individus isolés ou pour des groupes, mais en aucun cas pour le protestantisme dans son ensemble. La prière à Marie et surtout la médiation de Marie pour toutes les grâces sont rejetées sur un plan apodictique (*op. cit.* pp. 86-87).

L'éthique protestante

L'abîme est profond. « Le formalisme kantien domine de larges secteurs de l'éthique protestante. Selon les principes de l'autonomie kantienne, l'individu peut agir conformément à son expérience personnelle de la foi. Il en résulte que la morale est placée dans la disposition intérieure

individuelle, et la valeur objective du comportement extérieur se perd en route. Il suffira de rappeler deux canons de l'éthique protestante. 1) Il n'existe pas de *loi* valable sans exceptions, mais seulement des *règles* du comportement moral, qui tolèrent des exceptions en fonction des circonstances. Avec de justes motivations, chacun peut se soustraire à un commandement. Par exemple : le protestantisme condamne évidemment le mensonge, mais non sans conditions, si bien qu'il l'autorise en cas de nécessité. 2) Le protestantisme ne connaît pas d'actions qui soient en elles-mêmes mauvaises, et qui sont donc toujours interdites, dans tous les cas et toutes les circonstances. Si quelqu'un a de bonnes raisons, il peut accomplir ces actions [c'est alors sa conscience qui décide, déliée de la loi – ndr]. Le protestantisme est la religion des concessions sur le plan moral. On pense surtout à la morale sexuelle. L'empêchement volontaire de la conception par des moyens mécaniques et chimiques ne constitue pas un problème moral pour les protestants. Les rapports sexuels hors mariage peuvent être pratiqués, s'ils sont justifiés par des motifs valables. Le divorce en présence d'une juste cause peut être non seulement permis, mais même ressenti comme nécessaire. L'éventuel remariage des divorcés ne trouve aucun obstacle sur le plan moral.

Deux mille ans après la venue du Logos, les luthériens ne savent pas encore si l'homosexualité doit être considérée comme un péché. Ce vice trouve, chez les protestants, des adhésions et des reconnaissances. Dans beaucoup d'"Églises" évangéliques sont célébrées "à l'église" des unions homosexuelles. Dans le cas de l'avortement, l'éthique protestante montre son vrai visage. Naturellement, on déclare que l'avortement en tant que tel est inadmissible. Toutefois, dans certaines circonstances, il est permis. Le synode des Églises évangéliques allemandes a déclaré que, dans certaines circonstances, l'empêcher pourrait moralement être une faute » (*op. cit.* pp. 88-89).

Les fins dernières

« L'Église catholique a toujours fermement maintenu la doctrine selon laquelle, au moment de la mort, l'âme se sépare du corps pour être jugée par Dieu, qui décidera de son salut ou de sa damnation. Les âmes qui ne sont pas suffisamment pures pour paraître face à Dieu doivent passer à travers le feu du purgatoire. Dans de larges sphères du protestantisme, on soutient l'hypothèse de la mort totale. C'est-à-dire : l'homme tout entier disparaît avec la mort, il n'y a pas de vie de l'âme ensuite. Ceux qui, en revanche, admettent une existence de l'âme sont convaincus qu'elle va de toute façon au Ciel. Le purgatoire n'est pas pris en considération. Il n'est donc nul besoin de prières, d'intercessions, de messes pour les défunts, d'indulgences [à ce qu'il semble, les protestants ne croient même plus à l'existence de l'enfer : ou le néant, ou le Paradis pour tous – ndr] » (*op. cit.* pp. 89-90). Cette façon complètement bouleversée de concevoir les fins dernières n'est-elle pas largement répandue chez les catholiques ? Et pour quelle raison, sinon l'influence de l'œcuménisme ?

Nous pourrions poursuivre cette énumération, mais cet aperçu nous semble suffisant. Face à l'occultation de la vraie nature du protestantisme, le prof. May invoque fort à propos une information et une prédication qui fassent connaître aux catholiques ce qu'est vraiment le protestantisme

(*op. cit.* p. 109).

B - Les orthodoxes

Venons-en maintenant aux différences doctrinales avec les orthodoxes. « Paul VI et Jean-Paul II ont affirmé à plusieurs reprises la communauté de foi supposée avec les Églises orientales. L'aspect singulier de la situation, c'est que les Églises orthodoxes n'ont tiré de cette découverte aucune conséquence [elles continuent comme avant à considérer les catholiques comme des hérétiques avec lesquels on n'a et on ne doit rien avoir en commun – ndr]. Dans les faits, cette communauté ne se manifeste aucunement. Ce qu'affirme Walter Kasper est faux, lorsqu'il dit que "la seule véritable controverse théologique avec les orthodoxes" concerne le Primat. L'image idyllique qu'il veut donner du rapport entre Église catholique et Église orthodoxe est trompeuse. Il n'y a donc aucune vérité de foi que l'orthodoxie ne comprenne pas d'une autre manière que l'Église catholique, même dans les détails. La fidélité à la tradition est devenue, chez les orthodoxes, un traditionalisme rigide. C'est pourquoi de nombreux aspects de la doctrine des orthodoxes sont peu sûrs ou non clarifiés, controversés ou dépassés. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que l'orthodoxie s'est souvent abreuvée à la source du protestantisme. Voyons quelques exemples de différences.

La conception orthodoxe de l'Église ne coïncide pas, on l'a vu, avec la conception catholique (cf. § 2.3.1.a dans notre numéro de février). Les communautés orthodoxes sont des églises nationales, étroitement liées au pouvoir de l'État². Les Églises locales ne sont pas, dans l'optique orthodoxe, des églises particulières : chaque Église locale est une Église catholique. L'Église universelle est la simple union des Églises locales.

Le primat de juridiction de l'évêque de Rome est nié à l'unanimité. En outre, les orthodoxes soutiennent que la troisième personne de la très sainte Trinité procède seulement du Père, et non du Père et du Fils, comme l'enseigne le dogme de l'Église catholique. Sur le problème du péché originel, ils tendent à se rapprocher des protestants, car ils tendent à en déduire la corruption totale de l'homme. Le dogme de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge rencontre dans l'orthodoxie de puissantes oppositions. Beaucoup d'orthodoxes considèrent comme invalide le baptême administré par les hérétiques. Les catholiques et les protestants qui se convertissent à l'orthodoxie sont rebaptisés [sans condition – ndr]. La confirmation peut, et même doit être répétée [sans condition – ndr], dans certaines circonstances. La transsubstantiation (quand elle est acceptée en général) est attribuée non pas aux paroles de la consécration, mais à l'invocation du Saint-Esprit qui la suit (épiclese). L'adoration eucharistique n'existe pas. La doctrine des indulgences n'est pas prise en considération. L'huile sainte est donnée aux malades, mais aussi aux bien portants. Il y a une remarquable incertitude au sujet de la possibilité pour les femmes de devenir diaconesses ou prêtres [cela revient à dire que cette possibilité n'est pas niée

de façon ferme – ndr]. Le ministre du sacrement du mariage est le prêtre, et non les époux. Le divorce est permis sur la base de différentes causes justes. Les divorcés peuvent se remarier, même une troisième fois, par un mariage sacramentel (!). L'orthodoxie ne soulève pas d'objections contre les moyens contraceptifs. À l'égard de l'homosexualité, on voit se dessiner une "ouverture". Dans la doctrine des fins dernières apparaissent quelques incertitudes. Le purgatoire est nié par la plupart des théologiens.

À travers ce rapide tableau, on comprend qu'il existe, entre catholiques et orthodoxes, de graves oppositions doctrinales. L'espoir de Jean-Paul II que le dialogue entre catholiques et orthodoxes clarifie rapidement tous les points d'opposition est dénué de tout fondement concret. Le Concile, en affirmant que le patrimoine spirituel et théologique des orthodoxes "appartient à la pleine catholicité et apostolicité de l'Église" (UR 17) s'est, dans le meilleur des cas, fourvoyé³. Si cette affirmation signifie que ce patrimoine, en ce qu'il a d'authentique, appartient en réalité à l'Église catholique, elle est juste. Si elle veut dire au contraire que ce patrimoine est absent de l'Église catholique, alors elle est fautive. Contre l'opinion exprimée par le Concile, il faut également redire que la *communicatio in Sacris* avec les orthodoxes n'est ni "possible" ni "conseillée" (contrairement à ce que déclare UR 15). Du reste, les orthodoxes ne prennent même pas en considération l'Eucharistie en commun avec les catholiques, puisqu'ils les considèrent comme hérétiques » (*op. cit.* pp. 120-122). Leur participation aux initiatives œcuméniques promues par Rome n'est donc dictée que par des raisons de convenance.

Speculator (fin)

de l'intervention meurtrière du pouvoir politique, qui ne voulait pas voir le contrôle de l'Église lui échapper. Rappelons le cas russe. Depuis le X^e siècle, la Russie était incluse dans le patriarcat de Constantinople (par la suite elle devint autocéphale). Le patriarche Isidore, grec, se rendit aux conciles œcuméniques de Ferrare et de Florence. Au cours de ce dernier fut conclu le célèbre accord pour le « retour » au catholicisme. En 1441, il revint en Russie comme cardinal et légat apostolique de la Russie. Quand il célébra la Messe, au cours de laquelle il pria pour le Pape et lut le décret d'union avec Rome, le prince Vassili II, qui gouvernait la principauté de Moscou, (un état encore vassal des Mongols), interrompit la célébration par la force et chassa le patriarche de l'église, il le fit arrêter et enfermer dans un monastère. Après quoi, un synode d'évêques orthodoxes fut convoqué, et le prince proclama le métropolitain déchu et « repoussa au nom du peuple russe l'union projetée avec Rome » (N. Brian-Chaninov, *Histoire de la Russie*). Ce fut un scandale sans précédent.

3. Rappelons que les orthodoxes, après plus de six siècles d'accord avec l'Église romaine sur le célibat ecclésiastique, virtuellement recommandé par la Sainte Écriture, se sont arrêtés, dans le développement de la discipline du célibat, au Concile de Troullos (Constantinople, 692), au cours duquel apparurent les premiers signes de l'antagonisme avec Rome, qui allait aboutir au schisme. Ce Concile définit l'obligation du célibat seulement pour les évêques et les prêtres qui n'étaient pas mariés au moment de leur ordination, blâmant l'usage différent et plus austère de l'Église romaine qui, elle, a développé pleinement la pensée divino-apostolique, attestée par les Saintes Écritures, à l'égard du célibat ecclésiastique.

2. Rappelons que le retour des schismatiques orientaux au sein de l'Église catholique, sur les termes duquel les autorités religieuses respectives s'étaient déjà accordées formellement, fut annulé à deux reprises, surtout à cause

DERRIÈRE LE « DOGME » DE L'ŒCUMÉNISME, UNE ECCLÉSIOLOGIE NON CATHOLIQUE

KASPER ET LA CONFÉRENCE COMMÉMORATIVE DU DÉCRET CONCILIAIRE « UNITATIS REDINTEGRATIO »

Les 11, 12 et 13 novembre 2004, au Centre de Congrès et de Spiritualité « Mondo Migliore » de Rocca di Papa, se sont déroulés les travaux d'une Conférence intitulée « *Le Décret sur l'Œcuménisme du Concile Vatican II quarante ans après : rétrospectives et signification permanente – développement et situation actuelle – perspectives futures* ». La Conférence a été promue par le Conseil Pontifical pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens, pour célébrer les quarante ans (pauvres de nous !) du Décret conciliaire *Unitatis Redintegratio*. Étaient présents à ce congrès tous les présidents des commissions œcuméniques des conférences épiscopales mondiales, les représentants des dicastères de la Curie romaine et des Universités pontificales, ainsi que les délégués des différentes « Églises » et « communautés » avec lesquelles l'Église cherche à dialoguer. Le seul à pouvoir donner le « la » de ces travaux était bien entendu S.E. le card. Walter Kasper, président du susmentionné Conseil.

L'intervention de Kasper a été intégralement publiée par *L'Osservatore Romano*¹, et nous fournit de précieuses indications permettant d'identifier les fondements théologiques du pli œcuménique actuel, et leur enracinement dans les textes du Concile Vatican II, dont les virtualités ont été abondamment développées et mises en œuvre par Jean-Paul II. À cet égard, en effet, on ne peut pas ne pas reconnaître au card. Kasper une grande clarté. Ce que le Président du Conseil pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens ne fait pas, en revanche – et qu'il aurait pourtant le devoir de faire – c'est de reconnaître l'opposition de l'« Église Conciliaire » au Magistère ordinaire universel de l'Église catholique. Au contraire, nous le verrons, le cardinal se charge plusieurs fois de dissimuler cette opposition.

L'A PRIORI DU CONCILE

Avant d'examiner précisément l'intervention du card. Kasper, il nous semble utile d'en montrer la structure.

Le card. Kasper insiste à plusieurs reprises sur certaines affirmations, en les présentant comme des assertions certaines et évidentes, alors qu'elles ne le sont aucunement. En effet, dans l'introduction de son intervention, nous trouvons l'affirmation suivante : « *le Pape a réaffirmé plusieurs fois que la voie œcuménique est irréversible* ». Et de même, en conclusion, le cardinal insiste : « *le Décret [Unitatis Redintegratio – ndr] a initié un processus irrévocable et irréversible, auquel il n'existe pas d'alternative réaliste. Le Décret sur l'œcuménisme nous montre le chemin du XXI^e siècle. C'est la volonté du Seigneur [sic!] que nous suivions ce chemin...* ». Ces deux affirmations péremptoires,

qui ouvrent et terminent l'intervention, ne doivent pas être liquidées trop rapidement. Elles constituent la clé permettant de comprendre sur le fond la dérive doctrinale actuelle; elles sont l'alpha et l'oméga qui éclairent la crise de l'Église.

Rappelons le contexte dans lequel ce discours fut prononcé : le cardinal a en face de lui tous les « agents œcuméniques », catholiques et non catholiques. Et que leur dit-il? Nous l'avons lu : le chemin œcuménique, celui qui a été inauguré par le Décret conciliaire, est un chemin auquel on ne peut pas renoncer; il est même irrévocable et irréversible, autrement dit, la direction qu'il a prise ne peut pas être modifiée. Le cardinal étouffe ainsi dans l'œuf toute tentative de se replacer dans la ligne traditionnelle, en la liquidant comme *non réaliste*. La voie que les Papes avaient indiquée sans interruption est maintenant bannie et discréditée : *le but de l'œcuménisme ne peut pas être conçu comme un simple retour des autres au sein de l'Église catholique* ». Cette affirmation de Kasper est en contradiction avec le Magistère universel de l'Église : « *On ne peut promouvoir l'unité des chrétiens autrement qu'en procurant le retour des dissidents à la seule vraie Église du Christ* »².

Le vrai « dogme » proclamé par le Concile est cette nouvelle voie œcuménique. Plus précisément, le nouvel œcuménisme est a priori qui fonde incontestablement les enseignements propres à Vatican II et à la théologie du Pontife actuel. Les textes clés du Concile ont été modelés en fonction de cet a priori. Ce n'est pas nous qui le disons : c'est le card. Kasper qui le démontre, les textes du Concile et les encycliques de Jean-Paul II à la main. Puisque le nouveau chemin œcuménique – dont nous verrons par la suite les contenus – est supposé être obligatoire, il est devenu nécessaire de revoir et restructurer (au sens de « faire une nouvelle structure ») l'ecclésiologie catholique dans un sens non catholique. « *Cette volonté a priori – a-t-on observé – qui n'a aucun point d'appui légitime, est le cœur du texte conciliaire, quand elle affirme que l'Église du Christ "subsiste dans" l'Église catholique. C'est la seule chose que le Concile enseigne de façon claire : sa volonté œcuménique. Il est œcuménique non pas pour s'être fait l'écho de l'enseignement universel et constant de l'Église, mais pour avoir placé à la base de ses théories une volonté clairement œcuménique qui n'a aucune justification et que tout le Magistère antérieur condamne* »³.

2. PIE XI, *Mortalium Animos*, 6 janvier 1928. Cf. aussi l'appel affligé de Pie XII, le 2 juin 1944 : « *de Notre cœur et de Nos lèvres jaillit l'invocation à l'Esprit Créateur, afin qu'il éveille chez nos frères séparés le désir du retour à l'unité perdue, et qu'Il leur accorde la force de suivre son impulsion* ».

3. P. DE LA ROCQUE, *Le présupposé œcuménique de Lumen*

Les éléments clés introduits par cette volonté a priori dans les documents du Concile sont, selon la leçon de Kasper, au nombre de trois : la perspective eschatologique de l'Église, comprise comme Peuple de Dieu; le célèbre « *subsistit in* »; l'ecclésiologie de communion.

TECHNIQUES DE PERSUASION

Avant de considérer chacun de ces trois éléments dans le détail, il nous semble important de mettre en relief un autre point sur lequel le cardinal insiste à plusieurs reprises dans son discours. Souvenons-nous bien du contexte dans lequel le cardinal se trouve : il s'agit d'une conférence, c'est-à-dire d'une intervention qui doit être entendue avant d'être lue. Par conséquent, probablement conscient des critiques adressées à l'œcuménisme inauguré par le Concile, ou peut-être plus encore pour contrebalancer les thèses œcuméniques clairement opposées au Magistère de toujours exposées dans son discours, le card. Kasper s'attache à rassurer tout le monde, prodiguant de nombreux « *nolite timere* », qui ont l'effet d'une véritable tentative de persuasion (rappelons que le Congrès s'est ouvert par la projection d'un film, préparé par le Centre de Télévision du Vatican, relatant les « triomphes de l'œcuménisme : de la rencontre entre Paul VI et Athenagoras à la « restitution » de l'icône de la Mère de Dieu de Kazan à Moscou). Nous vous présentons dans l'ordre les assurances répétées selon lesquelles le nouvel œcuménisme serait en continuité avec la Tradition; ne pouvant l'assurer par de vrais arguments, le card. Kasper est contraint de se rabattre sur ces techniques de persuasion : « *Il serait donc erroné d'ignorer cette continuité fondamentale, de considérer le Concile comme une rupture radicale avec la Tradition et de l'identifier à l'avènement d'une nouvelle Église* » (et aussitôt après : « *Toutefois, avec le Concile a commencé quelque chose de nouveau : non pas une nouvelle Église, mais une Église renouvelée* »); « *Le mouvement œcuménique ne supprime rien de ce qui, jusqu'à présent, a été précieux et important pour l'Église et dans son histoire; il demeure fidèle à la vérité qui, dans l'histoire, est reconnue et définie comme telle, et il n'y ajoute rien de nouveau* »; « *En tant que mouvement spirituel, le mouvement œcuménique ne déracine pas la Tradition. Au contraire, il propose une compréhension nouvelle et plus profonde de la Tradition... Avec lui se prépare... non pas une nouvelle Église, mais une Église spirituellement renouvelée et enrichie* ». Et enfin : « *Le Concile n'affirme*

Gentium in Penser Vatican II quarante ans après. Actes du VI^e Congrès Théologique de Si Si No No, Rome, Janvier 2004, Publications du Courrier de Rome, 2004, pp. 307-308.

1. *L'Osservatore Romano*, 12 novembre 2004, pp. 8-9.

aucune nouvelle doctrine, mais il motive un nouveau comportement, il renonce au triomphalisme... ».

Entrons maintenant in *medias res*, dans le contenu du discours, pour vérifier, cette fois de façon rationnelle, la rupture de l'œcuménisme actuel avec la Tradition, et pour montrer qu'il n'est pas le développement de « germes » présents dans la Tradition, mais bel et bien une « nouvelle doctrine » *sic et simpliciter*.

DYNAMIQUE ESCHATOLOGIQUE DE L'ÉGLISE, PEUPLE DE DIEU

L'introduction du card. Kasper confirme nos précédentes considérations sur l'œcuménisme comme a priori fondant la nouvelle ecclésiologie du Concile : « le Concile a pu initier le mouvement œcuménique parce qu'il a compris l'Église comme un mouvement, c'est-à-dire comme le peuple de Dieu en marche (LG 2; 8; 9; 48-51; UR 2). Et d'expliquer : « Autrement dit, le Concile a revalorisé la dimension eschatologique de l'Église, en montrant que cette dernière n'est pas une réalité statique, mais dynamique, elle est le peuple de Dieu en pèlerinage entre l'"ici" et le "pas encore". Le Concile a intégré le mouvement œcuménique dans cette dynamique eschatologique. Ainsi compris, l'œcuménisme est la voie de l'Église (UUS 7). Ce n'est pas un ajout, ni un appendice, mais une partie intégrante de la vie organique de l'Église et de son activité pastorale (UUS 20) ».

Le Concile, en soulignant la composante dynamique de l'Église, aurait donc retrouvé sa dimension eschatologique. L'eschatologie n'est pas comprise ici au sens traditionnel, mais comme tension entre un « déjà » ou un « ici » et un « pas encore », comme synonyme de dynamique essentielle de l'Église. L'œcuménisme se place donc – si l'on souligne le « ainsi compris » de Kasper – dans cette structure dynamico-eschatologique « comme une partie intégrante de l'Église ». Et, pour mieux nous faire comprendre cette notion, le card. Kasper établit un parallèle entre œcuménisme et mission : « La mission est un phénomène eschatologique grâce auquel l'Église assume le patrimoine culturel des peuples, le purifie et l'enrichit, s'enrichissant aussi elle-même, et atteignant la plénitude de sa catholicité. De la même façon, dans le mouvement œcuménique, l'Église participe à un échange de dons avec les Églises séparées (UUS 28; 57), elle les enrichit et en même temps elle fait siens leurs dons, et réalise de cette façon pleinement sa catholicité (UR 4) ». Et le cardinal conclut par une affirmation extrêmement éclairante : « Mission et œcuménisme sont les deux formes du chemin eschatologique et de la dynamique eschatologique de l'Église ».

En quoi consiste donc, pour Kasper, la dynamique eschatologique de l'Église ? Elle ne signifie pas que l'Église, bien qu'humaine en raison des membres qui la composent, est surnaturelle par son origine, ses moyens et sa fin⁴, et qu'elle ne se manifestera dans toute sa plénitude que quand le Fils de l'homme reviendra et mettra un terme à l'histoire. Et sa dynamique n'est pas plus comprise dans le sens donné par la parabole évangélique du roi qui envoie ses serviteurs appeler ses sujets au banquet de noces de son

fil, car ceux qui restent dehors sont voués aux « pleurs et aux grincements de dents » (Luc XIV, 15-24; parabole qui indique sans équivoque la nécessité de se convertir et d'entrer dans l'Église catholique pour échapper à la damnation éternelle). La dimension eschatologique de l'Église n'est pas comprise par le card. Kasper dans le sens de sa projection vers l'éternité, et sa dynamique ne concerne pas son œuvre d'annonce et d'appel à la conversion de tous les peuples. L'Église serait eschatologique au sens où elle devrait réaliser ce qui existe déjà potentiellement : « elle est en chemin – affirme le cardinal – pour réaliser pleinement et concrètement sa nature dans la vie ». L'Église est donc catholique, mais elle ne l'est pas encore pleinement. Elle ne le devient concrètement et pleinement qu'en s'enrichissant du patrimoine culturel des peuples (mission) et des dons des « Églises séparées » (œcuménisme), et en les enrichissant à son tour.

On peut mettre en évidence le fait que l'on ne parle jamais de conversion à l'Église catholique, parce que, pour les œcuménistes, toutes les « Églises » et communautés séparées et tous les peuples sont déjà d'une certaine façon en communion avec l'Église catholique. Ce qui manque, c'est l'enrichissement réciproque, plus ou moins profond suivant les éléments que l'on considère, enrichissement produit par la rencontre et par le dialogue, dans lequel émerge ce qui est déjà réalisé de façon mystérieuse, à savoir le fait que l'Église, Corps du Christ, est déjà unie à chaque homme. La mission et l'œcuménisme tendent au fond à dévoiler « de façon invisible l'unité cachée mais radicale que le Verbe divin... a établie entre les hommes et les femmes de ce monde »⁵. Le chemin œcuménique est donc à la fois une prise de conscience d'une unité qui existe déjà et un enrichissement réciproque pour arriver à la pleine unité. L'expression « Église, peuple de Dieu » véhicule une identité entre Église et genre humain, identité qui doit seulement, d'une façon hegelienne, devenir consciente.

Tout cela a été exprimé très clairement par le card. Wojtyła dans son étude théologique sur Vatican II « Aux sources du renouveau » : « La mission des Personnes divines, tournée vers l'humanité, n'est pas seulement une révélation, mais elle est également l'action salvifique qui, du genre humain, fait le peuple de Dieu »⁶. Dans la même étude, le card. Wojtyła développait le thème des rapports entre Église-peuple de Dieu et genre humain : « Dieu ne forme pas autrement son peuple qu'en choisissant, appelant, portant tous les hommes à Lui, chacun en particulier, de la façon qui lui est propre et unique... la réalité du Peuple de Dieu est contenue dans le projet de Dieu et dans sa réalisation, dont l'origine est

commune, on peut dire, à la vocation de l'homme comme personne... Seul Dieu connaît le lien qui unit les hommes dans la communauté de son Peuple. Vatican II affirme que ce lien est plus large que celui de la communauté "ecclésiale"... C'est ainsi que s'explique, entre autres, le fait que la conscience de l'Église en tant que Peuple de Dieu puisse être à la fois ad intra et ad extra. Vatican II admet par là qu'il y a une différence entre "appartenir" et "être ordonné" au Peuple de Dieu. Voilà ce qui indique, en les distinguant, les degrés qui déterminent la communion de Dieu avec les hommes »⁷. Cette opinion n'est pas seulement l'opinion personnelle du card. Wojtyła. En effet, pendant son pontificat, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi s'est exprimée avec des accents encore plus forts : « Dans sa réalité invisible, elle [l'Église] est communion de chaque homme avec le Père, par le Christ, dans le Saint-Esprit, et avec les autres hommes, qui participent de la nature divine »⁸.

Nous avons donc une première sphère de communion, celle de tous les hommes « choisis, appelés et conduits à Lui », qui en renferme une autre, composée de toutes les « Églises » chrétiennes. C'est le « déjà » d'où partent la mission et l'œcuménisme. Le « pas encore » est le processus de prise de conscience de ces liens et d'échange réciproque des dons, processus qui a pour fin la pleine communion de tous, communion déjà existante, bien que partielle. Le fait que cette unité fondamentale de tous les hommes soit le fondement le plus important, prévalant sur toute division, est ouvertement déclaré par le Pape dans son discours aux Cardinaux et à la Curie au sujet de la réunion interreligieuse d'Assise : « A la lumière de ce mystère [de l'unité du genre humain], les différences de toutes sortes, en premier lieu les différences religieuses, dans la mesure où elles sont réductrices du dessein de Dieu, se révèlent en effet comme appartenant à un autre ordre. Si l'ordre de l'unité est celui qui remonte à la création et à la rédemption [sic!], et s'il est donc, en ce sens, "divin", les différences et les divergences, même religieuses, remontent plutôt à un "facteur humain", et doivent être dépassées dans le progrès vers la réalisation du grandiose dessein d'unité qui préside à la création »⁹.

En résumé :

1. l'œcuménisme d'aujourd'hui n'est possible qu'à l'intérieur de l'ecclésiologie du « peuple de Dieu »;
2. le « peuple de Dieu » coïncide avec l'humanité tout entière;
3. l'Église elle-même embrasse l'humanité entière, non dans le sens où elle est envoyée à l'humanité pour appeler à la conversion, mais dans le sens où tous les hommes appartiennent

5. JEAN-PAUL II, *La situation du monde et l'esprit d'Assise. Discours aux cardinaux et à la curie du 22 nov. 1986*, DC, n. 1933, du 01 / 02 / 1987, p. 134, cit. in *Fraternité Sacerdotale Saint Pie X, De l'œcuménisme à l'apostasie silencieuse. Vingt-cinq ans de pontificat*, 2004, p. 12.

6. KAROL WOJTYŁA, *Aux sources du renouveau. Étude sur la mise en œuvre du Concile Vatican II*, Paris, Le Centurion, 1981, p. 170, cit. in J. DORMANN, *Le Concile Vatican II et la théologie de Jean-Paul II*, in *Église et Contre-Église...*, cit., p. 179.

7. KAROL WOJTYŁA, *Aux sources...*, cit. pp. 108-109, cit. in J. DORMANN, *Le Concile Vatican II et la théologie de Jean-Paul II*, in *Église et Contre-Église...*, cit., p. 183.

8. Congrégation pour la Doctrine de la Foi, *Lettre aux Évêques de l'Église catholique sur certains aspects de l'Église comprise comme communion*, cit. in J. DORMANN, *Le Concile Vatican II et la théologie de Jean-Paul II*, in *Église et Contre-Église...*, cit., p. 179.

9. JEAN-PAUL II, *La situation du monde et l'esprit d'Assise. Discours aux cardinaux et à la Curie du 2 nov. 1986*, cit. in P. PIERRE-MARIE, *L'unité de l'Église*, in

4. Cf. LÉON XIII, *Satis cognitum*, 29 juin 1896.

déjà au peuple de Dieu, qui est l'Église, bien qu'à des degrés différents et de façon incomplète;

4. l'œcuménisme comporte deux moments : dans le premier, l'Église enrichit les « Églises » séparées des dons qui leur manquent pour arriver à la pleine communion; dans le second, l'Église s'enrichit de leurs dons, et c'est dans cet échange réciproque qu'elle réalise en plénitude sa catholicité;

5. il en va de même pour la mission.

L'éloignement de cette position par rapport à la doctrine traditionnelle de l'Église est manifesté par cet enseignement du Saint Office : « *La doctrine catholique devra donc être proposée et exposée totalement et intégralement : il ne faudra en aucun cas passer sous silence ni recouvrir de mots ambigus ce que la vérité catholique enseigne sur la vraie nature et sur les moyens de justification, sur la constitution de l'Église, sur le primat de juridiction du Pontife Romain, sur la seule véritable union qui se réalise par le retour des dissidents à la seule vraie Église du Christ. Qu'on leur enseigne qu'en revenant à l'Église, ils ne perdront rien du bien qui, par la grâce de Dieu, s'est trouvé en eux jusqu'à présent, mais que par leur retour, ce bien sera plutôt complété et perfectionné. Mais il ne faut pas parler de ce sujet d'une façon qui leur ferait croire que, par leur retour, ils apporteraient à l'Église un élément essentiel qui lui aurait manqué jusqu'à présent* »¹⁰. L'Église catholique n'a besoin de rien qui ne lui ait déjà été donné par son divin Fondateur. Ce sont ceux qui s'unissent ou qui reviennent à l'Église qui reçoivent cette vie qu'ils ne peuvent obtenir ailleurs.

LE « SUBSISTIT IN »

« *La dynamique eschatologique et pneumatologique nécessitait une élucidation conceptuelle. Cette clarification a été fournie par le Concile dans la Constitution sur l'Église, par la formule très discutée du "subsistit in" : l'Église de Jésus-Christ subsiste dans l'Église catholique (LG 8)* » : voilà, introduit par le card. Kasper, le second point d'appui de l'œcuménisme actuel.

Le fait que le « subsistit in » ne soit pas simplement synonyme de « est », est tout ce qu'il y a de plus certain. La voix officieuse du Saint Siège, *La Civiltà Cattolica*, l'affirma clairement dans un article du 5 décembre 1987, signé par le père Giandomenico Mucci S.J. : « *Il ne fait aucun doute qu'entre les deux formulations de la réalité de l'Église données par les deux textes [à savoir *Mystici Corporis* de Pie XII et *Lumen Gentium*], il existe une divergence manifeste. Une chose est d'établir une pacifique identité entre le Corps mystique du Christ et l'Église catholique, avec pour nécessaire corollaire l'affirmation que l'Église catholique romaine est la seule Église du Christ, une autre chose est d'affirmer que l'Église du Christ subsiste dans l'Église catholique. Vatican II – poursuit le père Mucci – dans le schéma primitif de *Lumen Gentium* rédigé par Mgr Philips (février 1963) puis*

distribué aux Pères (avril-juillet de la même année), identifiait encore la seule Église du Christ avec l'Église catholique de sorte que l'emploi du "est" interdisait d'attribuer notion et nature de véritable Église aux autres Églises chrétiennes... Le passage du est au subsistit a été réalisé pour des raisons œcuméniques... Lumen Gentium a certainement renoncé à l'identification formelle de ces réalités [Église du Christ et Église catholique] pour expliquer les "nombreux éléments de sanctification et de vérité" existant dans d'autres Églises chrétiennes, mais elle a aussi voulu professer que seule l'Église catholique réalise pleinement, même si ce n'est pas dans sa totalité, l'Église du Christ ».

Le card. Kasper réaffirme cette orientation prise par le Concile, et il précise : « *Le Concile a pu faire un remarquable pas en avant grâce au "subsistit in". On a voulu rendre justice [!?] au fait qu'en dehors de l'Église catholique, il n'y a pas seulement des chrétiens individuels, mais des "éléments d'Église" et aussi des Églises et des Communautés ecclésiales qui, bien que n'étant pas en pleine communion, appartiennent de droit [lequel?] à la seule Église, et sont pour leurs membres des moyens de salut (LG 8; 15; UR 3; UUS 10-14)... Par conséquent, la question du salut des non catholiques n'est plus résolue au niveau individuel à partir du désir subjectif d'un individu, comme c'est le cas dans *Mystici Corporis*, mais au niveau institutionnel et d'une façon ecclésiologique objective* ».

À la lecture de ces deux passages, comme à celle des textes conciliaires LG 8 et UR 3 § 2-4, nous pouvons relever les points suivants :

1. **Hors de l'Église peuvent se trouver des « éléments salvifiques » ; ce sont les dons intérieurs, tels que la grâce et les vertus théologiques.** Cette affirmation, si on la comprend « hors des limites visibles de l'Église », est conforme à la Tradition, qui parle de la possibilité d'un désir surnaturel (explicite ou implicite) d'appartenir à l'Église catholique, désir suscité par Dieu et qui peut être suffisant pour obtenir le salut.

2. **Hors de l'Église catholique, il existe des éléments extérieurs et visibles communs à l'Église catholique et aux Églises schismatiques** (par ex. la Sainte Écriture). Cela est vrai si l'on entend simplement l'existence matérielle de ces éléments. C'est en revanche faux si l'on cherche à conclure par là que ces éléments procurent en eux-mêmes le salut.

3. **Hors de l'Église catholique – c'est le point central – il existe des églises et des communautés ecclésiales qui possèdent des moyens de salut.** Cette affirmation est fautive dans tous les cas, parce que seule l'Église catholique possède ces moyens. Ceux qui se séparent de l'Église n'ont en propre que le fait d'être séparés ; même les sacrements valides qui demeurent appartiennent à l'Église catholique : « *Il n'y a qu'une Église qui est appelée catholique, et c'est elle qui, dans les communautés séparées de son unité, agit par la vertu de ce qui, dans ces sectes, reste dans tous les cas sa propriété* »¹¹. La distinction entre les moyens de

salut, qui n'appartiennent qu'à l'Église catholique, et les effets salvifiques de ces moyens, qui peuvent s'étendre au-delà de ses limites visibles, fait partie de l'enseignement traditionnel de l'Église, exprimé par la lettre du Saint Office à l'archevêque de Boston : « *Non seulement notre Sauveur a commandé que tous les peuples entrent dans l'Église, mais il a aussi décrété que l'Église est un moyen de salut sans lequel personne ne peut entrer dans le royaume éternel de gloire. Dans son infinie miséricorde, Dieu a voulu que, s'agissant des moyens de salut ordonnés à la fin dernière de l'homme non par nécessité intrinsèque mais seulement par institution divine, on puisse également obtenir leur effet – voilà le point ! – salutaire dans certaines circonstances, lorsque ces moyens sont seulement objets de "désir" ou de "vœu"* »¹².

4. Dernier point soutenu par Kasper : **les autres Églises et communautés ecclésiales, puisqu'elles ont les moyens de salut – affirmation fautive, comme nous l'avons vu – sont elles-mêmes des moyens de salut.** Cette logique n'en est pas une : « *Dire qu'un morceau d'or est tombé dans la boue autorise-t-il à dire que ce morceau d'or appartient à la boue ? Ou, plus encore, que la boue est devenue de l'or ?* »¹³. Par conséquent, à supposer – mais sans l'admettre – que les communautés schismatiques possèdent des moyens de salut, cela ne signifie pas qu'elles soient elles-mêmes de moyens de salut.

L'expression « subsistit in » a été introduite dans le texte conciliaire pour permettre ces passages que nous avons résumés, en conservant leur sens fondamental ; des passages qui, pour servir la cause œcuménique, trahissent la Tradition. C'est en vain que le card. Kasper affirme que « *le Concile n'affirme aucune nouvelle doctrine, mais il entraîne un nouveau comportement, il renonce au triomphalisme et formule la compréhension traditionnelle de l'identité de façon réaliste, historiquement concrète et, l'on pourrait dire, même humble* ». En réalité le Concile, et le cardinal à sa suite, affirment ce que l'Église n'a jamais affirmé, mais qu'elle a au contraire rejeté dans tous les cas. Et – qu'on nous permette de le dire – le card. Kasper cache derrière une fausse humilité ce qui est une trahison patente du Magistère, et derrière une affirmation de réalisme ce qui n'est que le fruit d'une hypothèse a priori, comme nous l'avons démontré. Et en effet, le même Kasper doit admettre, dans la note 10 de son intervention, que ce nouveau concept d'« éléments d'Église » hors de l'Église catholique a comme pères... Calvin et Congar !

L'ECCLÉSIOLOGIE DE COMMUNION

Il n'est pas difficile, maintenant, de comprendre la troisième cheville de la nouvelle ecclésiologie conciliaire, c'est-à-dire l'ecclésiologie de « communion ». Écoutons le card. Kasper : « *L'idée fondamentale du Concile Vatican II, et en particulier du Décret sur l'œcuménisme, se résume en un mot : *communio*. Le terme est important pour comprendre correctement la*

La tentation de l'œcuménisme. Actes du III^e Congrès théologique de Si Si No No, avril 1998, Publications du Courrier de Rome, 1999, p. 22.

10. PIE XII, Instruction du Saint Office *Ecclesia catholica* du 20 déc. 1949.

11. SAINT AUGUSTIN, *De baptismo contra donatistas*, I, 1, c. 10, n. 14, cit. in P. de la Rocque, *Le présupposé œcuménique*

de *Lumen Gentium*, in *Penser Vatican II*, cit., p. 307.

12. PIE XII, *Lettre à l'archevêque de Boston*, 8 août 1949.

13. P. DE LA ROCQUE, *Le présupposé œcuménique de Lumen Gentium*, in *Penser Vatican II*, cit. p. 103.

question des "elementa Ecclesiae"... Le Décret sur l'œcuménisme considère les Églises et les Communautés ecclésiales séparées **non comme des entités qui ont conservé un résidu d'éléments**, de consistance différente suivant les cas, **mais comme des entités intégrales** qui mettent en lumière ces éléments à l'intérieur de leur conception globale ». Il ne s'agirait donc pas simplement de constater la présence d'éléments de l'Église catholique dans les communautés schismatiques (ces éléments que nous avons tout à l'heure qualifiés d'éléments extérieurs et visibles); il s'agit au contraire d'élever ces communautés au rang de « communautés intégrales », c'est-à-dire d'organismes vivifiés par la grâce (remarquons que le cardinal parle des communautés tout entières, et non des individus) et donc en mesure d'être par eux-mêmes des instruments de salut. Pourquoi cela? Parce que ces communautés participent « aux biens de salut, aux sancta, c'est-à-dire aux sacrements. Dans tout cela, le baptême est fondamental. Il est le sacrement de la foi, grâce auquel les baptisés appartiennent à l'unique corps du Christ, qui est l'Église. Les chrétiens non catholiques, donc, sont en dehors de l'unique Église, mais en revanche, il lui appartient déjà d'une façon fondamentale (LG 11; 14; UR 22) ». Il existerait donc déjà une communion, bien que partielle; voilà pourquoi il ne faut plus parler d'œcuménisme du retour », comme l'ont fait tous les papes jusqu'à Vatican II! Ceux qui appartiennent au schisme ne doivent pas revenir dans la communion catholique, parce qu'ils lui appartiennent déjà (ce qui rend inutile le terme même de schisme, qui indique justement une séparation, de même que cela rend inutile le terme d'excommunication, qui affirme la privation de la communion): « La compréhension catholique [!] de l'œcuménisme présuppose **ce qui existe déjà**, c'est-à-dire l'unité dans l'Église catholique et la communion partielle avec les autres Églises et communautés ecclésiales, pour atteindre, en partant de cette communion incomplète, la pleine communion (UUS 14), qui comprend l'unité dans la foi, dans les sacrements et dans le ministère ecclésiastique (LG 14; UR 2 s) ». « Par conséquent – conclut le card. Kasper – la contribution de Unitatis Redintegratio à la solution du problème œcuménique n'est pas l'«*ecclésiologie des éléments*», mais la distinction entre **pleine communion et communion non pleine** (UR 3) ». Voilà donc la vraie nouveauté du Décret conciliaire, qui sera à l'origine de tous les délires qui l'ont suivi! Pie XI avait quant à lui déjà coupé court à tout discours susceptible de glisser vers une « communion non pleine » sous-entendue: « *Quiconque ne lui est pas uni [au Corps mystique du Christ] n'est donc pas l'un de ses membres, et n'est pas en communion avec son chef qui est le Christ* »¹⁴. Il n'y a pas de gradualité de communion! Soit on est en communion, soit on ne l'est pas.

À ces considérations sur le sens de la pleine communion, on peut en ajouter une autre. Le cardinal dit en effet: « *L'unité dans le sens de la pleine communion ne signifie pas uniformité, mais unité dans la diversité et diversité dans l'unité... Nous pouvons dire aussi que l'essence de l'unité conçue comme *communio* est la catho-*

licité dans sa signification originelle, qui n'est pas confessionnelle mais qualitative; elle indique la réalisation de tous les dons que les Églises particulières et confessionnelles peuvent apporter ». La catholicité dépasserait donc l'unité confessionnelle... On légitime ainsi non seulement la diversité de sensibilité liturgique, spirituelle, etc... mais aussi les différences doctrinales! Ailleurs, le card. Kasper avait déjà exprimé cette notion: « *L'œcuménisme ne se fait pas par la renonciation à nos propres traditions de foi. Aucune Église ne peut pratiquer cette renonciation* »¹⁵.

Nous sommes ici aux antipodes de l'enseignement traditionnel de l'Église, très bien résumé par le rév. père Billot S.J.: « *Bien que le caractère baptismal soit en lui-même suffisant pour incorporer l'homme dans la vraie Église catholique, néanmoins, pour qu'il y ait cet effet, une double condition et requise chez les adultes. La première est que le lien social d'unité de la foi ne soit pas entravé par une hérésie formelle ou même seulement matérielle* »¹⁶. Cette confession de la même foi intégrale, exclue par Kasper, est donc une condition sine qua non. « *L'autre condition requise pour les adultes est que le lien de la communion ne soit pas empêché ni détruit, ce qui peut avoir lieu de deux façons. La première... à travers le schisme... La seconde par sentence de l'autorité ecclésiastique, c'est-à-dire par l'excommunication, qui ait raison pleine et parfaite* »¹⁷. Le lien de communion, dans de tels cas, est détruit, et non pas simplement relâché! On appartient donc à l'Église catholique non seulement par le baptême, mais aussi par la confession de la vraie Foi et la reconnaissance de l'autorité de l'Église; dans le cas contraire, on ne lui appartient pas. La distinction entre communion pleine et non pleine ne peut revendiquer aucune paternité catholique. L'inspirateur de cette doctrine est le dominicain Congar: « *Il y a appartenance parfaite à l'Église – et donc au Christ – quand on vit selon tous les principes de la vie nouvelle et de la réconciliation avec Dieu, dont le Christ a placé la plénitude dans l'Église; il y a appartenance imparfaite à l'Église – et donc au Christ – lorsque l'on vit seulement selon l'un ou l'autre des principes de la vie nouvelle...* »¹⁸.

L'Église a toujours enseigné que les non catholiques peuvent eux aussi être en communion avec Elle, s'ils sont portés par le Saint-Esprit à adhérer par désir et vœu explicite ou implicite à la vraie foi et à entrer dans la communion catholique. Mais cela ne concerne pas les communautés séparées en tant que telles, mais certains membres de ces communautés (membres que Dieu seul connaît). Le Concile est en discontinuité totale avec le Magistère.

Il reste à affirmer un autre point, qui marque encore un peu plus la distance entre la doctrine

traditionnelle et la doctrine conciliaire: ceux qui appartiennent *in voto* et non *in re* à l'Église catholique sont dans un état dangereux pour leur salut; Pie XII les exhorte « *à suivre spontanément les mouvements intérieurs de la divine grâce, et à tout faire pour se soustraire à ces conditions actuelles, dans lesquelles ils ne peuvent assurément pas se sentir sûrs de leur salut, parce qu'ils sont privés de ces nombreux dons et soutiens célestes dont il n'est donné de bénéficier que dans l'Église catholique* »¹⁹.

CONCLUSION

En tant que catholiques, nous avons le devoir de repousser ces nouvelles doctrines, qui voudraient voir des degrés de communion là où il y a objectivement une séparation de la communion. L'Église catholique est l'Église du Christ, hors de laquelle il n'y a pas de salut; tout autre enseignement s'écarte effroyablement de l'enseignement catholique. C'est à ceux qui s'aventurent sur ces nouvelles voies que s'adresse l'avertissement de Pie XII: « *Certains estiment qu'ils ne sont pas liés par la doctrine que Nous avons exposée il y a peu d'années dans notre lettre Encyclique [Mystici Corporis] et qui est fondée sur les sources de la Révélation, selon laquelle le Corps Mystique et l'Église catholique romaine sont une seule et même chose* »²⁰.

Lanierius

19. PIE XII, *Mystici Corporis*, 29 juin 1943.

20. PIE XII, *Humani Generis*, 12 août 1950.

COURRIER DE ROME

Édition en Français du Périodique Romain
Sì Sì No
Directeur : R. Boulet
Rédacteur : Abbé de Taveau
Adresse : B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex
N° CPPAP : 0408 G 82978
Imprimé par
Imprimerie du Pays Fort
18260 Villegenon
Direction
Administration, Abonnement
Secrétariat
B.P. 156
78001 Versailles Cedex
E-mail : courrierderome@wanadoo.fr
Correspondance pour la Rédaction
Via Madonna degli Angeli, 14
Italie 00049 Velletri (Rome)
Abonnement

• France :

- de soutien : 40 , normal : 20 ,
- ecclésiastique : 8

Règlement à effectuer :

- soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France,
- soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.

• Suisse :

- de soutien : CHF 100, normal CHF40
- ecclésiastique : CHF 20

Règlement :

- Union de Banques Suisses - Sion
C / n° 891 247 01E

• Étranger : (hors Suisse)

- de soutien : 48 ,
- normal : 24 ,
- ecclésiastique : 9,50

Règlement :

IBAN : FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057
BIC : PSST FR PPP AR

15. DC, 2220, 20 février 2000.

16. L. BILLOT, S.J., *De Ecclesia Christi*, thesis XI, Rome, 1927, p. 296.

17. *Ibidem*, thesis XII, p. 310

18. Y. CONGAR, O.P., *Chrétiens désunis. Principes d'un « œcuménisme » catholique*, Paris, Cerf, « *Unam sanctam* », n1, 1937, pp. 283-284, cit. in PIERRE MARIE, *L'unité de l'Église*, in *La tentation de l'œcuménisme*, cit., p. 27.

14. PIE XI, *Mortalium animos*, 6 janvier 1928.



Courrier de Rome

Informations Belges - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

sì sì no no

« Que votre OUI soit OUI, que votre NON soit NON, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XXXVI n° 277 (467)

Mensuel - Nouvelle Série

Avril 2005

Le numéro 3€

UN « MYSTÈRE REDOUTABLE » (PIE XII) RÉFLEXIONS SUR LA RESPONSABILITÉ DES INDIVIDUS DANS LE TEMPS PRÉSENT

Une mentalité subversive

Il est certain qu'en rejetant les valeurs essentielles qui donnent tout son prix à l'existence, nous retournons automatiquement à un état d'animalité primitive et instinctive. Toutes les polices du monde auront bien du mal à en prévenir ou à en réprimer les conséquences.

Déjà les prisons s'emplittent d'adolescents que nous avons désaxés. Nous aurions pourtant dû savoir que l'être humain est toujours tenté par la voie facile le conduisant au moindre effort et à l'assouvissement de ses passions. À partir de cette base éminemment subversive, les médiations imposées par la vie quotidienne deviennent insupportables. La loi naturelle, la famille, le travail, les institutions les plus légitimes sont considérées comme autant de barrières inutiles, contraignantes et mal-faisantes. On s'octroie à leur égard toutes sortes de manifestations d'hostilité.

L'aveuglement collectif

Chaque comportement égocentrique provoque un certain degré de myopie qui, en se généralisant, dégénère en aveuglement collectif. Nous en perdons jusqu'au sens du ridicule lorsque, malgré notre petitesse dans l'immensité de l'univers, nous nous décernons un brevet de pleine souveraineté sur la matière comme sur l'esprit, sur le présent comme sur l'avenir. Au passé même, nous imposons au gré de nos intérêts le voile de l'oubli ou le devoir de mémoire!

Cette prétention délirante n'est pas dépourvue d'hypocrisie, car l'homme joue à imiter la divinité sans prétendre l'affronter. Il lui demande seulement de ne pas se mêler de ses affaires, ce qui constitue un mode camouflé de négation. Il décidera donc « *motu proprio* » (expression à usage

multiple!) que lui appartiennent les biens présents et leur utilisation immédiate sans limites ni contraintes. À la Divinité, on accorde un paradis que chacun imagine à sa guise, suivant son théisme personnel; les uns penchant pour une ouverture automatique à tous; les autres le voyant aussi inhabité que l'enfer

Un climat social corrompu et corrupteur

Du non-sens au sacrilège la pente est glissante et l'on pressent qu'il suffirait à l'ironie céleste de laisser purement et simplement le « roseau pensant » à ses divagations pour que ce dernier s'enferme dans d'autres liens qu'il se sera forgés lui-même: l'anarchie alternée avec le totalitarisme, l'utilisation sans scrupules des moyens médiatiques et techniques à des fins permanentes de domination...

La conjonction actuelle du laïcisme et des croyances erronées ne peut conduire à un autre résultat. Nous sentons s'installer progressivement un climat social de type nouveau où se mélangent, de façon apparemment inextricable mais sans doute intentionnelle également, les contrevérités, les buts subversifs et les perspectives alléchantes d'avenir. Adroitement manipulée, chaque génération montante reçoit ainsi sa dose obligée d'imprégnation. Les meneurs de jeu veillent à asseoir solidement leurs positions en obtenant le consensus indispensable du plus grand nombre par les moyens éprouvés utilisés habituellement dans ce genre d'entreprise, à savoir la corruption, la peur, la cooptation dissimulée. La passivité des modérés et le ralliement des ambitieux fait le reste.

Le rôle des individus dans les grands drames de l'histoire

Dans ses grandes lignes, l'histoire est faite par les détenteurs du pouvoir et la fureur sporadique des masses. Nous ne sommes pas près d'oublier les hécatombes du siècle dernier. Mais les individus pris isolément jouent aussi leur partition dans ces drames de grande dimension. C'est dire qu'ils ne peuvent en être entièrement innocents. Nous sommes si fragiles dans les situations difficiles où la crainte rend lâches et silencieux les plus fanfarons.

Heureusement les défaillances majoritaires sont rachetées, en contrepoids, par l'héroïsme parfois inattendu de ceux qui puisent dans les pires conditions où leur liberté se trouve muselée la grandeur d'âme qui leur permet d'émerger de ces moments désespérés.

Ajoutons cependant que l'excès de souffrance nécessite un secours exceptionnel; seule la grâce divine lui confère une valeur surnaturelle de bienfaisance, à portée illimitée dans le temps et l'espace.

Nos incroyants modernes, parfois entachés d'un volontarisme qui leur tient d'idéal suprême, déprécient l'attitude de l'homme écrasé qui se tourne vers Dieu. On incrimine la créature de lâcheté et la Divinité d'attentisme vengeur. Je vois là une double offense; l'une à l'égard du prochain qui souffre, l'autre vis-à-vis de Celui qui pardonne jusque sur la Croix à « ceux qui ne savent pas ce qu'ils font ». Il est dur à la démesure humaine de regimber contre l'aiguillon et de regretter les conséquences de ses persévérantes collusions avec le mensonge, l'injustice ou l'erreur.

Un « mystère redoutable »

Sur ce plan supérieur, nous savons que l'essentiel demeure, quelles que soient les tribulations. Environnés par l'incroyance et

rejetés pour crime de fidélité, nous avons à notre disposition les trésors infinis de la Rédemption. En pleine guerre mondiale, notre Mère du Ciel nous a encouragés à y puiser pour venir au secours des âmes en danger de perte, lors de son apparition à Fatima le 13 août 1917. Le vénéré Pape Pie XII, l'inoubliable Pastor Angelicus de notre jeunesse, a repris cette même invitation avec toute la netteté souhaitable dans son Encyclique *Mystici Corporis* : « *Il y a un mystère redoutable que nous ne méditerons jamais assez. Le salut de beaucoup dépend des prières et des pénitences volontaires des membres du Corps Mystique du Christ* ».

Nous ne pouvons donc faire abstraction de ce devoir ni en limiter la portée auprès de l'humanité entière, même si les suites de notre intervention demeurent dans l'immédiat le secret de Dieu seul.

Il existe entre nous une solidarité invisible bien réelle; les âmes contemplatives le savent bien. Nous nous sauverons plus

sûrement si nous contribuons à sauver les autres. À l'inverse, celui qui pervertit son prochain risque davantage sa propre perte.

Un spectacle de désolation : les carences de l'autorité

Nous en revenons à la fermeté nécessaire de saint Pierre dans la mission qui lui incombait de diriger le peuple de Dieu vers l'éternité, selon le commandement exprès que lui fit le Verbe incarné de confirmer ses frères dans la foi au Dieu vivant et vrai.

À l'inverse de cette consigne essentielle, nous assistons aujourd'hui, avec une stupeur douloureuse, à la persistance d'une inhibition apparente de la hiérarchie à se dégager du borborygme dans lequel elle s'est enlisée depuis quatre décennies, comme si le caractère monarchique de ses fonctions s'était subitement fondu – après vingt siècles d'affirmation identitaire – dans une collégialité peu gouvernable et d'ailleurs étrangère au droit divin, par une sorte de mimétisme pseudo-démocratique, calquée sur la promotion du nombre au niveau de la loi.

Cette anomalie érigée subitement en système depuis le Concile fait venir aux esprits les moins méfiants des soupçons (qui se sont confirmés par la suite) sur les mystérieux transferts de responsabilités effectués dans les bureaux ecclésiastiques sous le prétexte d'éviter le retour à des procédés autocratiques. On se souvient des capitulations successives du Saint Siège et des évêques lors de la mise en place d'une nouvelle liturgie. Il en est résulté une émancipation effrénée du clergé et des fidèles dans toutes les directions sans qu'aucun organe décideur ne fasse entendre le moindre « *peccavi in Deum* » et « *coram omnibus* ».

Devant un pareil spectacle de désolation, il n'est pas étonnant que la Grâce paraisse s'éloigner de la nature et que les pierres risquent de parler pour suppléer à l'incroyable carence de l'autorité dans son enseignement et son exemple. Prions tous les anges et tous les saints de venir à notre aide!

Pyrenaius

UNE MÈRE MORTE PORTANT UN ENFANT VIVANT ?

Il y a quelques semaines est parue la nouvelle d'une future mère d'une trentaine d'années qui, au cinquième mois de sa grossesse, est tombée dans le coma à la suite d'une hémorragie cérébrale.

Je n'ai pas d'informations précises sur l'état clinique de cette femme, dont le décès a été officiellement prononcé le 31 janvier, mais d'après ce que la presse en a relaté, il semble qu'elle soit en état de mort cérébrale totale. En Italie, depuis la loi n. 578 de 1993, la constatation de cet état clinique équivaut à la mort de la personne. Admettons donc que les médecins aient confirmé la mort cérébrale suivant les modalités prescrites par la loi et par son décret d'application. Le patient n'est alors plus un patient, mais un cadavre; même si son cœur bat encore, grâce au respirateur. Dans ces conditions, la loi prévoit soit que l'on éteigne le respirateur parce que le patient est déjà mort, soit qu'on le laisse fonctionner uniquement

pour permettre, en vertu de la loi sur les transplantations, le prélèvement d'organes. Légalement parlant, la femme était donc déjà morte au moment où la mort de son cerveau a été confirmée, mais si elle l'était déjà, il ne restait plus au médecin que les deux options ci-dessus.

De tels raisonnements heurtent le sens commun; je me limite toutefois à observer que tout ce que j'ai écrit jusqu'ici correspond précisément à ce qui est prescrit par nos lois. Mais pourquoi cela nous heurte-t-il tant? Parce qu'au fond, nous considérons que cette femme, déclarée morte légalement, était encore vivante, vivante au point de pouvoir poursuivre une grossesse. Mais si cette femme était encore vivante, bien que son cerveau eût irrévérissiblement cessé de fonctionner, alors nous devons aussi admettre que sont encore vivants tous ces « morts », qui sont dans la même condition que cette femme enceinte, et dont nous prélevons les organes. Cela

explique la discrétion des médecins dans cette affaire : ils cherchaient à sauver l'enfant dans le corps cérébralement mort de sa mère, mais encore assez vivant, grâce au respirateur, pour poursuivre la grossesse.

S'il en est ainsi, il faut admettre que, lorsqu'on prélève des organes, on le fait sur des patients qui, comme la femme enceinte, sont encore vivants. Le fait que cette fois l'expérience n'ait pas réussi (à la différence d'autres cas) ne modifie pas la substance de la chose. Ce qui compte, c'est que les médecins, en laissant la grossesse se poursuivre, ont parié sur la vie de cette femme; ils y ont cru. Comment peuvent-ils, à partir de la même condition clinique, définir comme cadavres tous les autres morts cérébraux pour permettre l'utilisation de leurs organes?

Paolo Becchi

Professeur de philosophie du droit à
l'Université de Gènes

LA JOURNÉE DE L'AMITIÉ JUDÉO-CHRÉTIENNE IL N'Y A DE FRATERNITÉ QUE DANS LA FOI

Un lecteur nous écrit :

Cher Directeur,

Le mois de janvier a été riche en initiatives destinées à alimenter un œcuménisme désormais sans frontières. Le 17 janvier dernier a été célébrée la journée de l'amitié judéo-chrétienne, et je voudrais exprimer quelques considérations à ce sujet.

Je pars d'une émission récente de Radio Maria, au cours de laquelle a été évoquée la figure d'Israël Zolli, grand rabbin de Rome, qui se convertit à la religion catholique en 1945, et mourut le 2 mars 1956.

Lors de son baptême, il prit le nom d'Eugenio, en honneur de Pie XII (Eugenio Pacelli).

Je crois que les juifs l'ont toujours considéré comme un traître après cette conversion. Zolli, toutefois, ne voulait pas que l'on parle de conversion : il avait en quelque sorte parcouru un chemin obligé, dans la mesure où le judaïsme est naturellement et nécessairement ouvert au christianisme, comme d'ailleurs le christianisme présuppose le judaïsme.

Le raisonnement de Zolli ne fait pas un pli. En effet, qui éclaire toutes les Écritures? Jésus-Christ! Quel sens l'Ancien

Testament a-t-il, s'il n'aboutit pas à Jésus-Christ? Aucun. J'ai appris moi aussi, dans ma jeunesse, que **Christus Alpha et Omega** : le Christ est le commencement et la fin (ou la conclusion) de tout, y compris des Écritures. Qui les patriarches désiraient-ils voir? Qui les prophètes annonçaient-ils? Le Messie : Jésus!

« *Abraham, votre père, a désiré voir mon jour; il l'a vu et il a exulté de joie* », dit Jésus à ses disciples. Et encore : « *Bienheureux vos yeux, parce qu'ils voient, et vos oreilles, parce qu'elles entendent! En vérité, je vous le dis : beaucoup de pro-*

phètes et beaucoup de justes ont désiré voir ce que vous voyez, et ils ne l'ont pas vu, entendre ce que vous entendez, et ils ne l'ont pas entendu ! ».

Or, ceux qui ont vu le Christ et n'ont pas exulté de joie, qui l'ont écouté et en ont fait une occasion de scandale, peuvent-ils être considérés comme les « grands frères » des catholiques ? Certes non. Et le peuple qui descend de ces pères et qui, comme ses pères, n'accepte pas Jésus comme Messie, peut-il se considérer encore comme le peuple élu ? Non, il ne l'est plus. Et pourtant, le père Raniero Cantalamessa, capucin et prédicateur pontifical, est allé jusqu'à dire : « Plus que des responsabilités du peuple juif pour la mort du Christ (...) il faudrait parler de celles du peuple chrétien pour la mort des juifs ». En admettant que le peuple chrétien ait ces responsabilités, je demande : les juifs, pour le prédicateur pontifical, valent-ils plus que le Christ ?

L'évêque de Vérone, capucin lui aussi sauf erreur de ma part, en visite à la synagogue de cette ville, a dit : « à l'égard des juifs, les chrétiens ont des fautes qui exigent repentir et demande de pardon. Pour cela je te demande pardon, ô Dieu, parce que nous avons enseigné le mépris pour Israël, ton peuple, convaincus que nous étions le véritable Israël ! ». Je ne demanderai qu'une chose à cet évêque : pour lui, combien y a-t-il de peuples de Dieu ?

À ces deux capucins, je voudrais aussi demander s'ils se souviennent des *impropères* que l'on chantait dans la litur-

gie du Vendredi Saint. Je n'en transcris qu'un seul : *Ego quidem plantavi te vineam electam meam speciosissimam : et tu facta es mihi nimis amara : aceto namque sitim meam potasti : et lancea perforasti latus Salvatori tuo (Je t'ai planté moi-même comme ma vigne de choix, ma vigne incomparable, et toi, tu m'as été amère ; à ma soif, c'est du vinaigre que tu as offert ! Tu as percé d'une lance le flanc de ton Sauveur)*. Devons-nous avoir honte d'avoir chanté, avec l'Église, notre Mère, de telles paroles ? Devons-nous demander pardon ?

Mais, dira-t-on, la Vierge, les Apôtres et les premiers chrétiens étaient juifs. Bien sûr ! Ce n'est pas une découverte. Ils étaient juifs par le sang, mais chrétiens par la foi. Venons-en au fait : qui a voulu la mort du Christ ? Il est trop simpliste de répondre que le Christ est mort à cause de nos péchés (c'est vrai, mais ce serait comme affirmer que tout le mal du monde est la faute d'Adam et Ève) ; les Romains, c'est-à-dire Pilate, prononcèrent la sentence, mais celle-ci fut voulue par les grands prêtres des juifs et par la foule qui envahissait la place, et qui fit pression sur lui. On dit encore : « Qu'est-ce que les juifs d'aujourd'hui ont à voir avec leurs pères ? Rien. Et donc les fautes des pères ne doivent pas retomber sur les têtes de leurs enfants ». Mais les juifs d'aujourd'hui ont-ils répudié l'incrédulité de leurs pères ? Et alors, même en distinguant les responsabilités subjectives, on ne peut prétendre que les juifs, qui n'ont pas cru et ne croient pas en Jésus-Christ, restent le peuple élu depuis Abraham jusqu'à la fin du monde. Cette préten-

tion est démentie par l'Évangile tout entier.

En effet, que dit la parabole des mauvais vigneron ? Que dit l'affirmation selon laquelle les derniers seront les premiers, et les premiers les derniers ? Que dit la prédiction selon laquelle des peuples viendront de l'Occident et de l'Orient et adoreront le Messie, tandis que le peuple qui l'a répudié sera chassé ? Que dit le fait que Jésus ait pleuré sur Jérusalem ?

Des deux côtés, on propose la purification de la mémoire pour arriver au dialogue, qui nous ferait espérer en un avenir de concorde et de paix. Point d'arrivée : la conciliation. « Moyens » à privilégier pour atteindre ce but : la prière, la méditation, une sincère réflexion sur le passé. Je ne suis pas capable d'employer le dernier moyen, car ma connaissance d'un certain passé est imparfaite. Pour ce qui est du reste, il me convient, mais il y a une chose que je peux dire avec certitude : entre le judaïsme actuel, qui continue de refuser le Messie, et le christianisme, il ne peut y avoir de fraternité. Aucune inimitié, aucune polémique inutile, aucune haine ; de la part des chrétiens, toute la charité que l'on voudra, mais pas de fraternité : on ne peut être frères que **dans la foi**.

Il n'y aura de fraternité pleine et véritable que lorsque les juifs, une fois le voile tombé de leurs cœurs (St Paul), reconnaîtront Jésus-Christ comme Messie, qui est la vérité et la lumière de Dieu, et vraie lumière pour l'homme.

Lettre Signée

« ILS M'ONT HAÏ SANS RAISON » EN MARGE DES ÉNIÈMES INJUSTES ACCUSATIONS PORTÉES RÉCEMMENT CONTRE PIE XII

1^{ère} PARTIE : UNE TEMPÊTE DANS UN VERRE D'EAU

1. Nouveaux débordements de la campagne de diffamation à l'égard de Pie XII

Salir la mémoire de Pie XII par des accusations qui, par la suite, ne résistent pas à l'épreuve des faits, semble être devenu depuis quelques années un sport pratiqué par les divers coryphées du politiquement correct. Les termes de la dernière bagarre ont été exposés de façon remarquable, à notre avis, par l'historien Matteo Luigi Napolitano, dans un article paru dans *Avvenire* du 18 janvier 2005. Dans cet article, le prof. Napolitano nous livre le texte du document original du Saint Office sur la question des enfants juifs protégés par des institutions religieuses ou des familles catholiques et qui, demeurés orphelins,

furent réclamés par les organisations sionistes dans l'immédiat après-guerre. Ce texte coïncide avec celui de la dépêche par laquelle le Vatican informa la Nonciature de Paris des décisions du Saint Office en la matière. Ce dernier texte, publié dans *Il Giornale* du 4 janvier 2005 par Andrea Tornielli, est connu lui aussi grâce aux recherches du prof. Napolitano.

Le 28 décembre 2004, le *Corriere della Sera* avait publié, avec un commentaire de l'historien Alberto Melloni, qui le qualifiait de « glaçant », un document daté du 20 octobre 1946, que « le Vatican aurait transmis » au nonce apostolique à Paris Mgr Angelo Giuseppe Roncalli (futur Jean XXIII), contenant des instructions sur les cas d'enfants juifs confiés à des institutions et à des familles catholiques pendant la Shoah [= holocauste, en hébreu], réclamés non seulement par les institutions juives,

mais aussi par leurs familles. Toujours d'après la reconstitution publiée par le *Corriere della Sera* et les interprétations qui en ont été données « à chaud » [en particulier par certains représentants du judaïsme], Pie XII aurait refusé de remettre les mineurs juifs baptisés aux familles qui les réclamaient à la fin de la guerre ; un refus qui n'était pas approuvé par Roncalli, qui aurait désobéi aux ordres » (article cité par *Avvenire* du 18 / 01 / 05, cit.).

2. Une représentation calomnieuse de la Hiérarchie catholique

Ces interprétations données « à chaud », fortement polémiques à l'égard de Pie XII, accusé pour la énième fois d'antisémitisme et d'indifférence envers l'Holocauste des Juifs entrepris par Hitler (mais le terme Holocauste est employé par les médias sans adjectif, pour souligner l'unicité supposée

de l'épreuve subie par les Juifs européens), tendaient à faire apparaître la hiérarchie catholique comme un ensemble de prélats calculateurs, prêts à tirer profit des malheurs des Juifs, pour leur enlever leurs enfants, les baptiser de force et ne pas les leur rendre. L'historienne Emma Fattorini, qui collabore depuis quelques années au *Corriere della Sera*, évoque, dans un article intitulé *Baptêmes forcés, le mal obscur de l'Église* (31 / 12 / 04), la pratique de l'Église en la matière, et elle n'hésite pas à écrire : « Le Saint Office n'admettait pas le baptême sans l'accord des parents, mais il l'admettait et le souhaitait en cas de danger de mort pour l'enfant. On trouve ainsi des histoires mélancoliques et poignantes d'enfants frêles et malades, morceaux de choix pour une conversion imposée » (*Corriere*, cit. p. 37; ces « histoires » sont tirées d'une série de récits teintés de polémique envers l'Église, accusée d'une imaginaire inclination à la politique des « baptêmes forcés »).

À en juger par cet article, il a complètement échappé à Mme Fattorini que le motif pour lequel le Saint Office souhaitait le baptême de l'enfant, quand il était malade et en danger de mort, même sans l'accord de ses parents, était (et est) exclusivement religieux. C'est le destin de l'âme de l'enfant qui était en jeu : par ce baptême, l'Église lui assurait la vie éternelle et la Vision Béatifique, c'est-à-dire les choses les plus importantes pour l'Église (et pour chacun de nous), plus importantes encore que le droit naturel, pourtant fondamental, des parents sur leurs enfants. L'Église a toujours invoqué et cherché à appliquer dans tous les cas le principe : *salus animarum suprema lex*. La vie éternelle était ainsi assurée à l'enfant qui recevait le baptême à l'article de la mort car, nous enseigne le dogme de la foi, le baptême possède en soi (*ex opere operato*) une efficacité salvifique : il retire la faute du péché originel et efface tous les péchés éventuellement commis. Pour cette raison, aux débuts du christianisme, certains païens convertis (le plus célèbre fut Constantin), attendaient d'être à l'article de la mort pour se faire baptiser : ils étaient ainsi certains qu'à la veille de leur dernier voyage, tous leurs péchés auraient été effacés par le baptême. Mais l'Église réprouva et combattit toujours cette déviance, et elle l'extirpa rapidement car, chacun peut le comprendre, c'était une attitude peu sérieuse à l'égard du sacrement lui-même, et contraire à la juste façon de comprendre la vie chrétienne.

Au lieu d'expliquer clairement la logique qui anime l'esprit de la charité chrétienne (dont le premier objectif est le salut des âmes), et qui sous-tend l'institution du baptême administré aux mineurs à l'article de la mort, même *in vitis parentibus*, voilà que l'article de Mme Fattorini nous sert l'image fautive et injurieuse de prélats considérant avidement les petits enfants juifs « frêles et malades » comme des « morceaux de choix pour une conversion forcée ». Des prélats cannibales, en sorte, décidés à profiter d'une maladie mortelle pour *dévorer l'âme du petit juif sans défense!*

3. Le document publié par le « Corriere » semble en réalité une synthèse imparfaite du véritable document

Cet aspect de l'article de Mme Fattorini que nous venons de mettre en relief est à notre avis significatif du climat inacceptable (anti-catholique et anticlérical) que l'on a voulu créer autour du prétendu « document » du Saint Office. Il a été démontré que celui-ci est en réalité une synthèse ou un résumé en français d'un autre document, le document original du Saint Office, résumé « préparé par la nonciature à Paris à l'intention de la Conférence épiscopale française ». À ce résumé étaient annexées deux pages (dont le prof. Melloni a par la suite déclaré ignorer l'existence), contenant justement le texte original, remontant à sept mois plus tôt (nous citons toujours l'article d'*Avvenire* du 18 / 01 / 05. Par conséquent, « le texte publié par le *Corriere* n'était pas "le" document du Saint Office ». Le vrai document « fut élaboré le 27 mars 1946, à la suite des sollicitations du grand rabbin de Jérusalem, Isaac Herzog [qui voulait que l'on remette aux organisations sionistes les enfants juifs restés orphelins et qui étaient encore sous la garde de l'Église ou de familles catholiques qui les avaient protégés des nazis], et il fut approuvé par Pie XII le jour suivant » (*Avvenire*, cit.).

Les instructions du Vatican furent envoyées au nonce à Paris le jour suivant l'approbation pontificale. Que disaient ces instructions ? Les décisions du Saint Office étaient transcrites littéralement dans la dépêche pour ce qui concernait la question des enfants juifs : « Les très éminents Pères décidèrent que l'on ne devait pas accéder à la requête du grand rabbin de Jérusalem, si c'était possible. Dans tous les cas, s'il se révélait nécessaire de se prononcer à ce sujet, cela devait se faire oralement, étant donné le danger d'abus ou de déformation [sic] de tout document écrit concernant cette question, et provenant du Saint Siège. Il faudrait éventuellement dire que l'Église doit faire ses enquêtes et constatations pour décider au cas par cas, étant évident que les enfants qui auraient éventuellement été baptisés ne pourraient pas être confiés à des institutions ne pouvant pas garantir leur éducation chrétienne. Du reste, même des enfants n'ayant pas été baptisés et n'ayant plus de famille, ne peuvent pas, dans la mesure où ils ont été confiés à l'Église qui les a pris sous sa garde, être abandonnés par elle ou remis à des personnes n'ayant pas de droits sur eux, et ce tant qu'ils ne sont pas capables de disposer d'eux-mêmes. Il en serait autrement si ces enfants étaient réclamés par des membres de leurs familles. La décision des très éminents Pères et les critères que nous avons exposés furent soumis au Saint Père lors de l'audience du 28 mars, et Sa Sainteté daigna leur accorder son auguste approbation » (*Avvenire*, cit.).

Le prof. Napolitano fait ensuite ce commentaire : « On en déduit que les cas dont le Vatican a été saisi par les autorités reli-

gieuses juives concernent majoritairement des enfants restés orphelins, demandés par des organisations juives, sur la base de droits et dans des buts qui ne semblaient pas du tout clairs au Saint Siège... La "résistance" opposée par le Saint Siège aux requêtes d'institutions juives s'inscrit donc dans un contexte bien différent du refus de remettre les enfants à leurs familles. La conclusion du document... n'évoque pas une "tutelle pontificale" à tout prix. Après avoir exposé les cas dans lesquels le Siège Apostolique continuerait de s'occuper des enfants juifs, même non baptisés, refusant de les remettre "à des personnes n'ayant pas de droits sur eux", la dépêche... conclut : "il en serait autrement si ces enfants étaient réclamés par des membres de leurs familles". Il y a donc des pistes plus larges de recherche et d'interprétation des faits... » (art. cit.).

Dans le résumé du document, publié par le *Corriere* comme s'il s'agissait du texte original, apparaissent les critères à prendre en compte à l'égard des requêtes des associations juives, mais la dernière phrase, d'importance fondamentale, car elle concerne les éventuelles requêtes de la part de membres des familles (« il en serait autrement si ces enfants étaient réclamés par des membres de leurs familles »), est absente. L'auteur du résumé l'a supprimée. À la place de cette phrase, le résumé indique : « 5) Si les enfants ont été confiés (à l'Église) par leurs parents, et si à présent les parents les réclament, ils pourront leur être rendus, si ces enfants n'ont pas reçu le baptême. À noter que cette décision de la Congrégation du Saint Office a été approuvée par le Saint Père » (*Corriere* du 28 / 12 / 2004). La précision finale, dont on ne sait pas si elle s'applique juste au point 5 ou à tout le document, semble complètement superflue, car toute décision du Saint Office était toujours présumée approuvée spécifiquement par le Saint Père ; et en tant que superflue, cette précision semble inhabituelle, si bien qu'elle provoque (en conjonction avec d'autres aspects) une certaine perplexité quant à la crédibilité du document lui-même. Seules des recherches approfondies supplémentaires pourront lever cette perplexité. De plus, non seulement le point 5 rapporté par le résumé ne semble pas correspondre dans l'esprit au passage du texte original laissé de côté, mais il semble même le contredire. En effet, la précision contenue dans la conclusion de l'argumentation exposée par le Saint Office semble précisément affirmer que les réserves et les précautions à l'égard des organisations sionistes (mal vues de toutes les diplomates des grandes puissances, et activement engagées à cette époque dans la fondation de l'État d'Israël, né le 15 mai 1948, en utilisant parfois des procédés violents, comme le terrorisme) n'avaient pas lieu d'être dans les cas où « les enfants étaient réclamés par des membres de leurs familles ». Les « enfants » en général, sans faire de distinction entre baptisés et non baptisés. Le résumé, au contraire, introduit une réserve ou une distinction selon laquelle

le les enfants juifs « pourront être rendus, si ces enfants n'ont pas reçu le baptême ». La contradiction que ce point 5 du résumé semble exprimer par rapport à ce qui est affirmé dans le texte original a été relevée par Andrea Tornielli (*Il Giornale*, 12 / 01 / 2005), qui émet une série d'hypothèses à ce sujet, renvoyant la solution du « mystère » à la publication complète de la documentation (celle dont disposeront un jour, nous l'espérons, les instances scientifiques compétentes).

4. Si l'Église avait persisté à garder dans un milieu catholique les enfants baptisés, elle aurait de toute façon agi en conformité avec le caractère surnaturel de sa mission

Comment doit-on interpréter le point 5 du résumé? Signifie-t-il que les enfants qui auraient été baptisés *ne pouvaient pas* (dans tous les cas) être rendus aux familles, ou bien qu'ils *auraient pu ne pas être rendus* dans certains cas, par exemple les cas où les familles ne s'engageaient pas à leur donner une éducation catholique? Quoi qu'il en soit, le texte en question n'affirme pas que les enfants *ne devaient pas* être rendus (rappelons que l'article initial du *Corriere* titrait : « Pie XII au nonce Roncalli : ne rendez pas les enfants juifs »); le texte reste *générique* (ce point a été remarqué dans un article de réponse du P. Giovanni Sale S.J., dans *Avvenire* du 05 / 01 / 05, alors qu'on ne connaissait pas encore le texte original du Saint Office).

Même en supposant que l'intention du Saint Office, et donc de Pie XII, ait été de ne pas rendre (si possible) les enfants juifs baptisés (*intention qui ne ressort nullement du texte original*), ou en supposant qu'elle ait été interprétée *de cette façon* par l'auteur du résumé pour la Conférence Épiscopale (c'est-à-dire : rendre les enfants à leurs familles, à moins qu'ils ne soient baptisés), il faut à notre avis donner raison à Vittorio Messori (*Corriere*, 9 / 12 / 04) et à sa fervente *apologie du droit de l'Église à protéger et défendre comme ses enfants tous les baptisés*, même ceux qui, du fait de circonstances particulières, l'auraient été à l'insu de leurs parents légitimes. Messori rappelle le célèbre *cas Mortara*, sur lequel on s'est remis à spéculer au cours de ces dernières années, pour attaquer la béatification de Pie IX. La pierre d'achoppement, remarque Messori, est le principe selon lequel les enfants juifs, s'ils sont baptisés, doivent recevoir une éducation chrétienne : « Là réside le scandale, qui fit grand bruit en Europe quand Pie IX, encore pape-roi, retira en 1858 de sa famille Edgardo Mortara, petit juif bolognais, pour qu'il fût élevé dans un collège catholique, au moins jusqu'à sa majorité : une fois âgé de 18 ans, il devait pouvoir choisir. En l'occurrence, il choisit le sacerdoce (prenant le nom de Pio par reconnaissance envers le Pape), et il mourut à l'âge de 90 ans, en odeur de sainteté, et laissant un journal, encore inédit, que les éditions Mondadori publieront bientôt et qui en surprendra plus d'un. [Le petit Edgardo, tombé gravement malade,

sembla être en danger de mort à la domestique chrétienne de la famille, qui le baptisa donc en cachette. Informé de ce fait, le Pape prit la décision que nous savons. La version que donnent de nombreuses sources juives n'est pas toujours exacte. Ainsi Sergio Minerbi écrit dans *Il Giornale* du 06 / 01 / 2005 : « Mortara fut enlevé à sa famille à Bologne et baptisé pour qu'il devienne prêtre ». Ici, on ne peut qu'essayer de faire comprendre certaines des raisons qui, dans de tels cas, rendent l'Église « prisonnière ». Celle-ci, conformément à la pensée des Pères, interdit depuis toujours que les enfants mineurs des Juifs soient baptisés sans l'accord de leurs parents. Mais si, pour une raison quelconque, le baptême est validement administré, il rend « chrétien » *ex opere operato*, il imprime le caractère indélébile de fils de l'Église. Celle-ci, se sentant Mère, n'a jamais consenti et ne consentira jamais à abandonner ceux qui – dans le mystère de la foi – sont entrés par le sacrement dans sa famille pour l'éternité. Nous nous rendons bien compte que, pour comprendre cette attitude, il faut se placer dans une perspective de foi » (*Corriere*, cit.).

Vittorio Messori – un laïc – est le seul à avoir eu le courage de rappeler la composante *surnaturelle* de la question, ce qui, pour l'Église, devrait toujours constituer la règle à suivre, que cela plaise ou non au monde, et il a été le seul à défendre l'éventuelle application de cette règle par Pie XII dans le cas soulevé par le prof. Melloni dans le *Corriere*.

Si l'auteur du point 5 du résumé est Mgr Roncalli, on pourrait affirmer qu'il a interprété la directive du Saint Office conformément à une tradition solidement établie de l'Église, cohérente avec sa mission de salut, lorsqu'elle exige qu'un mineur baptisé soit placé dans les conditions de recevoir une éducation chrétienne, même s'il faut pour cela qu'il soit retiré de son milieu d'origine, quel qu'il soit. Toutefois, en l'état, il n'est aucunement prouvé (même si on ne peut pas l'exclure a priori) que l'auteur du résumé en français soit le futur Jean XXIII, qui d'ailleurs (diplomate de formation et de tempérament) ne s'est jamais signalé par son *zèle missionnaire* pendant son long office de nonce du Pape (en Bulgarie, Turquie, France).

Quoi qu'il en soit, il faut dire, faits et documents à l'appui, que Pie XII et la hiérarchie n'avaient *en aucune façon* cherché à convertir les juifs, en profitant de leur terrible détresse. Pour preuves, entre autres : a) les témoignages nombreux, répétés et connus de juifs cachés et sauvés par des instituts religieux, selon lesquels il n'y eut jamais de pressions pour les convertir (« Parmi tout le clergé que j'ai connu, seule une religieuse exprima son ardent espoir de notre conversion : ce fut sœur Pierina del Cottolengo di Bioglio, mais après la Libération, au moment des adieux et des larmes : – Et espérons, dit-elle, que nous nous reverrons un jour tous unis dans notre Sainte Mère l'Église, quand Notre Seigneur

le voudra »)¹; b) la directive de l'épiscopat français, dont il existe de nombreux témoignages, de s'abstenir de baptiser des enfants juifs cachés dans les instituts ecclésiastiques (ordre auquel il n'a été désobéi que dans peu de cas, par « excès de zèle » individuel); c) la pratique des *faux certificats de baptême*, délivrés à plusieurs reprises aux juifs réfugiés dans le but de les faire passer pour chrétiens et de les soustraire ainsi aux nazis (une chose que l'Église n'a certainement pas faite de bon cœur, s'agissant d'une matière d'importance fondamentale comme l'administration des sacrements); d) l'acceptation de « baptêmes » ou, mieux, de « conversions » de juifs adultes, qui n'étaient souvent faites que pour la circonstance, car elles furent presque toujours suivies d'un retour au judaïsme après la guerre.

Aucun préjugé antisémite n'apparaît avoir été pratiqué par l'Église de ce temps, qui suivait en bloc les directives données par Pie XII. On accuse celui-ci d'avoir gouverné l'Église en « autocrate », et on voudrait ensuite nous faire croire qu'il ne savait rien, ou qu'il était même opposé à l'opération massive et détaillée de secours aux juifs réalisée par les institutions qu'il gouvernait, toujours en « autocrate », opération qui alla jusqu'à impliquer, outre les maisons religieuses, les bâtiments extra territoriaux du Saint Siège, les bâtiments du Vatican et même les couvents de clôture papale. Certes, beaucoup de directives furent données oralement, pour d'évidentes raisons de prudence. Mais la voix n'est pas un fait moins réel qu'un écrit, et ces directives, de même que l'intérêt personnel du Pape pour le sort des Juifs, sont attestés de façon certaine par plusieurs sources. Ou doit-on considérer comme un antisémitisme viscéral le fait d'avoir engagé massivement, et avec succès, l'Église militante dans le sauvetage de centaines de milliers de Juifs (sept cent mille, ou même huit cent cinquante mille, d'après l'évaluation faite en 1967 par Pinchas Lapide, érudit juif, qui fut aussi consul honoraire d'Israël à Milan, évaluation opportunément rappelée par *Il Giornale* du 06 / 01 / 2005)? En donnant asile aux Juifs persécutés, l'Église exerçait le *droit d'asile* qu'elle a toujours exercé au cours des siècles, en conformité avec l'esprit de la charité chrétienne, mais elle l'a exercé dans des proportions qui ne s'étaient jamais vues jusqu'alors, nous semble-t-il, tant en quantité qu'en qualité.

La défiance et la prudence exprimées par le document original du Saint Office, que nous avons cité, à l'égard des organisations sionistes de l'époque, ne nous paraissent pas plus que le reste un signe d'antisémitisme. Ce comportement des Pères a fait

1. ALDO ZARGANI, *Pour violon solo. Mon enfance dans l'Au-delà. 1938-1945*, Il Mulino, Bologne, 2002, seconde édition, p. 129. À l'âge de dix ans environ, l'auteur, un intellectuel turinois d'origine juive, fut caché pendant environ un an dans un collège de Pères salésiens, pendant la période tragique 1943-1944.

tordre le nez à certains. Mais à tort, d'après nous, car le Saint Siège avait raison de craindre que certaines de ses éventuelles réponses écrites aux requêtes du rabbin Herzog fussent instrumentalisées, dans le climat enflammé de l'époque, par un mouvement politique et révolutionnaire tel que le mouvement sioniste, engagé dans une lutte mortelle avec le monde arabe, et mal considéré par les principales puissances. L'avancée préjudicielle du Saint Office à l'égard de la prétention des sionistes à recevoir en garde les enfants nous semble tout aussi légitime. En remettant aux sionistes des enfants baptisés, l'Église en venait *de fait* à ne pas garantir leur droit à recevoir une éducation chrétienne, perspective qui laisse indifférents ou irrite les juifs (qui ne semblent pas comprendre la signification du baptême en tant que *sacrement*), mais qui pour l'Église est d'une grande importance, comme nous le savons. Si les enfants *n'étaient pas baptisés*, il y avait tout de même le problème que constituait le fait de remettre à des personnes inconnues, qui n'avaient ni ne pouvaient avoir aucun droit sur eux, et qui de plus étaient engagées dans l'action politique que l'on sait, des enfants ou des adolescents mineurs dont l'Église, par des circonstances tragiques dont elle ne portait pas la faute, était devenue moralement et matériellement responsable. Ces remarques, qu'un observateur impartial ne peut pas ne pas faire, conduisent, nous semble-t-il, à exclure toute forme d'antisémitisme, un terme qui est maintenant, et depuis trop longtemps, régulièrement employé à mauvais escient, souvent pour faire taire l'adversaire sans s'astreindre à une discussion argumentée et rationnelle.

2^e PARTIE : CUI PRODEST ?

5. Une tempête dans un verre d'eau, mais qui a soulevé une interrogation : cui prodest ?

Quoi qu'il en soit du rapport existant entre le document du Saint Office et le point 5 de son résumé, il est désormais certain que toute l'affaire doit être considérée, du point de vue de l'objectivité historique, comme une « tempête dans un verre d'eau ». C'est ce qu'a affirmé l'un des rares représentants du judaïsme à être intervenus de façon sensée et équilibrée sur cette question. Il s'agit de Serge Klarsfeld, connu pour son engagement dans la chasse aux criminels nazis. Il doit être considéré comme un expert en ce qui concerne les différents aspects de l'Holocauste des juifs, y compris la question des « baptêmes français ». Le 18 janvier dernier, il a déclaré au journal israélien *Haaretz* que la polémique sur les enfants baptisés n'est précisément qu'« une tempête dans un verre d'eau », si l'on considère que « presque aucun [des enfants juifs] ne fut refusé à sa famille après la guerre ». Klarsfeld a rappelé que dans le seul cas de deux adolescents, la famille adoptive catholique tenta (sans succès) de les retenir : il doit s'agir du célèbre « cas Finaly », résolu entre autres grâce à l'intervention des auto-

rités ecclésiastiques (Andrea Tornielli dans *Il Giornale* du 23 / 01 / 2005 ; *The Times*, 05 / 02 / 2005, p. 65).

Baptisés ou non, tous les enfants furent rendus, parfois même *contre leur volonté*. C'est ce qu'a rappelé le professeur Sergio Minerbi, qui appartient pourtant notoirement au front anti-Pie XII, avec une honnêteté historique qu'il faut lui reconnaître : « Au lendemain de la libération, à la suite de l'armée britannique, on vit arriver les soldats palestiniens, c'est-à-dire les volontaires juifs [la *Brigade Juive*, chargée d'une mission d'information, de sauvetage des juifs et de règlements de comptes avec les Allemands, ces derniers étant confiés à une section appelée *Nokmim*, les Vengeurs]. Certains d'entre eux allèrent aussitôt chercher les enfants restés orphelins et gardés dans les monastères, et ils réussirent parfois à les trouver et à les emmener à l'orphelinat juif. À Florence, le soldat Eliahu Lowiski du Kibboutz Beit Alfa agit de même. Il rencontra une résistance précisément de la part des enfants qui voulaient rester chrétiens, et qui parfois allaient directement de l'école juive à l'église (*Il Giornale*, 06 / 01 / 2005, cit.).

Si les faits sont ce qu'ils sont, et s'ils parlent d'eux-mêmes, pourquoi un tel acharnement à l'encontre de Pie XII ? Dans quel but ? Beaucoup se posent la question. On a écrit à plusieurs reprises – et c'est l'interprétation qui prévaut – qu'il s'agit en réalité d'une polémique *intra-catholique*, suscitée par des milieux du catholicisme progressiste, dit de gauche, qui s'attaquent depuis longtemps à la figure de Pie XII, auquel il ne pardonnent vraisemblablement pas sa ferme opposition au communisme (père Pierre Blet, dans *Avvenire* du 02 / 01 / 2005), et sa vigoureuse défense de la doctrine de toujours. Plus généralement, ils s'en prennent à la figure de Pie XII pour ce qu'elle représente, à savoir la Tradition de l'Église, que ces milieux sentent encore présente malgré les « *aggiornamenti* » apportés par Vatican II : ils voudraient abattre cette Tradition définitivement, pour ouvrir la voie à la réalisation finale de l'« esprit » dit « prophétique » du Concile.

Mais certains représentants du judaïsme ont eux aussi contribué *avec virulence* à cette polémique, au moins dans sa phase initiale. Si l'on doit s'interroger sur le « cui prodest ? », il faut alors chercher à comprendre, à notre avis, pour quelle raison les juifs, s'il s'agit d'une polémique « *intra-catholique* », s'y sont ainsi engouffrés. Dans l'une des nombreuses interventions publiées par le *Corriere* sur cette affaire, Giorgio Israël conclut de la façon suivante : « Ce débat est apparu essentiellement comme un affrontement à l'intérieur du monde catholique. Il n'y a rien à objecter, si ce n'est que le thème des juifs et de l'antisémitisme a été utilisé comme une arme. Qu'on nous permette de le rappeler : les juifs ont déjà donné. Que l'on s'affronte, oui, mais pas sur le dos des juifs » (*Corriere*, 11 / 05 / 2005). Nous partageons pleinement cet avis. Mais la meilleure façon de

ne pas être impliqué dans un « affrontement à l'intérieur du monde catholique », n'était-ce pas de rester à l'écart du débat en gardant un silence détaché, ou en ne prononçant que quelques mots sensés et honnêtes, par exemple par l'intermédiaire d'une instance officielle, pour mettre fin une bonne fois pour toutes à l'ignoble dérision dont est victime, depuis plus de quarante ans, la mémoire de Pie XII ? Les rares rabbins et intellectuels juifs qui, à leur grand mérite, sont intervenus pour défendre l'action de ce Pape (voir par exemple l'historien Michael Tagliacozzo, *Avvenire*, 05 / 01 / 2005), l'ont fait à titre personnel. Mais Paolo Mieli, journaliste et intellectuel juif respecté, laisse quant à lui exploser dans les pages du journal qu'il dirige la triste polémique que l'on connaît. Il permet également que cette polémique soit attisée par les violentes déclarations d'Amos Luzzatto, président des Communautés juives italiennes, qui saisit l'occasion de soulever une nouvelle fois la question de la « béatification de Pie XII » (*Corriere*, 29 / 12 / 2004), et par les déclarations délirantes de l'historien américain Daniel Goldhagen, représentant du politiquement correct qui règne depuis des années sur les universités américaines, et qui semble engagé depuis quelque temps dans une croisade personnelle contre le catholicisme, aussi acharnée qu'effrontée, et dont les opinions, même à gauche, sont jugées « outrancières et irréfléchies » (A. Sofri, *La Repubblica*, 08 / 01 / 2005, p. 45).

6. L'« industrie de l'Holocauste »

Daniel Goldhagen écrit en effet dans le *Corriere* du 04 / 01 / 2005, p. 33 : « Pendant l'Holocauste, des milliers d'enfants juifs trouvèrent refuge dans des monastères, des couvents et des écoles catholiques, même si ce fut grâce à Roncalli [sic], et non sur l'ordre du pape antisémite [Pacelli, sic] ». Goldhagen pense-t-il que Mgr Roncalli, modeste nonce à Constantinople, aurait organisé et dirigé depuis cette ville (et à l'insu du pontife régnant !), toute l'opération de sauvetage des juifs conduite par l'Église dans l'Europe occupée par les nazis ? Il le confond peut-être avec le Secrétaire d'État de cette époque ? Il affirme également : « Mais ce document [le résumé de l'original du Saint Office] lève le privilège dont Pie XII a joui jusqu'à présent : la possibilité, que pendant soixante ans lui et son Église ont cherché à conserver, de nier plausiblement de nombreux crimes [sic] commis contre les juifs pendant l'Holocauste, par Pie XII, des évêques et des prêtres » (*ibidem*). À propos de quels « crimes » Goldhagen est-il en train de divaguer ? Plus qu'un historien, ce monsieur semble un zélateur enflammé, qui refuse même qu'on lui adresse la moindre critique sur le plan scientifique : « Et l'Église ne devrait-elle pas maintenant empêcher ses disciples d'attaquer les juifs et les autres qui lui demandent avec raison d'être ouverte et sincère sur ses crimes [sic] passés et récents ? » Que peut signifier une phrase de ce genre, semblant contenir une

menace adressée à ceux qui ne sont pas du même avis? L'Église catholique doit-elle mettre ou faire mettre une muselière à qui cherche à la défendre contre ceux qui continuent obstinément de l'accuser de « crimes » qu'elle n'a pas commis?

Ce ton d'intimidation n'est pas nouveau chez le prof. Goldhagen. Il est l'un des universitaires juifs américains les plus représentatifs de ce que le pamphlet corrosif de Norman Finkelstein a appelé « l'industrie de l'Holocauste », c'est-à-dire l'exploitation (qui dure depuis plus de trente ans) de la tragédie de l'Holocauste des juifs à des fins idéologiques, pour constituer et maintenir des positions de pouvoir et de prestige, en politique, à l'université, dans la société.

Finkelstein, fils de deux survivants d'Auschwitz, est un intellectuel juif américain de formation marxiste, avec une tendance à radicaliser ses positions (un peu dans le genre du célèbre philosophe du langage Noam Chomski); il a peu de sympathie pour le sionisme, il est fortement critique à l'égard de la société et de la politique extérieure américaine, comme de la politique israélienne envers les Palestiniens. Son essai très dense, qui est un best-seller dans de nombreux pays, traduit en plusieurs langues mais presque ignoré aux États-Unis, est à notre avis unilatéral dans certains jugements de politique courante, et peut-être trop enclin à l'ironie à l'égard des personnes. Néanmoins, il se fonde sur des faits précis et une analyse sérieuse, ce qui lui a été largement reconnu.

En ce qui concerne Goldhagen, Finkelstein a écrit en collaboration avec Ruth Bettina Birn, universitaire juive – une autorité mondiale en matière d'archivistique – un essai intitulé *A Nation on Trial*, qui le démolit en tant qu'historien. Nous pensons qu'il vaut la peine de nous arrêter brièvement sur cette affaire, car elle nous permet de faire la lumière sur la mentalité et les méthodes de l'« industrie de l'Holocauste », sur la façon d'agir de personnes et de milieux qui s'acharnent ouvertement depuis des années contre Pie XII et contre l'Église catholique.

Le prof. Goldhagen a commencé en 1996 par un livre intitulé *Hitler's Willing Executioners* [Les bourreaux de bonne volonté d'Hitler], présenté à grand renfort de battage médiatique, et qui lui a valu la « chaire d'Holocauste » à la prestigieuse université de Harvard. Dans ce livre, il soutient « l'un des dogmes fondamentaux de l'idéologie de l'Holocauste : poussé par une haine pathologique, le peuple allemand aurait saisi au vol l'opportunité que lui offrait Hitler d'assassiner les juifs »². Le « bourreau de bonne volonté » serait le peuple allemand dans sa totalité. Il est clair que pour qu'une thèse de ce genre, que personne n'avait encore eu le

courage d'avancer, soit acceptée, il faut démontrer qu'elle se fonde sur une documentation nouvelle ou, quoi qu'il en soit, sur une lecture vraiment approfondie des archives, qui en extrairait des éléments que l'on avait pas encore découverts.

Cela ne semble pas être le cas. Il s'agit au contraire d'une application rigoureuse de l'idéologie de l'Holocauste, pour ainsi dire. *L'Holocauste-pensée* se fonde en effet, d'après Finkelstein, sur deux simplifications, qu'il appelle *dogmes* : « 1. L'Holocauste est un événement historique absolument unique; 2. L'Holocauste constitue le sommet de la haine éternelle et irrationnelle des Gentils envers les juifs »³. En effet le travail de Goldhagen – écrit Finkelstein – « bien qu'il se présente sous l'apparence d'une étude universitaire, n'est pas autre chose qu'une synthèse d'épisodes de violence sadique... Truffé de déformations des sources et de contradictions, ce travail est dénué de toute signification scientifique. Dans *A Nation on Trial*, Ruth B. Birn et moi-même en avons illustré l'insuffisance. La controverse qui a accompagné la sortie de notre essai montre les manœuvres qui caractérisent l'industrie de l'Holocauste »⁴ et le « style » du prof. Goldhagen. Nous allons résumer brièvement cette controverse, très instructive à notre avis.

Ruth B. Birn, « la plus haute autorité mondiale en ce qui concerne les archives consultées par Goldhagen », publia dans *Historical Journal* de l'Université de Cambridge un essai plutôt critique à son sujet, c'est-à-dire critique de la façon dont cet historien avait utilisé la documentation sur laquelle se fonde son livre. Goldhagen refusé de répliquer dans la même revue, qui l'y avait invité conformément aux traditions universitaires, et il s'en remit à un gros cabinet d'avocats londonien, pour attaquer aussi bien l'historienne que la Cambridge University Press, accusées de diffamation aggravée, et pour exiger de Mme Birn elle-même des « excuses, une rétractation et un engagement à ne pas renouveler ses critiques à l'avenir ». Mais peu de temps après, Finkelstein publia sa propre critique de Goldhagen dans la *New Left Review*. La maison d'édition Holt, qui accepta de publier les deux essais réunis en un seul volume (*A Nation on Trial*), subit d'importantes pressions en sens opposé de la part de plusieurs publications et personnalités juives, parmi lesquelles Abraham Foxman, président de l'Anti-Defamation League. Ruth Birn, juive née en Allemagne, mais travaillant au Canada comme experte du Ministère de la Justice de ce pays, et qui, en cette qualité, a participé à différents procès contre des criminels nazis, fut elle aussi durement attaquée par le Canadian Jewish Congress, et même soumise à une enquête : bien que juive, elle fut accusée d'être « un membre de la race des attaquants, car elle est née en Alle-

magne. Mais le patron de la maison d'édition Holt, Michael Naumann, tint bon. Conclusion : *A Nation on Trial* fut jugé favorablement par les principaux historiens de l'holocauste nazi [à ne pas confondre – précise l'auteur- avec les universitaires « idéologues » de l'Holocauste], parmi lesquels : Raul Hilberg, Christopher Browning et Ian Kershaw [trois autorités de réputation mondiale dans ce domaine]. Tous ces historiens liquidèrent en vitesse le livre de Goldhagen; Hilberg le qualifia d'« insignifiant »⁵. Il faut rappeler qu'Hilberg a été l'auteur, il y a plus de quarante ans, d'un ouvrage encore fondamental sur la persécution hitlérienne des juifs : *La destruction des Juifs en Europe*, en trois volumes.

La personnalité de l'accusateur de Pie XII et de l'Église étant mieux cernée, nous ne nous étonnons pas de son attaque effrontée contre la béatification de Pie XII, toujours dans le fameux article publié par le *Corriere* : « Enfin, l'Église devrait cesser de chercher à canoniser Pie XII. Pie XII fut à la tête d'une Église qui répandit un féroce antisémitisme [sic] au moment où les juifs étaient exterminés... » (art. cit.). Mais ce n'est pas encore suffisant. Goldhagen propose aussi d'instituer une commission internationale « indépendante », composée d'experts en différents domaines, « pour établir le nombre d'enfants juifs ayant été enlevés [sic] par l'Église en Europe » (*Corriere*, art. cit.).

L'article de Goldhagen a suscité une réponse ferme et documentée du père Giovanni Sale S.J. (*Avvenire*, 05 / 01 / 05 cit.), qui relève, par des arguments aussi objectifs qu'incontestables, l'inconsistance des « slogans » de l'« impétueux » auteur. Peine perdue. L'incroyable « proposition » de Goldhagen a été reprise dès le lendemain par Amos Luzzato, président des communautés juives italiennes, avec quelques modifications, comme le fait de confier à l'Unesco la nomination des membres de la commission! (*Il Giornale*, 05 / 01 / 05). Et dix jours plus tard est entrée en scène l'Anti-Defamation League, présentée comme « l'organisme international qui veille à l'antisémitisme », et qui « annonce son intention d'envoyer au Saint Siège une lettre demandant que la cause de béatification du pape Pacelli soit soumise à la "supervision" d'un groupe de spécialistes "indépendants" » (*Avvenire*, 15 / 01 / 05). Face à cette proposition, qui pourrait, si elle était appliquée, provoquer une crise dans les rapports entre le Vatican et le judaïsme, Tullia Zevi, ex-président de l'Union des Communautés juives d'Italie, a souligné publiquement que la béatification de Pie XII « reste un fait interne à l'Église » (*Avvenire*, cit.).

Avec l'intervention de l'Anti-Defamation League, on peut dire que l'« industrie de l'Holocauste » s'est mise (ou cherche à se mettre) en marche, avec toute sa capacité à

2. NORMAN G. FINKELSTEIN, *The Holocaust Industry. Reflections on the Exploitation of Jewish suffering*, Verso, London-New York, 2001, nouvelle édition, pp. 63-64.

3. *Op. cit.* p. 41-42

4. *Op. cit.* p. 65.

5. *Op. cit.* pp. 65-67.

faire pression, fondée essentiellement sur les médias, pour renverser la cause de béatification de Pie XII. La technique est désormais connue : après les mises en garde individuelles largement relayées par les médias (« nous sommes face à un grave cas d'antisémitisme, de mépris de l'Holocauste, qui ne peut en aucune façon être justifié, qui doit être dénoncé, approfondi, condamné », etc.), on attend une réponse adéquate (« mea culpa » des responsables, acceptation rapide des requêtes avancées, comme l'institution de « commissions », organismes « super patres », etc.). Si cette réponse ne vient pas, interviennent alors de puissantes organisations juives, qui se sont attribuées, à l'échelle mondiale, le devoir de combattre et d'écraser l'antisémitisme, qui d'après elles est toujours présent et dominant, et de défendre « l'unicité de l'Holocauste ». Dans tout cela, il n'y a ni complot, ni concertation : tout se passe au grand jour ; il s'agit de réflexes maintenant bien conditionnés, qui se coordonnent tout seuls. C'est une synergie spontanée, qui trouve dans les médias une résonance (acritique) devenue routinière. Il s'agit de « terrorisme intellectuel », digne des dictatures que les démocraties actuelles se vantent d'avoir combattues et vaincues.

La polémique sur la non-restitution présumée des enfants juifs baptisés par l'Église semble s'être quelque peu émoussée au moment où nous écrivons cet article, peut-

être en raison de l'intervention, honnête et clarificatrice, de Serge Klarsfeld, peut-être encore pour d'autres raisons. Toutefois, on ne peut pas nier que cet épisode ait profondément déconcerté les catholiques, en particulier ceux qui sont restés fidèles à la Tradition de l'Église. Il n'y a aucune garantie que certains secteurs du judaïsme ne reviendront pas demain à la charge, renouvelant à l'improviste leurs attaques injustifiées contre la figure de Pie XII et l'Église dans son ensemble. On est stupéfait de l'arrogance dont a fait preuve à cette occasion l'Anti-Defamation League, qui veut s'interposer dans un débat interne à l'Église catholique. Pour être élevé à la gloire des autels, doit-on dorénavant obtenir un certificat de « non-antisémitisme » délivré par l'Anti-Defamation League ? Cette question nous paraît légitime, dans la mesure où l'objectif visé par cette organisation, dans la question qui nous occupe, semble être d'empêcher à tout prix la béatification de Pie XII, grâce à une *damnatio memoriae* décrétée par des « commissions » de « spécialistes » agréés par elle. Les Juifs n'ont pas de droit de censure dans les causes de béatification. Ni eux, ni personne d'autre. S'ils le jugent opportun, ils peuvent faire valoir, comme tout un chacun, leurs arguments auprès des instances ecclésiastiques compétentes. Dans toute cause de béatification, n'y a-t-il pas toujours l'avocat du diable ?

Historicus

LES JOURNÉES MONDIALES DE LA JEUNESSE (QUI N'EST PLUS CATHOLIQUE)

Un lecteur nous écrit

Cher directeur,

J'ai sous les yeux le dépliant distribué dans toutes les paroisses par le bureau pour les jeunes du diocèse de Vicenza pour présenter les XX^e Journées Mondiales de la Jeunesse (JMJ), qui auront lieu cette année à Cologne.

On peut lire dans ce dépliant que le but des JMJ est, entre autres, de « faire une expérience vivante de Jésus, dans les rencontres, dans les dialogues, dans le partage avec tous les jeunes du monde » et « de s'offrir au monde comme une icône vivante de l'Église pèlerine le long des routes du monde », tout cela « dans le style du Pèlerinage, c'est-à-dire en se sentant comme des personnes en marche qui vont gratuitement à la rencontre d'autres personnes qui portent avec elles une vie et une expérience de foi ».

Pour faciliter la participation des jeunes, le bureau diocésain a préparé deux itinéraires, qui convergent en un certain point : un itinéraire long, « qui touche certains lieux significatifs de la terre allemande », et un autre itinéraire, qui propose la participation à la catéchèse et aux JMJ « avec tous les jeunes du monde » et avec le Pape.

Parmi les étapes du premier itinéraire, il y a, le 13 août après-midi, la rencontre d'une « communauté chrétienne alternative » et, le matin du 14, la « visite de la ville d'Augsburg, où commença la prédication de Luther », suivie dans l'après-midi de la visite du camp de concentration de Dachau.

Deux choses m'ont frappé : l'insistance sur la notion de « tous les jeunes du monde », sans spécifier s'ils sont catholiques ou non, et surtout le pèlerinage sur des sites luthériens. Je suis également étonné de la « rencontre d'une communauté chrétienne alternative », définition derrière laquelle on imagine facilement que se cache une communauté œcuménique comme celles de Taizé et de Bose.

Rien de nouveau, hélas ! Nous sommes en pleine ecclésiologie wojtylienne : l'Église coïncide avec le monde, et donc pour être une « communauté en marche », il n'est pas nécessaire d'adhérer visiblement à l'Église catholique ni d'observer ses dogmes et ses commandements (nous savons quel est le style des jeunes des JMJ), et par conséquent Luther est « un grand esprit religieux », bien qu'il ait détruit la foi, provoqué le scandale et vomit sa haine de l'Église, du Pape et de la Messe.

Lettre signée

Commentaire

Remarquons également que le dépliant du diocèse de Vicenza affirme aussi que « ces lieux [y compris Augsburg] ont été choisis... parce qu'ils sont porteurs d'une signification de foi particulière ». On ne sait pas si « particulière » s'applique à « signification » (« une signification particulière de foi ») ou bien à « foi », d'où il ressortirait que le luthéranisme (comme le catholicisme) serait une « foi particulière ». Mais il est certain que l'œcuménisme est en train de démolir chez les catholiques, et en particulier chez les jeunes générations, les notions élémentaires d'un Dieu unique, d'une Révélation divine unique, infailliblement gardée par la seule Église du Christ, d'une foi unique, sans laquelle « il est impossible de plaire à Dieu » (saint Paul). Et c'est sur ce gouffre qu'il prétend construire ou reconstruire une « unité fraternelle » sans plus de précision, mais qui fut bien précisée par Pie XII quand, dans *Humani Generis*, parmi les « fausses opinions qui menacent de bouleverser les fondements de la doctrine catholique », il condamna l'« irénisme imprudent » de ceux qui « semblent considérer comme un obstacle au rétablissement de l'unité fraternelle... ce qui constitue la défense et le soutien de l'intégrité de la foi, sans lesquelles tout est unifié, certes, mais dans une ruine commune ».

COURRIER DE ROME

Édition en Français du Périodique Romain
Si Si No

Directeur : R. Boulet

Rédacteur : Abbé de Taveau

Adresse : B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex

N° CPPAP : 0408 G 82978

Imprimé par

Imprimerie du Pays Fort

18260 Villegenon

Direction

Administration, Abonnement

Secrétariat

B.P. 156

78001 Versailles Cedex

E-mail : courrierderome@wanadoo.fr

Correspondance pour la Rédaction

Via Madonna degli Angeli, 14

Italie 00049 Velletri (Rome)

Abonnement

• France :

- de soutien : 40 € , normal : 20 € ,

- ecclésiastique : 8 €

Règlement à effectuer :

- soit par chèque bancaire ou à l'ordre du

Courrier de Rome, payable en euros, en

France,

- soit par C.C.P. Courier de Rome 1972-25 F Paris.

• Suisse :

- de soutien : CHF 100, normal CHF40

- ecclésiastique : CHF 20

Règlement :

- Union de Banques Suisses - Sion

C / n° 891 247 01E

• Étranger : (hors Suisse)

- de soutien : 48 € ,

- normal : 24 € ,

- ecclésiastique : 9,50 €

Règlement :

IBAN : FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057

BIC : PSST FR PPP AR



Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

sì sì no no

« Que votre OUI soit OUI, que votre NON soit NON, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XXXVI n° 278 (468)

Mensuel - Nouvelle Série

Mai 2005

Le numéro 3€

« ILS M'ONT HAÏ SANS RAISON » EN MARGE DES ÉNIÈMES INJUSTES ACCUSATIONS PORTÉES RÉCEMMENT CONTRE PIE XII

TROISIÈME PARTIE :

UNE PRÉTENTION LIBERTICIDE

7. Les effets pervers de l'« industrie de l'Holocauste » pour la liberté d'expression et la démocratie

Les attaques indignes dont a été victime Pie XII, le Pastor Angelicus, ont été rendues possibles par le climat « politiquement correct », climat de terrorisme culturel et politique créé par l'« industrie de l'Holocauste » (cf. II^e partie), qui est parvenue à obtenir que certains États qualifient la « négation de l'Holocauste » de *délit*, passible du code pénal. Ces États sont, sauf erreur de notre part, la France et la Slovaquie, mais « l'industrie », c'est-à-dire certaines organisations juives et leurs amis, font pression constamment, publiquement, sur les autorités de l'Union Européenne pour qu'elles introduisent cette sorte de délit dans la législation de l'Union.

Il s'agit, comme on le voit, d'une requête très grave, car elle vise à introduire un *délit d'opinion*, ce qui lèse ce droit de manifester ses opinions (pourvu qu'elles ne soient ni offensives ni calomnieuses) que la démocratie considère depuis toujours comme l'un de ses fondements. On veut donc *criminaliser* une simple opinion. Nous considérons qu'il est absurde de nier l'historicité de l'extermination mise en œuvre par Hitler à l'encontre des juifs européens ; mais si quelqu'un était d'un autre avis, nous lui dirions qu'il se trompe et nous chercherions à le convaincre de son erreur, documents et témoignages à l'appui¹. Par la législation, cette

opinion a au contraire été transformée en délit. Même le fascisme n'en était pas arrivé là. Mussolini n'exilait pas les gens pour désaccord sur la réalité ou non d'un fait historique.

Qu'entend-on exactement par « négation de l'Holocauste » ? L'essai de Finkelstein (cf. II^e partie) nous fournit quelques éclaircissements à ce sujet. En réalité, il ne s'agit pas simplement de la négation du *fait* de l'extermination. La chose est plus subtile : il s'agit de la négation de son *unicité*.

Une théorie allant dans le même sens a été esquissée par une autre protagoniste, toujours d'après Finkelstein, de l'« industrie », la spécialiste (in Holocaust Studies) Deborah Lipstadt, auteur de *Denying the Holocaust* [Nier l'Holocauste], New York, 1994. D'après Finkelstein, il s'agit d'un livre sans consistance. Il se pose la question suivante : qui, aujourd'hui, nie l'Holocauste (= l'extermination hitlérienne des juifs européens) dans une société « saturée d'Holocauste » ? Pratiquement personne. Pour démontrer que cette négation est largement répandue, au contraire, le prof. Lipstadt, selon notre auteur, « cite une abondante littérature de troisième ordre, dont la pièce maîtresse est le livre intitulé *The Hoax of the Twentieth Century* [L'imposture du XX^e siècle], par Arthur Buz, un inconnu qui enseigne à la Northwestern University, publié chez un obscur éditeur. Le prof. Lipstadt intitule son chapitre consacré à

Hilberg, laissez-les parler. Cela ne peut avoir d'autre effet que celui d'obliger ceux d'entre nous qui sont engagés dans la recherche [sur l'Holocauste] à réexaminer des éléments qui pourraient nous avoir semblé évidents. Et cela nous est utile » (FINKELSTEIN, *The Holocaust Industry. Reflections on the Exploitation of Jewish Suffering* cit., p. 71).

cet auteur : « S'engager sur la voie royale »².

« Vérifier le témoignage d'un survivant, dénoncer le rôle des collaborateurs juifs [des nazis], supposer que les allemands aient pu souffrir atrocement pendant le bombardement de Dresde ou qu'il y ait eu d'autres États que l'Allemagne à avoir commis des crimes pendant la seconde guerre mondiale, tout cela, d'après le prof. Lipstadt, équivaut à nier l'Holocauste... La forme la plus « insidieuse » de négation de l'Holocauste est donnée, à son avis, par les « parallèles immoraux » (immoral equivalencies), c'est-à-dire par la négation de l'unicité de l'Holocauste [des juifs] »³. Cela signifie que les exterminations de toutes les autres ethnies et « catégories » perpétrées par les nazis, que l'extermination systématique et détaillée des arméniens par les turcs en 1915, ou encore l'extermination *de classe*, mise en œuvre à l'échelle industrielle par les bolcheviks puis par Staline et ses acolytes, n'ont pas le droit d'être considérées comme des « holocaustes » (ou génocides). Considérer l'élimination intentionnelle et planifiée de deux millions de polonais, d'un demi-million de gitans ou de millions de bourgeois et de paysans russes comme un « holocauste » d'innocents (comme les juifs, ils ont été tués parce qu'ils étaient ce qu'ils étaient par nature, par naissance – polonais, gitans, paysans, bourgeois – et non parce qu'ils avaient fait quelque chose de mal ; leur seule « faute » était d'exister), cela reviendrait donc à établir un « parallèle immoral » ; *faute* qui mérite d'être punie par le droit positif des États !

À l'heure actuelle, c'est déjà une véritable

1. « Aussi bien ARNO MAYER, dans son importante étude sur l'holocauste nazi, que RAUL HILBERG, citent des auteurs qui nient l'Holocauste. « S'ils veulent donner leur avis, observe

2. *Op. cit.*, pp. 68-69.

3. *Ibidem*, p. 70.

chape de plomb qui pèse sur l'Europe, où il est dangereux d'enfreindre les autres tabous du « politiquement correct » ; on risque, outre la sanction administrative et la mise au pilori, outre la perte possible de sa place, jusqu'à la prison, si l'on critique publiquement la corruption des mœurs des femmes – le féminisme – ou, pire encore, l'homosexualité, même si c'est en termes polis, sans insulter personne ; en Suède cela constitue un délit, et on a récemment tenté, dans ce pays, d'étendre la notion de délit d'incitation à la haine – raciale – à ceux qui se limitent à condamner publiquement l'homosexualité en termes polis, sur la base de la Bible, en la définissant comme un « cancer étendu en profondeur à toute la société ». Mais si demain, comme tout le laisse présager, l'Union Européenne cède aux requêtes des zélotes de l'Holocauste, alors tôt ou tard, quiconque cherchera à réaffirmer la *vérité historique*, à savoir qu'en plus de l'Holocauste des juifs, il y a eu celui des Polonais, des gitans, des prisonniers de guerre russes, etc., celui-là risquera l'incrimination et la prison, en plus de la persécution médiatique et de la mise au pilori !

Il est vrai que la loi française actuelle condamne aussi la négation du génocide des arméniens par les turcs, c'est-à-dire la négation de certains faits historiques et de leur signification. Mais cela ne change pas les termes de la question. Nous pensons qu'il est absurde de nier que la persécution des arméniens par les turcs ait été un véritable génocide ; mais si quelqu'un n'est pas d'accord sur cette appréciation des faits, c'est son affaire. *Quid ad nos ?* Il s'agirait d'une opinion erronée, comme tant d'autres. Mais pourquoi la faire punir par la loi ? Pourquoi punir une *opinion* ? Ne sommes-nous pas en démocratie ? La réglementation qui punit la « négation de l'Holocauste », aussi bien la réglementation actuelle que celle que l'on voudrait instaurer, est une réglementation *liberticide*, comme on disait autrefois, à laquelle devraient précisément s'opposer, s'ils étaient cohérents, les intellectuels qui se disent « démocrates ».

8. L'« unicité » supposée de l'Holocauste semble se fonder en dernière analyse sur l'« unicité » supposée d'Israël

Pourquoi donc devrait-on considérer l'holocauste des juifs comme « unique », et donc comme « l'unique » ? L'essai de l'anticonformiste Finkelstein nous fournit une analyse aussi intéressante que synthétique à ce sujet. Cette analyse aboutit à la conclusion suivante : l'« unicité » supposée de l'Holocauste ne ressort pas conceptuellement de façon nette, non équivoque, des tentatives mises en œuvre pour la définir ; en dernière analyse, elle semble ne reposer que sur l'*unicité* des juifs en tant que tels, en tant que peuple élu.

Ce n'est qu'après la guerre arabo-israélienne de 1967 que l'on a commencé à parler de l'Holocauste des juifs comme d'« une expérience unique, sans précédent dans l'histoire »⁴. D'après Finkelstein, seuls quelques rares auteurs tombent d'accord sur le *pourquoi* de l'unicité de l'Holocauste : « Chaque fois qu'un argument en faveur de l'unicité est réfuté empiriquement, on en trouve de nouveaux. Les résultats sont multiformes, le terrain est dominé par des arguments qui s'éliminent réciproquement »⁵.

L'argument le plus répandu semble être celui selon lequel jamais, avant Hitler, un état n'aurait cherché à « anéantir intentionnellement tout un peuple, hommes, femmes, vieillards et enfants » ; cela rendrait l'Holocauste phénoménologiquement unique ». Mais même en admettant que cela soit vrai, cela ne serait pas suffisant, d'après Finkelstein, car cela démontrerait uniquement que « l'Holocauste comporte une spécificité qui lui est propre », comme tout *fait* historique déterminé⁶. Or, une spécificité intrinsèque n'est pas encore « l'unicité ». Peut-on déduire la seconde de la première ? Remarquons :

1) Hitler a cherché à éliminer les gitans, en tant que peuple, ou ethnique. Et il ne semblait pas mieux disposé à l'égard des peuples slaves, comme les polonais ou les russes.

2) On trouve des éliminations ou des tentatives d'élimination en masse à plusieurs reprises dans l'histoire : outre le cas déjà mentionné des arméniens, il y a celui des indigènes d'Amérique du Nord et, pour certains, le traitement infligé par les anglais aux boers, en Afrique du Sud, pourrait lui aussi, par certains aspects, se rapprocher d'un génocide. Et la liste pourrait être encore déroulée.

3) Du point de vue historique, on ne peut pas limiter la logique de l'extermination, de la « solution finale », aux seuls peuples. Elle a été précédée par une logique substantiellement similaire, celle appliquée par les communistes à la lutte des classes, dont la « solution finale » (l'instauration du communisme) nécessitait en substance l'extermination physique collective de l'ennemi de classe en tant que tel (nobles, bourgeoisie, paysans). Cette « logique » trouve des précurseurs chez les jacobins (pour lesquels l'adversaire politique était un « ennemi du peuple » à éliminer physiquement – ce qui conduisit à la répression de la révolte vendéenne par des méthodes proches de celles du génocide) et plus tôt encore, nous semble-t-il, dans la politique irlandaise de Cromwell, le puritain sanguinaire, qui conjugait haine raciale et fanatisme politico-religieux dans la volonté d'*anéantir* la nation irlandaise. La dernière « extermination de classe » parvenue aux limites du génocide fut celle des funestes Khmers rouges, les révolutionnaires communistes cambodgiens, il y a une trentaine d'années.

4) De plus (précision supplémentaire), les nazis ne faisaient pas de distinction entre un peuple, une ethnique à éliminer, et des « catégories » de type différent, comme les malades mentaux, les handicapés, les homosexuels. Ils visaient à construire une société parfaite sur une base raciale et « eugénique », en éliminant tous les problèmes possibles par la suppression *physique* préventive de tous ceux

qui, à leur avis, ne pouvaient pas a priori en faire partie. (Le fait que l'homosexualité ne doive pas exister, dans la mesure du possible, au sein d'une société, même imparfaite, nous semble évident : elle est une maladie psychique et un péché contre nature, elle conduit la race à l'extinction ; mais le problème qu'elle constitue ne se résout pas par des exécutions en masse, mais par le retour de la vie civile à des valeurs authentiquement chrétiennes). La « logique » folle et sanguinaire du nazisme n'est pas très différente de celle du communisme (la ressemblance a été mise en relief à plusieurs reprises) ; elle s'en différencie principalement par le fait qu'elle poursuit le mythe de la pureté raciale et non celui, non moins néfaste, de la société sans classes, parfaitement égalitaire.

5) Le fait que la persécution hitlérienne ait été de loin, quantitativement et qualitativement, la plus cruelle de toutes celles que les juifs ont subies dans leur longue histoire, est un fait indéniable. Néanmoins, cela ne semble aucunement suffire à en démontrer « l'unicité », telle qu'elle est comprise par les idéologues de l'Holocauste.

Mais revenons à Finkelstein. L'« unicité » supposée de l'Holocauste – poursuit-il – implique « l'idée que l'Holocauste ne puisse pas être compris rationnellement. Comme il n'a pas de précédent dans l'histoire, ni au-delà, il s'oppose à tout encadrement de type historique. Par conséquent, l'Holocauste est unique parce qu'inexplicable, inexplicable parce qu'unique »⁷. Cela revient à « sacrifier l'Holocauste, à construire autour de lui une sorte de *mystique*, si l'on peut dire. Et en effet, dans les paroles du célèbre écrivain Elie Wiesel, l'Holocauste « interdit toute réponse », « il ne peut pas être expliqué ni rendu par une image », « il marque la destruction de l'histoire » et « une mutation à l'échelle cosmique » ; il « n'est pas communicable », le « secret » de sa vérité réside dans le « silence »⁸.

Si Wiesel veut dire qu'une grande tragédie comme Auschwitz impose le respect et la réserve, le « silence » que l'on doit aux grands malheurs, c'est une chose. Mais si ses paroles veulent concourir à l'idéologie de « l'unicité », alors c'en est une autre. D'après Finkelstein, Wiesel est de ceux qui considèrent la comparaison avec les souffrances des autres peuples comme « une trahison totale de l'histoire des juifs »⁹. Cela ne l'empêche pas de soutenir que « l'universalité de l'Holocauste réside dans son unicité », ce qui semble contradictoire : « S'il est incomparablement et incompréhensiblement

7. *Op. cit.* pp. 44-45.

8. *Ibidem*, p. 45.

9. *Ibidem*, p. 45. « Il y a quelques années, un journal de New York parodia un célèbre tabloïd en titrant : "Michael Jackson et 60 millions d'autres êtres humains meurent dans l'holocauste nucléaire". Le journal publia ensuite dans son courrier des lecteurs une protestation véhémente de WIESEL : "Comment ose-t-on faire référence à un fait historique comme à un Holocauste ? Il y a eu un seul Holocauste...". Dans son dernier texte, WIESEL... reproche à Shimon Perez [important homme politique israélien] d'avoir mentionné "sans hésitation Auschwitz et Hiroshima comme les deux Holocaustes du vingtième siècle. Il n'aurait pas dû" » (*op. cit.* pp. 45-46)

5. Telle est du moins la conclusion à laquelle est arrivé JEAN-MICHEL CHAUMONT, qui a consacré à ce sujet son étude bien documentée *La concurrence des victimes*, Paris, 1997 (Finkelstein, *op. cit.* p. 43).

6. *Ibidem*, p. 44.

4. *Ibidem*, p. 42.

unique, comment peut-il avoir une dimension universelle ? » se demande Finkelstein ¹⁰.

Un thème connexe est celui de l'« unicité du mal » physique et moral enduré par les juifs. Les souffrances des autres peuples ne tiennent pas la comparaison ; les juifs (tous les juifs, même ceux qui n'ont pas été touchés par le génocide hitlérien) ont un « capital » de souffrances que les autres ne possèdent pas et qui les place par là même dans une position de supériorité à leur égard ¹¹.

On conclut de tout ceci que « la prétention de l'unicité de l'Holocauste est une prétention [vouée à affirmer] l'unicité des juifs. Ce qui rend l'Holocauste unique, ce n'est pas la souffrance endurée, mais le fait que *les juifs* aient souffert. Ou si l'on préfère : l'Holocauste est spécial parce que les juifs sont spéciaux. Ismar Schorsch, recteur du Séminaire Théologique Hébraïque, ridiculise la prétention de l'unicité de l'Holocauste en tant « désagréable version séculière de l'élection [d'Israël] » ¹².

Les véritables slogans qui constituent de fait l'idée de l'unicité de l'Holocauste, fluctuent dans une aura d'irrationalité à l'état diffus, à l'instar de l'autre slogan, lié à cette idée, selon lequel les Gentils auraient toujours haï les juifs, en cherchant toujours à les exterminer ¹³.

Selon Finkelstein, nous avons ici affaire à un « dogme » des sionistes, qui ne trouve aucune vérification dans la réalité historique : où sont les preuves d'une volonté constante des Gentils d'exterminer les juifs ? Oui, demandons-nous, où sont-elles ? L'idéologie de l'Holocauste, a remarqué Hannah Arendt dans *Les origines du totalitarisme*, favorise de fait, sans s'en rendre comp-

te, la thèse chère précisément aux « antisémites professionnels », car elle revient en substance à justifier la chasse au juif : « s'il est vrai [ce qui n'est pas le cas en réalité] que, pendant plus de deux mille ans, l'humanité a persisté à tuer les juifs, alors le fait de tuer les juifs est une occupation normale et même humaine, et la haine des juifs en vient à être justifiée sans besoin de preuves » ¹⁴. Cela ne signifie pas, bien évidemment, « justifier l'antisémitisme ou faire porter la faute aux juifs pour les crimes commis contre eux » ; cela signifie, précise Finkelstein, se rendre compte qu'il est nécessaire d'expliquer l'antisémitisme selon les critères de la compréhension historique et rationnelle (critères qu'il a tendance, dans son essai, à employer selon une clé marxiste), en se débarrassant de cette habitude mentale qui conduit à le liquider comme un phénomène totalement irrationnel, comme une simple et incurable « pathologie mentale des Gentils », en soi incompréhensible ou dictée par le ressentiment, par l'envie pour les capacités supérieures des juifs ¹⁵.

Le fait qu'il y ait toujours eu, dans l'antisémitisme, une composante irrationnelle, nous semble indéniable : nous pensons à ceux – en minorité, depuis toujours – qui voient dans le Juif (avec une majuscule) la cause de tous les maux de l'humanité. Et Finkelstein est sûrement de cet avis. Mais ce qu'il veut dire nous semble tout à fait juste : l'antisémitisme, lui aussi, doit être compris historiquement et expliqué par l'emploi de la raison, afin de déterminer dans quelle mesure il résulte d'un enchevêtrement de situations sociales et économiques (conflits d'intérêts) et de comportements dont les juifs eux aussi portent leur part de responsa-

bilité. Il n'est pas acceptable que « toute tentative d'expliquer l'antisémitisme, en prenant en considération [aussi] la contribution des juifs à sa formation, soit elle-même taxée de manifestation d'antisémitisme » ¹⁶. Il semble surtout nécessaire, aujourd'hui plus que jamais, de circonscrire la notion d'antisémitisme à son réel domaine, car elle est utilisée par l'« industrie de l'Holocauste » sans discrimination, de façon « terroriste », dans un climat de chasse aux sorcières. Cette nécessité a été rappelée pendant le débat sur la fausse question des enfants juifs « non restitués » par l'Église (*Corriere*, 13 / 01 / 05), mais semble destinée à rester du domaine des bonnes intentions de certains.

Pour conclure, nous pensons qu'il y a un autre aspect important à considérer, et qui semble la conséquence du dogme de l'unicité de l'Holocauste : celui de la nouvelle « philosophie de l'histoire » que l'on cherche à construire et à intégrer dans les programmes scolaires. Il nous semble en effet que l'on cherche à insinuer que l'holocauste (des juifs), à cause de son unicité, a été l'événement fondamental du XX^e siècle. Ce ne sont donc pas la première guerre mondiale, la révolution russe ou la seconde guerre mondiale, mais Auschwitz, qu'il faut considérer comme l'événement historique essentiel du siècle dernier et peut-être même, pour certains, de toute l'histoire.

Il nous semble manifestement absurde de considérer Auschwitz comme l'événement autour duquel tourne toute l'histoire du XX^e siècle, le seul fait qui en fournisse l'interprétation authentique. La « philosophie de l'histoire » de l'« industrie de l'Holocauste », comme toute « philosophie » qui se respecte, doit réécrire l'histoire de son point de vue, qui est ici celui de la falsification idéologique. C'est donc conformément à sa logique intrinsèque qu'elle cherche à détruire la mémoire de Pie XII, salissant par de fausses accusations son œuvre de secours charitable et miséricordieux aux juifs persécutés. Et dans cette logique – qui reste celle de composantes extrémistes du judaïsme – se confirme la validité de ce que Notre Seigneur dit de ces pharisiens qui le persécutaient, l'accusant injustement : « Ils m'ont haï sans raison » (*Jean* 15, 25).

Historicus

knowledge Harmony. Philo-Semitism and the Survival of European Jewry, Greenwood, Newport-London, 1982 [*Une harmonie méconnue. Le philosémitisme et la survie du Judaïsme européen*].

¹⁶. Notion exprimée dans le domaine du débat actuellement en cours entre les intellectuels juifs américains sur l'unicité de l'Holocauste : cf. FINKELSTEIN, p. 51 et note n°27.

10. *Ibidem*, p. 47. FINKELSTEIN cite l'essai de Chaumont, que nous avons mentionné à la note n° 5, et selon lequel la prétendue unicité de l'Holocauste est une forme de « terrorisme intellectuel », en conséquence duquel quiconque utilise la méthode comparative, normale dans la recherche scientifique, doit prendre d'infinies précautions pour ne pas être accusé de « banaliser l'Holocauste ». Chaumont remarque en outre que si l'on considère que l'Holocauste est le fruit d'une cruauté totalement incompréhensible, on ne peut pas prétendre dans le même temps, comme on le fait habituellement, que ceux qui l'ont perpétré soient parfaitement normaux (*ibidem*; p. 47).

11. *Ibidem*, pp; 47-48.

12. *Ibidem*, p. 48. L'italique est dans l'original. D'après FINKELSTEIN, Chaumont démontre par des arguments convaincants que la prétention de l'unicité de l'Holocauste prend sa source et est cohérente dans le contexte du dogme religieux de l'élection [divine] du peuple juif.

13. *Ibidem*, p. 49-53.

14. FINKELSTEIN, pp. 49-50, qui cite le passage de Arendt.

15. Cette dernière thèse est celle de NATHAN et RUTH ANN PERLMUTTER, *The real Anti-Semitism in America*, New York, 1982, pp. 36, 40 (cité par Finkelstein, p. 54 et note n° 33; p. 51 ss. pour toute l'argumentation). Selon notre auteur, Wiesel apporterait lui aussi de l'eau à ce moulin, c'est-à-dire à la thèse de la supériorité « ontologique » des juifs sur tous les autres peuples : *op. cit.* p.49. *L'envie*, nous semble-t-il, peut fournir une explication de cas isolés de vexations, mais il nous semble ridicule de l'élever au rang de critère général d'une attitude bimillénaire, et qui de plus se voudrait constamment « homicide ». De telles simplifications oublient qu'en Europe, à côté de l'antisémitisme, a toujours existé un *philosémitisme* aux multiples facettes, à commencer par celui de l'Église catholique, qui reste néanmoins par la force des choses « antijudaïque » sur le plan des principes, c'est-à-dire hostile aux valeurs du judaïsme post-chrétien, celui qui a refusé le Messie. Voir, pour une approche historique complète : A. EDELSTEIN, *An Unack-*

LES ÉVÊQUES ET LA POLITIQUE À PROPOS DE RÉCENTES POLÉMIQUES

ACCUSATIONS INJUSTIFIÉES À L'ÉGARD DU CARDINAL RUINI

Les récentes prises de position de Son Éminence le cardinal Camillo Ruini au Conseil permanent de la CEI (Conférence Épiscopale Italienne), incitant catholiques et non catholiques à désertier le référendum promu par le

Parti Radical italien et par la gauche italienne dans le but de modifier (en la rendant encore plus mauvaise) la loi sur la « procréation assistée » de ce pays, à désertier ce référendum dans l'espoir d'empêcher que l'on atteigne le quorum indispensable pour sa validité ; ces prises de position du cardinal ont provoqué de

vives réactions de la part de représentants de la gauche italienne, qui l'ont accusé d'ingérence injustifiée dans les affaires intérieures de l'État. Selon le sénateur Angius, président des sénateurs DS (ex PCI), « inviter à désertier le référendum et à choisir pour les [prochaines élections] régionales [du 3-4 avril 2005] les

candidats en ligne avec l'Église, est une grave attaque à la laïcité de l'État » (*La Repubblica*, 8 mars 2005).

L'Église vaudoise a protesté à son tour en accusant le cardinal de « piétiner l'autonomie de jugement des chrétiens » (*La Repubblica*, 24 mars 2005). On se demande de quel christianisme les vaudois peuvent se considérer les représentants, eux qui sont des hérétiques notoires et impénitents, en grande majorité sympathisants des idéologies de gauche dans toutes leurs nuances. Ruini a accordé une interview au même quotidien, interview qui n'est hélas pas exempte, à notre avis, des lieux communs du *syncretisme* (pseudo-philosophique, pseudo-religieux, pseudo-catholique) qui domine aujourd'hui dans la hiérarchie officielle : « je soutiens qu'il y a une nouvelle façon de regarder la liberté religieuse, comme l'a formulée le Concile, c'est-à-dire sans confiner les religions au domaine privé et sans devoir enlever la revendication de vérité des religions elles-mêmes (toutes égales, donc, la seule vraie et les autres, toutes également vraies!) » ; « je considère que la rationalité technico-scientifique de l'Occident peut très bien être fermentée du dedans [sic] par la vision du monde qui a ses racines dans l'antiquité et dans le christianisme (mais les horreurs de la "procréation assistée" ne démontrent-elles pas le contraire?) » ; « le christianisme a, lui aussi, beaucoup reçu de la modernité [sic]. Il en va de même pour l'Islam ». Mais dans cette interview, tout bien disposé qu'il soit à l'égard du *moderne*, le cardinal a néanmoins réaffirmé le *devoir* de l'Église d'intervenir publiquement sur les « thèmes éthiques », lourdement impliqués par le référendum au centre du débat (*La Repubblica*, 27 mars 2005).

Les accusations portées à cette occasion contre l'Église catholique suscitent quelques réflexions. Elles nous semblent totalement *injustifiées*. L'actuelle loi italienne sur la « procréation assistée » est une *mauvaise* loi. Elle s'oppose à l'enseignement de l'Église : le Pape et les évêques ont toujours condamné ce type de procréation, parce que contraire à la procréation naturelle établie par Dieu, non conforme à la conception normale des enfants dans le mariage. Cela dit, il faut ajouter que cette loi autorise une version assez modérée de la « fécondation » assistée. Elle cherche au moins à éviter les abus les plus graves en la matière. Elle interdit la fécondation « hétérologue », provoquée par les spermatozoïdes ou l'ovule d'une personne extérieure au couple ; la fécondation *post mortem* ; elle exclut les *singles* (célibataires) et *gays* ; elle ne permet pas plus de trois embryons par traitement, avec l'obligation de les implanter tous les trois ; elle interdit à la femme de révoquer son accord, une fois l'ovule fécondé. Hélas, elle accorde aussi la fécondation, toujours « homologue », c'est-à-dire avec le sperme et l'ovule provenant d'un même couple, aux concubins, à ceux qui constituent une famille de fait. Malgré cela, elle est bien loin d'accorder la liberté pratiquement indéterminée souhaitée dans ce domaine par les progressistes, avec le triste Pannella à leur tête. Si ceux-ci l'emportaient lors du référendum, la loi, de mauvaise deviendrait très mauvaise. En cherchant à boycotter le référendum, l'Église se conforme donc au principe

d'empêcher, par un moyen inoffensif comme l'abstention, un plus grand mal, puisqu'il n'est pas en son pouvoir d'éviter tout le mal. Voilà où en sont les choses, telle est la décadence des mœurs de notre civilisation !

La loi en question touche un domaine – la procréation, la famille – qui implique des principes du droit naturel et divin. L'Église, qui a dû la subir, a par conséquent non seulement le droit mais aussi le *devoir* d'intervenir auprès des fidèles et de l'opinion publique, si elle pense que l'on est en train d'essayer de la modifier, dans une direction encore plus contraire à ces principes. La « procréation assistée », en particulier dans la version agréée par Pannella et Cie, viole la loi naturelle, qui a sa source première en Dieu. L'Église a le devoir d'appeler *tous* les hommes au respect de la loi naturelle. Non seulement les catholiques, donc, mais aussi les hérétiques et les disciples des autres religions, et les non croyants en général. Il s'ensuit que l'appel aux chrétiens non catholiques est totalement légitime, et la protestation de l'Église vaudoise dénuée de sens (le fait est que la notion de loi naturelle a pratiquement disparu de la conscience d'une grande partie des protestants d'aujourd'hui). Ceux qui critiquent l'Église pour son intervention n'ont donc pas, à notre avis, une conception exacte des valeurs que l'Église représente et défend. Pas plus qu'ils n'ont une conception exacte du rapport entre l'État et l'Église, car elles confondent leur juste **distinction** avec leur inacceptable **séparation**. Inacceptable du point de vue catholique, qui n'est pas celui du protestantisme libéral, du libéralisme agnostique ni du matérialisme historique. Arrêtons-nous un moment sur cet aspect.

LA CONCEPTION LAÏQUE DE L'ÉTAT A DÉTRUIT LA MORALE

Pour quiconque conçoit la religion comme un fait totalement privé et individuel, qui n'a pas le droit de se manifester dans la société, sinon sous des formes déterminées, pour ainsi dire neutres et apprivoisées, afin (dit-on) d'éviter toute intolérance, la sortie du cardinal Ruini est inacceptable. Mais le souhait que la foi religieuse ne sorte jamais du domaine privé ou du for intérieur est complètement *abstrait*. Il est même hypocrite, parce qu'il feint de ne pas comprendre la nature du phénomène religieux, en tant que phénomène également (et nécessairement) social. Toutes les religions, par intime nécessité et cohérence, prétendent que la société est marquée par les valeurs qu'elles professent. Elles exigent que leurs valeurs morales soient non seulement respectées mais aussi appliquées, défendues et garanties par l'autorité civile. Cela se fait en général par l'action de l'État, par des lois et des sanctions appropriées, vouées à établir et protéger une organisation morale de la société (du simple ordre public aux bonnes mœurs, à la véritable éthique), organisation qui devient ainsi partie intégrante de l'organisation juridique de l'État.

La conception laïque de l'État, aujourd'hui dominante, soit ne se préoccupe nullement de l'existence d'une organisation éthique à maintenir et défendre, soit prétend que cette dernière soit réglée par des lois toujours subordonnées aux exigences de la liberté d'expression et de la liberté de conscience, qui consti-

tuent des valeurs *politiques*, mais certes pas des valeurs *morales*. Cette conception soumet les exigences de la morale à celles de la politique, qui compte aujourd'hui parmi ses valeurs fondamentales la valeur inacceptable d'une liberté qui ne serait soumise à aucune contrainte. Elle a depuis longtemps abandonné le principe selon lequel l'État ne peut pas se désintéresser de la *vertu* des citoyens, et ses lois doivent, autant que possible, les rendre bons. Un célèbre passage d'Aristote affirme en effet : « Au contraire, quand on s'occupe du bon gouvernement, on fait attention à la vertu et la méchanceté qui existent à l'intérieur de l'État. D'où il est clair que l'État digne de ce nom, et pas seulement en paroles, doit prendre soin de la vertu ; parce que [s'il n'est un État qu'en paroles] la communauté devient une alliance [purement extérieure], ne différant des autres alliances (celles qui se réalisent entre personnes lointaines) que par le lieu ; et la loi devient une convention [un accord utilitariste], qui, pour utiliser les paroles du sophiste Lycophon, est garante de ce qui est juste d'homme à homme [elle se limite à appliquer à chacun ce qui est juste selon la loi positive], mais elle n'est pas apte à rendre les citoyens bons et justes ». Chercher à faire en sorte que les citoyens deviennent « bons et justes » signifie placer la vertu comme la fin la plus élevée de la société, conférant en substance à l'État le devoir de favoriser le perfectionnement moral des citoyens au moyen de sa propre organisation. Et ce perfectionnement peut-il faire abstraction des valeurs religieuses ? Certes non, et la praxis concrète de la législation ancienne le démontre, toujours attentive à défendre la religion traditionnelle et à combattre l'athéisme.

À l'opposé, la conception laïque qui s'est progressivement affirmée en Occident à partir de la Révolution anglaise du XVII^e siècle, et qui prédomine aujourd'hui sous une version toujours plus libérale, veut que la société fasse totalement abstraction des valeurs religieuses, que l'on ne considère bonnes que pour la sphère privée. Il s'agit d'une grave erreur, pour la simple raison qu'il ne peut y avoir d'organisation morale de la société sans l'apport de la religion. Au contraire, c'est seulement sur la religion que cette organisation peut effectivement se fonder. Pour s'en convaincre, il suffit, à notre avis, de réfléchir sur le fait suivant, historiquement incontestable. En Europe et en Amérique a été tentée l'expérience, encore en cours, de construire la société et l'État sur des valeurs non religieuses : la dignité de l'homme fondée seulement sur l'homme ; la liberté comme absence de toute contrainte, ou liberté par rapport à la *loi*, à toute loi, à commencer par la loi divine ; l'égalitarisme ; le refus du principe d'autorité ; le droit au bonheur terrestre, au bien-être matériel. Or, après presque quatre siècles, pour ce qui est des valeurs, nous sommes arrivés à la dissolution la plus complète. On a commencé par le divorce, suivi de l'instauration progressive de l'égalité juridique entre mari et femme, parents et enfants, enfants légitimes et illégitimes ; on est arrivé ensuite, toujours progressivement, à l'introduction de la « révolution sexuelle » dans les lois des États ; révolution au nom de laquelle on en est arrivé à permettre l'avortement (la volonté de la mère seule suffit), à tolérer d'abord puis à approuver

le statut de mère célibataire, la famille de fait, et maintenant, couronnement de tout cela, la famille « homosexuelle », déjà prête et ficelée dans la constitution européenne et déjà reconnue dans certains États (Suède, Pays-Bas, Belgique, Allemagne). Avec ce glissement, la dissolution progressive de la famille a touché le fond. Nous sommes dans la contradiction la plus totale : une « famille » par définition incapable d'engendrer, dans laquelle il n'y a ni ne peut y avoir de mari ni de femme au sens propre, et qui donc n'est pas et ne peut pas être en soi ce qu'elle prétend être. *Contradiction insurmontable* de l'anti-nature face à la nature, dont l'ordre a été établi par Dieu, non par l'homme ; contradiction monstrueuse, qui conduit à l'extinction de la société et, en perspective, du genre humain. L'auto-anéantissement, le suicide collectif ; le nihilisme *absolu*, reconnu par les lois ! Lois dont il faut bien dire qu'aucun catholique ne peut les considérer comme telles, suivant l'enseignement de saint Thomas : en violant la *ratio naturalis* et la loi divine, elles représentent une *perversion* évidente de la loi (ST, I-II, q. 92 a. 1). Quelle sera la prochaine étape de cette abjection « laïque » ? L'abolition du crime d'inceste ? La légitimation de la bestialité comme « mariage » entre l'homme et l'animal ?

ÉTAT ET ÉGLISE DISTINCTS DANS LA FIN PREMIÈRE, MAIS NON SÉPARÉS DANS LA FIN DERNIÈRE

Cette effrayante décadence démontre, à notre avis, que l'État ne peut pas être neutre, indifférent, et encore moins hostile aux valeurs religieuses. Ces dernières se trouvent toujours à la base de la famille et donc de la juste façon de comprendre la procréation. Une société et un État *sains* ne peuvent pas se passer d'une organisation morale *objective*, c'est-à-dire non limitée au domaine privé, mais appliquée et vécue dans toutes les manifestations de la société. Cela signifie que, puisque notre religion est depuis des siècles la religion catholique (qui est la seule vraie et qui constitue, jusqu'à preuve du contraire, encore la foi de la majorité des italiens et des européens), État et Église sont et doivent être et rester distincts, en tant qu'institutions dotées chacune d'une fin *spécifique* (fin terrestre pour l'État, surnaturelle pour l'Église), et d'une façon d'agir propre, mais *ils ne peuvent pas être séparés quant à la fin dernière*, puisque les sujets des deux organisations sont les mêmes et, dans la poursuite de leur fin, ils ne doivent pas être mis en condition de devoir choisir parmi les dispositions opposées de deux autorités auxquelles ils doivent obéissance. C'est pourquoi l'État doit lui aussi, dans son domaine et avec ses moyens, faire en sorte que « le Christ règne dans la société », que la société soit régie par les principes de la morale catholique (qui, pour en rester au cas d'espèce, à la différence de tendances particulièrement libérales du protestantisme et du judaïsme, n'admet ni le « mariage » homosexuel ni les multiples horreurs du génie génétique).

La mentalité actuelle (laïque, et infiltrée chez les catholiques sous forme de « laïcisme » induit) trouvera étrange l'affirmation (conforme à la doctrine traditionnelle de l'Église) selon laquelle l'État et l'Église, distincts quant à leur fin première, ne peuvent pas être séparés

quant à leur fin dernière. Et pourtant, il s'agit d'une notion qui semble aller de soi. L'Église, instituée par Notre-Seigneur pour le salut des âmes, vise par sa doctrine, la prédication, l'administration des sacrements, la mission, à réaliser le bien de l'âme de chaque croyant, pour qu'il puisse se sauver de la damnation éternelle et jouir après sa mort de la vision béatifique. Tel est le *Bien Suprême*, qui dure pour l'éternité et qui n'est égalé par aucun bien terrestre, limité et temporaire. L'État doit au contraire viser au *Bien Commun*, qui transcende celui des individus (tout en le prenant en considération), mais qui est toujours de nature temporelle : ordre public, discipline des rapports sociaux, justice, bien-être matériel et spirituel. L'État doit protéger et conserver (physiquement et spirituellement) des ennemis extérieurs et intérieurs tout ce qui constitue le *Bien Commun*, l'organisation de la vie civile d'un peuple, dans sa totalité : territoire, peuple, individus, biens, valeurs.

Si la vie civile d'un peuple devient *incivile*, à cause de la décadence des mœurs, elle constitue un grave obstacle au salut des âmes. Une société corrompue rend toujours plus difficile aux individus la pratique des vertus chrétiennes, instrument indispensable de la sanctification quotidienne de chacun, et donc de son salut. Pour ne pas être un obstacle au salut, la vie civile doit donc être organisée de façon à le favoriser. Autrement dit, la poursuite du bien commun par l'État *concourt elle aussi* à l'obtention finale du bien suprême, de la vie éternelle ; elle y *concourt indirectement*, dans son domaine spécifique, qui reste distinct du domaine religieux, et elle agit par ses moyens spécifiques. C'est pour cette raison que l'on peut dire que la fin dernière de l'État *est la même que celle de l'Église*, de façon différente quant aux moyens, et en position de subordination par rapport à la légitimation et au pouvoir (d'origine directement divine) dont jouit l'Église et qui s'exerce *directement sur les âmes*. S'il n'en était pas ainsi, il faudrait dire que le bien commun peut être conçu de façon *indépendante* du bien suprême, même en ce qui concerne la fin. Mais cette hypothèse est insoutenable, puisqu'aucune fin de l'homme, qui est toujours limité et fini, ne peut être conçue comme une réalité complètement indépendante de la fin infinie, éternelle, représentée par le bien suprême, qui est Dieu. Pour se soustraire à cette logique, on est obligé de nier l'existence de la vie éternelle, du bien suprême, d'un Dieu qui a créé et qui gouverne le monde, et de professer l'athéisme ou ses succédanés panthéistes et déistes. Et c'est précisément ce qui est arrivé en Occident, à cause des « élites », avec les beaux résultats qui sont sous nos yeux.

Conclusion : l'État ne peut ni ne doit se substituer à l'Église, ni faire comme si elle n'existait pas. Il doit remplir sa tâche pour ce qui relève de sa compétence ; dans le cas qui nous intéresse ici, protéger par ses lois une conception authentiquement chrétienne (catholique) du mariage et de la famille, qui constituent les colonnes de la société. Hélas, ce n'est pas ce que font la majorité des États d'Europe, qui permettent le divorce, la liberté d'avorter, la maternité célibataire et la famille de fait. Puisse-t-il au moins sauver la procréation naturelle

des horreurs des diverses fécondations « assistées », déjà largement permises dans plusieurs pays ! Qu'il s'engage au moins fermement pour maintenir et défendre ce « minimum éthique », vraiment *minimum* !

LES ÉVÊQUES NE DEVRAIENT PAS S'OCCUPER DE LA POLITIQUE COURANTE

L'appel du cardinal Ruini est donc nécessaire, indépendamment de ses résultats concrets. L'Église doit veiller au respect de la loi naturelle et divine par l'autorité publique légitime. En revanche, elle ne devrait pas s'occuper de la *menue politique*, de la politique *courante*. Mais c'est justement ce que font depuis des années toutes les conférences épiscopales, qui passent leur temps à donner leur avis sur ce que font et ne font pas leurs gouvernements respectifs, de la politique agricole à la politique fiscale, à celle sur l'immigration, etc. Dans ce cas, les laïcs ont raison de se plaindre d'ingérences injustifiées. Nous ne pensons pas qu'il soit du devoir des évêques de s'occuper de politique, de se comporter comme s'ils étaient un sujet politique au sens propre, institutionnel, immédiat. D'ailleurs, ont-ils les connaissances spécifiques leur permettant d'émettre des jugements sur des problèmes nombreux et variés de la « politique » ? Leur mission est une mission hautement spirituelle. Ils reçoivent leur pouvoir d'ordre, dans la continuité apostolique, de Notre-Seigneur en personne, qui les a appelés et les appelle à convertir les peuples à la vraie foi pour qu'ils obtiennent la vie éternelle, et non à s'occuper de politique. À chacun son métier.

Avec le Concile Vatican II, on a assisté à une politisation de la figure, de la mission de l'évêque. Cela ressort de façon évidente de l'art. 12 du décret *Christus Dominus* sur la charge pastorale des évêques, qui, en en décrivant le domaine, affirme, à côté de notions traditionnelles, que les évêques doivent aussi « enseigner combien il faut estimer [...] la société civile, avec ses lois et ses professions [ce sont des évêques, ou des assistantes sociales ?] ; estimer le labeur et le loisir, les arts et les techniques [sic, qu'importe tout cela à un évêque ?] ; estimer la pauvreté et la richesse [qu'est-ce que cela signifie ?]. Ils exposeront enfin comment résoudre [rationes denique exponant quibus solvendæ sunt (...) gravissimæ questiones] les très graves questions concernant la possession des biens matériels, leur accroissement et leur juste distribution, la paix et la guerre, la communauté fraternelle de tous les peuples ».

Cet article est conçu dans le même esprit que l'encyclique *Pacem in terris* de Jean XXIII, qu'il cite en note. Le passage final semble en réalité dénaturer la figure de l'évêque, conférant à celui-ci le devoir de résoudre les plus graves problèmes de nature politique et à l'échelle mondiale ! Devoir qui n'est pas le sien, auquel un évêque n'est pas et ne peut pas être préparé, puisque c'est un devoir déjà difficile pour des hommes d'état de haut niveau ; devoir néanmoins accompli avec diligence par les conférences épiscopales, avec des résultats inévitablement aléatoires, devoir *impropre* qui nuit au prestige de l'épiscopat et de l'Église tout entière. Les conférences épiscopales font un continuel contre-chant à la politique quotidienne des gouvernements, et quand il s'agit de

défendre quelque valeur fondamentale du catholicisme, ils ne donnent pas toujours l'impression d'agir avec la même célérité, même si dans le cas qui nous occupe, ils ne sont pas restés sans rien faire.

Mais notre critique de la politisation qui afflige aujourd'hui la hiérarchie catholique n'inclut pas l'accusation du sénateur Angius, qui va jusqu'à trouver illégitime l'exhortation aux électeurs catholiques de s'orienter vers des candidats en ligne avec l'enseignement de l'Église. Le sénateur Angius a tort aussi sur ce point. Interdire aux évêques de donner une indication de ce genre signifierait léser la liberté de l'Église en tant qu'institution hiérarchiquement ordonnée et reconnue par l'État italien comme organisation juridique indépendante et autonome, à laquelle on ne peut pas ne pas reconnaître le droit de donner aux fidèles, c'est-à-dire à ses membres, le *simple conseil*

(qui n'était certes pas un ordre) de voter en général pour des candidats « en ligne avec l'Église », c'est-à-dire avec l'enseignement de l'Église. Ce conseil ne viole en aucun cas la liberté de vote, sinon il faudrait dire que cette liberté est également violée par les invitations, les exhortations des différents partis à voter pour eux, ou celles d'un citoyen qui pense pouvoir légitimement inviter les autres citoyens à voter de façon à défendre les principes qu'il juge fondamentaux. Et si, au lieu d'un conseil, il s'était agi d'un *ordre* en bonne et due forme, impliquant les sanctions prévues par l'organisation de l'Église, l'autorité ecclésiastique aurait de toute façon agi dans son plein droit, dans l'exercice de cette *autonomie d'organisation* que l'État italien reconnaît, sachant parfaitement qu'elle peut se manifester dans des domaines qui concernent la vie civile et politique. Si les rabbins ou les imams avaient fait

publiquement ce qu'a fait le cardinal Ruini, en s'adressant à leurs croyants respectifs, les « laïcistes » n'y auraient probablement rien trouvé à redire, ils auraient justifié la chose en tant que manifestation de la liberté de conscience, du pluralisme, de la démocratie qui protège toutes les minorités. Mais à l'Église catholique, on ne veut rien concéder. Pas même le droit ou la simple faculté de donner des conseils à ses croyants sur des questions qui finissent toujours par impliquer la foi et la morale. Contre l'Église, il y a toujours la *haine*, alimentée par des campagnes médiatiques toujours plus intenses. Le dernier exemple bruyant à cet égard est celui du célèbre roman blasphématoire et diffamatoire, le best-seller mondial intitulé *The Da Vinci Code*, contre lequel l'autorité ecclésiastique ne commence que maintenant à prendre tardivement et timidement position.

Historicus

L'ŒCUMÉNISME, PIÈGE MORTEL POUR L'ÉGLISE

ENCORE À PROPOS DU LIVRE DU PROF. GEORG MAY

LES RELIGIONS NON CHRÉTIENNES (1^{ère} PARTIE)

Le commentaire approfondi que nous avons publié récemment sur le livre du prof. Georg May, intitulé, on s'en souvient, *Le Piège de l'Œcuménisme* – une dénonciation vigoureuse et documentée de la dévastation de l'Église et des nations catholiques qu'il a provoquée – a suscité, grâce à Dieu, un remarquable intérêt chez nos lecteurs. Nous avons donc pensé qu'il serait utile de compléter notre commentaire par l'exposition du chapitre consacré par le prof. May (universitaire réputé mais aussi *prêtre*) au rapport entre œcuménisme et religions non chrétiennes.

1. L'ŒCUMÉNISME ACTUEL DONNE UNE FAUSSE REPRÉSENTATION DES RELIGIONS NON CHRÉTIENNES

1.1 Les religions païennes viennent du démon

Dans le sixième chapitre de son livre, le prof. May s'intéresse aux religions non chrétiennes. Dans un premier temps, il réaffirme la doctrine traditionnelle de l'Église (*op. cit.* pp. 181-198). Le salut n'est possible que par Notre-Seigneur (*Jean* 14, 6; 1, 18; *Actes* 4, 12). Les religions païennes appartiennent au règne des ténèbres et au domaine de Satan (*Actes* 26, 18; 2 *Cor.* 10, 20) (*ibidem*, p. 181). Récemment, le Magistère a réaffirmé qu'« il existe une seule voie du Salut, celle constituée en Jésus-Christ par le Père céleste (Déclaration *Dominus Iesus*, 11, 25) (*ibidem*).

Selon l'enseignement de l'Église, « la révélation de Jésus-Christ est complète et définitive, il n'est ni possible ni nécessaire qu'elle soit intégrée par d'autres religions. La théologie pluraliste des religions, selon laquelle toutes les religions seraient une expression également légitime de l'expérience du fondement divin dans le monde, représente la *destruction du christianisme à la racine* » (*op. cit.* pp. 181-2). En dehors du christianisme, les justes, nous le savons, peuvent se sauver par le baptême de désir (« *votum implicitum* de vouloir appartenir visiblement à la vraie Église du Christ »), car le Saint-Esprit peut agir sur les individus

malgré leur appartenance aux autres religions, qui sont toutes sous l'influence du prince de ce monde. Mais cette action du Saint-Esprit a toujours pour but de « préparer les individus à choisir le Christ » (*ibidem*, pp. 182-183).

Ceci posé, il faut en tirer les conséquences logiques : « Les religions non chrétiennes ont pour le salut une signification négative : elles relèguent leurs disciples dans l'erreur, en les éloignant de la vérité » (*ibidem*, p. 183). Les religions païennes étaient une tentative de l'homme de « saisir les secrets du monde », leurs dieux étaient « des images mythiques de la nature ». Mais après l'avènement du Christ, elles se trouvent en opposition avec la religion qu'Il a fondée : elles se fondent sur le culte de « faux dieux », et non sur celui du « Dieu vivant ». Elles professent des erreurs de toutes sortes et « combattent la vérité ». Elles empêchent l'homme de se tourner vers le Christ (*ibidem*). Il faut donc répéter que « les païens qui se sauvent [par le baptême de désir] obtiennent le salut non pas grâce à leur religion mais *malgré* elle. Il n'est pas concevable, en effet, que Dieu ait tourné tous les hommes vers Christ comme [unique] Sauveur, tout en permettant un salut auto-obtenu [*Selbsterlösung* : c'est-à-dire en les laissant libres de se sauver tout seuls, par leurs propres moyens, ceux que leur offrent les religions qu'ils ont inventées] » (*ibidem*).

Hélas, une grave erreur est maintenant répandue : des courants de plus en plus importants de la catholicité pensent que toutes les religions constituent des moyens de salut *également valides* pour leurs disciples. « On parle de la « grande écoumène », de l'unité de tous les hommes qui croient en une religion mondiale commune. La déclaration *Dominus Iesus*, 5, souligne avec raison que la mentalité relativiste se répand toujours plus. Contre ce relativisme, il faut redire qu'il n'est pas vrai que toutes les religions soient des vrais modes de manifestation de la divinité unique. *Les religions non chrétiennes ne sont aucunement complémentaires de la Révélation*. Elles ne constituent pas

des moyens de salut prévus et utilisés par Dieu. Ceux qui les surestiment dévalorisent par là même le Christianisme. Qui renonce à l'unicité et à l'universalité de la médiation salvifique de Notre-Seigneur démolit les fondements du christianisme » (*ibidem*, pp. 183-184).

1.2 Les responsabilités du Concile Œcuménique Vatican II

Le virage de l'Église hiérarchique actuelle à l'égard des religions non chrétiennes date de Vatican II, qui a émis une déclaration (*Nostra Aetate*) « sur les relations de l'Église avec les religions non chrétiennes ». De grandes parties de cette déclaration, poursuit le prof. May, sont « insatisfaisantes et incomplètes. Le Concile affirme justement que l'Église « ne rejette rien de ce qui est vrai et saint dans ces religions » (*NÆ* 2). Dans les fausses religions, il y a des composantes de vérité qui proviennent de différentes sources. Il peut s'agir des résidus de la révélation primitive [dont nous trouvons des traces par exemple chez Noé] ou d'influences chrétiennes, ou de blocs erratiques de la recherche de la vérité religieuse. Toutefois, à côté de croyances isolées qui inclinent au bien et au vrai [comme par exemple la croyance grecque en l'immortalité de l'âme individuelle et en une forme de jugement après la mort], beaucoup de croyances mauvaises et fausses subsistent dans les religions non chrétiennes. Et Vatican II a tiré un trait sur cette dernière vérité » (*ibidem*, p. 184).

C'est ainsi que le Concile a affirmé que les musulmans sont des disciples de la foi d'Abraham, qui « adorent avec nous un Dieu unique » (*nobiscum Deum adorant unicum*) (*LG* 16). Cette affirmation « est contestable [en réalité, elle est indéfendable, fausse]. Le discours sur les trois religions monothéistes [considérées comme également vraies] est totalement hors de propos. Une écoumène des religions qui se réfèrent à Abraham n'est possible que si l'on renonce à la foi en le Dieu trinitaire, ce qui équivaut à l'abandon spontané (*Selbstaufgabe*) du christia-

nisme [mais « l'abandon spontané » du christianisme, n'est-ce pas la même chose que l'apostasie du christianisme?]. La foi judaïque en le Dieu unique ne constitue pas, elle non plus, un pont vers le mystère de la sainte Trinité. *Lumen Gentium*, 16 tend à inclure tous les non chrétiens dans le (nouveau) peuple de Dieu. Dieu envoie la grâce aux non chrétiens "par des voies que Lui seul connaît" (décret conciliaire *Ad Gentes*, 7). Ces affirmations sont justes [si elles reprennent la doctrine du baptême de désir]. Mais *Nostra Aetate* passe complètement sous silence l'élément démoniaque présent dans les religions non chrétiennes. On y trouve une allusion dans *Ad Gentes*, 14, où l'on affirme que le sacrement de l'initiation chrétienne libère les catéchumènes "du pouvoir des ténèbres". Il est clair que les religions non chrétiennes appartiennent elles aussi à ce "pouvoir des ténèbres" [...]. Mais le Concile, sur ce point, aurait dû s'exprimer avec davantage de clarté » (*ibidem*, pp. 184-185).

1.3 Les responsabilités de Jean-Paul II

Vatican II a donc initié le mouvement non seulement de la « petite », mais aussi de la « grande écoumène ». Le prof. May continue en effet : « À partir de Vatican II, nous n'avons plus seulement une *petite écoumène*, c'est-à-dire avec les communautés non catholiques ; nous avons aussi une "grande écoumène" avec les religions non chrétiennes. Et donc un dialogue non seulement entre les *confessions*, mais aussi entre les *religions*. Le Saint-Siège a institutionnalisé le rapport avec les religions non chrétiennes. L'organe *ad hoc* est le nouveau Conseil Pontifical pour le dialogue interreligieux (*ibidem*, p. 186).

Jean-Paul II s'est personnellement fait le héraut infatigable de la « petite » et de la « grande écoumène », en promouvant et en mettant en pratique sans relâche une « culture du dialogue ». L'événement le plus spectaculaire de son pontificat a sans aucun doute été la célèbre rencontre interreligieuse d'Assise en 1986, suivie de beaucoup d'autres : « À partir de l'événement d'Assise, le Pape a plusieurs fois recommandé, favorisé et célébré des rencontres interreligieuses. Il mentionne souvent "l'esprit d'Assise", esprit qui doit être maintenu vivant. Dans l'encyclique *Tertio millennio adveniente*, 52-3, il vante et recommande encore une fois le dialogue interreligieux » (*ibidem*, p. 186).

Face à tout cela, n'est-on pas tenté d'accuser Karol Wojtyła d'hérésie au *sens matériel*, consistant dans le fait de professer *objectivement* une forme de relativisme religieux qui représente la négation évidente de dogmes fondamentaux du christianisme, à commencer par celui que nous enseigne le premier Commandement : « Tu n'auras pas d'autre Dieu que moi », c'est-à-dire d'autre Dieu que la très sainte Trinité, dont la Révélation ne peut certainement pas être placée sur le même plan que les « révélations » contenues dans les religions inventées par les hommes ? Nous parlons d'hérésie au sens matériel, constituée en soi par la divulgation d'une doctrine *objectivement* fautive, et non d'hérésie au sens formel, c'est-à-dire selon la forme prise par la chose (*forma dat esse rei*, la forme confère l'être à la chose, sa nature spécifique), forme qui existe quand l'erreur est sous-tendue par l'*intention* de répandre une doctrine

contraire au dépôt de la foi, intention qui configure l'*animus peccandi* et le *péché d'hérésie* qui en découle, qui est précisément l'hérésie formelle, l'hérésie au sens propre. L'hérésie au sens propre ou hérésie formelle ne peut être déclarée, en bonne et due forme, que par les organes compétents de l'Église.

« Le Pape ne souhaite certainement pas pousser au relativisme religieux – commente le prof. May – mais sa façon de faire va dans ce sens » (*op. cit.* p. 186). Par cette constatation, le prof. May veut-il refuser les conclusions qui résultent logiquement des faits qu'il a lui-même exposés ? On pourrait le croire, mais ce n'est pas le cas. La constatation de notre auteur est tout à fait correcte. Il ne peut pas accuser le pontife de viser *sciemment* au relativisme religieux, car : 1) seul Dieu connaît les intentions et le degré de responsabilité de l'homme ; 2) il faut supposer que le Pape régulièrement élu veut toujours le bien de l'Église ; 3) une supposition de ce genre reviendrait à accuser ouvertement le Pape d'être hérétique et apostat (hérétique au sens formel). Ce que les faits permettent de conclure, c'est que le comportement du Pape favorise *objectivement* (*leistet ihm Vorschub*) le relativisme religieux, quelles que soient ses intentions personnelles, qu'il ne nous revient pas de juger, et que l'on doit toujours présumer être vouées au bien de l'Église. Il le favorise en enseignant de fait des doctrines erronées, non conformes au dépôt de la foi, à commencer par la doctrine selon laquelle chrétiens, juifs et musulmans adoreraient *le même Dieu*. Cette « doctrine », qui est devenue aujourd'hui pour ainsi dire un lieu commun du « théologiquement correct », déjà esquissée dans le « *nobiscum Deum adorant unicum* » rappelé ci-dessus, doctrine qui se trouve à la base du dialogue interreligieux voulu par le Pape, ne rappelle-t-elle pas la parabole *déiste* et *illuministe* des trois anneaux, si chère à un célèbre poète et dramaturge allemand du XVIII^e siècle, le *Vénérable Franc-Maçon* Gotthold Ephraïm Lessing ?

Le prof. May poursuit à propos du mauvais exemple donné par Jean-Paul II : « Beaucoup de catholiques sont en mesure de ne pas suivre le pontife sur cette voie. Ils perçoivent son approche des religions non chrétiennes comme un vrai scandale, c'est-à-dire comme motif et incitation au péché [d'apostasie]. Toutefois, divers évêques suivent son exemple et organisent eux aussi des rencontres interreligieuses [...]. La communauté de Sant'Egidio, qui a pour but de maintenir vivant "l'esprit d'Assise", a donné ce mot d'ordre dans une rencontre de prière à Acquisgrana [en 2003] : "Nous ne voulons convertir personne. C'est une bonne chose que chacun grandisse dans sa religion" » (*ibidem*, p. 186).

En toute logique, communautés et organisations catholiques s'inspirent à leur tour des évêques, et les rencontres interconfessionnelles de prière sont désormais nombreuses (*ibidem*). À ce propos, précise l'auteur, il faut toujours garder à l'esprit le fait que ces rencontres sont intrinsèquement *contradictoires* : « On prie selon ce que l'on croit. La communauté de prière présuppose la communauté de foi [ce qui est exclu a priori dans ce cas]. Il est donc impossible de prier en commun avec les non

chrétiens » (*ibidem*, p. 187). Ce qui nous porte à conclure, quant à nous, que ce sont des prières *bâtardes*, qui font perdre la foi et qui offensent Dieu.

1.4 La mission non mise en œuvre vis-à-vis de l'islam

L'œcuménisme imposé par Jean-Paul II empêche de fait l'activité missionnaire de l'Église, laissant les âmes végéter dans les ténèbres. La déclaration *Dominus Iesus*, 2, affirme avec raison que le dialogue interreligieux ne se substitue pas au devoir missionnaire mais l'accompagne (*ibidem*). Avec l'irruption en Europe de millions de non chrétiens, un vaste champ d'activité missionnaire s'ouvre à l'Église. Mais cette activité, où est-elle ? « Il serait temps maintenant de se consacrer à la conversion des millions de musulmans présents en Europe. Mais ce devoir n'est pas prévu, on ne s'y engage en aucune façon [à quoi servent donc, dans ces conditions, les déclarations du genre de celle de *DI*, 2, que nous venons de citer?]. Je n'ai jamais entendu dire que l'on ait pensé à sélectionner quelqu'un, parmi les membres des divers conseils paroissiaux, pour lui apprendre le turc afin qu'il s'emploie volontairement à la conversion des turcs [mais même en n'utilisant que l'allemand, on pourrait tout de même commencer, si on en avait la volonté]. Au lieu de gagner les musulmans au christianisme, on observe combien de chrétiens passent à l'islam. La liberté de religion actuellement en vigueur en Europe pourrait offrir la possibilité – inexistante dans les pays musulmans – de démontrer [aux musulmans] que les religions non chrétiennes sont indéfendables. Des explications opportunes pourraient démontrer que le Coran n'est pas autre chose qu'une œuvre inventée par l'astuce humaine ; montrer sa dépendance par rapport à d'autres sources (par exemple le judaïsme et le christianisme) et rendre évidentes ses nombreuses absurdités » (*ibidem*, p. 187-188).

La moisson pourrait donc être plus abondante que jamais, mais les ouvriers manquent à leur devoir. À part un authentique miracle, ce ne sera certes pas Jean-Paul II qui fera la promotion de cette œuvre missionnaire ; un Pape qui a poussé sa déférence pour l'islam jusqu'à la flatterie, c'est-à-dire jusqu'au point de s'incliner et de baiser publiquement, en signe de respect, un exemplaire du Coran qui lui avait été offert pendant une audience, le 14 mai 1999 ! Le Coran, un livre qui nie sciemment toutes les vérités fondamentales du christianisme, et au nom duquel tant de chrétiens ont été et sont encore persécutés et tués ! Le prof. May commente ce geste inouï de Jean-Paul II de la façon suivante : « Le baiser est signe de sympathie et de vénération. Par cet acte, le Pape montre de la sympathie et de la vénération pour un livre dans lequel se trouvent les plus incroyables erreurs et bouleversements, et qui est utilisé comme instrument de lutte contre les chrétiens. Les musulmans ont compris ce geste comme un acte de soumission [du "Pape de Rome", comme ils l'appellent] à la volonté de domination du Coran » (*ibidem*, p. 191).

Et peut-on leur donner tort ? Du reste, Jean-Paul II a vis-à-vis de *toutes les religions* une attitude conciliante et soumise, semblant même parfois servile, comme une personne affligée

d'un complexe d'infériorité. Ce n'est que vis-à-vis de sa propre religion (qui est la seule vraie) qu'il adopte des attitudes critiques, de condamnation, comme s'il avait honte de lui appartenir.

En ce qui concerne l'islam, il ne s'est pas limité au geste que nous venons de rappeler, geste très grave, dont il devrait, à notre avis, rendre compte à la catholicité tout entière. Au cours de la fameuse rencontre de Casablanca le 20 août 1985 avec la jeunesse musulmane, convoquée pour l'occasion par le roi du Maroc, il déclara, reprenant une notion déjà exprimée dans *Nostra Ætate*, que nous et les musulmans « croyons en le même Dieu »; affirmation contestable, remarque le prof. May, puisque les musulmans nient la divine Trinité, et considèrent les chrétiens comme des idolâtres à cause de leur foi en cette dernière (*ibidem*, p. 190-

191). Le 21 mars 2000, sur les rives du Jourdain, il n'hésita pas à s'écrier : « Puisse saint Jean-Baptiste protéger l'islam ! » (D.C., 16 / 04 / 2000, p. 362). Saint Jean-Baptiste, [le précurseur de Notre-Seigneur, et non des faux prophètes] « aurait à bon droit détourné le regard avec horreur, en entendant un tel souhait » (*ibidem*, p. 191). À Mayence, en Allemagne, au lieu d'exhorter les musulmans à se convertir au christianisme, il leur avait crié, le 17 novembre 1980 : « Vivez votre foi, même en terre étrangère » (*Enseignements de Jean-Paul II*, III, 2, 1980, p. 1268). Ce que le Pape met en mouvement, les théologiens le développent. Il y a déjà des théologiens qui demandent la reconnaissance de Mahomet comme vrai « prophète » (*ibidem*).

Speculator

L'ÉGLISE NE PEUT PACTISER AVEC UN MONDE QUI A REFUSÉ LE CHRIST (PIE IX)

À ceux qui nous invitent, pour le bien de la religion, à tendre la main à la civilisation d'aujourd'hui – écrit Pie IX – nous demandons si les faits sont tels qu'ils puissent conduire le Vicaire du Christ sur terre, Vicaire que le Christ lui-même a constitué pour défendre la pureté de sa céleste doctrine et paître ses agneaux et ses brebis, les confirmant en elle, si les faits sont tels – disons-nous – qu'ils puissent le conduire, sans blesser très gravement sa conscience et sans grand scandale pour tous, à nouer une alliance avec la civilisation d'aujourd'hui, à cause de laquelle se succèdent tant de maux, qu'on ne déplorera jamais assez, et sont répandues tant d'opinions horribles, d'erreurs et de faux principes opposés en tout à la religion catholique et à sa doctrine [...]. Cette civilisation moderne, alors qu'elle favorise n'importe quel culte non catholique..., alors qu'elle accorde des subsides aux personnes

et aux institutions non catholiques..., emploie tous ses moyens et toute son habileté pour diminuer l'efficacité salutaire de l'Église [...], accorde une totale liberté à tout écrit et discours s'opposant à l'Église et à ceux qui lui sont cordialement dévoués [...], encourage, nourrit et foment la licence... A cette civilisation, le Pontife Romain pourrait-il tendre une main amie, et nouer avec elle des accords et une sincère alliance? Que l'on rende aux choses leurs véritables noms, et le Saint-Siège sera cohérent avec lui-même, puisqu'il a toujours conduit et nourri la vraie civilisation [...].

Mais si l'on veut entendre par le mot civilisation un système fabriqué tout exprès pour affaiblir et peut-être même détruire l'Église du Christ, le Saint-Siège et le Pontife Romain ne pourront jamais s'accorder avec cette liberté.

(*Iamdudum cernimus*)

SEMPER INFIDELES

La Repubblica du 27 février 2005 :

« *L'évêque de Trapani, Mgr Francesco Micciché, ouvre les portes de l'Église aux couples "irréguliers" : divorcés, remariés civilement et couples de fait...* ». Il s'agit d'« irréguliers » impénitents, qui n'ont aucune intention de se mettre en règle avec la Loi de Dieu, et qui ont même des prétentions à l'égard de l'Église, comme ce divorcé qui se prétend néanmoins « catholique pratiquant » et se plaint auprès du journaliste de ne pas pouvoir communier (mais qui ne se plaint pas du motif qui l'en empêche). L'évêque de Trapani, Mgr Micciché, exprime une grande compréhension pour cette « forme de rancœur venant de quelqu'un qui se sent marginalisé » (mais non pour l'Église qui, à l'imitation du Christ, sait bien conjuguer force à l'encontre du péché et miséricorde envers les pécheurs) : cette « rancœur » (justifiée?) – dit-il – « est aussi le témoin d'une incapacité [sic] du monde ecclésial à comprendre à fond leurs problèmes. Il n'y a pas de des

familles idéales ». Notre-Seigneur Jésus-Christ a pourtant dit clairement : « *Qui répudie sa femme pour en épouser une autre commet un adultère ; et si une femme répudie son mari et en épouse un autre, elle commet un adultère* » (Mc. 10, 11-12), mais pour l'évêque Micciché, les divorcés remariés ne sont pas adultères, ce ne sont même pas des « couples irréguliers » (ce qui est déjà un euphémisme), ils sont seulement une famille non « idéale », ce qui veut dire – si les mots gardent leur sens – une famille avec un degré inférieur de perfection, mais toujours une famille avec les papiers en règle ! Et cela ne revient-il pas à appeler bien ce qui est mal ?

Ce n'est pas ainsi que s'exprimait saint Augustin qui, parlant de la cithare à dix cordes (les dix commandements), arrivé au sixième, déclarait à ses fidèles, qui vivaient dans un monde saturé d'impureté, et qui favorisait particulièrement l'adultère des hommes : « *Ne pensez plus à moi maintenant, mais à la parole de Dieu. Ne vous*

irritez pas ! Me voici arrivé à la cinquième corde [le sixième commandement]. Puis-je la laisser de côté ? Certes pas : je ne cesserai pas un moment de la faire vibrer ! [...] Ceux qui ne veulent pas rester fidèles à leur femme – et ils sont fort nombreux – ne peuvent pas supporter que je leur dise de telles choses ; mais je les dirai tout de même, qu'ils le veuillent ou non ». Et à ceux qui se trouvaient des excuses, du genre : « *Mais je ne vais pas trouver une femme qui appartient à une autre ou une femme publique ! Celle que j'ai choisie est une de mes servantes. Ne puis-je pas faire ce que je veux dans ma maison ?* », il répliquait : « *Et moi je vous dis que cela n'est pas permis. Tous ceux qui font cela vont en enfer brûler dans le feu éternel, [...] que vous le vouliez ou non, celle qui dort avec vous sans être votre femme est une prostituée* ». Et il exhortait les femmes à avoir « *du zèle pour leur mari* » : « *C'est l'Évêque qui l'ordonne et, à travers lui, le Christ lui-même. Oui, je vous le commande. Celui en présence de qui mon cœur brûle le sait. Ne permettez pas à vos maris d'être vicieux. Recourez contre eux à l'Église* ».

Évêques d'hier, évêques d'aujourd'hui ! Ceux-là, en appelant mal ce qui est mal, christianisèrent le monde ; ceux-ci, en appelant bien ce qui est mal, sont en train de le déchristianiser à la base !

COURRIER DE ROME

Édition en Français du Périodique Romain
Sì Sì No
Directeur : R. Boulet
Rédacteur : Abbé de Taveau
Adresse : B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex
N° CPPAP : 0408 G 82978
Imprimé par
Imprimerie du Pays Fort
18260 Villegenon
Direction
Administration, Abonnement
Secrétariat
B.P. 156
78001 Versailles Cedex
E-mail : courrierderome@wanadoo.fr
Correspondance pour la Rédaction
Via Madonna degli Angeli, 14
Italie 00049 Velletri (Rome)
Abonnement

• France :

- de soutien : 40 , normal : 20 ,
- ecclésiastique : 8

Règlement à effectuer :

- soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France,
- soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.

• Suisse :

- de soutien : CHF 100, normal CHF40
- ecclésiastique : CHF 20

Règlement :

- Union de Banques Suisses - Sion
C / n° 891 247 01E

• Étranger : (hors Suisse)

- de soutien : 48 ,
- normal : 24 ,
- ecclésiastique : 9,50

Règlement :

IBAN : FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057
BIC : PSST FR PPP AR



Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

sì sì no no

« Que votre OUI soit OUI, que votre NON soit NON, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XXXVI n° 279 (469)

Mensuel - Nouvelle Série

Juin 2005

Le numéro 3€

L'ŒCUMÉNISME, PIÈGE MORTEL POUR L'ÉGLISE

ENCORE À PROPOS DU LIVRE DU PROF. GEORG MAY

LES RELIGIONS NON CHRÉTIENNES (2^e PARTIE)

2. JUDAÏSME ET ISLAM COMME EXEMPLES DE RELIGIONS NON CHRÉTIENNES

Comme exemple de religions non chrétiennes, dont le Concile d'abord et l'œcuménisme ensuite donnent une représentation non conforme à la réalité, lourde de conséquences néfastes pour les catholiques, le prof. May se limite brièvement aux deux plus importantes : le judaïsme et l'islam.

2.1 Judaïsme

« Vatican II a eu des paroles d'estime pour les juifs. Il a décrit avec des paroles de l'Écriture le lien entre le peuple de l'ancienne Alliance et celui de la nouvelle Alliance. Il a justement condamné la haine et les persécutions contre les juifs. L'aversion de la majorité des juifs pour l'Évangile du Christ est affirmée [par le Concile] pour les débuts du christianisme, et non pour les deux mille ans qui ont suivi. Toutefois, [il faut dire que] pendant tout ce temps, elle est restée inchangée » (*op. cit.*, p. 188). Les Apôtres ont cherché en vain à convertir le peuple juif. Mais dans la déclaration *Nostra Aetate* « il manque l'invitation aux juifs à se convertir. Ce document ne mentionne même pas l'hostilité des juifs envers le christianisme, inchangée depuis deux mille ans » (*ibidem*). Les lacunes de *Nostra Aetate* sont toutes graves. « Il n'est jamais rappelé que le judaïsme d'avant le Christ est une tout autre chose que celui d'après le Christ. Et l'on ne rappelle pas que l'ancienne Alliance a été complètement remplacée par la nouvelle. Les juifs sont bien loin de reconnaître l'existence d'un peuple de la nouvelle Alliance. On ne concède à la réalité historique que le fait que Jérusalem n'a pas reconnu le temps de sa visitation, que la majorité des juifs ont refusé l'Évangile, et que beaucoup d'entre eux ont combattu sa prédication [Næ, 4]. Et l'on rappelle justement que des représentants des autorités juives ont tout mis

en œuvre pour la mort du Christ. Bien sûr, du point de vue théologique, ce sont les péchés de tous les hommes qui ont conduit le Christ à souffrir la passion et la mort. Mais cela ne change rien à l'événement historique qui fait que ce sont uniquement les juifs qui ont mis le Christ sur la croix. Le Concile condamne l'antisémitisme, sans expliquer ce qu'il faut entendre par ce mot, et ce faisant, il donne carte blanche à ceux qui rejettent toute critique adressée aux juifs en tant qu'antisémitisme, afin de l'étouffer » (*op. cit.* pp. 15-16).

Mais la Suprême Autorité appelle sans cesse au dialogue avec les juifs, elle parle d'« appel irrévocable » d'Israël, de « pacte jamais rompu » [de Dieu avec Israël]. Le prof. May ne se prononce pas sur l'exactitude théologique de ces expressions (*ibidem*, pp. 188-9). Elles jettent un grand nombre de croyants dans l'angoisse, parce qu'en contredisant ouvertement l'enseignement de saint Paul, elles semblent légitimer, *comme si elle était encore valide*, la vocation initiale d'Israël, comme si ce dernier n'avait pas rejeté le Messie, chose qui a mis fin *pour toujours* à son élection. Selon l'interprétation transmise par la Révélation, la masse des juifs se convertira au christianisme à la fin des temps : « Quant à eux [les juifs], *s'ils ne demeurent pas dans leur incrédulité*, ils seront de nouveau entés [sur l'arbre de la foi], car Dieu peut de nouveau les enter. [...] et ainsi tout Israël sera sauvé » (*Rom. 11, 23 et 25-26*). Saint Paul, et donc le Saint-Esprit, exclut ouvertement du salut les juifs restés incrédules : ils ont été *retranchés* (« par leur incrédulité, ces rameaux ont été retranchés » *Rom. 11, 20*). Comment la hiérarchie *catholique* actuelle oset-elle affirmer qu'Israël devenu apostat conserve encore l'élection initiale? Se rendent-ils compte de ce qu'ils disent?

Revenons au prof. May : « Il est normal que

les chrétiens éprouvent du respect pour le peuple juif, qui a été le peuple de la Promesse. Mais son refus du Messie de Nazareth est resté inchangé, depuis deux mille ans. Aucun juif n'admet que les promesses de Dieu dans l'Ancien Testament se soient réalisées en Jésus de Nazareth » (*ibidem*, p. 189). Rien n'a changé en deux mille ans. « Il est clair que les juifs, quelles que soient leurs différenciations, restent encore aujourd'hui hostiles ou totalement indifférents au christianisme » (*ibidem*, p. 189). Cela ressort aussi de déclarations occasionnelles de personnalités juives, que l'auteur rapporte : « il y a d'insurmontables différences entre juifs et chrétiens » ; « nous avons peu de choses à nous dire » (*ibidem*). Il faut souligner, ajouterons-nous, qu'il s'agit de déclarations honnêtes, parce qu'elles expriment une façon de sentir authentique, préférable à la rhétorique sirupeuse de la « culture du dialogue ». Mais pourquoi les juifs acceptent-ils de participer au dialogue officiel? Le prof. May répond : « pour en retirer des avantages », exactement comme les orthodoxes, les protestants, les musulmans, les bouddhistes, etc. ; exactement comme toutes les sectes et religions appelées au « dialogue », toutes évidemment bien contentes d'exploiter à leurs propres fins les occasions que la naïveté œcuménique de la hiérarchie actuelle leur offre. Le prof. May rappelle que les juifs ont toujours réagi « de façon allergique » aux tentatives de conversion [même s'il y a toujours eu – nous tenons à le rappeler – au cours des siècles une minorité qui s'est convertie spontanément]. Quoi qu'il en soit, il faut réaffirmer que « l'Église ne peut renoncer à sa mission envers les juifs. La volonté salvifique de Dieu s'est manifestée en Jésus-Christ : Il est le médiateur du salut pour tous les hommes, y compris les juifs » (*ibidem*). Cette mission, l'Église ne peut pas y renoncer, et elle s'adresse à tous les hommes. Si une hiérarchie catholique – ajou-

tons-nous – adopte pour son malheur la devise qui est celle de la Communauté de Sant'Egidio (« nous ne voulons convertir personne ») alors cette hiérarchie *trahit de façon patente* la mission que lui a confiée Notre-Seigneur Ressuscité.

2.1.1 Les hébreux n'ont pas changé d'avis sur le christianisme

Un autre aspect à souligner, d'après notre auteur, est le fait que l'attitude « conciliante » de l'Église et ses ouvertures vers les juifs n'ont aucunement provoqué une attitude semblable de la part des juifs envers l'Église. Au contraire, plus il y a de propositions d'excuses et de demandes de pardon de la part des catholiques, plus il semble y avoir d'accusations d'antisémitisme. Ce fait est démontré, entre autres, par le maintien, de la part de certains secteurs du judaïsme, de la campagne de haine contre la mémoire de Pie XII, inaugurée il y a environ quarante ans par le luthérien allemand Hochhuth (*ibidem*, pp. 189-190).

Nous voulons ajouter, quant à nous, que les « ouvertures » inaugurées par Vatican II n'ont aucunement amélioré la *compréhension* du catholicisme par les juifs. Les rabbins semblent en général être demeurés dans la désinvolte ignorance d'autrefois, en ce qui concerne notre religion : nos dogmes sont pour eux des blasphèmes, ils ne les comprennent pas, de même qu'ils ne comprennent pas nos Sacrements. Nous disons « les rabbins » et non les intellectuels juifs *en général*, car il est connu que la majorité de ces derniers est athée et mécréante, ou de toute façon agnostique, hostile ou indifférente à toute religion : leurs modèles sont Spinoza, Marx ou Freud, mais certes pas Moïse ou les Prophètes. Du reste, pourquoi les rabbins devraient-ils avoir envie (comme en son temps Eugenio Zolli) d'étudier la révélation chrétienne, en mettant de côté des préjugés multiséculaires à son égard, quand ce sont précisément des cardinaux et des évêques de la hiérarchie actuelle qui affirment, dans le sillage de *Nostra Aetate*, que l'Ancienne Alliance de Dieu avec Israël est *toujours valide*? Si elle est toujours valide, *l'existence même* de l'Église devient *contradictoire et inutile*.

2.1.2 La Hiérarchie actuelle a renoncé à convertir les juifs

Un document, publié il y a environ trois ans par la Conférence Épiscopale des États-Unis, témoigne de la *cécité* dont sont affligés les représentants de la hiérarchie catholique, le *cupio dissolvi* qui les possède :

« D'après l'enseignement de l'Église catholique, aussi bien l'Église que le peuple juif sont établis dans l'alliance avec Dieu. Tous deux ont vis-à-vis de Dieu une mission à réaliser dans le monde. L'Église croit que la mission du peuple juif n'est pas limitée au rôle historique de peuple dans lequel Jésus est né “selon la chair” (*Rom.* 9, 5) et dont sont issus les Apôtres. Comme l'a dit récemment le cardinal Ratzinger : “La divine Providence [...] a évidemment conféré à Israël une mission particulière en ce ‘temps des Gentils’ (*Luc* 21, 24)”. Toutefois, seuls les juifs peuvent réaliser *par eux-mêmes* [sic] cette mission “à la lumière de leur expérience religieuse”. C'est pourquoi l'Église considère que la mission du peuple juif “envers les nations” *continue* [sic]. Cette mis-

sion, l'Église la poursuit à son tour selon sa façon d'entendre l'alliance [avec Dieu]. Le commandement de Jésus Ressuscité de convertir “toutes les nations” (*Mt.* 28, 19) [...] signifie que l'Église doit rendre témoignage dans le monde à la Bonne Nouvelle du Christ, afin de préparer le monde à la plénitude du royaume de Dieu. Toutefois, *l'engagement à évangéliser ne comporte plus le désir d'absorber la foi judaïque dans le christianisme, au point de mettre fin au témoignage spécifique que les juifs rendent à Dieu dans l'histoire* [sic]. Ainsi, tandis que l'Église catholique considère l'acte salvifique du Christ comme central dans le processus de salut de tous, *elle reconnaît en même temps que les juifs se trouvent déjà dans une alliance salvifique avec Dieu* [sic]. L'Église catholique doit toujours évangéliser, elle témoignera sa foi sur la présence du Royaume de Dieu en Jésus-Christ aux juifs et à tous les autres peuples. Ce faisant, elle respectera jusqu'au bout les principes de la liberté religieuse et de la liberté de conscience : les convertis sincères de quelque tradition religieuse que ce soit, y compris la juive, seront les bienvenus. *Mais l'Église reconnaît à présent (now recognizes) que les juifs sont appelés eux aussi par Dieu à préparer le monde pour le royaume de Dieu* [sic] »¹.

L'enseignement dont on parle dans ce triste document, qui représente une capitulation de l'épiscopat des États-Unis face aux prétentions du judaïsme, n'est bien évidemment pas celui de l'Église catholique : c'est celui de l'Église « conciliaire », le fruit de la *fornication avec les idoles* pratiquée par Vatican II; enseignement qui a conduit à mettre de côté la « théologie de la substitution » (l'Église *se substitue* à la synagogue, rebelle au Messie, dans le plan divin du salut, parce que c'est l'Église qui est maintenant le vrai Israël, l'Israël *selon l'esprit*, fidèle à la parole divine, tandis que l'Israël selon la chair a été chassé par Dieu dans les « ténèbres extérieures », dans la cécité spirituelle, à cause de son péché), et à répandre les erreurs et les incongruités que nous venons de citer. Le texte s'appuie sur diverses déclarations pontificales et magistérielles de l'après-Concile, mais aussi et surtout sur *une notion exprimée par le cardinal Kasper*, selon lequel « la mission au sens strict ne peut pas s'exercer à l'égard des juifs, puisqu'ils croient en le seul et vrai Dieu »². Mais de *quels* juifs le cardinal Kasper parle-t-il? Ceux qui vivaient avant le Christ croyaient

certainement en le vrai Dieu, tel qu'il s'était révélé jusqu'alors; mais ceux qui ont vécu après le Christ et qui l'ont rejeté ne croient plus en le vrai Dieu. L'accomplissement de la Révélation par la venue du Messie, c'est-à-dire par l'Incarnation de Notre-Seigneur et l'effusion du Saint-Esprit, qui donne naissance à l'Église, démontre que le « vrai Dieu » est un et trine, et que quiconque renie le Christ ne peut pas croire en Dieu. Cette vérité n'a certainement pas été cachée aux juifs : « Je vous ai donc dit que vous mourrez dans vos péchés car, si vous ne croyez pas que je suis le Messie, vous mourrez dans vos péchés [...]. Celui qui écoute ma parole et qui croit en Celui qui m'a envoyé a la vie éternelle, et il n'est pas mis en jugement, mais il est passé de la mort à la vie [...]. Ne crois-tu pas que je suis dans le Père et que le Père est en moi? [...]. Celui qui me hait, hait aussi mon Père » (*Jean* 8, 24; 5, 24; 14, 10; 15, 23).

2.1.3 La mission d'Israël selon les rabbins

Dans la partie du document écrite par les juifs, on affirme : « Il devrait être clair que toute tentative missionnaire des chrétiens à l'égard des juifs est en complète antithèse avec la notion judaïque selon laquelle c'est l'Alliance elle-même [avec Dieu] qui constitue la mission [autrement dit : le peuple juif a déjà sa “mission” du fait de l'élection divine, par l'intermédiaire de l'Alliance]. Dans le même temps, il faut mettre en relief le fait que, malgré l'Alliance [qui impliquerait l'obligation de la “mission” envers les autres peuples, privés de la Révélation], il n'y a aucune nécessité que les nations se convertissent au judaïsme. L'humanité en général a besoin de certaines vérités théologiques fondamentales, comme la foi en l'unité de Dieu [nous savons que ce genre d'affirmation a une signification anti-trinitaire], et de pratiquer des vertus sociales, nécessaires et compréhensibles à tous, qui conduisent à la création d'une société juste. Mais l'humanité n'a pas besoin du judaïsme pour racheter l'individu et la société. *Les hommes pieux de toutes les nations auront une place dans le monde futur*. Toutefois, le monde a besoin de la perfection (needs perfection). Chrétiens et juifs ont une conception très différente de l'espérance messianique contenue dans cette exigence de perfection; mais, qu'il s'agisse du Messie comme le comprennent les juifs [le Messie est le peuple juif lui-même, en tant que peuple élu], ou de la seconde venue du messie des chrétiens, nous avons en commun [juifs et chrétiens] la conviction de vivre dans un monde non racheté, qui doit être guéri. Pourquoi, alors, ne pas travailler en commun? [...] Nous avons travaillé ensemble par le passé pour faire avancer la cause de la justice sociale. Nous avons marché ensemble pour les droits civils, pour les droits des ouvriers, des pauvres et des marginaux... »³.

Les juifs, affirme le document, ne ressentent nul besoin de convertir les autres; pourquoi les chrétiens devraient-ils ressentir ce besoin? Oui,

1. Nous citons des passages de la *Déclaration conjointe* intitulée *Reflections on Covenant and Mission* [Réflexions sur l'Alliance et la Mission], publiée le 12 août 2002 par des délégués de la Conférence Épiscopale nord-américaine et par le *National Council of Synagogues* des États-Unis. Face aux polémiques suscitées par ce document, des membres de la Conférence Épiscopale mentionnée ont déclaré qu'il n'avait qu'un caractère officieux. Toutefois, ce document ne contredit aucunement, à notre avis, la façon de penser et d'agir dominant actuellement au Vatican, en ce qui concerne les rapports avec le judaïsme (et, à bien y regarder, avec toutes les religions).

2. *Doc. cit.*, p. 7. Le passage de Kasper est extrait de *Dominus Iesus*, déclaration prononcée à l'ouverture de la 17^e rencontre de l'International Catholic-Jewish Liaison Committee, à New York, le 1^{er} mai 2001, en

sa qualité de président de la « Commission pontificale pour les relations avec les juifs » (*Doc. cit.*, p. 6). Il est aussi président du « Conseil pontifical pour la promotion de l'Unité des Chrétiens ».

3. *Doc. cit.*, p. 12 et 13. Le fait que les hommes

pourquoi? Et pourquoi exiger de l'Église nord-américaine qu'elle s'engage *formellement* à ne pas chercher à convertir les juifs? Ne serait-ce pas pour se mettre dans une position de supériorité, derrière le paravent du respect de la liberté de conscience, en sapant à la base la raison d'être même de l'Église catholique, car si elle n'est pas le nouveau, vrai et *unique* Israël, celui de l'Esprit, fidèle à la Révélation, alors elle n'est *rien*? Mais ces rabbins qui s'expriment ainsi, quelle idée ont-ils de leur propre foi, des *Prophètes*, par exemple? Ils les citent surtout pour réaffirmer l'élection d'Israël comme « lumière des nations » pour que les peuples en soient frappés et méditent sur la valeur *exemplaire* de son aventure historique de peuple élu :

« Comment se manifeste la puissance de Dieu? Elle se manifeste dans la vie des nations, y compris l'ascension et la chute de la nation d'Israël. Et il est bien clair dans la Torah [Pentateuque] et dans les livres prophétiques que la souffrance d'Israël doit être comprise comme un témoignage du pacte de Dieu avec Israël. Mais ce qui n'a pas été compris, du moins complètement, c'est le fait que Dieu veut que les nations voient la rédemption d'Israël et en soient frappées (and be impressed). C'est ce que Dieu veut que le Pharaon et l'Égypte voient, outre la simple libération d'Israël de la Servitude. En effet, la rédemption doit être publique, pleine de signes et de miracles, puisque son but est d'enseigner à la grande nation égyptienne la puissance, la gloire, l'intérêt de Dieu à racheter ceux qui étaient esclaves. C'est en ce sens qu'Isaïe parle des juifs comme "lumière des nations" : "Je relève les tribus de Jacob et je rétablis les réchappés d'Israël : Je ferai de toi la lumière des nations, afin que mon salut parvienne jusqu'aux extrémités de la terre" ⁴. Les nations regarderont, elles verront la rédemption du peuple juif et en demeureront stupéfaites [notez bien : les rabbins ne disent pas, dans l'esprit authentique d'Isaïe, "elles se convertiront"; ils disent au contraire : "et elles demeureront stupéfaites" – and they will be amazed]. Elles apprendront donc, si elles ne l'ont pas déjà fait [à leurs dépens] que le Seigneur, le Dieu d'Israël, réta-

blit son peuple dans sa terre [...]. Nous passons une bonne partie de notre temps à méditer sur nos péchés, mais le contenu du message divin n'est pas la souffrance. C'est le pouvoir du repentir et le pouvoir de Son amour, comme il se manifeste dans la rédemption d'Israël. Une des nécessités fondamentales de la théologie est donc de se détacher du message de la souffrance. Le grand message de Dieu concerne le pouvoir de la rédemption. Le grand espoir des juifs, c'est leur rédemption et la reconstruction de leur État-nation. Le témoignage à rendre est celui de Dieu qui rachète son peuple » ⁵.

C'est la traditionnelle vision judéo-centriste qui est réaffirmée ici, non sans quelques nuances sionistes. Peu importe, donc, que les nations se convertissent à la parole de Dieu, ce qui importe, c'est qu'elles voient en Dieu le Dieu d'Israël, Celui qui a rétabli le peuple élu dans la gloire (messianique) de l'État-nation. Ce n'est pas la « souffrance », mais la puissance terrestre, revêtue d'une aura messianique, qui constitue le contenu de la « rédemption », en ce qui concerne Israël. Ce rejet proclamé de la « souffrance » par la « théologie » reflète le traditionnel optimisme mondain matérialiste du judaïsme post-chrétien, qui nie l'existence du péché originel, et doit être lu suivant une clé anti-chrétienne, car l'acceptation de la souffrance, en obéissance parfaite à la volonté divine, est la voie choisie par le Verbe incarné pour nous racheter du péché; en dévalorisant le caractère rédempteur de la souffrance, on dévalorise toute l'éthique chrétienne, et on jette le discrédit sur le dogme de l'Incarnation.

Quelle est alors la « mission » des juifs à l'égard de l'humanité? « Le message de la Torah est un message de paix, la lumière qui en émane envoie un message de paix, qui devrait régner sur le monde entier » ⁶. Le topos rhétorique de la paix est aujourd'hui le coagulant de tous les syncrétismes. Les juifs, avec tous les hommes de bonne volonté, doivent naturellement se battre pour la paix, pour la défense des opprimés, et donc pour une société *mondiale* plus juste, se plonger dans les luttes civiles « pour faire avancer la cause de la justice sociale ». Leur mission est donc surtout *politique*, cela ressort clairement de leur façon de s'exprimer, typique des intellectuels progressistes, sans oublier le fait (dont les non juifs doivent être bien conscients) qu'ils représentent l'Israël-lumière des peuples, ce qui les place, à leurs propres yeux, dans une position d'élection particulière. En définitive, c'est toujours la même « mission » qui est proposée : la vision sécularisée, attribuée à tort aux Prophètes; l'utopie funeste d'une « perfection » terrestre qu'il faudrait réaliser par ces moyens humains que sont les luttes pour les « droits civils », en réalité des luttes sociales infestées par l'esprit de faction, par la haine, par le désir de pouvoir, par la volonté de se libérer de toutes les lois, porteuses de toutes sortes de maux et d'injustices. En ce qui concerne les chrétiens, le message semble clair : que les chrétiens s'en tiennent à leur foi, sans penser à convertir les autres; que tous travaillent ensemble pour une société meilleure, au niveau mondial. Tout compte fait, avec mille

circonlocutions, ce que dit *Gaudium et Spes* n'est pas très différent. Nous ne sommes pas des spécialistes de la galaxie que constitue le judaïsme américain, mais la *Déclaration conjointe* semble indubitablement provenir, par divers aspects, du rabinat *libéral*, dont beaucoup de synagogues, parmi les « droits civils » à imposer et défendre dans le monde guéri et purifié des injustices, le monde « politiquement correct » qu'ils appellent de leurs vœux, comptent aussi le « droit » des homosexuels à voir reconnues comme « mariage » leurs cohabitations contre nature.

Le document des rabbins affirme qu'il existe une « loi universelle générale que tous les peuples ont l'obligation d'observer » ⁷. Elle se compose des « huit commandements applicables à tous les hommes ». Ce sont : « 1. la création de cours de justice pour imposer la domination de la loi sur la société; l'interdiction 2) du blasphème; 3) de l'idolâtrie; 4) de l'inceste; 5) du parjure; 6) de l'effusion de sang; 7) du vol; 8) de la consommation de viande d'un animal vivant » ⁸. Dans la *Déclaration conjointe*, les rabbins proposent donc à l'humanité (et à l'Église catholique) des articles semblables à ceux que leurs ancêtres, avant le Christ, proposaient aux païens pour les faire adhérer à une forme amollie de judaïsme, celui des « dévots » ou des hommes « craignant Dieu ». Mais cette ancienne initiation, bien que légère, exigeait une profession de monothéisme, en le « Dieu unique spirituel, créateur du tout, seigneur de tous les hommes », profession qui, sauf erreur de notre part, est ici totalement absente, alors que l'on conserve des pratiques formelles comme celles relatives à l'interdiction de certains aliments. C'est un reflet du purisme légal pharisaïque, dont Notre-Seigneur nous a libérés une bonne fois pour toutes. Et les délégués de la Conférence Épiscopale nord-américaine acceptent qu'il soit de nouveau pris en considération par les évêques, dans un document partagé avec les rabbins? Le point 5) mentionne l'interdiction de l'inceste. Et les autres actes impurs, comme la fornication, les actes contre nature? Doit-on penser que, pour les auteurs du document, hormis l'inceste, tout est permis?

2.2 L'islam

Nous avons déjà vu de quelle façon le prof. May met en relief les graves responsabilités de Jean-Paul II et de l'œcuménisme actuel en ce qui concerne la complaisance de la hiérarchie à l'égard de l'islam. Nous allons à présent compléter son commentaire.

La faute initiale revient au Concile : « Vatican II a accordé aux musulmans l'estime de l'Église, et tracé une image positive de leur religion [Næ, 3]. Ce faisant, il a donné une image déformée de l'islam. L'islam est un mélange d'éléments tirés du judaïsme, du christianisme, du gnosticisme. Mahomet n'est pas un prophète de Dieu. Le Coran n'est ni un livre inspiré, ni un livre saint. Le Concile a complètement négligé la poussée expansionniste agressive de l'islam "par le feu et l'épée" » ⁹. Et s'il s'était

« pieux » ou « justes » de toutes les Nations se sauvent-est-il une opinion partagée par tout le judaïsme? Et qu'entend-on exactement par homme « pieux » ou « juste »?

4. *Isaïe*, 49, 6. Il s'agit d'un célèbre passage du chapitre du *Serviteur souffrant rédempteur du monde* (figure de Notre-Seigneur), que les juifs interprètent d'une façon manifestement différente de celle des chrétiens (le « serviteur souffrant » serait le peuple juif en tant que tel), et que les chrétiens traduisent ainsi : "C'est trop peu que tu sois [Vulg : Parum est ut sis] mon serviteur – pour rétablir les tribus de Jacob – et pour ramener les réchappés d'Israël : Je ferai de toi la lumière des nations, afin que mon salut parvienne jusqu'aux extrémités de la terre » (Luther et les autres protestants traduisent de la même façon). Dans l'interprétation judaïque, au contraire, le contenu essentiel de la prophétie n'est pas le salut à porter aux peuples, mais le rétablissement d'Israël. C'est ce rétablissement d'Israël dans sa position de peuple élu et sur sa propre terre qui constitue objectivement, nous indique-t-on, une « lumière pour les nations ».

5. *Doc. cit.*, p. 10.

6. *Doc. cit.*, p. 10.

7. *Doc. cit.*, p. 12.

8. *Ibidem*.

9. *May, op. cit.*, p. 190.

limité à cela ! Il a donné une représentation *théologiquement incorrecte* de la croyance musulmane sur des points capitaux, étroitement liés entre eux, de sa foi en le vrai Dieu et de sa « christologie ».

Le prof. May note que l'affirmation conciliaire selon laquelle les musulmans adoreraient « avec nous [c'est-à-dire "comme nous"] le seul Dieu » (LG, 16) devrait « être revue d'un point de vue critique, dans la mesure où leur représentation de la divinité est, dans son essence, différente de la représentation chrétienne. Quand le Concile affirme que les musulmans adorent le Dieu "qui a parlé aux hommes" [Næ, 3], il provoque la fatale équivoque qui laisse entendre que Mahomet serait un vrai prophète, puisque ses disciples sont convaincus que la révélation unilatérale et exclusive, dont il s'est fait le propagateur, vient d'Allah [c'est-à-dire de la divinité]. De cette façon, l'islam est en quelque sorte élevé au rang de religion légitime ».

L'opposition essentielle entre islam et christianisme – poursuit le prof. May – n'est mentionnée par le Concile que dans une remarque secondaire : « bien qu'ils ne reconnaissent pas Jésus comme Dieu, ils le vénèrent néanmoins comme prophète » [Næ, 3]. Mais ce respect pour Jésus comme prophète [attention : prophète de l'islam, prédécesseur imaginaire de Mahomet !] ne démontre rien, car c'est la nature divine de Jésus qui constitue la dignité et l'importance du message chrétien. Les musulmans nient qu'il soit mort sur la croix [ils considèrent ce fait comme un mensonge des chrétiens, car ils professent une sorte de *docétisme*, une hérésie gnostique répandue avec d'autres hérésies en Arabie au temps de Mahomet, selon laquelle la souffrance physique du Seigneur n'aurait été qu'apparente, car un Dieu ne peut pas souffrir; par conséquent la mort sur la croix aurait été apparente, ou celle de quelqu'un d'autre]¹⁰, et ils ne lui attribuent aucune mission salvifique. Pour eux, il n'est pas le Sauveur [pour eux, il est simplement un homme, aimé de Dieu en tant que précurseur de Mahomet !]. De tout cela, les textes de Vatican II ne disent mot ».

10. Le passage coranique qui nie la crucifixion est parmi les plus obscurs. Ce qui est certain, c'est qu'il ne comporte aucune reconnaissance de la nature divine du Christ : « selon les commentateurs, les apparences de Jésus auraient été transportées sur un autre individu, qui aurait ainsi été crucifié à sa place. Il est certain que Mahomet n'admit pas la crucifixion, mais l'Ascension, il semble toutefois que ce soit sous la forme d'un corps terrestre, et non transfiguré » (commentaire de L. Bonelli sur la sourate 4 : 156, dans sa version « *Le Coran* », Milan, 1983, p. 89). Cette version est à recommander pour sa fidélité au texte. Dans sa version, le commentateur Alessandro Bausani, évoquant le même passage, nous informe que « les exégètes musulmans fournissent même le nom du sosie de Jésus, qui aurait été un certain Serge [sic]. Le Coran nie la crucifixion (et, semble-t-il la mort, en général, de Jésus), mais il admet l'Ascension. [Selon l'exégèse dominante] Jésus serait encore vivant [mais non pas comme Dieu] en des lieux célestes, et avant sa mort (quand il reviendra sur terre pour annoncer le Jugement Dernier), tous les juifs croiront en lui [...] et, ajoutent les musulmans, les chrétiens aussi croiront en

2.2.1 L'islam persécute les chrétiens avec une vigueur renouvelée

Le Concile a également voulu montrer qu'il appréciait la *morale musulmane*. En effet, le prof. May poursuit : « Quand le Concile certifie que les musulmans "ont en estime la vie morale" [Næ, 3], nous devons nous demander : comment se présente la morale de l'islam ? Elle permet la polygamie (Cor. 4 : 3), et donne au mari le droit de battre sa femme désobéissante (Cor. 4 : 38) : "celles dont vous craignez la désobéissance, réprimandez-les, couchez-les dans des lits séparés et battez-les". Dans leur Paradis, plusieurs vierges "à la poitrine généreuse, et du même âge" sont promises aux hommes (78 : 33). La guerre sainte, à laquelle tous les musulmans sont tenus de participer, menace tout le monde non musulman (2 : 216; 9 : 123; 47 : 35). Telle est la vision musulmane de la vie éthique » (*op. cit.*, p. 191). À cette brève esquisse nous ajouterons que le régime matrimonial islamique, outre la polygamie, permet aussi le divorce, le concubinage (illimité avec les esclaves), la répudiation, et que l'esclavage n'a jamais été aboli par la sharia (réglementation de type coutumier et casuistique, fondée sur le Coran et sur la tradition sunnite).

Vatican II, on le sait, a poussé au dialogue avec les musulmans [Næ, 3]. Cela revient, remarque le prof. May, à « méconnaître complètement la nature de l'islam », un monde qui ne reconnaît pas les « droits de l'homme » au sens occidental, ou qui du moins ne les respecte pas. La liberté religieuse est pour lui une notion complètement « étrangère », elle est absente de presque tous les pays musulmans (*ibidem*, p. 192). Étant donné que, dans la société islamique, il n'y a pas de séparation entre religion et politique (il ne peut pas y en avoir, car les règles de la vie sociale et la forme de gouvernement viennent toujours du Coran et de la sharia), la religion est, à très peu d'exceptions près, « religion d'État » (*ibidem*). L'État, dans la notion islamique, n'est pas « neutre », il doit garantir le maintien de l'islam et promouvoir son expansion : « Dans l'islam, une règle absolue est en vigueur : les musulmans doivent dominer les non musulmans ». En conséquence de quoi, « les chrétiens ne jouissent pas, dans les États musulmans, des mêmes droits que les musulmans. Ils sont maintenus dans une position de subordination et sont socialement discriminés. Les femmes musulmanes ne peuvent pas épouser un non musulman. Dans beaucoup de ces pays, les chrétiens sont purement et simplement persécutés. Le droit positif interdit la conversion au christianisme, avec des menaces de peines sévères. L'abandon de la religion musulmane fait de l'individu un sans-patrie, exclu de toute société musulmane [sauf erreur de notre part, selon la sharia, tout musulman peut tuer l'apostat sans commettre de crime] » (*ibidem*). La « tolérance religieuse », pour les musulmans, se résume en réalité à ceci : « les disciples des religions du Livre [juifs et chrétiens] ne doivent pas être convertis par la lui, qui prêchera alors l'islam [sic, et ils se feront musulmans par le Christ !] » (*Le Coran*, trad. et comm. de A. Bausani, Florence, 1978, p. 532). Tout catholique conviendra que cet incroyable galimatias ne peut certainement pas être attribué à une inspiration du vrai Dieu !

force » (*ibidem*, p. 193).

Les seuls États musulmans dans lesquels les chrétiens jouissent d'une relative liberté de culte inscrite dans les lois sont la Jordanie, la Syrie, l'Irak de Saddam Hussein, mais la situation, commente l'auteur, « semble s'être détériorée après l'occupation américaine [même si la nouvelle constitution semble garantir les droits des chrétiens] » (*ibidem*). Il s'agit d'une liberté limitée, garantie par les lois ou les gouvernements, alors que s'accroît la pression de la masse musulmane à l'égard des chrétiens. Même dans des pays comme l'Égypte et la Turquie, qui sont ceux qui ont été les plus influencés par le modèle laïque occidental (aconfessionnel) d'État, la situation n'est pas brillante. En Turquie, la minorité chrétienne, qui était autrefois importante, a presque disparu, tandis que le Maroc, « qui garantit dans sa constitution la liberté religieuse, interdit toutefois toute activité missionnaire » (*ibidem*). L'intolérance est très dure en Arabie Saoudite, au Pakistan, en Malaisie, dans les États musulmans du Nigeria, au Soudan, en Indonésie (*ibidem*, pp. 193-194). En Algérie, et surtout au Soudan, il y a eu et il y a encore des assassinats et des massacres systématiques de chrétiens (*ibidem*). Par ailleurs, tout le monde se souvient de ce qui est arrivé à la petite mais florissante communauté catholique maronite du Liban (*ibidem*), décimée et presque détruite par les guerres menées contre elle surtout par les druzes (une secte islamique particulièrement agressive) et par les palestiniens, avec divers appuis internationaux.

À de rares exceptions près, *l'asservissement et la persécution*, une survie toujours plus précaire et difficile, caractérisent la situation actuelle des chrétiens dans le monde musulman. Dans une telle situation, quel sens cela a-t-il de parler de « dialogue » ? L'islam utilise le dialogue à ses fins de conquête. Et ce faisant, il faut le reconnaître, il est cohérent avec lui-même ; ce sont ceux qui l'invitent à « dialoguer » (au lieu de chercher à le convertir) *qui ne sont pas cohérents avec eux-mêmes*, et qui manquent gravement à leurs devoirs ! « L'islam cherche, par tous les moyens, à gagner de nouveaux adeptes, qu'ils proviennent de l'animisme ou du christianisme. Pour atteindre ce but, il utilise aussi des appâts matériels (attribution d'emplois, subsides accordés à l'enfance et à la jeunesse), mais sans négliger les pressions et les menaces » (*ibidem*, p. 195).

Tandis que l'islam reste fidèle à ses méthodes, notre autorité ecclésiastique semble avoir perdu *le sens même* du prosélytisme catholique : « L'évangélisation se réfère à une réalité complexe qui n'est pas comprise quand on la réduit à une simple recherche de nouveaux candidats au baptême [sic]. Elle est la continuation de la mission de Jésus-Christ, qui a incarné la vie du royaume de Dieu [qu'est-ce que cela veut dire ?]. Comme l'a expliqué Sa Sainteté Jean-Paul II, "le royaume [de Dieu] est la préoccupation de tous : individus, société, monde [à vrai dire, à observer le comportement de la majorité des gens, on ne le dirait pas]. Travailler pour le royaume signifie reconnaître et promouvoir l'activité de Dieu, qui est présent dans l'histoire humaine et la transforme. Construire le royaume signifie travailler pour la

libération du mal sous toutes ses formes...» (*Redemptoris Missio*, 15) ». *Évangéliser* ne veut donc plus dire viser le baptême des non croyants, les faire entrer dans l'Église pour la gloire de Dieu et le salut de leur âme ; cela signifie travailler avec eux, dans le plein respect de leurs religions, qui ne viennent pas du vrai Dieu, pour « libérer du mal sous toutes ses formes » l'humanité qui agit dans l'histoire, travailler donc pour la paix, pour l'union mondiale des peuples et des religions, sous la conduite spirituelle de Karol Wojtyła¹¹.

La diminution, la quasi-extinction de différentes communautés chrétiennes présentes, malgré tout, depuis des siècles dans les sociétés islamiques, démontre encore une fois que « là où domine l'islam, le christianisme est arraché à la racine » (*ibidem*). En effet, précisons-nous, on a l'impression, surtout à partir de la révolution khomeyniste, d'assister à une tentative de plus en plus radicale d'éliminer *complètement* la présence chrétienne des sociétés islamiques, par tous les moyens. Nous voudrions également ajouter que le dépérissement de ces communautés chrétiennes semble être allé de pair avec la mise en route progressive des « réformes » voulues par Vatican II, et le début du « dialogue » avec l'islam. Il doit s'agir d'une coïncidence.

À ce sombre tableau, poursuit le prof. May, il faut ajouter celui de l'actuelle expansion de l'islam en Afrique et en Europe : « En Italie, on compte dix mille conversions à l'islam » (*ibidem*, p. 195. En Allemagne, le chiffre est certainement plus élevé). Il y a aussi les mariages mixtes : « la moitié des femmes chrétiennes qui épousent un musulman se convertit à l'islam » (*ibidem*). En Europe vivent dix millions de musulmans (un chiffre qui semble supérieur à celui de tous les chrétiens qui survivent actuellement dans le monde musulman). « Ces dix millions [estimation de l'an 2000] sont l'avant-garde de nouvelles croissances, d'une nouvelle pénétration. En Allemagne, il y avait en 2000 trois millions de musulmans. Ils possèdent des milliers de mosquées et des quartiers. Ils cherchent habilement à acquérir un poids politique et économique. Ils achètent de plus en plus de biens immobiliers. Ils ne peuvent ni ne veulent s'intégrer [s'intégrer irait à l'encontre des commandements de leur religion, qui leur impose l'obligation morale, juridique et politique de conquérir le monde entier à l'islam : ce sont les "infidèles" qui doivent "s'intégrer" à eux, c'est-à-dire se convertir ou se soumettre] » (*ibidem*, p. 195-196).

2.2.2 Morale musulmane et décadence occidentale

Cette déprimante énumération pourrait continuer. Nous nous limitons à citer, pour sa signification emblématique, la plainte de l'archevêque de Sarajevo, le cardinal Vinko Puljic : « Les pays occidentaux construisent [en Bosnie, avec l'argent de leurs contribuables respectifs] des maisons et des routes, les pays musulmans, eux, ne construisent que des mosquées » (*ibidem*, p. 196). Le fait est, remarque le prof. May, que « les sociétés occidentales pourrissent

dans l'hédonisme. La diffusion de la dénatalité et de l'avortement a donné lieu à une véritable catastrophe démographique. Les peuples musulmans sont prêts à prendre la place de notre civilisation décadente » (*ibidem*). En sera-t-il ainsi ? On le dit de plusieurs côtés. À la vérité – on peut le lire dans les journaux – l'hédonisme de l'Occident n'est pas sans exercer son influence aussi sur les musulmans, surtout les plus jeunes. On ne peut pas dire non plus que, dans les pays musulmans, les mœurs soient aussi intègres que ne le laisse entendre l'apparence extérieure rigide, imposée avec sévérité (et qui a au moins le mérite – il faut le reconnaître – d'empêcher l'étalage des indécentes et obscénités publiques qui nous affligent depuis déjà trop longtemps dans l'Occident déchristianisé). Selon Carmen Ben Laden, même dans un pays comme l'Arabie Saoudite, l'homosexualité, la drogue et le Sida seraient assez répandus¹².

Certains États islamiques ont, depuis quelque temps, imposé la peine de mort pour le crime d'homosexualité. Est-ce le signe d'un phénomène que l'on ne parvient pas à contrôler par d'autres moyens ? Difficile de répondre. Même là où il n'y a pas de peine de mort, on note, de la part des gouvernements, une attitude plus rigide à l'égard de cette déviation, condamnée par le Coran et toutefois souvent tolérée, du moins sous certaines de ses formes. L'intellectuel sioniste socialiste triestin Giorgio Voghera, qui émigra en Israël en 1938, partisan d'un nouvel (et utopique) ordre de type socialiste entre juifs et arabes, écrivait que, parmi les mœurs (inacceptables) qui différencient les deux peuples, il y avait la tolérance que montraient les Arabes à l'égard des « couples de garçons homosexuels qui se promènent en se tenant la main ». À ce propos, Carmen Ben Laden remarque avec stupeur l'existence de la même pratique répréhensible dans l'Arabie Saoudite de notre époque : dans ce pays, deux hommes peuvent se tenir par la main en public, tandis qu'un mari ne peut pas tenir sa femme par la main en public, car il violerait une règle à caractère religieux. Par ailleurs, le droit de la famille islamique contient des règles et des institutions qui pour nous sont non seulement inacceptables, mais aussi *immorales*, comme la polygamie, sans parler du concubinage et du mariage provisoire ; des mœurs et des coutumes étrangères à toute la tradition civile de l'Occident, depuis les temps les plus anciens (qu'on se souvienne de l'austérité de la conception du mariage romain – rigoureusement monogamique et de fait indissoluble – dans la société romaine la plus ancienne).

Tout ceci considéré, quel droit les musulmans

12. Carmen Ben Laden, *Le voile déchiré. Ma vie dans le clan des Ben Laden*. Rappelons que, par le passé, l'odieuse pratique des turcs consistant à enlever périodiquement des enfants chrétiens dans les zones qu'ils occupaient semblait motivée, entre autres, par une composante pédophile, car une partie de ces enfants « était destinée à satisfaire les inclinations homosexuelles des sultans ou autres dignitaires » (Georg Schreiber *Les Turcs. Sur les traces d'un grand empire*, 1980. Sur la pédérastie notoire du fameux sultan Mahomet II, dit « le conquérant » - 1432-1481 – voir Franz Babinger, *Mahomet le Conquérant*, 1953).

ont-ils de se sentir supérieurs à nous ? Pourquoi ne regardent-ils pas la poutre dans leur œil ? Le fait est que l'hédonisme de l'Occident a atteint un tel niveau qu'on peut même le placer sous le modèle musulman – pourtant peu exaltant – de vie « éthique ». Quelque tolérance qu'il puisse y avoir de fait pour l'homosexualité, quelque inacceptable moralement que soit dans son ensemble l'institution familiale musulmane, quelque formaliste et extérieure que soit en général la morale de l'islam, il reste le fait que celle-ci n'autorise ni la mère célibataire, ni la liberté d'avorter, ni le « mariage » homosexuel. En Occident, aujourd'hui, c'est hélas une notion pervertie de la liberté qui domine, au nom de laquelle la femme peut, si elle le veut, avoir un ou plusieurs enfants sans jamais se marier, puisque l'État les entretient par de larges subsides, souvent plus élevés que le salaire initial d'un jeune souhaitant fonder une famille ; si elle veut avorter, elle peut le faire librement presque partout (l'Irlande – pays par ailleurs ultra sécularisé – est peut-être le seul pays où l'avortement est encore considéré comme un crime, mais la pression de certaines forces politiques pour le légaliser est de plus en plus forte) ; si elle est homosexuelle, elle peut « se marier », dans certains pays et bientôt dans d'autres, avec une représentante de son sexe et même procréer artificiellement, pour donner un enfant à sa « compagne », ou au moins adopter des enfants ! Idem pour les homosexuels masculins, qui peuvent, toujours grâce aux soi-disant progrès de la science, faire porter par des femmes des enfants conçus avec leur sperme, puis les élever comme leurs propres enfants. Pour autant que nous sachions, toutes ces infâmes aberrations, qui pervertissent l'ordre naturel établi par Dieu pour la procréation et la famille, et allument de plus en plus sa colère sur nous, *n'existent pas* dans les sociétés musulmanes.

Ce ne sont certainement pas l'Église catholique ni la philosophie et l'éthique catholique qui sont responsables de cette décadence. La responsable, c'est la pensée laïque, ennemie du catholicisme, et qui se complait à proclamer le droit à une liberté dégagée *de toute loi*, à commencer par la loi divine. Cette distinction importe peu aux musulmans, qui voient s'approcher le moment, désiré depuis des siècles, de la conquête de Rome et de l'Europe, sans devoir répandre une goutte de sang, grâce à l'*implosion* des peuples autrefois chrétiens, qui semble irréversible, et à laquelle ils opposent une pression démographique constante, soutenue par une foi religieuse conquérante et dominante. Est-ce donc la punition que le vrai Dieu s'appête à nous infliger pour nos fautes : une Europe unie destinée à tomber un jour non loin des mains de l'islam ? C'est ce qu'il paraît. Mais la situation en serait-elle arrivée à ce point si la hiérarchie de l'Église catholique avait continué à faire son devoir, si elle avait continué à s'opposer à la vision sécularisée d'un côté (vision que les schémas préparatoires du Concile, que l'on a réussi à faire sauter, condamnaient de façon détaillée), et aux fausses religions de l'autre côté ? Cette hiérarchie, au contraire, a voulu *adapter* le dépôt de la foi aux pseudo-valeurs du siècle, par un compromis, en abandonnant de fait, avec l'œcuménisme, la perspective surnaturelle qui doit être la sienne.

11. Nous avons cité, on l'aura compris, la *Déclaration conjointe* mentionnée plus haut.

C'est seulement au nom de cette perspective, qui est celle du salut, que Notre-Seigneur a institué son Église, pour la conversion de toutes les nations de la terre; il faut redire que *seule la fin surnaturelle justifie l'existence de l'Église, le vrai Israël, celui de l'esprit* : les œuvres de solidarité, d'assistance sociale, de médiation politico-diplomatique, constituent ce qui a justement été appelé le « christianisme » secondaire, lié aux nécessités contingentes, temporelles. L'actuelle mise entre parenthèses du surnaturel explique la renonciation à la mission, à la conversion des peuples. Par conséquent, la conception qui tend de plus en plus à s'imposer, dans la hiérarchie actuelle, est celle qui fait du Pape une sorte de *Vicaire de l'Humanité*, de chef charismatique de toute l'humanité, dont la mission spécifique n'est plus de convertir cette dernière au Christ, mais au contraire de l'unifier (au plan temporel) *dans la paix*, c'est-à-dire de la faire vivre dans l'accord pacifique de toutes les religions existantes, sous un gouvernement unique mondial (démocratique), reconnu et accepté par tous les États. Il s'agit, chacun peut s'en rendre compte, d'une utopie insensée et mégalomane; d'une hérésie monstrueuse, qui n'avait encore jamais été professée, qui dénature et bouleverse la figure et la mission du Pontife Romain, réduit à n'être qu'une caisse de résonance médiatique de la rhétorique universelle sur l'égalité et la fraternité entre les peuples. Comment s'étonner que la colère divine se soit abattue sur l'Église hiérarchique et militante, toujours plus sur le déclin, et sur les États autrefois catholiques, sous l'emprise croissante de leurs vices et de leurs ennemis, troupeaux sans pasteurs? Comment s'étonner que, dans l'égarément et dans le vide spirituel provoqués par le dialogue œcuménique, le Dieu unique de Mahomet ait commencé à exercer une certaine fascination sur les esprits, désireux de transcendance? Nous savons que l'homme ne vit pas seulement de pain. Si la majorité de la hiérarchie actuelle semble l'avoir oublié, la justice de Notre-Seigneur le lui rappelle, laissant avancer l'Antéchrist.

2.2.3 « Christologie » apocryphe et fantaisiste du Coran, absurdité du « dialogue »

Pour revenir au livre du prof. May, nous concluons notre commentaire en nous arrêtant sur la mention qu'il fait de quelques passages du Coran qui traitent du christianisme, tous hostiles à ce dernier, pour ne pas dire agressifs (*op. cit.*, pp. 196-198). Notre religion est, pour les musulmans, « insuffisante et hérétique » : ses disciples iront tous en enfer, de même que tous les autres non musulmans, ils sont même déjà condamnés (Cor., 3 : 79. Dans l'islam, il n'existe pas de doctrine semblable à celle (catholique) du baptême de désir). Les dogmes de la Très Sainte Trinité et de l'Incarnation sont, pour le Coran, d'horribles blasphèmes : à quiconque associera à Dieu d'autres divinités, Dieu interdira l'entrée au paradis, et sa demeure sera le feu, et les hommes iniques n'auront pas de secours » (Cor., 5 : 76). Ceux qui disent : « Le Messie est le fils de Dieu » se trompent gravement et sont maudits de Dieu. Nous avons ensuite la célèbre sourate de quatre versets, ouvertement antitrinitaire, dite *du culte sincère* : « Dis : lui, Dieu, est un; Allah, l'éternel : Il n'a pas engendré, ni n'a été engendré; Et

personne ne lui est égal » (Cor., 112; *op. cit.* pp. 196-197).

Jésus, nous l'avons déjà dit, n'est pour le Coran qu'un homme [bien qu'exceptionnel, à qui Dieu a donné des facultés spéciales], prophète surtout parce que considéré comme précurseur de Mahomet [il aurait annoncé sa venue (Cor., 61 : 6) mais ses disciples auraient caché la chose, et c'est pourquoi les Évangiles doivent être considérés comme un texte falsifié, à ne pas lire!] : « Le vrai Jésus est celui du Coran, qui lui consacre 108 versets. Mais il est toujours considéré comme un homme, il n'est pas semblable à Dieu, et encore moins Dieu lui-même. Dans le Coran [bien qu'il y soit souvent mentionné], il n'y a aucun culte du Christ » (*ibidem*, p. 197).

Nous précisons quant à nous que, *pour les musulmans, Jésus est un vrai musulman* [sic], c'est-à-dire un « soumis » à Allah (islam = soumission [à Allah]), car il aurait prêché un vrai monothéisme, celui, unique et exclusif, que Mahomet prétend « restaurer » face aux juifs, qui ont divinisé Esdra [sic], et aux chrétiens, qui considèrent le Christ comme le fils de Dieu. Mais comment le Coran attribue-t-il à Notre-Seigneur l'incroyable histoire de l'annonce de Mahomet? De cette façon : « *Souviens-toi*, en outre, quand Jésus, fils de Marie, dit : “ô fils d'Israël, je suis l'apôtre de Dieu, qui vous a été envoyé, pour confirmer le Pentateuque qui vous a été donné avant moi, et pour annoncer un apôtre qui viendra après moi, et dont le nom sera Achmad”; mais quand *celui-ci* [Mahomet] vint à eux, avec les preuves évidentes [sic], ils [les chrétiens] dirent : - c'est un sortilège manifeste » (Cor., 61 : 6). C'est bien comme un « sortilège manifeste » que dut apparaître aux croyants et qu'apparaît encore la falsification tentée par Mahomet des passages de l'Évangile dans lesquels est annoncée la venue de l'Esprit Saint. Nous lisons en effet qu'« Achmad signifie, comme Muhammad [Mahomet], “le glorieux, le glorifié”; Mahomet fait allusion ici [dans cette sourate] à la promesse du Paraclet, faite par Jésus; Achmad est le grec periclitos (illustre) : c'est pourquoi les musulmans soutiennent que parakletos est une falsification de periklytos ». Donc, ce n'est pas la venue de l'Esprit Saint, le Consolateur, qu'aurait promise Notre-Seigneur : la venue de l'Esprit de Vérité, qui console, éclaire, guide ceux qui croient en Jésus-Christ fils de Dieu et mettent leur confiance dans la Grâce, *venue qui s'est vérifiée de façon sensible* le jour de la Pentecôte, mais c'est la venue de Mahomet, « le glorifié », avec ses femmes et ses concubines, ses guérillas et ses assassinats de prisonniers sans défense, avec sa conception sensuelle et naturaliste du mariage, de la famille et de la vie éternelle; avec sa haine des juifs et des chrétiens (« Chassez les juifs et les chrétiens de la péninsule arabe »), son culte de la violence, (« Le paradis s'obtient par l'épée », « Le mécréant et celui qui le tue ne se rencontreront pas en enfer »). L'absurdité théologique et philologique de cette « interprétation » est confirmée aussi par son évidente *invraisemblance*. En effet, pour quelle raison saint Jean l'Évangéliste aurait-il dû falsifier la référence au « glorifié »? Par envie? Et envers qui? Envers quelqu'un qu'il ne connaissait pas, qu'il ne pouvait pas

connaître et qui lui était annoncé – nous faisons une hypothèse par l'absurde – par le Maître qu'il aimait tant?

La triste situation dans laquelle se trouve aujourd'hui la chrétienté ne fait que renforcer les musulmans dans leur erreur : celle d'être convaincus de posséder l'authentique Révélation, que rien ne peut égaler. « Les musulmans, continue le prof. May, sont convaincus que leur religion est supérieure à la nôtre. Le Coran interdit d'avoir des amis parmi les disciples d'autres religions, y compris la nôtre, donc (sourate 3 : 114). Actuellement, la situation éthico-religieuse des nations dites chrétiennes semble justifier leur jugement. Ils voient combien de chrétiens ont perdu la foi, combien sont renégats ou apostats. Ils voient comment ces derniers rejettent, combattent et vilipendent le christianisme et l'Église. Tout cela les convainc de plus en plus que le christianisme est désormais arrivé à son terme [ils donnent à notre décadence actuelle une interprétation de plus en plus eschatologique]. De façon cohérente, de son point de vue, le Grand Mufti de l'Arabie Saoudite a qualifié les chrétiens [en bloc] de *mécraents* » (*ibidem*, pp. 197).

Dans une situation de ce genre, l'Autorité Suprême ne fait rien d'autre qu'inciter au « dialogue » avec les musulmans. Le dialogue devrait conduire à une « plus grande connaissance et une plus grande appréciation de l'autre ». Mais les musulmans, souligne le prof. May, interprètent (correctement) la recherche du dialogue comme un « signe de faiblesse des chrétiens [qui évidemment n'ont plus la foi, autrement ils ne chercheraient pas le dialogue avec l'ennemi de la foi]. Ce qui intéresse les musulmans, ce n'est pas le dialogue avec les chrétiens, mais le fait de les gagner à l'islam [par la conversion ou la soumission]. Le Grand Mufti d'Égypte a déclaré qu'un dialogue sur les questions dogmatiques ne pourrait que creuser le fossé entre les foies. Comment Jean-Paul II a-t-il pu percevoir de “fructueux rapports” entre l'Église catholique et les religions non chrétiennes (*Osservatore Romano*, 13 / 10 / 2000, p. 11), c'est un authentique mystère. La vérité est la suivante : l'islam est par nature antichrétien. [...] Le dialogue ne donne pas de résultats [au contraire, il fait du mal à l'Église et il avantage ses ennemis], puisqu'entre christianisme et islam demeurent des oppositions fondamentales, tant du point de vue religieux que du point de vue éthique. Chrétiens et musulmans ont des notions très différentes de la dignité de l'homme, des valeurs morales, de la liberté. Cela n'a aucun sens de vouloir asseoir les musulmans à la table des valeurs des chrétiens [pour chercher à construire ensemble un monde soi-disant meilleur] » (*ibidem*, p. 198). La seule chose à faire, c'est de nous en tenir au mandat divin, sans penser aux conséquences pratiques, et donc de faire notre possible pour les convertir, en restaurant la *mission* au sens plein et efficace, ce qui vaut d'ailleurs pour tous les non chrétiens. Ad maiorem Dei gloriam.

Speculator

LE SIGNE DE LA BÊTE : L'AVERSION POUR LA VIERGE MARIE

Un lecteur nous écrit :

« On a toujours interprété *Luc 1, 34* [« *Comment cela se fera-t-il, puisque je ne connais point d'homme ?* »] comme la manifestation du vœu de virginité de la Vierge Marie (il me semble qu'elle fait écho à la question de Zacharie à l'Ange dans *Luc 1, 18*). A-t-on forcé l'interprétation du texte par une « construction dévotionnelle », comme disent aujourd'hui certains théologiens ? Je serais heureux de connaître votre avis.

Nous n'avons pas d'« avis » à donner, car la conception virginale de Jésus par Marie n'est pas une question d'opinion, donc discutable, mais un dogme de foi divine catholique définie, c'est-à-dire une vérité révélée par Dieu, attestée par la Sainte Écriture (*Luc 1, 26 ss, Mt. 1, 18 ss*) et par la Tradition (Ignace, Justin, Irénée, Origène, etc.) et toujours exprimée par l'Église dans tous les symboles de foi, à partir du symbole des apôtres : « *Qui conceptus est de Spiritu Sancto; natus de Maria Virgine* » ; « *Qui a été conçu du Saint-Esprit; est né de la Vierge Marie.* »

Quand ils parlent de forcer l'interprétation du texte dans le but d'une « construction dévotionnelle », ces « nouveaux théologiens » (nouveaux parce qu'ils ne sont plus catholiques) attaquent donc l'infaillibilité de l'Église. C'est pourquoi, au lieu de donner notre « avis », nous allons voir que l'Église ne « construit » pas, n'invente rien, mais que sa doctrine est solidement enracinée dans l'Écriture Sainte et dans la Tradition, qui sont les deux sources de la Révélation divine.

Dans l'**Ancien Testament**, le prophète Isaïe (7, 14) annonce à la maison de David « *voici, la vierge est enceinte et enfante un fils* » (à noter que l'hébreu *alma*, fiancée, encore vierge, fut rendu dans la traduction grecque des Soixante-dix, et donc en dehors de toute influence chrétienne, par *parthenos*, la « vierge »).

La prophétie d'Isaïe est reprise littéralement par l'Ange dans *Luc 1, 31* « *Voici que tu concevras et enfanteras un fils* » ; la prophétie est réalisée : la Vierge d'Isaïe est Marie, comme le souligne *Mt. 1, 22*.

Venons-en maintenant au **Nouveau Testament**, au dialogue de l'Annonciation.

Marie dit à l'Ange : « *Comment cela sera-t-il, puisque je ne connais point d'homme ?* » (*Luc 1, 34*. « Ne pas connaître » a ici le sens hébraïque de ne pas avoir de rapports conjugaux). L'Ange ne résout pas la difficulté en disant : « tu en connaîtras un », mais en affirmant que la conception adviendra d'une façon extraordinaire : « *L'Esprit-Saint viendra sur toi et la puissance du Très-Haut te couvrira de son ombre; c'est pourquoi l'enfant qui naîtra sera saint; il sera appelé* [au sens hébraïque de « il sera »] *Fils de Dieu* » et, après avoir révélé la maternité d'Élisabeth, celle qu'on

appelait stérile, il conclut : « *car rien n'est impossible à Dieu* ».

Donc :

- Marie est Vierge quand elle reçoit l'annonce de l'Ange (ce qui est par ailleurs explicitement affirmé en *Luc 1, 26-27* : « *l'ange Gabriel fut envoyé d'auprès de Dieu... à une vierge... et le nom de la vierge était Marie* »);

- la difficulté soulevée par Marie vient de son vœu ou désir de rester vierge (sur lequel, étant fiancée, elle devait être pleinement en accord avec Joseph);

- l'Ange résout la difficulté en lui expliquant qu'elle deviendra mère miraculeusement, conservant intacte sa virginité.

« Construction dévotionnelle » ? Non : déduction logique.

La conception virginale de Jésus par Marie se déduit aussi logiquement de *Mt. 1, 18 ss.* : « *Marie... était fiancée à Joseph; avant qu'ils eussent habité ensemble, elle se trouva enceinte par la vertu du Saint-Esprit. Joseph, son époux, qui était juste et ne voulait pas la diffamer, pensait à la renvoyer en secret* ». Est-il besoin de « forcer » ce texte pour démontrer que Joseph ne savait rien de ce qui s'était accompli en Marie ?

Après l'intervention angélique, Joseph « *prit chez lui son épouse – nous dit l'Évangile – et, sans qu'il l'eût connue, elle enfanta un fils, et il lui donna le nom de Jésus* » (*Mt. 1, 25*). Ici aussi, a-t-on besoin de forcer le texte dans un but « dévotionnel » pour affirmer que Joseph n'eut aucune part à la conception de Jésus ? Ou devons-nous penser que ces « constructions dévotionnelles » sont l'œuvre des évangélistes, et que donc l'Évangile n'est pas « parole de Dieu », comme l'a toujours cru et enseigné l'Église, mais une parole d'hommes trompeurs, comme les considèrent de fait aujourd'hui les « nouveaux exégètes » et les « nouveaux théologiens » ?

Passons maintenant à la **Tradition**, bien que les « nouveaux théologiens » n'en parlent même pas, partageant avec leurs « frères séparés » (= les protestants rationalistes ou libéraux) le « *sola Scriptura* » sans Tradition, librement interprétée.

La conception virginale de Jésus est attestée à l'unanimité par les Pères de l'Église, unanimité qui, en matière de foi et de morale est un irréfutable témoignage de la Tradition divine, c'est-à-dire de la parole de Dieu transmise de vive voix par le Christ aux Apôtres, et par ceux-ci à leurs successeurs.

- Saint Ignace d'Antioche, dans sa lettre aux chrétiens de Smyrne (1, 1), dit de Notre-Seigneur qu'il est « *natum vere ex Virgine* », « *né réellement d'une Vierge* »;

- Saint Irénée (*Adversus hæreses* 1, 1 c. 10 n. 1) atteste la foi de l'Église en la conception virginale de Jésus;

- Saint Ephrem : « *Je chanterai pour tes*

grâces [ô Seigneur] des hymnes à la Vierge qui devint mère de façon prodigieuse, laquelle est Vierge et pourtant mère ». C'est pourquoi il dit de Jésus qu'il est « *dans les cieux sans mère, sur terre sans père* ».

La même foi est attestée par Justin, Origène et d'autres Pères de l'Église et auteurs ecclésiastiques. Tous coupables d'avoir « forcé » les textes évangéliques pour une « construction dévotionnelle » ?

La théologie, enfin, qui est *fides quærens intellectum* (saint Anselme d'Aoste), c'est-à-dire foi qui cherche à comprendre autant qu'il est possible à l'intelligence humaine (et non pas incrédule, qui nie ce qu'elle ne comprend pas) donne la raison théologique de la conception virginale de Jésus : il est de foi définie (Concile de Trente) que le péché originel se propage par voie de génération naturelle (D. 790); c'est pourquoi Notre-Seigneur, qui venait libérer le monde du péché, ne pouvait pas procéder de la voie par laquelle se propage la faute, et sa conception devait se faire de façon extraordinaire et singulière, en excluant la génération naturelle. Tous les privilèges de la Bienheureuse Vierge Marie, en effet, ont leur fondement dans sa maternité divine.

« *Qui a jamais osé prononcer le nom de Marie sans lui ajouter, si on l'interroge, l'appellation de Vierge ?* » pouvait demander à la fin du IV^e siècle saint Epiphane. La conception virginale de Jésus par Marie a trouvé et trouve ses adversaires uniquement parmi les négateurs du surnaturel (païens et rationalistes), et parmi les hérétiques de tout temps, parmi lesquels les néo-modernistes ne pouvaient pas manquer, car ils sont à la fois négateurs du surnaturel et hérétiques.

« *Que la Vierge enfante, le scribe et l'investigateur l'entendent mais ne le croient pas, car ils voient qu'il n'est naturellement pas possible que les vierges enfantent* », chantait déjà saint Ephrem, mais « *en Marie, la nature fut dépassée et vaincue* ». La foi ne s'appuie pas sur les sens et la raison, mais sur l'infaillible science de Dieu et, dans ce cas, sur sa toute-puissance : « *rien n'est impossible à Dieu* » (*Luc 1, 34*). Mais la négation des privilèges de Marie, est non seulement le fruit de la négation du surnaturel, mais aussi le « signe de la bête » qui marque la « nouvelle théologie » : « *je mettrai une inimitié entre toi et la Femme* », dit Dieu au démon dans le Paradis terrestre (*Gen. 3, 15*), et ce n'est pas par hasard que l'on a appelé « antidicomarianites » (du grec *antidicos* = qui est en querelle) tous les négateurs de la virginité de Marie.

L'ampleur de l'aversion actuelle pour Marie (vrai « signe des temps » !) est illustrée par *Amico del Popolo*, journal catholique du Diocèse de Chieti, le 6 mars 2005.

En 1989, nous avons signalé dans nos colonnes le livre d'un serviteur de Marie, le père Alberto Maggi, intitulé « *Notre-Dame des hérétiques* ». Le titre de ce livre n'était pas

une boutade : pour le servite Maggi, Marie est vraiment hérétique et chef de file de tous les hérétiques, en particulier des hérétiques que l'on voudrait nous voir devenir : « Marie – écrivait-il – abandonne l'ancien, le "certain", pour l'inconnu ; elle enlève la camisole de force de l'orthodoxie [sic] pour pouvoir être pleinement libre d'accueillir la proposition sacrilège [sic] de Gabriel ». Plus loin, c'est la désacralisation de la Sainte Famille, qui « a été sainte, oui, mais calme, non. Et l'agitation... est causée par le fils... Joseph est inquiet, car son autorité [sic] n'est pas respectée, Marie est inquiète, car elle ne comprend pas son fils ; Jésus est inquiet, car il supporte mal [sic] les prétentions de ses parents ». Titre : « Un Fils difficile », plus exactement désobéissant, contre Luc 2, 51 : « et il leur était soumis ».

Notre exégète, qui avait signalé les « bizarreries » du servite Alberto Maggi, souligna son « absence absolue de science et de compétence en théologie et en exégèse, de critique en rapport avec les textes utilisés : apocryphes, littérature rabbinique, et ainsi de suite. Mais surtout – ce qui est très grave pour un religieux – l'absence totale de foi surnaturelle ; la tendance aberrante à l' "humanisation" de la Madone est volontairement portée à la désacralisation, on ne tient aucun compte du Magistère de l'Église, on ignore complètement les textes des Pères de l'Église, des Docteurs, des auteurs ecclésiastiques ». Tout ceci est d'une évidence manifeste pour tout fidèle encore digne de ce nom.

En revanche, cela ne semble pas avoir été si évident pour les supérieurs du père Alberto Maggi, que nous retrouvons aujourd'hui « directeur du Centre d'Études Bibliques de Montefano », et organisateur actif d'une « Session Biblique » de trois jours qui a lieu tous les ans pendant le carême à la paroisse Sainte Anne (*Amico del Popolo* cit.). Thème de cette année : « De mère à disciple : le chemin de Marie. »

Nous avons prudemment considéré la possibilité d'une homonymie, mais le contenu et le ton, reconnaissables, ne laissent pas de doutes sur l'identité des deux Maggi.

Le commentateur d'*Amico del Popolo* écrit : « Ceux qui s'attendaient à une exaltation joyeuse de la Madone ont dû être déçus ». Mais qui s'y attendait ? Seulement ceux qui ne connaissent pas le père Maggi ! « Le père Maggi – continue l'auteur – est toujours (positivement) provocateur et jamais banal, et il commence par dire : "sur la figure de Marie, il y a beaucoup de confusion". Des évangiles apocryphes [mais qu'ont-ils à y voir ? Voilà l'absence totale d'équilibre en fait de critique !] jusqu'à la conception de l'Église du XVII^e siècle, en effet, nous trouvons une description de la Mère de Dieu, comme idole, créature meilleure que son Créateur, rempart de défense contre la colère divine [dans quels traités de mariologie, dans quels textes du Magistère, des Pères ou des Docteurs de l'Église, des auteurs ecclésiastiques le Père Maggi a-t-il lu de telles énormités ? Voilà son "absence totale de science et de compétence en théologie et en exégèse" !]. Après le Concile [sic], au contraire, l'Église suggère d'éviter

les exagérations, la dévotion n'est pas vaine crédulité, mais imitation ». Et voici le père Maggi à l'œuvre pour « démythifier » la figure de Marie, et pas seulement de Marie :

« Née à Nazareth (dont Nathanaël dira qu'il ne pouvait rien en sortir de bon), elle se trouve enceinte avant les noces [une fille-mère ?] et met au monde un enfant auquel rendent visite des charlatans [sic !] païens (les Mages, que seule l'Église primitive a appelés rois), et des bergers hors-la-loi [sic !] (qui n'ont rien à voir avec les tendres santons de la crèche) : tout semble aller contre la tradition religieuse [c'est l'idée fixe du père Maggi : voir plus haut Marie qui "abandonne la tradition des pères"]. Et c'est bien cela : Jésus est Fils non pas des ses pères, mais du Père qui oblige [sic] Marie à comprendre que ceux qui semblent exclus du salut s'en aperçoivent les premiers. Avec Lui meurt la religion [autre idée fixe des modernistes] (ce que les hommes devaient faire pour Dieu) et naît la foi (ce que Dieu fait pour les hommes : il n'exalte pas les bons, ne punit pas les méchants, mais donne à tous son Amour) [laissant bien sûr l'enfer vide, comme le néomodernisme le veut] ».

Le servite Maggi oublie que, si la « dévotion n'est pas vaine crédulité », elle est encore moins désacralisation fantaisiste. Où a-t-il lu que les Mages étaient des « charlatans » ? Où a-t-il lu que les bergers étaient des « hors-la-loi qui n'ont rien à voir avec les tendres santons de la crèche » ?

Quant aux Mages, même en faisant abstraction des lumières extraordinaires dont ils furent favorisés par Dieu, les plus anciens auteurs chrétiens, surtout orientaux, les présentent comme des disciples de la doctrine de Zarathoustra ou Zoroastre, et le père G. Messina, dans ses études fondamentales, a démontré que « ce fut surtout la doctrine du "Sauveteur" [typique du zoroastrisme] qui forma un pont pour unir les Mages aux juifs et aux chrétiens... Dans le monde païen, personne n'était donc mieux préparé que les Mages pour suivre l'appel des astres vers Bethléem » (*Les Mages à Bethléem et une prédiction de Zoroastre*, Rome, 1933). La tradition qui présente les Mages comme des astrologues ou des sorciers, les assimilant aux chaldéens babyloniens et aux sorciers égyptiens est tardive et infondée (cf. *Encyclopédie Catholique*), même si elle a la préférence du père Maggi.

Quant aux bergers, ils n'étaient pas des « hors-la-loi » au sens moderne, tels que les présente le père Maggi dans sa falsification. Ils étaient considérés hors de la Loi mosaïque par les Pharisiens (= séparés) en raison de leur vie nomade dans la steppe, qui les rendait ignorants et les empêchait d'observer toutes les « puretés » légales auxquels ces mêmes Pharisiens, dans leur formalisme, attachaient tant d'importance. C'est pourquoi les bergers, de même que tous ceux qui ne pratiquaient pas la Loi mosaïque selon les « traditions » (humaines et non pas divines) établies par la caste élue des « séparés » (cf. *Jean* 7, 49) étaient gratifiés par ces derniers du plus cordial mépris. Les bergers – écrit Ricciotti – « étaient des hommes frustes, qui ne savaient rien de l'immense [et confuse] doctrine des Pharisiens, mais, en Israélites simples, à l'an-

cienne, ils savaient qu'un Messie était promis par les prophètes à leur peuple » ; c'est pourquoi « à l'extraordinaire apparition de l'Ange, et à ses paroles..., ils comprirent que le Messie était né » (*Vie de Jésus-Christ*). Mais de ces premiers adorateurs, le père Maggi a fait de féroces bandits, et des « traditions humaines », des « lourds fardeaux » (*Mt.* 23, 4) imposés par les Pharisiens, de leurs subtilités sans spiritualité, parfois en contradiction avec la loi mosaïque elle-même (*Mt.* 15, 3-6 ; *Mc.* 6, 9), il a fait la « tradition religieuse » judaïque tout court, avec cette conséquence inévitable qu'avec Jésus « meurt la religion... et naît la foi », comme si l'une pouvait exister sans l'autre ! Sans parler de l'hérésie d'un Dieu qui « n'exalte pas les bons et ne punit pas les méchants », et qui est donc indifférent au bien et au mal.

Ces fantaisies désacralisantes et perverses, le père Alberto Maggi, « serviteur de Marie » (quelle ironie !) les répand depuis des années, sans la moindre réprimande des Supérieurs de l'Ordre ni des Supérieurs ecclésiastiques. Et maintenant que le diocèse de Chieti a un Archevêque « nouveau théologien » comme Bruno Forte, le père Maggi peut dormir sur ses deux oreilles. Pauvre « peuple de Dieu », guidé par de tels pasteurs qui, eux, sont bel et bien... hors-la-loi !

COURRIER DE ROME

Édition en Français du Périodique Romain
Sì Sì No
Directeur : R. Boulet
Rédacteur : Abbé de Taveau
Adresse : B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex
N° CPPAP : 0408 G 82978
Imprimé par
Imprimerie du Pays Fort
18260 Villegenon
Direction
Administration, Abonnement
Secrétariat
B.P. 156
78001 Versailles Cedex
E-mail : courrierderome@wanadoo.fr
Correspondance pour la Rédaction
Via Madonna degli Angeli, 14
Italie 00049 Velletri (Rome)
Abonnement

• France :

- de soutien : 40 , normal : 20 ,
- ecclésiastique : 8

Règlement à effectuer :

- soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France,
- soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.

• Suisse :

- de soutien : CHF 100, normal CHF40
- ecclésiastique : CHF 20

Règlement :

- Union de Banques Suisses - Sion
C / n° 891 247 01E

• Étranger : (hors Suisse)

- de soutien : 48 ,
- normal : 24 ,
- ecclésiastique : 9,50

Règlement :

IBAN : FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057
BIC : PSST FR PPP AR



Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

sì sì no no

« Que votre OUI soit OUI, que votre NON soit NON, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XXXVI n° 280 (470)

Mensuel - Nouvelle Série

Juillet - Août 2005

Le numéro 3€

UNE INTERVIEW DU CARDINAL GEORGES COTTIER : UN VER DANS LE DOGME *EXTRA ECCLESIAM NULLA SALUS*

UNE INTERVIEW AUX CONSÉQUENCES FUNESTES

Essayons de nous représenter quelques instants le travail d'un ver dans un beau meuble de sacristie, un meuble ancien, en bois précieux. La bestiole travaille de l'intérieur, lentement, sans donner aucun signe extérieur, sinon un petit bruit de temps en temps. Les gens passent, admirent ou utilisent ce meuble, ne le voient pas changer, tandis que le ver continue inexorablement son travail. Peut-être seulement le pauvre sacristain a-t-il tenté de faire part à son curé de ces bruits étranges, ne recevant en réponse que quelques hochements de tête ou quelques sourires de compassion pour l'« obsession » dont il fait preuve. Au bout de quelque temps, à la grande stupéfaction de tous, ce meuble à l'apparence solide s'écroule sur lui-même.

Remplaçons maintenant le meuble ancien par le dogme « *Hors de l'Église, il n'y a point de salut* », et le ver (seulement dans un but métaphorique, et sans vouloir aucunement manquer de respect à Son Éminence) par le cardinal Georges Cottier, théologien de la Maison Pontificale : nous obtenons ainsi une esquisse de l'interview accordée par Son Éminence à Roberto Beretta pour un dossier sur l'Église publié par *Il Timone*¹. Le cardinal, en effet, ne préserve du dogme que les apparences, et le vide de sa réelle signification.

Nous citons le passage de l'interview pour que nos lecteurs puissent l'avoir sous les yeux tout au long de notre commentaire.

Au journaliste qui lui demande de clarifier le sens du principe « *Extra Ecclesiam nulla salus* », le cardinal répond : « *Le sens est le suivant : celui qui – ayant vu clairement dans son esprit ce qu'est l'Église, corps mystique et*

épouse du Christ, voulue par Lui et née de son côté – refuse l'Église en sachant ce qu'il refuse, celui-là est hors du salut éternel, parce qu'il se place hors du mystère. Mais ce n'est pas le cas de la masse immense de ceux qui ne connaissent pas l'Église parce qu'ils sont ignorants, ou à cause de malentendus ; ceux-là ne peuvent pas être condamnés pour le péché de refus de la lumière, qu'ils n'ont pas commis. Ils seront plutôt jugés à partir de la lumière à laquelle ils ont été fidèles dans leur conscience. Dans ce cas, ce qui est fondamental, c'est l'affirmation que Dieu veut le salut de tous : et le salut vient toujours de la grâce du Christ. Laquelle – dit le Concile – suit des voies que nous ne connaissons pas. Tous ceux qui, de bonne foi, suivent ces voies, dans le respect de la conscience, seront sauvés. Même s'ils ne sont pas baptisés »².

À première vue, cette affirmation semble garder intact le dogme de la nécessité de l'Église pour le salut, et se référer à la doctrine du baptême de désir. Le journaliste semble presque « fasciné » par les explications du cardinal Cottier : « *S'il est vrai que les véritables "grands" sont capables d'expliquer les choses difficiles avec simplicité et passion, alors il semble bien que Georges Cottier ait vraiment mérité son titre d'"éminence" »³. Il semble... mais parfois, les apparences sont trompeuses ! Procédons à l'analyse de l'affirmation de Cottier, en cherchant à faire apparaître les points problématiques et les pièges qui s'y cachent.*

1. « Voir dans son esprit », ou connaître ?

Une certaine perplexité naît dès les premières paroles : « *celui qui – ayant vu clairement dans son esprit ce qu'est l'Église, corps*

La nouvelle édition du livre
**MAÇONNERIE
ET SECTES SECRÈTES**
(Épiphanius)

sera disponible début octobre
800 pages, au prix de 39,5 €
(voir en dernière page)

mystique et épouse du Christ, voulue par Dieu et née de son côté – refuse l'Église en sachant ce qu'il refuse, celui-là est hors du salut éternel. »

Comparons cette affirmation avec celle que nous livre la Tradition : « *Personne ne se sauvera de ceux qui, connaissant que l'Église a été divinement fondée par le Christ, refusent de se soumettre à Elle* »⁴. On remarque immédiatement la grande différence entre l'expression utilisée par le card. Cottier (« *ayant clairement vu dans son esprit* ») et l'affirmation du Saint Office (« *connaissant* »). Dans le premier cas, on considère la dimension subjective (le fait d'apparaître clairement à l'esprit) ; dans le second cas, on se réfère à l'attestation objective de la connaissance. Autrement dit : selon la ligne traditionnelle, quiconque sait, par la prédication, que Jésus-Christ, Dieu incarné, a fondé l'Église catholique, est tenu en conscience de se soumettre à Elle, précisément parce qu'elle est voulue positivement par Notre-Seigneur. Quiconque se trouve dans le doute par rapport à ce point a le devoir de sortir de l'état d'incertitude, en utilisant les preuves que l'apologétique catholique est en mesure de fournir, de façon à atteindre une rai-

2. *Ibidem*, p. 43.

3. *Ibidem*, p. 42.

1. « *Il Timone* », février 2005, pp. 42-43.

4. Lettre de la Sacrée Congrégation du Saint Office à l'archevêque de Boston, 8 août 1949, in *Enseignements Pontificaux, l'Église*, vol. II, § 1256.

sonnable certitude. Ces preuves sont objectivement suffisantes pour fonder l'acte de soumission de la volonté.

L'expression du cardinal, en revanche, est tout ce qu'il y a de plus vague; que signifie « voir clairement dans son esprit »? Comment se situe ce genre de connaissance, par rapport à la connaissance par les sens et l'intelligence? En réalité, l'expression du cardinal est incorrecte, parce qu'elle occulte le fait que le vrai problème est de savoir que le Christ a fondé l'Église catholique, et donc d'y adhérer. Cette adhésion de la volonté peut avoir lieu suivant des cheminements certainement différents : certains très brefs, par la simple parole d'un prêtre, des parents, de catéchistes, etc.; d'autres plus longs et sinueux. Mais le point essentiel est le fait que cet élément contraignant pour la foi se présente à l'intelligence par des médiations (sauf cas exceptionnels) dont chacun peut examiner la crédibilité pour arriver à une clarté suffisante. La clairvoyance de l'intelligence se trouve à la fin de ce parcours, et si nous ne l'atteignons pas de façon satisfaisante, c'est simplement de notre faute, car nous avons à notre disposition les moyens nécessaires à cette fin. Il n'est besoin d'aucune illumination spéciale de l'esprit pour connaître avec certitude que le Christ a fondé l'Église, et quelle est l'Église qu'Il a fondée.

2. Comment ménager la chèvre et le chou

Mais le véritable point problématique de l'interview est autre. Le cardinal sait bien avec quelle continuité et quelle décision la Tradition a enseigné, affirmé et averti qu'« hors de l'Église, il n'y a pas de salut ».

C'est dans l'encyclique *Summo jugiter studio* que le Pape Grégoire XVI résume les affirmations décisives de la Tradition à ce sujet : « *Saint Ignace martyr, dans sa lettre aux habitants de Philadelphie : "Ne vous trompez pas, leur disait-il, celui qui approuve l'auteur d'un schisme n'entrera pas dans le royaume de Dieu"* (Saint Ignace, *Epist. ad Philadel.*, n. 3). *Saint Augustin et les autres évêques d'Afrique, rassemblés en 412 pour le Concile de Cirta...*, disent : « *Qui est hors du sein de l'Église catholique, pour louable que semble sa conduite, ne jouira pas de la vie éternelle, et la colère de Dieu est sur lui, à cause du crime dont il est coupable, qui est de vivre séparé de Jésus-Christ* » (Saint Augustin, *Epist. 141,5*) [...]. *Saint Grégoire le Grand...* atteste expressément que la doctrine de l'Église catholique à ce sujet est la suivante : « *La sainte Église universelle, dit-il, enseigne que Dieu ne peut être vraiment adoré que dans son sein; elle affirme qu'aucun de ceux qui sont séparés d'elle ne pourra se sauver* » (Saint Grégoire, *Moral. in Job. 14,5*). *Dans le décret sur la foi, publié par un autre de nos prédécesseurs, Innocent III, en commun accord avec le quatrième Concile œcuménique du Latran, déclare aussi "qu'il n'y a qu'une seule Église universelle, hors de laquelle absolument personne ne pourra se sauver"* (Denz. 430) »⁵.

5. *Enc. Summo jugiter studio*, aux évêques de Bavière, 27

Sur la nécessité d'appartenir à l'Église pour être sauvé, et sur les conséquences de cette vérité, le Saint Office est intervenu très clairement : « *aucun homme ne se sauvera si, connaissant que l'Église a été divinement fondée par le Christ, il refuse de se soumettre à elle, ou bien s'il s'éloigne de l'obéissance au Pontife Romain, Vicaire du Christ sur terre* »⁶. Or, il est clair que, la volonté manifeste de Dieu étant que tous les hommes se sauvent, « *quand l'un d'eux se trouve dans une invincible ignorance, Dieu accepte un désir implicite, ainsi nommé parce qu'il est inclus dans la bonne disposition de l'âme, par laquelle on désire conformer sa volonté à celle de Dieu* »⁷. Si cet homme, en effet, savait que l'Église catholique est de fondation divine, étant donné sa bonne disposition, il se soumettrait immédiatement à la volonté de Dieu. « *Toutefois – remarque le Saint Office – il ne faut pas croire que n'importe quelle sorte de désir d'entrer dans l'Église suffise pour se sauver. Le désir par lequel quelqu'un adhère à l'Église doit être vivifié par la charité parfaite. Un désir implicite ne peut pas produire son effet si l'on ne possède pas la foi surnaturelle, "car qui s'approche de Dieu doit croire que Dieu existe et qu'il récompense ceux qui le cherchent"* (Hébr. 11,6) »⁸.

L'Église n'a jamais prétendu pouvoir définir qui sont ceux qui se trouvent dans cette situation d'ignorance invincible et de désir surnaturel implicite. Le cardinal Cottier, en revanche, Dieu sait par quel don particulier, sait avec certitude, que telle est la situation « *de la masse immense de ceux qui ne connaissent pas l'Église parce qu'ils sont ignorants* [affirmation qui n'est qu'une tautologie; en effet, celui qui ne connaît pas est par définition ignorant; cela revient à dire "ils sont ignorants par ignorance"] *ou à cause de malentendus* ».

En résumé, quelle est la technique de Cottier? Il est conscient de l'impossibilité de nier le dogme *Extra Ecclesiam nulla salus* sans s'opposer ouvertement à deux millénaires de Christianisme; il réaffirme donc le dogme, mais il le vide de sa signification réelle, en présupposant sans justification l'ignorance invincible de la plus grande partie de ceux qui se trouvent hors de l'Église. Ainsi sont ménagés la chèvre (le dogme) et le chou (le dialogue œcuménique)!

Ce faisant, toutefois, le card. Cottier ne « sent pas avec l'Église » qui, si elle ne juge pas les consciences des individus, n'admet pas non plus que tous ceux qui sont visiblement hors de l'Église catholique aient bonne conscience face à leur situation objectivement grave. Par conséquent l'Église, comme une bonne mère, ne cesse de les mettre en garde : « *Tous ceux qui "ne sont pas dans l'unité et la vérité de l'Église catholique"* (Saint Augustin, *Epist. 61*) *doivent profiter de l'occasion de ce Concile [Vatican I – ndr], par lequel l'Église,*

mai 1832, in *Enseignements Pontificaux, L'Église*, vol. I, §§ 158-159.

6. *Lettre de la Sacrée Congrégation du Saint Office à l'archevêque de Boston*, cit., § 1257.

7. *Ibidem*, § 1259.

8. *Ibidem*, § 1261.

dont leurs ancêtres faisaient partie, présente une nouvelle preuve de son intime unité et de son inexpugnable force vitale; et, répondant au besoin de leur cœur, ils doivent s'efforcer de se libérer d'un état dans lequel ils ne peuvent être sûrs de leur salut »⁹. Pie XII se place dans le même sillon que son prédécesseur : « *Nous invitons tous et chacun de toute Notre affection à céder librement et de bon cœur aux impulsions intimes de la grâce divine et à s'efforcer de sortir d'un état où nul ne peut être sûr de son salut éternel; car ils sont privés de tant et de si grands secours et faveurs célestes, dont on ne peut jouir que dans l'Église catholique* »¹⁰.

Encore plus fort est l'appel du Saint Office à ceux qui, déjà catholiques, se placent en opposition avec l'Église ou pensent pouvoir se passer d'elle : « *Ceux qui s'exposent au grave danger de s'opposer à l'Église doivent méditer très sérieusement le fait qu'une fois que "Rome a parlé", ils ne peuvent pas ne pas en tenir compte, même en avançant leur bonne foi... Ils savent qu'ils sont des enfants de l'Église, affectueusement nourris par Elle avec le lait de la doctrine et les sacrements, et, après avoir entendu la voix de leur Mère, ils ne peuvent plus avancer l'excuse de l'ignorance : leur ignorance est coupable. Qu'ils sachent que le principe que "la soumission à l'Église catholique et au Souverain Pontife est nécessaire au salut" s'applique à eux sans restrictions* »¹¹.

3. Une omission stupéfiante

Une autre affirmation très dangereuse du card. Cottier – dangereuse parce qu'elle joue sur l'ambiguïté des termes – est la suivante : « *[La grâce du Christ] – dit le Concile – suit des voies que nous ne connaissons pas. Tous ceux qui, de bonne foi, suivent ces voies, dans le respect de la conscience, seront sauvés. Même s'ils ne sont pas baptisés.* »

Le point problématique de cette affirmation se trouve dans la première proposition, dont dépend la vérité ou la fausseté de tout le reste. Depuis quelques temps, en effet, on attribue à l'inspiration du Saint Esprit et à la motion de la grâce les choses les plus incroyables : de l'œcuménisme aux rencontres interreligieuses, jusqu'aux fausses religions elles-mêmes. Sur une telle toile de fond, la phrase ne peut que résonner de façon sinistre à nos oreilles.

Encore une fois, comparons l'assertion de Cottier à l'enseignement traditionnel.

« *Nous savons et vous savez – écrit Pie IX – que celui qui, par disgrâce, se trouve dans l'ignorance invincible à propos de notre très sainte religion, mais observe avec diligence la loi naturelle avec ses préceptes gravés par Dieu dans le cœur de tous, et est prêt à obéir à Dieu, en conduisant une vie honnête et juste, celui-là peut obtenir la vie éternelle, en vertu*

9. *Lettre apostolique Iam vos omnes*, à tous les protestants et aux non catholiques, 13 septembre 1868, in *Enseignements Pontificaux, L'Église*, vol. I, § 318.

10. *Enc. Mystici Corporis Christi*, 29 juin 1943, in *Enseignements Pontificaux, L'Église*, vol. II, § 1104.

11. *Lettre de la Sacrée Congrégation du Saint Office à l'archevêque de Boston*, cit., § 1262.

de la lumière et de la grâce divine, parce que Dieu, qui voit parfaitement, scrute et connaît l'esprit, l'âme, les pensées, les habitudes de tous, ne permet pas, dans sa suprême bonté et clémence, que soit puni des peines éternelles quiconque n'a pas commis de faute volontaire »¹². Une condition indispensable pour obtenir le salut, condition qui est absente des propos du cardinal, est donc, pour ceux qui sont « **par disgrâce** » dans une situation d'ignorance invincible, l'observation de la loi naturelle, dont la connaissance est accessible aux facultés humaines. Nous mettons ce point en relief parce que, tandis que Cottier souligne encore une fois la dimension subjective du « respect de la conscience », l'Église, elle, ne manque pas d'insister sur l'exigence d'un critère objectif, qui est le respect de la loi naturelle.

Certainement, la grâce opère d'une façon que nous ne connaissons pas, mais les effets qu'elle produit sont objectivement constatables. La grâce ne peut pas mener sur des sentiers en opposition avec la loi naturelle ni avec la loi divine positive, révélée explicitement et ouvertement par Dieu ! En d'autres termes, si la sincérité de la conscience est nécessaire, elle n'est pas un élément suffisant. À la sincérité de la conscience (dimension subjective) doit s'ajouter une rectitude de conscience (élément objectif) : « **Donc** – écrit saint Thomas – *si la raison ou la conscience se trompe volontairement, soit directement, soit indirectement, par une erreur portant sur ce qu'on est tenu de savoir, une telle erreur n'excuse pas du mal la volonté qui agit conformément à cette raison ou conscience erronée.* [...] Par exemple, si la raison erronée disait à un homme qu'il est tenu de s'approcher de la femme de son prochain, la volonté qui se conforme à cette raison erronée est mauvaise parce que l'erreur provient de l'ignorance de la loi de Dieu, qu'on est tenu de connaître »¹³.

On comprend maintenant pourquoi l'Église a toujours refusé d'affirmer que quiconque suit avec une conscience sincère sa propre religion peut obtenir le salut. Le Pape Pie IX exclut le critère subjectif comme suffisant pour le salut, et il n'hésite pas à condamner un livre de Francisco de Paula Gonzales Vigil, qui « *enseigne que chacun est libre d'adhérer et de professer la religion qu'il juge, à la lumière de la raison, être la vraie* »¹⁴. La condamnation de cette thèse est reprise dans le *Syllabus* aux n° 40-41-42.

Ces précisions sur la nécessité d'adhérer à la loi naturelle, connaissable par chacun, sont fondamentales, et il est surprenant que le cardinal n'y fasse pas même allusion.

L'APPARTENANCE À L'ÉGLISE

Après avoir commenté l'interview du card. Cottier, nous pensons qu'il est utile de clarifier le problème de l'appartenance à l'Église.

La Tradition nous indique **trois** conditions nécessaires et suffisantes pour appartenir objectivement à l'Église catholique, conditions très claires, résumées dans l'encyclique *Mystici Corporis* : « **Au sens plein de l'expression, seuls font partie des membres de l'Église ceux qui ont reçu le baptême de régénération et professent la vraie foi, qui, d'autre part, ne se sont pas pour leur malheur séparés de l'ensemble du Corps, ou n'en ont pas été retranchés pour des fautes très graves par l'autorité légitime... Par conséquent, comme dans l'assemblée véritable des fidèles il n'y a qu'un seul Corps, un seul Esprit, un seul Seigneur et un seul Baptême, ainsi ne peut-il y avoir qu'une seule foi (Eph. IV, 5); et celui qui refuse d'écouter l'Église doit être considéré, d'après l'ordre du Seigneur, comme un païen et un publicain (Mt. 18,17). Et ceux qui sont divisés pour des raisons de foi ou de gouvernement ne peuvent vivre dans ce même Corps ni par conséquent de ce même Esprit divin** »¹⁵. L'appartenance au Corps mystique du Christ, on l'a vu, est une condition nécessaire pour être uni à la Tête et obtenir ainsi le salut. Cette condition est nécessaire, mais non suffisante, dans la mesure où, pour être sauvé, outre l'appartenance à l'Église, il faut aussi être en état de grâce.

En schématisant, on peut affirmer :

1. qu'il y a trois conditions pour appartenir à l'Église :

a) être baptisé : « *Ce qui est requis en premier lieu et principalement pour que quelqu'un soit membre de l'Église, c'est le caractère baptismal, reçu réellement et non seulement par imagination. Et la force de ce caractère est telle qu'elle unit toujours l'homme à l'unité du corps de l'Église catholique...* »¹⁶;

b) professer la vraie foi : « *bien que le caractère baptismal soit en lui-même suffisant pour incorporer l'homme à l'Église catholique, on requiert néanmoins chez les adultes, pour avoir cet effet, une double condition. La première condition est que le lien social de l'unité de la foi ne soit pas empêché par une hérésie formelle ou même seulement matérielle...* »¹⁷;

c) être soumis à l'autorité légitime : « *L'autre condition requise pour les adultes est que ne soit pas empêché ou rompu le lien de communion, lien qui peut être détruit de deux façons. La première est une œuvre de l'homme lui-même, c'est-à-dire un schisme... La seconde est une sentence de l'autorité ecclésiastique, c'est-à-dire une excommunication, qui soit pleinement et parfaitement justifiée* »¹⁸;

2. qu'il y a deux conditions pour se sauver :

15. Enc. *Mystici Corporis Christi*, cit., § 1022.

16. L. Billot, *De Ecclesia Christi*, q. VII, th. X.

17. *Ibidem*, th. XI

18. *Ibidem*, th. XII. Ceci n'est toutefois valable, d'après la doctrine générale des théologiens, que pour les excommuniés déclarés par l'Église « vitandi » (v. L. OTT *Compendium de théologie dogmatique*, éd. Marietti-Herder, 1955, pp. 513 ss).

a) appartenir à l'Église;

b) être en état de grâce.

Toutefois, avant de traiter la question de ceux qui n'appartiennent pas à l'Église sans faute de leur part, il est important d'éclaircir certains points pour ne pas faire de confusion entre les deux conditions pour être sauvés. En effet, la réunion des trois conditions : baptême, foi et obéissance à l'autorité légitime fait que l'on appartient toujours à l'Église; mais on peut être un membre vivant de l'Église, si l'on est en état de grâce, ou bien un membre mort, si l'on est en état de péché mortel, et donc privé de la grâce.

Une chose est d'être un membre mort de l'Église, une autre chose est le fait de ne pas lui appartenir du tout. Pour être encore plus clairs : une chose est d'être un catholique en état de péché mortel, et une autre chose est de ne pas être catholique du tout. Pour se sauver, il suffit au premier de se repentir, de confesser ses péchés et de recevoir l'absolution sacramentelle; le second, en revanche, doit nécessairement soit se faire baptiser (s'il n'a jamais reçu le baptême), soit abjurer et revenir au bercail du Christ, s'il s'agit d'un hérétique public.

Avec le Concile, il y a eu une terrible confusion sur ce point; il suffira de penser au fait qu'on a supprimé l'obligation de l'abjuration pour ceux qui se convertissent en quittant des sectes hérétiques et / ou schismatiques.

Revenons maintenant à ceux qui ne sont pas des membres du Corps mystique du Christ, parce qu'ils ne sont pas baptisés.

S'ils sont dans cette situation **par ignorance invincible** (état que seul Dieu connaît), ils peuvent appartenir à l'Église *in voto* (on dit aussi qu'ils peuvent appartenir à l'« âme » de l'Église) : « *C'est un dogme de foi que personne ne peut se sauver en dehors de l'Église. Toutefois, ceux qui sont dans l'ignorance invincible à l'égard du Christ et de son Église ne seront pas condamnés aux peines éternelles à cause de cette ignorance. En effet, ils ne sont coupables d'aucun manquement aux yeux du Seigneur, qui veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité, et que ne soit pas refusée, à celui qui fait ce qu'il peut, la grâce qui lui donnera le moyen de parvenir à la justification et à la vie éternelle. Cette vie éternelle, au contraire, n'est pas obtenue par qui sort de cette vie temporelle en étant séparé par sa propre faute de l'unité de la foi et de la communion avec l'Église.* »¹⁹

C'est le Pape Pie IX, dans un passage que nous avons déjà cité, qui précise avec une grande clarté à quelles conditions ceux qui se trouvent dans un état d'ignorance invincible au sujet du Christ et de l'Église peuvent obtenir le salut : « *Nous savons et vous savez que celui qui, par disgrâce, se trouve dans l'ignorance invincible à propos de notre très sainte religion, mais observe avec diligence la loi naturelle avec ses préceptes gravés par Dieu*

12. Enc. *Quanto conficiamur moerore*, 10 août 1863, in *Enseignements Pontificaux, L'Église*, vol. I, § 242.

13. SAINT THOMAS D'AQUIN, *Summa Theologiae*, I-II, q. 19, a. 6.

14. *Lettre apostolique Multiplices inter*, 10 juin 1851, in *Enseignements Pontificaux, L'Église*, vol. I, § 212.

19. Schéma de Constitution dogmatique sur l'Église préparé pour le Concile Vatican I, c. VII, in *Enseignements Pontificaux, L'Église*, vol. I, p. 711.

dans le cœur de tous, et est prêt à obéir à Dieu, en conduisant une vie honnête et juste, celui-là peut obtenir la vie éternelle, en vertu de la lumière et de la grâce divine... »²⁰. À ces deux éléments, vient s'en ajouter un troisième : « Pour qu'une personne se sauve éternellement, il n'est pas toujours nécessaire qu'elle soit de fait incorporée à l'Église comme membre, mais il est nécessaire qu'elle soit unie à l'Église au moins par le désir ou le vœu... Quand quelqu'un se trouve dans une invincible ignorance, Dieu accepte un désir implicite, ainsi nommé parce qu'il est inclus dans la bonne disposition de l'âme, par laquelle on désire conformer sa volonté à celle de Dieu »²¹. Toutefois, le Saint Office ajoute que n'importe quel désir n'est pas suffisant pour obtenir le salut, mais que « le désir par lequel quelqu'un adhère à l'Église doit être vivifié par la charité parfaite. Un désir implicite ne peut pas produire son effet si l'on ne possède pas la foi surnaturelle... [sans laquelle] il est impossible de plaire à Dieu et d'être compté au nombre de ses enfants »²².

Pour résumer, il y a trois conditions nécessaires pour que ceux qui n'appartiennent pas à l'Église puissent se sauver :

1. suivre la loi naturelle ;
2. être disposés à obéir à Dieu en tout ;
3. avoir un désir surnaturel, au moins implicite, d'adhérer à l'Église.

N'en déplaise au card. Cottier, il ne s'agit pas simplement d'être de « bonne foi » ou de respecter sa propre conscience ! C'est pourquoi les bons Pasteurs ont toujours appelé ceux qui n'appartiennent pas à l'Église à se convertir et à rentrer au bercail hors duquel ils sont en danger de se perdre. Telle est la doctrine que l'Église nous livre objectivement, et dont personne n'a le droit de s'éloigner.

Il n'est pas permis non plus d'étudier ce qui n'a pas été révélé par Dieu et enseigné par l'Église, d'après l'avertissement de Pie IX : « Il faut admettre de foi qu'hors de l'Église Apostolique Romaine, on ne peut pas être sauvé... : il faut d'autre part reconnaître avec certitude que ceux qui, à l'égard de la vraie religion, sont dans un état d'ignorance invincible, ne portent aucune faute aux yeux du Seigneur. Or, en vérité, qui osera, dans sa présomption, définir les limites de cette ignorance... ? [le card. Cottier !]. Sans aucun doute, quand nous serons libérés de ces liens corporels et que nous verrons Dieu tel qu'Il est, nous comprendrons quels sont les liens qui enserrent et unissent la miséricorde et la justice ; mais tant que nous sommes dans ce séjour terrestre... croyons fermement, selon la doctrine catholique, qu'il n'y a qu'un seul Dieu, une seule foi, un seul baptême ; il n'est pas permis de pousser plus loin les recherches. »²³

20. Enc. *Quanto conficiamur morore*, cit., § 242.

21. Lettre de la Sacrée Congrégation du Saint Office à l'archevêque de Boston, cit., §§ 1258-1259.

22. *Ibidem*, 1261.

23. All. *Singulari Quadam*, 9 décembre 1857, in « La Tentation de l'Écumenisme ». Actes du III^e Congrès Théologique de Si Si No No, Courrier de Rome, 1999, pp. 40-41.

ET LA MISSION ?

À la lecture des propos du théologien de la Maison Pontificale, il n'y a pas à s'étonner des résultats funestes sur l'urgence missionnaire de l'Église. Si aujourd'hui personne n'est plus conscient de cette urgence, sinon au niveau social et humanitaire, c'est parce que certains se sont crus autorisés à relativiser les conditions objectives du salut, et à présupposer la bonne conscience de tous (ou presque), autorisation qui ne vient certainement pas du Seigneur Jésus, que son Cœur a au contraire poussé jusqu'à l'immolation sanglante de Lui-même pour le salut des âmes (si le card. Cottier s'était trouvé au pied de la Croix, il lui aurait probablement reproché son excès de zèle!).

Le Seigneur Jésus n'a pas voulu nous révéler les voies extraordinaires par lesquelles Il peut atteindre les âmes qui sont en état d'ignorance invincible (en effet, pour que quelqu'un qui, sans faute personnelle, ne connaît pas l'Église puisse lui appartenir au moins implicitement, il est nécessaire que Dieu emploie des moyens extraordinaires). Or il ne nous a pas été révélé quels sont ceux qui se sauvent par ces voies, et par conséquent il ne nous est pas permis de chercher à le savoir. Ce qui est certain, en revanche, c'est que la voie ordinaire de la foi est la prédication : « *Fides ex auditu* » (Rom. VII, 10) ; d'où le commandement (et non une simple invitation) du Christ : « *Euntes ergo docete omnes gentes* » (Mt. 28 ; 19).

La conséquence de tout cela est que le monde se sauvera en proportion de notre zèle à favoriser son salut ! Et c'est à cause de cette responsabilité pressante, unie à la plainte affligée de Jésus – « *Alias oves habeo, quæ non sunt ex hoc ovili* » (Jn 10 ; 16) – que pendant des siècles et des siècles, des cortèges de prédicateurs et de missionnaires n'ont pas hésité à offrir leur vie pour la diffusion de l'Évangile et l'édification de l'Église ! C'est pour cette raison que des religieux, des religieuses et tant d'âmes de bonne volonté ont immolé leur vie pour cet *opus magnum* !

Le Pape Pie XII exprime bien cet esprit apostolique : « *En méditant devant Dieu sur cette infinie multitude d'hommes qui ne connaissent pas encore la vérité de l'Évangile, et en considérant, comme de juste, le grave danger vers lequel tant d'hommes sont poussés, soit par la diffusion du matérialisme athée, soit par une certaine doctrine qui usurpe le nom chrétien..., Nous nous sentons poussés, avec une urgence impérieuse et avec inquiétude, à promouvoir en tous lieux et par tous les moyens les œuvres de l'apostolat, reconnaissant comme nous étant adressée l'exhortation du prophète : "Crie, ne te retiens pas, fais sonner ta voix comme une trompette" (Is. 58 ; 1) »²⁴. Pourquoi cette inquiétude ? Pourquoi cette véhémence, sinon pour « répandre la lumière de la doctrine évangélique et les bienfaits de la civilisation chrétienne chez les peuples qui "gisent encore dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort" »²⁵ ? L'âme authentiquement catholique se sent*

24. Enc. *Evangelii praecones*, 2 juin 1951.

25. PIE XI, Enc. *Rerum Ecclesiae*, 28 février 1926.

poussée sans cesse vers ceux qui ne connaissent pas le Seigneur Jésus et qui sont hors de l'Église, parce qu'elle sait bien qu'ils sont objectivement dans un état de grave danger. Pour ces âmes, elle implore sans cesse de Dieu le don de la foi et de la conversion. La très sainte Vierge Marie, apparue à Fatima, nous a confirmé que c'était là un comportement véritablement catholique : « Beaucoup d'âmes vont en enfer parce que personne ne prie et ne se sacrifie pour elles. »

CONCLUSION

On reste abasourdi que, non pas un homme quelconque, mais un fils de Saint Dominique, un Prince de l'Église, le théologien de la Maison Pontificale, s'éloigne de façon aussi inquiétante de l'enseignement de l'Église.

À cette « fuite » des pasteurs, nous opposons le beau témoignage de deux grands apôtres du siècle dernier. Il s'agit d'une lettre (13 janvier 1950) que don Calabria écrivit au card. Schuster, et dont transpire le véritable zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, dont faisaient preuve ces deux hommes de Dieu : « *Éminence... j'ai été vraiment très impressionné par ce que vous avez dit, qu'hors de l'Église il n'y a pas de salut ; il me semble que nous devons apprécier et estimer le grand privilège d'être dans la seule vraie Église, et que nous ne pourrions pas être en paix tant qu'il restera des âmes à l'extérieur de cette Arche de salut, et il me semble que cela consolera beaucoup Jésus* » (J. Schuster – G. Calabria *Correspondance* (1945-1954) Milan 1989, p. 52).

Lanterius

L'ennemi du genre humain, bien qu'il soit le père de la confusion, travaille avec une certaine méthode dans sa lutte contre l'Église du Christ. Il commença dans les tout premiers siècles par une attaque contre le premier article du Credo, ayant pour alliés des hérétiques comme les manichéens et les gnostiques. Le but de ces hommes était de saper la foi en Dieu, Père Tout Puissant, Créateur du ciel et de la terre. Cette attaque ayant échoué, le diable dirigea ses efforts au troisième siècle contre le second article, dans lequel est déclarée la divinité du Christ. Praxeas, Sabellius, Paul de Samosate, Arius, Eunomius et d'autres combattirent dans ce sens, et quand leur offensive fut rendue vaine, il réussit à enrôler une nouvelle armée pour continuer la guerre contre les troisième, quatrième, cinquième, sixième et septième articles, étroitement liés... Puis, avec Photius et ses disciples, vint la grande attaque contre le Saint Esprit. Là aussi, conformément à la promesse divine, le diable échoua. Voyant qu'étaient rendues inutiles ses attaques contre le Père, le Fils et le Saint Esprit, il se retourna avec une rage sauvage contre les neuvième et dixième articles : « Je crois en la Sainte Église Catholique, en la Communion des Saints, en la rémission des péchés ». Depuis l'an 1000, ces deux articles ont été la cible principale de l'attaque hérétique.

Saint Robert Bellarmin

UN HOMMAGE INVOLONTAIRE À LA TRADITION : LA PRÉTENDUE CONTINUITÉ ENTRE « ANCIEN » ET « NOUVEAU » COURANT ECCLÉSIAL

Un lecteur nous écrit :

« Cher Directeur,

Je lis avec toujours plus d'intérêt et de reconnaissance votre revue, dont je retire lumière et réconfort pour avancer dans cette « nuit » si obscure.

J'aimerais avoir votre commentaire sur ce qui, dans les milieux dits « conservateurs », ou « modérés », a été salué comme un événement historique : la sortie du livre de Luigi Negri « *Pie IX – Actualité et Prophétie* », aux éditions Ares. On a dit, surtout chez les commentateurs les plus « critiques » à l'égard du nouveau courant post-conciliaire : Finalement un texte qui met en lumière la continuité substantielle entre le pontificat de Pie IX et celui de Jean-Paul II, entre Vatican I et II, entre le *Syllabus* et *Dominus Jesus* !

Je crois que cette opération, indépendamment de la bonne foi de l'auteur, n'est qu'un miroir aux alouettes, et qu'elle cache un grave danger pour tous les « perplexes », dont beaucoup se fieront ingénument à cette prétendue continuité. Mais j'attends votre commentaire, pour savoir clairement de quoi il retourne... »

Lettre signée

UNE TENTATIVE DÉSESÉRÉE

Nous n'avons pas lu le livre que notre lecteur nous signale. Mais nous en avons lu un autre, qui tente la même quadrature du cercle, c'est-à-dire de trouver la continuité là où il y a une rupture manifeste.

Nous pensons connaître suffisamment Pie IX et le nouveau courant ecclésial pour pouvoir affirmer que les auteurs de cette tentative désespérée ne pourront jamais démontrer que les principes inspirateurs du nouveau courant ecclésial sont conciliables avec les principes catholiques traditionnels, dont, face au libéralisme, Pie IX se fit le défenseur infatigable, de même qu'après lui tous les Pontifes romains jusqu'au Concile Vatican II.

Ne pouvant pas écrire à notre tour un livre, nous nous arrêterons sur quelques points fondamentaux, suffisants pour démontrer le « *demi-tour* » amorcé par le Concile (l'expression n'est pas de nous, mais du « conciliaire » père Sesboüé S.J.).

PIE IX ET LE LIBÉRALISME POLITIQUE

Pie IX fut un ennemi infatigable du « libéralisme politique », et en particulier du « libéralisme catholique », qui faisait alors ses premiers pas, et dont le triomphe a été célébré pendant le Concile et l'après-Concile.

Dans le libéralisme politique, qui voulait la séparation de l'Église et de l'État, Pie IX vit la tentative de donner naissance à une « civilisa-

tion » sans Dieu, non plus fondée sur le droit divin naturel et positif, mais sur la liberté de l'erreur et du mal (dans la seule limite de strictes exigences de l'ordre public) : ceux qui veulent que l'État soit séparé de l'Église – dit-il – « *ouvrent la voie à la séparation de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel, et ils préparent la ruine des mœurs des peuples et de tous les ordres sociaux* » (Allocution consistoriale du 9 décembre 1854), car « *une fois la religion retirée de la société civile, et une fois la doctrine et l'autorité de la divine Révélation rejetées, on va jusqu'à troubler et à perdre la notion de justice et de droit naturel* » (Allocution consistoriale du 11 décembre 1862).

Ce qui se passe de nos jours – dirons-nous avec le card. Siri – donne pleinement raison à Pie IX (Lettre à Mgr Piolanti, d'adhésion à l'Association des Promoteurs de la cause de Pie IX). C'est si vrai que l'homme sans la grâce du Christ est même incapable de respecter l'ordre inscrit dans la nature, et donc de vivre en homme !

Pie IX fut donc infatigable et ferme quand il rappelait les souverains de son temps à leurs devoirs envers Dieu et envers le bien commun de leurs peuples, désignant la séparation de l'Église et de l'État comme la cause de tous les maux qui allaient affliger de plus en plus la société, et qui iraient jusqu'à faire descendre ces mêmes souverains de leurs trônes.

Notre lecteur pense-t-il que Pie IX aurait approuvé le texte conciliaire *Dignitatis Humanæ* qui, au nom de la conscience subjective, veut que les États, même s'ils sont catholiques, approuvent la profession publique des fausses religions, et qui reconnaît le « droit » de propager des erreurs, dans la seule limite des strictes exigences de l'ordre public ?

PIE IX ET LE « CATHOLICISME LIBÉRAL »

Dans le « catholicisme libéral », qui voulait se poser en médiateur entre l'Église et la « société moderne » (comprenez : libérale), et qui s'opposait donc à toute définition dogmatique et à toute prescription disciplinaire qui heurteraient l'« *esprit des temps* », Pie IX vit clairement l'ennemi interne de l'Église, qu'il craignait plus que les « *démons* » de la commune de Paris. Il n'hésita pas à appeler les « *raisons* » des soi-disant « catholiques libéraux » par leur vrai nom : « *crainte d'être blâmés par ce que l'on appelle aujourd'hui opinion publique* », et « *amour de la popularité et des applaudissements* » (Discours du 24 mai 1870).

Pie IX s'aperçut que les « catholiques libéraux » étaient en train de diviser profondément le monde catholique : « *ils sont beaucoup plus dangereux* – disait-il – *que les ennemis déclarés... car, en demeurant en deçà des*

limites de certaines opinions réprouvées, ils présentent une apparence de probité et de doctrine sans tache, qui séduit les amateurs imprudents de la conciliation, et qui trompe les catholiques honnêtes qui s'opposeraient à l'erreur ouverte, et ainsi ils divisent les âmes, rompent l'unité et affaiblissent les forces qui, si elles étaient unies, devraient s'opposer aux adversaires. » (Per tristissima, 6 mars 1873)

Il n'échappa pas à Pie IX que les cardinaux eux-mêmes n'étaient pas exempts de ce « *poison pernicieux* » du libéralisme (card. Pie). C'est pourquoi, dans sa réponse aux vœux que lui adressait le Collège cardinalice pour le 25^e anniversaire de son pontificat, il leur rappela : « *Vous et moi avons été, par Dieu, constitués sentinelles pour veiller nuit et jour à la sécurité de Sion... nous voulons dire de l'Église* », mais « *il y a des sentinelles qui croient pouvoir s'approcher du monde et montrer qu'elles l'aiment, sous de spécieux et vains prétextes... Ceux qui désirent tendre une main amie à ce monde, pour conclure des accords avec lui, oublient, et l'apôtre saint Jean nous le dit clairement, que le monde ne connaît pas Jésus-Christ... Et si le monde ne connaît pas, ou feint de ne pas connaître Jésus-Christ, comment peut-on lui rendre hommage et chercher ses faveurs ?* » (Discours du 17 juin 1870)

Notre lecteur pense-t-il que Pie IX aurait approuvé l'« ouverture au monde » voulue par Jean XXIII ? Pense-t-il qu'il aurait prononcé le discours d'ouverture de Vatican II, dans lequel le pape Roncalli rejeta la lutte contre le libéralisme de tous ses prédécesseurs ? Dans ce discours (*Gaudet Mater Ecclesia*), il prit ses distances avec les « *prophètes de malheur* » qui « *dans les temps modernes ne voient que ruine et prévarication* », et ne se rendent pas compte que « *dans le présent ordre des choses, la bonne Providence nous conduit vers un nouvel ordre de rapports humains* » ; il exalta donc même comme une bonne chose cette séparation de l'Église et de l'État condamnée par ses prédécesseurs.

LA « PLUS ÉNORME INJURE » À LA DIVINE RÉVÉLATION

Avec ce discours d'ouverture, la voie du Concile était tracée : c'était la voie du libéralisme politique et du « libéralisme catholique », que Pie IX avait combattu, et qui aspiraient à la conciliation de l'Église avec le « *nouvel ordre des choses* », bien que celui-ci tendît à un « *éloignement d'un ordre chrétien du monde* », comme l'avait même annoncé au temps de Pie IX l'anglican Benjamin Disraeli, célèbre homme politique anglais.

Voici, en effet, ce que pensait Pie IX des États aconfessionnels (ou pluriconfessionnels)

voulus aujourd'hui par Vatican II : « *L'égalité des droits et des confessions religieuses... si on l'entend dans le sens de reconnaître toutes les religions et les traiter également, contient la plus énorme injure que l'on puisse faire à la religion catholique, seule vraie religion, hors de laquelle il n'y a pas de salut, et elle comporte l'absurdité de confondre la vérité avec l'erreur, la lumière avec les ténèbres, mettant en pratique le monstrueux et funeste principe de l'indifférence religieuse, qui... conduit nécessairement à l'athéisme.* » (Lettre à l'empereur François Joseph, 19 février 1864)

Notre lecteur pense-t-il que Pie IX aurait approuvé la déclaration *Dignitatis Humanae* et la liquidation des derniers États catholiques ?

PIE IX ET L'ŒCUMÉNISME

En annonçant à tous les protestants et aux non catholiques la convocation du Concile Vatican I, pie IX écrivait : « *Assurément, personne ne pourra nier que Jésus-Christ lui-même, pour appliquer à toutes les générations humaines les fruits de sa rédemption, a bâti ici bas sur Pierre l'unique Église, qui est une, sainte, catholique, apostolique; et qu'Il lui a conféré toute la puissance nécessaire pour conserver intact et inviolable le dépôt de la foi, et pour enseigner la même foi à tous les peuples, à toutes les races et à toutes les nations [...].*

Or, quiconque considère attentivement et médite la condition dans laquelle se trouvent les diverses sociétés religieuses en désaccord et séparées de l'Église catholique [...] sera facilement convaincu qu'aucune de ces sociétés en particulier, ni toutes ces sociétés réunies, ne constituent en aucune façon l'Église unique et catholique, que Jésus-Christ bâtit,

constitua et dont Il voulut l'existence; on ne peut dire non plus en aucune façon qu'elles soient membres ou parties de cette même Église, puisqu'elles sont visiblement séparées de l'unité catholique [...].

Tous ceux qui "ne sont pas dans l'unité et la vérité de l'Église catholique" doivent donc profiter de l'occasion de ce Concile, par lequel l'Église, dont leurs ancêtres faisaient partie, présente une nouvelle preuve de son intime unité et de son inexpugnable force vitale; et, répondant au besoin de leur cœur, ils doivent s'efforcer de se libérer d'un état dans lequel ils ne peuvent être sûrs de leur salut. » (Jam vos omnes, 13 septembre 1868)

Le Dr Cumming, d'Écosse, fit demander si les dissidents pouvaient présenter leurs arguments au Concile. Pie IX répondit que « *l'Église ne peut permettre que soient remises en discussion des erreurs déjà soigneusement examinées, jugées et condamnées* », et il désigna le Primat comme « *le noyau de la question débattue parmi les catholiques et parmi ceux qui sont dissidents; de cette dissension – dit-il – coulent comme d'une source toutes les erreurs des non catholiques* » (*Per ephemerides accepimus* à Mgr Manning, 4 septembre 1869).

Notre lecteur pense-t-il que Pie IX aurait approuvé le dialogue œcuménique engagé par *Unitatis Redintegratio*, et le dialogue interreligieux engagé par *Nostra Aetate*? Pense-t-il qu'il aurait approuvé la « braderie » œcuménique du Primat que l'on projette depuis quelques années dans les hautes sphères ?

DES AVEUX QUI VIENNENT D'EN HAUT

Mais pourquoi illustrer davantage la rupture? Celle-ci est admise par de nombreux partisans

ANTÉCHRIST

INSTRUCTION PASTORALE DU CARDINAL PIE, CARÊME 1863

Antéchrist, celui qui nie que Jésus soit Dieu; antéchrist, celui qui nie que Jésus soit homme; antéchrist, celui qui nie que Jésus soit Dieu et homme tout ensemble.

Celui-là est un antéchrist, dit saint Jean, qui nie le Père, puisqu'en niant le Père, il nie le Fils : *Hic est antichristus qui negat Patrem et Filium* (1 Jn. 2 / 22). En effet, il n'y a pas d'antichristianisme plus radical que celui qui nie la divinité à sa source, à son principe. Comment le Christ serait-il Dieu, s'il n'y a pas de Dieu? Or, la négation de l'être divin, de la substance divine, de la personnalité divine, et l'introduction de je ne sais quelle théodicée sophistique qui, tout en maintenant la dénomination de Dieu, en supprime la réalité, et lui substitue des abstractions et des rêves qui flottent entre l'athéisme et le panthéisme ou qui n'ont aucun sens : voilà le symptôme capital de la situation intellectuelle du moment, voilà l'enseignement qui remplit les livres et qui inspire les leçons de toute une école nombreuse et puissante. En présence de ces doctrines, « *je n'ai qu'un avis à vous donner : Prenez garde à l'antéchrist* » : *Unum*

moneo : cavete antechristum.

Saint Jean poursuit : « *Quiconque nie le Fils, n'a point le Père, et il n'a pas la vie. Celui qui croit dans le Fils de Dieu a pour lui le témoignage de Dieu. Celui qui ne croit pas au Fils, rend Dieu menteur, parce qu'il ne croit pas au témoignage que Dieu a donné de son Fils* » (1 Jn, 2 / 23; 5 / 10, 12). « *Beaucoup de séducteurs sont entrés dans le monde, qui ne confessent point que Jésus-Christ soit venu dans la chair : quiconque nie cela est un séducteur et un antéchrist* » : *Qui non confitetur Christum in carne venisse, hic est seductor et antichristum* (2 Jn. 7). Or, si vous écoutez ce qui se dit, si vous lisez ce qui s'écrit à cette heure, vous apprendrez ou bien que le personnage historique de Jésus n'a pas même existé, du moins tel qu'il est représenté par les Évangiles, ou bien qu'il a été un des types humains en qui s'est davantage manifesté cet idéal de sagesse, de raison, de perfection qu'on est convenu de nommer Dieu. On ne vous accordera point que le Fils de Marie soit le Fils de Dieu fait homme, le Verbe descendu dans la chair, celui en qui réside

du Concile. Outre le jésuite Sesbouë, déjà cité, qui parle de « demi-tour », nous avons aussi le témoignage de celui qui était alors le cardinal Ratzinger, dans *Les principes de la théologie catholique* (éd. Tequi, 1985). La constitution *Gaudium et Spes*, qui est de plus en plus considérée comme le « *vrai testament du Concile* » – écrit Ratzinger – « *est une révision du Syllabus de Pie IX, une sorte de contre-Syllabus* » (pp. 426 ss.). Et, après avoir rappelé que le Syllabus « *a tracé une ligne de séparation* » du libéralisme dominant au XIX^e siècle, il précise que *Gaudium et Spes*, au contraire, (et donc le Concile, dont elle est le « *testament* ») « *joue le rôle d'un contre-Syllabus dans la mesure où elle représente une tentative de conciliation officielle de l'Église avec le monde tel qu'il est devenu après 1789* », c'est-à-dire avec « *l'esprit des temps modernes* ».

Cela démontre que, tandis que Pie IX, ainsi que Grégoire XVI en son temps, et tous les Pontifes Romains jusqu'au Concile), s'opposèrent définitivement au libéralisme en le déclarant inconciliable avec la doctrine catholique (le Syllabus est un texte doctrinal), Vatican II est la « *tentative de réconciliation officielle* » avec ce même libéralisme. L'échec de cette tentative est démontré par les ruines qui s'accumulent depuis quarante ans dans le monde catholique.

Les efforts pour trouver une continuité là où la rupture est manifeste ont néanmoins une signification : ils sont un hommage involontaire à la Tradition, dont on reconnaît que l'Église n'a pas perdu et ne pourra jamais perdre la mémoire.

corporellement la plénitude de la divinité (*Col. 2 / 9*), et, pour tout dire l'Homme-Dieu. Épouvanté de ces blasphèmes, qui sont le complet renversement du symbole chrétien, « *je n'ai qu'une chose à vous dire : Prenez garde à l'antéchrist* » : *Unum moneo : cavete antechristum.*

Que dirai-je encore? Antéchrist, celui qui nie le miracle, celui qui enseigne que le miracle n'a pas sa place possible dans la trame des choses humaines : car le Christ, encore que ses paroles eussent un accent qui pouvait mériter créance, n'a cependant établi sa divinité que par l'argument décisif du miracle ; et il a donné à ses apôtres, comme moyen de persuasion et de conquête, la puissance du miracle ; et sa venue dans la chair, l'union de la nature humaine et de la nature divine en sa personne unique, c'est le miracle par excellence. Supprimer le miracle, c'est supprimer tout l'ordre surnaturel et chrétien. Ici encore : « *Prenez garde à l'antéchrist* » : *Unum moneo : cavete antechristum.*

Antéchrist, celui qui nie la révélation divine des Écritures : car ce sont les pro-

phéties inspirées divinement qui nous ont annoncé le Christ; et ce sont les Évangiles écrits sous la dictée de l'Esprit Saint, ainsi que les actes et les lettres des apôtres, qui nous font connaître le Christ. Nous avons ici à alléguer les propres paroles de saint Hilaire : « *Quiconque nie le Christ tel qu'il a été annoncé par les apôtres, celui-là est un antéchrist* » : *Quisquis enim Christum, qualis ab apostolis est prædicatus, negavit, antichristus est*. Si donc vous entendez donner le démenti aux livres saints, si leur autorité est ravalée au niveau des conceptions et des productions de l'esprit humain, « *j'ai un conseil à vous donner : Prenez garde à l'antéchrist* » : *Unum moneo : cavete antechristum*.

Antéchrist, celui qui nie la divine institution et la divine mission de l'Église : car le terme des œuvres, des souffrances et de la mort de Jésus-Christ a été la fondation de son Église. « *Jésus-Christ a aimé son Église, et il s'est livré lui-même pour elle afin de la sanctifier, après l'avoir lavée dans le baptême d'eau par la parole de vie, pour la faire paraître devant lui pleine de gloire, n'ayant ni tache, ni ride, ni quoi que ce soit de defectueux, mais étant sainte et irrépréhensible* » (Éph. 5 / 25, 27). Or, si l'Église n'a pas un caractère surnaturel, si elle est seulement une institution terrestre, un des établissements religieux destinés à jouer un rôle plus ou moins long au sein de l'humanité, une société exposée aux vicissitudes et aux défaillances des choses d'ici-bas, une école plus ou moins respectable de philosophie et de philanthropie, en un mot, si l'Église n'est pas divine, c'est que le Christ, son fondateur, n'est pas Dieu. Rejeter la divinité de l'œuvre, c'est rejeter la divinité de l'ouvrier. « *J'ai toujours la même recommandation à vous faire : Prenez garde à l'antéchrist* » : *Unum moneo : cavete antechristum*.

Antéchrist, celui qui nie la suprême et indéfectible autorité de Pierre. En effet, Jésus-Christ, après avoir regardé cet homme au visage, lui a dit : « *Simon, fils de Jean, ton nom va, être changé. Désormais tu t'appelleras Céphas, ce qui veut dire Pierre* » (Jn. 1 / 42); « *et sur cette pierre, je bâtirai mon Église, et les puissances de l'enfer ne prévaudront point contre elle; et je te donnerai les clefs du royaume des cieux; et tout ce que tu lieras sur la terre, sera lié dans le ciel; et tout ce que tu délieras sur la terre, sera délié dans le ciel* » (Matth. 16 / 18-19). Et le même Jésus lui a dit encore : « *Simon, Simon, voici que Satan vous a demandés tous pour vous cribler comme un froment. Mais moi, j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas; et toi quand tu seras converti, confirme tes frères* » (Luc 22 / 31-32). Or, si ces paroles de Jésus-Christ n'ont pas fait de Pierre le fondement inébranlable de l'Église, le roc immuable de la vérité, l'oracle infaillible de la foi, c'est que celui qui les a prononcées n'avait pas la puissance de les rendre efficaces. Toucher à Pierre, c'est toucher à la tête vivante, au chef invisible de l'Église chrétienne, qui revit et qui subsiste en lui. « *Je vous crie donc encore : Prenez garde à*

l'antéchrist » : *Unum moneo : cavete antechristum*.

Antéchrist, celui qui nie ou qui déprime le sacerdoce chrétien. Car Jésus-Christ ressuscité a dit à ses apôtres : « *Comme mon Père m'a envoyé, aussi je vous envoie* » (Jn. 20 / 21). « *Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre. Allez donc, enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit; enseignez-leur à observer tout ce que je vous ai prescrit; et voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles* » (Matth. 28 / 18-20). Or, si les pouvoirs ainsi conférés par Jésus ne sont pas les pleins pouvoirs d'enseigner la vérité au nom de Dieu par la prédication, d'administrer la grâce des sacrements, de pourvoir à l'observation des préceptes divins par le gouvernement ecclésiastique, et si, dans l'exercice de ces pouvoirs, le sacerdoce chrétien n'est pas soutenu par une assistance continue et par une présence journalière du Christ en lui; ici encore, il faut admettre que le Christ a dit plus qu'il n'a pu faire, et que, par conséquent, il n'est pas Dieu. Et sachant que le Seigneur a dit des lévites mêmes de l'ancienne loi : « *Ne touchez pas à mes christs* » (1 Paralip. 16 / 22), et qu'il a dit aux ministres de la loi nouvelle : « *Celui qui vous reçoit, me reçoit, et celui qui me reçoit, reçoit celui qui m'a envoyé* » (Matth. 10 / 40); quand je vois la langue de mon pays se dépraver jusqu'à changer en titre d'insulte et de dédain cette première initiation sacerdotale et royale qui s'appelle la cléricature, et que les vocabulaires avaient longtemps donné comme synonyme du savoir et de l'instruction libérale, je me sens épris d'une immense pitié pour une génération dont les sommités mêmes peuvent descendre à un pareil abaissement et se montrer coupables d'un tel oubli de respect envers ce que tous les peuples ont eu de plus sacré; et « *je redis toujours la même leçon : Prenez garde à l'antéchrist* » : *Unum moneo : cavete antechristum*.

Antéchrist, celui qui nie la supériorité des temps et des pays chrétiens sur les temps et les pays infidèles ou idolâtres. Car si Jésus-Christ, qui nous a illuminés alors que nous étions assis dans les ténèbres et dans les ombres de la mort, et qui a donné au monde le trésor de la vérité et de la grâce, n'a pas enrichi le monde, je dis même le monde social et politique, de biens meilleurs que ceux qu'il possédait au sein du paganisme, c'est que l'œuvre du Christ n'est pas une œuvre divine. Il y a plus : si l'Évangile, qui fait le salut des hommes, est impuissant à procurer le véritable progrès des peuples; si la lumière révélée, profitable aux individus, est préjudiciable aux sociétés; si le sceptre du Christ, doux et bienfaisant aux âmes, peut-être même aux familles, est mauvais et inacceptable pour les cités et les empires; en d'autres termes, si Jésus-Christ, à qui les prophètes ont promis et à qui son Père a donné les nations en héritage, ne peut exercer sa puissance sur elles qu'à leur détriment et pour leur malheur temporel, il en faut conclure que

Jésus-Christ n'est pas Dieu. Car, ni dans sa personne, ni dans l'exercice de ses droits, Jésus-Christ ne peut être divisé, dissous, fractionné; en lui la distinction des natures et des opérations ne peut jamais être la séparation, l'opposition; le divin ne peut être antipathique à l'humain, ni l'humain au divin. Au contraire, il est la paix, le rapprochement, la réconciliation, il est le trait d'union « *qui fait de deux choses une* » : *ipse est pax nostra qui fecit utraque unum* (Eph. 2 / 14). C'est pourquoi saint Jean nous dit : « *Tout esprit qui dissout Jésus, n'est pas de Dieu, et c'est proprement lui qui est cet antéchrist dont vous avez entendu dire qu'il vient, et qu'il est déjà maintenant dans le monde* » : *Et omnis spiritus qui solvit Jesum, ex Deo non est; et hic est antichristus de quo audistis quoniam venit, et nunc jam in mundo est* (1 Jn. 4 / 3). Lors donc que j'entends certains bruits qui montent, certains aphorismes qui prévalent de jour en jour, et qui introduisent au cœur des sociétés le dissolvant sous l'action duquel doit périr le monde, « *je jette un cri d'alarme : Prenez garde à l'antéchrist* » : *Unum moneo : cavete antechristum*.

Nous pourrions, Nos Très Chers Frères, étendre encore le détail des erreurs qui s'accréditent chaque jour autour de nous, et qui constituent tout ce système qu'on peut appeler l'antichristianisme. Ce que nous avons dit est plus que suffisant pour exciter votre vigilance, et pour vous rendre de plus en plus défiants envers toute doctrine qui ne procède pas de l'Église (...)

Demeurez donc fermes dans la foi antique et invariable de la sainte Église, Nos Très Chers Frères; « *soyez des hommes, et ne soyez pas des enfants qui flottent et qui se laissent aller à tous les vents des opinions, séduits par les tromperies humaines et par les menées astucieuses de l'erreur qui les circonviennent* » (Éph. 4 / 14). Le divin Sauveur a dit, en prédisant le temps de la ruine de Jérusalem : « *Malheur à quiconque sera alors dans les douleurs de l'enfantement ou dans la période de l'allaitement* » (Matth. 24 / 19)! Ce que saint Hilaire explique ainsi : « *Dans les jours orageux et difficiles de l'Église, malheur aux âmes travaillées par le doute, et chez qui la foi, la piété ne seront encore qu'à l'état de conception ou de première nutrition. Les unes, surprises dans l'embarras de leur incertitude, et attardées par les irrésolutions de leur esprit en travail, seront trop pesantes pour échapper aux poursuites de l'antéchrist; les autres, n'ayant encore que dégusté les mystères de la foi, et n'étant imbues que d'une faible dose de science divine, manqueront de la force et de l'habileté nécessaires pour soutenir de si grands assauts* » (Comment, in Matth. 25, 6). C'est cet alourdissement et cette débilitation des âmes qui rendront les derniers temps si pernicieux, et qui occasionneront tant de défections.

En revanche, saint Augustin fait ressortir combien ces jours d'épreuve donnent de lustre et d'accroissement au mérite des âmes fidèles. Commentant ces mots de

l'Apocalypse : « *Il faut ensuite que le diable soit délié quelque temps* » (Apoc. 20 / 3), il montre que le démon n'est jamais lié d'une façon absolue pendant la vie de l'Église militante, mais que pourtant il l'est souvent en ce sens qu'il ne lui est pas permis d'user de toute sa force ni de toute sa ruse pour séduire les hommes. Car, s'il avait cette pleine puissance durant le cours de tous les siècles, l'infirmité du grand nombre est telle que beaucoup de faibles, donc il plaît à Dieu de grossir et de remplir son Église, seraient détournés de croire ou deviendraient apostats de leur croyance : ce que Dieu ne veut pas souffrir ; et voilà pourquoi le démon est en partie lié. Mais, d'autre part, s'il n'était jamais déchaîné, la puissance de sa malice serait moins connue, la patience de la cité sainte serait moins exercée, et l'on comprendrait moins l'immense fruit que le Tout-Puissant a su tirer de l'immense force du mal. Le Seigneur le déliera donc pour un temps, afin de faire éclater l'énergie avec laquelle la cité de Dieu aura surmonté un si terrible adversaire, et cela à la grande gloire de son rédempteur, de son aide, de son libérateur, Et le saint docteur va jusqu'à dire à ses contemporains : « *Pour nous, mes frères, que sommes-nous et quel mérite avons-nous en comparaison des saints et des fidèles qui seront alors, puisque, pour les éprouver, ce même ennemi sera déchaîné, que nous avons déjà, nous, tant de peine à combattre et à vaincre alors qu'il est lié.* »

RÉÉDITION MISE À JOUR ET COMPLÉTÉE

EPIPHANIUS

MAÇONNERIE ET SECTES SECRÈTES : LE CÔTÉ CACHÉ DE L'HISTOIRE



PUBLICATIONS
DU
« COURRIER DE ROME »
Nouvelle édition 2005

Honoré de Balzac, qui était lui aussi martiniste, écrivait dans son roman *Les Illusions perdues* : « Il y a deux histoires : l'histoire officielle, mensongère, qui nous est enseignée, l'histoire « *ad usum delphini* », et l'histoire secrète, où se trouvent les causes véritables des événements, une histoire honteuse. » Cette « histoire honteuse », souvent ruisselante de sang, est l'objet de ce livre qui décrit de façon détaillée, à partir de documents sûrs, comment depuis plusieurs siècles de puissants cénacles anti-chrétiens (la maçonnerie, le B'nai B'rith, le Bilderberg Group, la Trilatérale, etc.), d'inspiration hermético-cabaliste, s'acharnent de façon efficace à saper et à détruire les fondements mêmes de la

Courage, donc, Nos Très Chers Frères. Plus la religion est attaquée, plus l'Église est battue en brèche de toutes parts, plus les doctrines d'erreur et de perversion morale envahissent les discours, les livres, les théâtres et remplissent tout l'air de leurs miasmes pestilentiels, plus aussi vous pouvez acquérir devant Dieu de grandeur, de perfection, de mérite, si vous parvenez à éviter la contagion, si vous ne vous laissez ébranler dans aucune de vos convictions, et si vous demeurez pleinement fidèles au Seigneur Jésus que tant d'autres ont la faiblesse et le malheur d'abandonner. Ne vous laissez point éblouir par la force et le nombre des assaillants, ni par les avantages des adversaires de Jésus-Christ. Il est écrit que les méchants et les séducteurs réaliseront un progrès sur la terre, le progrès dans le mal, le progrès dans la destruction, le progrès dans la désorganisation : *proficient in pejus* (2 Tim. 3 / 13); mais il est écrit aussi que ce genre de succès ne durera jamais longtemps, et que les hommes qui résistent à la vérité, gens corrompus dans leur esprit et réprouvés au regard de la foi, ne tarderont pas à être convaincus de folie comme tous leurs devanciers dans la même voie.

Persévérez dans la foi, Nos Très Chers Frères ; persévérez aussi dans les œuvres, surtout dans les œuvres de la charité. C'est une doctrine constante, et que l'on ne doit abandonner à aucun prix, qu'il appartient à ceux qui croient à Dieu de se mettre en tête

civilisation européenne. Inspirée par la puissance des ténèbres, cette véritable Contre-Église s'est peu à peu emparée de tous les centres de pouvoir religieux, politique, économique et culturel. Ses caractères sont ceux de la Haute Loge et de la Haute Finance : Haute Loge où domine le mage à travers l'ésotérisme et la magie, qui planifie, dirige, impose des corrections de route, et Haute Finance qui, concentrant dans ses mains, chaque jour un peu plus, toutes les richesses mondiales, les oriente dans le but de la domination mondiale que poursuit la Haute Loge. En s'appuyant sur des dizaines et des dizaines d'œuvres et de documents rares, le présent ouvrage dénonce le complot mondial, en indiquant finalement le moyens pour lutter et ne pas céder au découragement. Une œuvre de longue haleine, indispensable à tout véritable chercheur de la vérité des faits.

Extrait de la Table des Matières :

Lettre-préface de Henry Coston à l'édition française - Existe-t-il des sommets subversifs occultes ? - La Gnose - Sa grande rentrée à la fin du Moyen-Age. La Cabale - Les Rose-Croix - L'assaut au trône : les Illuminés de Bavière - Action des Illuminés et leur survie - Les révolutions de 1848 - Le « Risorgimento » italien - Les sociétés secrètes européennes - Saint-Yves d'Alveydre - Le Socialisme - La voie chrétienne vers la Synarchie - La révolution de 1917. La longue route du communisme - Crise, guerre, révolution : la seconde guerre mondiale - Les Nations Unies et le Gouvernement mondial - Pornographie, drogue et écologie - Église post-conciliaire et Nations Unies - Le racisme dans la stratégie des hauts initiés - Le Lucis Trust et la Nouvelle Ère du Verseau - L'initiative des Religions Unies - Structure des sociétés secrètes - Les principales associations mondialistes.

des bonnes œuvres : l'humanité, et principalement l'humanité souffrante trouvera toujours son avantage à ce qu'il en soit ainsi. N'avons-nous pas entendu dire, en ces derniers jours encore, que l'aumône faite par un sentiment surnaturel et selon les traditions de la piété chrétienne, n'est plus de mise au sein de nos sociétés, et que son cachet « ecclésiastique » est une atteinte à la dignité de ceux qu'elle entreprend de soulager ? Ainsi, dans l'ardeur qu'il met à séculariser toutes choses, le naturalisme entend que la bienfaisance demeure humaine, demeure profane, et qu'elle n'ait rien de commun avec l'ordre de la grâce et du salut. Propos exécrable, et qui, s'il pouvait parvenir à décourager la charité chrétienne et sacerdotale, n'aboutirait à rien moins qu'à tarir les plus abondantes et les plus opportunes ressources des malheureux. Ah ! vous dirai-je encore ici : *Prenez garde à l'antéchrist* : *Unum moneo : cavete antechristum*. Ou plutôt, ayez les yeux toujours attachés sur le Christ, sur l'enfant-Dieu de l'étable de Bethléem, sur l'ouvrier-Dieu de l'atelier de Nazareth, sur celui qui, étant riche par nature, s'est fait pauvre pour nous enrichir par sa détresse, sur celui qui sera un jour notre juge, et qui, en considération de ces multitudes d'ouvriers indigents et privés de travail que vous aurez soulagés par amour pour lui, vous mettra en possession du royaume que son Père vous a préparé.

COURRIER DE ROME

Édition en Français du Périodique Romain
Sì Sì No
Directeur : R. Boulet
Rédacteur : Abbé de Taveau
Adresse : B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex
N° CPPAP : 0408 G 82978
Imprimé par
Imprimerie du Pays Fort
18260 Villegenon
Direction
Administration, Abonnement
Secrétariat
B.P. 156
78001 Versailles Cedex
E-mail : courrierderome@wanadoo.fr
Correspondance pour la Rédaction
Via Madonna degli Angeli, 14
Italie 00049 Velletri (Rome)
Abonnement

• France :

- de soutien : 40 , normal : 20 ,
- ecclésiastique : 8

Règlement à effectuer :

- soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France,
- soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.

• Suisse :

- de soutien : CHF 100, normal CHF40
- ecclésiastique : CHF 20

Règlement :

- Union de Banques Suisses - Sion
C / n° 891 247 01E

• Étranger : (hors Suisse)

- de soutien : 48 ,
- normal : 24 ,
- ecclésiastique : 9,50

Règlement :

IBAN : FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057
BIC : PSST FR PPP AR



Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

SI SI NO NO

« Que votre OUI soit OUI, que votre NON soit NON, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XXXVI n° 281 (471)

Mensuel - Nouvelle Série

Septembre 2005

Le numéro 3€

SA SAINTETÉ BENOÎT XVI : SOUS LE SIGNE DE LA RÉFORME DE L'ÉGLISE OU DE LA CONTINUITÉ AVEC VATICAN II ?

Quelques mois ont passé depuis l'élection de Sa Sainteté Benoît XVI, et déjà nos lecteurs nous demandent d'exprimer un jugement sur son pontificat : que pouvons-nous en attendre ? Pouvons-nous nous attendre à quelque chose de différent et de meilleur par rapport aux Papes précédents ? Une pause de réflexion sur l'œcuménisme et le Concile ? Le rétablissement de la discipline dans l'Église, la libéralisation de la célébration de la Sainte Messe de rite romain ancien, messe qui n'a jamais été abrogée, actuellement liée à un indult dont la mise en pratique dépend des inclinations personnelles de chaque évêque ?

LES DÉCLARATIONS DU CARDINAL RATZINGER AVANT SON ÉLECTION

a) La « méditation » du Vendredi Saint

Le Vendredi Saint de cette année, à la neuvième station du Chemin de Croix qui avait lieu au Cotisée de Rome, alors que le Pape régnant était déjà entré en agonie, le cardinal Ratzinger s'imposa à l'attention générale par une forte « méditation » sur la Passion de Notre Seigneur, et qui semblait consacrée au péché dans l'Église. La neuvième station est celle qui nous rappelle la troisième et dernière chute de Jésus pendant sa montée au Calvaire. « Mais ne devons-nous pas penser aussi à ce que le Christ doit souffrir dans son Église même ? À toutes les fois où l'on abuse du saint sacrement de sa présence, à ces cœurs vides et mauvais dans lesquels il entre souvent ? Combien de fois nous-même nous célébrons sans même nous rendre compte de Sa présence ! Combien de fois sa Parole est déformée et abusée ! Quel manque de foi il y a dans tant de théories, tant de paroles vides ! Quelle saleté il y a dans l'Église, même parmi ceux qui, dans le sacerdoce, devraient Lui appartenir complètement ! Quel orgueil, quelle suffisance ! Comme nous manquons de respect pour le

sacrement de la Réconciliation [de Pénitence], dans lequel Il nous attend, pour nous relever de nos chutes ! Tout cela est présent dans sa Passion. La trahison des disciples, la réception indigne de son Corps et de son Sang est certainement la plus grande douleur du Rédempteur, celle qui lui transperce le cœur. Il ne nous reste qu'à lui adresser, du plus profond de notre âme, le cri : *Kyrie, eleison - Seigneur, sauve-nous* (Mt. 8, 25). *Seigneur, souvent ton Église nous semble être une barque sur le point de couler, une barque qui prend l'eau de toutes parts. Et même dans ton champ nous voyons plus d'ivraie que de bon grain. Le vêtement et le visage si sales de ton Église nous effraient. Mais c'est nous-mêmes qui les salissons* » (Bureau des célébrations liturgiques du Souverain Pontife / Chemin de Croix au Cotisée - Vendredi Saint 2005 - Librairie Editrice Vaticane).

Cette remarquable « méditation » fit grande impression, et enthousiasma les éléments dits « conservateurs » de la hiérarchie et des fidèles. Elle nous a tous beaucoup frappés, entre autres parce qu'une dénonciation si forte et précise des maux qui affligent aujourd'hui la hiérarchie et l'Église visible n'avait jamais été faite par Jean-Paul II. Le Pape récemment disparu avait bien, à plusieurs reprises, dénoncé le sécularisme du monde actuel, avec son relativisme et son apostasie de la religion chrétienne ; mais il n'avait jamais voulu, comme l'on sait, entendre parler de crise dans l'Église, dont il décrivait toujours la situation globale en des termes très optimistes. La « méditation » du cardinal, prononcée avec les accents d'une invective qui rappelait le « Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites ! » de Notre Seigneur, était-elle l'annonce d'une œuvre moralisatrice que le nouveau Pontife allait devoir entreprendre, prenant sur lui-même l'exigence de nettoyer la sainte Église, battant en brèche le relâchement des mœurs et

La nouvelle édition du livre
**MAÇONNERIE
ET SECTES SECRÈTES**
(Épiphanius)

sera disponible au stand SI SI NO NO
lors des Journées de la Tradition
les 1^{er} et 2 octobre
à Grand'Maisons
Chemin de Grand'Maisons
78450 Villepreux
800 pages, au prix de 39,5 €

de la doctrine qui s'est répandu parmi la hiérarchie et les fidèles depuis Vatican II ?

C'est ce qu'il semblait, c'est ce que l'on espérait. La « méditation » qui se concluait par le rappel de la *trahison des disciples* pendant la Passion, véritable symbole de la souffrance du Christ dans sa propre Église, quand les clercs manquent à leur mission, établie par Lui, s'adressait à tous. Elle relevait l'indifférence avec laquelle sont célébrées tant de messes, et avec laquelle beaucoup s'approchent de la sainte Communion et de la sainte Confession ; elle relevait le « manque de foi » qui apparaît dans tant de mauvaises théories professées impunément, par des théologiens peu orthodoxes ; elle relevait la « saleté » qui souille actuellement l'Église, à cause, on suppose, des récents scandales à caractère sexuel, mais pas seulement à cause de cela. Son Éminence pensait-elle aussi au mode de vie de ces clercs qui ne savent pas reculer devant les séduisantes commodités de la modernité, dans lesquelles ils voudraient aussi inclure celle d'avoir des fiancées ou des femmes ? Et l'or-

gueil, avec son cortège d'auto-satisfaction et de suffisance, péchés qui offensent beaucoup Notre Seigneur, à qui était-il attribué? Certainement à ceux qui montrent peu de foi et se complaisent dans le son vide de leurs paroles, et donc aussi aux mauvais pasteurs, qui trompent les fidèles avec de fausses doctrines, ou qui les dévoient.

b) La condamnation du relativisme

À la méditation du Vendredi Saint succéda, le 18 avril, dans l'homélie prononcée au cours de la Messe *Pro eligendo romano pontifice* célébrée par le cardinal juste avant l'ouverture du conclave, la répétition articulée de la condamnation du « relativisme » moral, culturel mais aussi théologique, actuellement dominant. L'auguste prélat, en effet, commenta ainsi saint Paul (*Eph. 4, 14*) : « Alors [quand nous aurons rejoint la mesure de la plénitude du Christ] nous ne serons plus des enfants ballottés par les flots et emportés çà et là à tout vent de doctrine » : « Une description très actuelle ! Combien de vents de doctrine n'avons-nous pas connus au cours de ces dernières décennies, combien de courants idéologiques, combien de modes de la pensée... La petite barque de la pensée de beaucoup de chrétiens a été souvent agitée par ces flots, projetée d'un extrême à l'autre : du marxisme au libéralisme, jusqu'au libertinisme ; du collectivisme à l'individualisme radical ; de l'athéisme à un vague mysticisme religieux ; de l'agnosticisme au syncrétisme, et ainsi de suite. Chaque jour naissent de nouvelles sectes, et l'on voit se réaliser ce que dit saint Paul sur la ruse des hommes, sur l'astuce qui tend à entraîner dans l'erreur (cf. *Eph. 4, 14*). Avoir une foi claire, selon le Credo de l'Église, est souvent étiqueté comme fondamentalisme. Tandis que le relativisme, c'est-à-dire le fait de se laisser porter "çà et là par tout vent de doctrine", apparaît comme le seul comportement qui soit à la hauteur des temps actuels. On est en train de constituer une dictature du relativisme qui ne reconnaît rien comme définitif et qui ne laisse comme dernière mesure que le moi et les envies personnelles ». (*L'Osservatore Romano*, 19 avril 2005). Cette dernière phrase fut particulièrement mise en relief dans toute la presse (cf. *Corriere della Sera*, 19 avril 2005).

Cette condamnation, très juste et circonstanciée, mais aussi répétée, car elle avait déjà été exprimée à plusieurs reprises dans le passé (bien qu'en termes peut-être plus nuancés) par le même cardinal (par exemple dans la célèbre déclaration *Dominus Iesus*) et par Jean-Paul II, provoqua un large débat dans la presse italienne entre des maîtres à penser de différentes tendances. Nous eûmes ainsi droit à un défilé de lieux communs prenant la défense du « relativisme » de la pensée contemporaine. Ce débat provoqua également une mise au point du cardinal Martini, que nous voulons commenter en raison de sa singularité, mais aussi parce qu'elle est représentative, à notre avis, de l'air du temps.

LA SINGULIÈRE RÉPLIQUE DU CARDINAL MARTINI

Dans une homélie prononcée dans la cathédrale de Milan, le cardinal annonça (on espère que ce fut à la stupéfaction de l'assistance)

l'existence d'un « relativisme chrétien ». La notion semble exprimer une évidente contradiction dans les termes, mais on sait bien que, pour les admirateurs de la nouvelle théologie, le principe d'identité et de non-contradiction (fondement de tout raisonnement droit) a depuis longtemps cessé d'avoir une quelconque signification. « Que signifie donc "relativisme chrétien" ? » – écrit le *Corriere della Sera* – Martini l'explique : cela signifie "lire toutes les choses qui nous entourent 'en relation' au moment où toute l'histoire sera ouvertement jugée". C'est-à-dire le moment où Dieu jugera, à la fin des temps. Car sur le relativisme, le pontife a raison, dit Martini sans le citer : il n'est pas vrai que toutes les vérités soient égales, que l'une vaut l'autre. Mais "ce sera à ce moment-là, quand viendra le Seigneur, que finalement, nous saurons tous. Alors s'accomplira le jugement sur l'histoire, et nous saurons qui avait raison. Alors les œuvres des hommes apparaîtront à leur vraie valeur, et toutes les choses s'éclairciront, s'illumineront, se pacifieront" » (*Corriere della Sera*, 9 mai 2005).

Voilà donc le point central de l'éclaircissement que le cardinal Martini a cru de son devoir d'apporter en hâte aux paroles de Ratzinger devenu pape : il est vrai que toutes les « vérités » ne sont pas égales, mais ce n'est qu'à la fin des temps, au moment du Jugement Universel, que « nous saurons qui avait raison ». Et en attendant, savons-nous, oui ou non, « qui a raison », c'est-à-dire quelle est la vérité qui doit prévaloir sur les autres ? Pour le cardinal, il est évident que nous ne le savons pas, sinon il ne nous dirait pas que nous devons attendre jusqu'à la « fin des temps » pour être fixés. Mais Son Éminence se trompe : à la fin des temps, nous saurons qui est condamné et qui est sauvé, les vraies intentions de chacun seront dévoilées (et donc de tous ceux qui auront trompé les hommes mais certes pas Dieu), mais en ce qui concerne la Vérité, nous ne saurons rien de différent de ce que nous savons aujourd'hui grâce à la Révélation qui s'est conclue à la mort du dernier Apôtre. C'est grâce à cette révélation que nous savons avec certitude qu'il n'existe qu'une seule vraie religion révélée (la religion chrétienne, telle qu'elle a été gardée dans l'enseignement constant de l'Église, jusqu'à Vatican II exclu) et une seule morale, fondée sur cette même religion chrétienne. Ce sont précisément les dogmes immuables de la Révélation et les règles fondées sur eux qui constituent les critères du jugement qui permettra de comprendre, à la fin des temps, non pas « qui avait raison », qui était dans le vrai et qui ne l'était pas, mais pour quelle raison ceux qui se sont sauvés se sont sauvés (« Venez, les bénis de mon Père... » *Mt. 25, 34*), et pour quelle raison ceux qui se sont damnés se sont damnés (« Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel... » *Mt. 25, 41*). Ces dogmes et ces règles constituent aujourd'hui et depuis toujours, pour les croyants, les critères de jugement pour savoir s'ils observent ou non la loi de Dieu dans la vie quotidienne.

Cette singulière mise au point du cardinal Martini, qui semble déboucher objectivement sur l'hérésie (au sens matériel), car

elle met en doute l'effective capacité de la Vérité Révélée à nous fournir (à travers l'enseignement de l'Église) les règles d'un jugement droit pendant notre vie terrestre, comporte donc une justification du relativisme (condamné par le Pape), et ceci apparaît également dans la conséquence qu'il tire de son affirmation. Jusqu'au jour du jugement, comment devons-nous nous comporter ? C'est simple : « Ce dont nous avons tous un immense besoin, c'est d'apprendre à vivre ensemble dans la diversité : en nous respectant, sans nous détruire mutuellement, sans nous ghettoïser, sans nous mépriser. Sans avoir la prétention de convertir les autres du jour au lendemain, ce qui crée souvent des murs encore plus infranchissables. Mais sans nous limiter non plus à nous tolérer : se tolérer ne suffit pas » (*Corriere della Sera*, *ibid.*) La simple tolérance doit être remplacée par une « fermentation réciproque ». Exactement : le Sermon sur la Montagne doit être (ré) interprété comme un discours qui pose les bases d'une « fermentation réciproque ». Avec qui ? Cette « fermentation » doit naturellement être comprise dans un sens œcuménique, et donc avec les disciples des autres religions, dont aucune ne reconnaît la nature divine de Notre Seigneur. Comment les chrétiens peuvent-ils constituer un « levain » commun avec les juifs, par exemple, qui dans le Talmud, c'est-à-dire le texte sur lequel sont formés les rabbins, gratifient Notre Seigneur et la très sainte Vierge d'horribles blasphèmes, qui n'ont jamais été reniés ? Voilà un authentique mystère. Mais c'est ainsi. L'important, pour le cardinal, est que l'on ne cherche à convertir personne « du jour au lendemain ». C'est pourtant bien ce que cherchaient à faire les Apôtres : saint Pierre, grâce à une prédication suivie d'un dialogue serré sous le signe du « Sauvez-vous de cette génération perverse ! », réussit à convertir en un seul jour trois mille juifs (*Act. 2, 40-41*) ; saint Paul, lui, risquait régulièrement sa vie pour prêcher la Bonne Nouvelle, telle qu'il l'avait reçue de Notre Seigneur, et il la prêchait à tous, sans regarder en face personne et sans perdre une seule minute de temps, car personne ne connaît le jour et l'heure de sa mort. Il ne faut pas chercher à convertir, telle est la quintessence du discours du cardinal Martini, il faut dialoguer pour la paix, pour le progrès, pour la démocratie, pour réaliser les valeurs du Siècle. Mais ces princes de la démocratie, se rendent-ils compte que le « dialogue », tel qu'il est conçu et mis en œuvre, constitue bel et bien une entrave et même un empêchement à la conversion des âmes au Christ ? Le cardinal Martini est-il ou n'est-il pas un successeur des Apôtres ? Pourquoi ne parle-t-il pas aux juifs comme le faisait saint Pierre ? Pourquoi ne s'adresse-t-il pas aux fidèles comme le faisait saint Paul dans ses Épîtres ?

Il est typique du relativisme de nier l'existence d'une Vérité absolue, absolue parce que révélée par Dieu une fois pour toutes, et qu'il faut donc garder envers et contre tout. Cette négation de l'existence d'une seule Vérité entraîne tout naturellement, en ce qui concerne le Catholicisme, le rejet de l'impératif moral de convertir les nations au Christ, impératif qui, pour la hiérarchie catholique (1 *Cor.*

9, 46), est un commandement qui n'est pas que moral. Notre nouveau Pape ne devrait-il pas, par conséquent, pour appliquer sa condamnation du relativisme, *condamner explicitement* le « relativisme chrétien » professé par l'étonnant cardinal Martini, relativisme que les journaux présentent comme une « réponse aux néoconservateurs » (*Corriere della Sera*, *ibid.*), c'est-à-dire à la prise de position du Pontife lui-même ? Dans une homélie prononcée quelque temps plus tard (le 10 mai) au séminaire de Venegono, le cardinal Martini semble exclure de vouloir jouer le rôle d'une sorte d'anti-Ratzinger. Il fait en effet brièvement allusion au « monde actuel tellement sécularisé et relativiste ». Il n'en reste pas moins que les notions qu'il a exprimées dans sa première homélie correspondent parfaitement à celles de la « philosophie du dialogue » qui domine actuellement dans la hiérarchie catholique, et qu'elles semblent être dans la ligne de sa pensée et de sa pastorale, « ultra-œcuméniques » depuis toujours.

Bien sûr, on ne peut pas prétendre que le Pape pose un tel acte à peine deux mois après son élection (nous écrivons cet article à la fin du mois de juin). Cette « réponse » en odeur d'hérésie, le cardinal Martini ne l'a rendue publique que le 8 mai dernier. Toutefois, les bonnes intentions de Benoît XVI à l'égard de l'Église seront manifestées, entre autres, par sa capacité à empêcher que certains notables puissants de la nomenclatura vaticane continuent de répandre impunément leurs fausses doctrines. Le Pape ne devrait-il pas également condamner un jour le « dialogue » en tant que tel ? Ce dialogue poursuivi par la hiérarchie catholique au cours de ces quarante dernières années apparaît en effet clairement comme l'expression d'une conception relativiste de l'Église, qui ne proclame plus, comme par le passé, l'unicité irremplaçable (*extra Ecclesiam nulla salus*) et le caractère *exclusivement surnaturel* de sa mission salvifique, et qui cherche au contraire à concourir, avec toutes les autres religions (qui ne viennent pas de Dieu mais des hommes, et qui haïssent le Christ et les chrétiens), à la réalisation d'objectifs terrestres de type politique et donc non seulement passagers, mais aussi *faux et mensongers*.

L'AVERSION DES MÉDIAS

Mais ne digressons pas trop et procédons par ordre. Les *intentions de réforme* contenues dans la méditation et dans l'homélie (*réforme* de mœurs et d'idées corrompues), l'attaque décidée et répétée portée contre l'esprit relativiste aujourd'hui dominant dans la culture laïque, dans une certaine théologie et dans la façon de vivre de beaucoup, doivent avoir suscité quelque inquiétude dans le monde du « politiquement correct », qui a besoin comme de pain de l'œcuménisme professé par la hiérarchie actuelle, puisqu'il contribue puissamment à l'ordre démocratique constitué (la société dite « pluraliste ») et à la construction, entamée depuis longtemps, d'une société démocratique mondiale.

Le cardinal Ratzinger osait se porter candidat au Pontificat en tant que réformateur des

déviation présentes aujourd'hui dans l'Église et de l'ennemi implacable qu'est le « laïcisme » ? À peine Benoît XVI était-il élu qu'une campagne de diffamation fut lancée contre lui par des sources particulièrement peu qualifiées pour donner leur avis, à savoir les tabloïds anglais, les fameux « quotidiens poubelles ». Autrefois, pour nuire à quelqu'un, il suffisait d'insinuer qu'il était homosexuel ; aujourd'hui, il suffit de l'accuser d'antisémitisme ou, ce qui revient au même, de nazisme. Les tabloïds anglais montèrent une campagne tendant à démontrer un présumé passé nazi (et donc, bien entendu, antisémite) du jeune Ratzinger, à cause de son appartenance à l'Hitlerjugend, la Jeunesse Hitlérienne, organisation du Parti Nazi. Il s'agissait d'une appartenance obligatoire, à laquelle devaient se soumettre d'office tous les jeunes allemands. Ratzinger, bien que séminariste, n'échappa pas à la règle. Voilà tout. L'accusation était tellement inconsistante, tellement ridicule, qu'elle tomba rapidement à plat d'elle-même. Du moins pour le moment, car on ne sait jamais...

S'agissait-il d'un avertissement ? Nous ne croyons pas tellement aux « complots », toujours difficiles à démontrer, mais plutôt aux réflexes conditionnés de certains milieux, d'une façon de sentir qui trouve dans les médias actuels un débouché pour ainsi dire naturel, car ces derniers se sont toujours opposés au cardinal Ratzinger, décrit pendant des années comme un ultra-conservateur, un réactionnaire, un « fondamentaliste », parce qu'en qualité de Préfet de l'ex Saint Office, il a fait taire quelques théologiens ultra-progressistes, et qu'il s'est toujours opposé avec succès aux soi-disant « ouvertures » telles que le mariage des prêtres, l'ordination des femmes, l'acceptation de l'homosexualité, l'utilisation du préservatif pour combattre le sida, les sacrements accordés aux divorcés remariés, l'union libre... En somme les médias, et en particulier la presse libérale anglo-saxonne qui ne lui pardonne pas la déclaration *Dominus Iesus* parce qu'elle proclame la *supériorité* de l'Église catholique à l'égard des « frères séparés » (sacro-sainte vérité, mais insuffisante pour confirmer le dogme *extra Ecclesiam nulla salus*), ont toujours dénigré Joseph Ratzinger *précisément pour ce qu'il a fait de bon*, c'est-à-dire pour avoir défendu, avec Jean-Paul II, l'éthique chrétienne et l'organisation hiérarchique (le célibat ecclésiastique et l'exclusion des femmes du sacerdoce) des attaques du relativisme pervers cher aux actuels faiseurs d'opinion, ceux-là même qui tonnent contre les cas de pédophilie dans le clergé et en même temps soutiennent le « droit » des homosexuels, en tant que tels et déclarés, à entrer et demeurer dans l'état ecclésiastique.

PLEINE CONTINUITÉ AVEC L'ENSEIGNEMENT DE VATICAN II ET DE JEAN-PAUL II

Il est peu probable que Benoît XVI se soit laissé impressionner par l'hostilité médiatique dont il est l'objet, et à laquelle il doit désormais être habitué. Comment expliquer, alors, que, dans la première homélie prononcée par le Pontife, le 20 avril dernier, homélie qui semble contenir en germe son programme de

gouvernement, dans laquelle il proclame (comme on s'y attendait, d'ailleurs) la continuité de son enseignement avec celui de Jean-Paul II, il n'y ait plus *aucune trace* de ses précédentes intentions de réformer les maux présents aujourd'hui dans l'Église ? Au contraire, la situation de l'Église y est décrite avec le même optimisme utopique que celui de Jean-Paul II, dont on loue l'action en termes enthousiastes :

« J'ai devant moi, en particulier, le témoignage du Pape Jean-Paul II. Il laisse *une Église plus courageuse, plus libre, plus jeune*. Une Église qui, selon son enseignement et son exemple, *regarde avec sérénité le passé et n'a pas peur de l'avenir*. Avec le Grand Jubilé, elle est entrée dans un nouveau millénaire, portant dans ses mains l'Évangile, *appliqué au monde actuel à travers la relecture autorisée de Vatican II*. C'est à juste titre que le Pape Jean-Paul II a désigné *le Concile comme une boussole* avec laquelle s'orienter dans le vaste océan du troisième millénaire. Dans son Testament spirituel également, il disait : "Je suis convaincu que pendant longtemps encore, il sera donné aux nouvelles générations de puiser dans les richesses que ce Concile du XX^e siècle nous a données". Moi aussi, en me préparant au service qui est celui du Successeur de Pierre, *je veux affirmer avec force la ferme volonté de poursuivre l'engagement dans la mise en œuvre du Concile Vatican II, dans le sillage de mes prédécesseurs et en fidèle continuité avec la tradition bimillénaire de l'Église*. C'est justement cette année que nous fêterons le quarantième anniversaire de la conclusion de l'Assise conciliaire (8 décembre 1965). Après toutes ces années, *les Textes conciliaires n'ont pas perdu de leur actualité* ; leurs enseignements se révèlent même *particulièrement pertinents* à l'égard des *nouvelles instances de l'Église et de la société actuelle globalisée* » (*Corriere della Sera*, 21 avril 2005, p. 10).

Dans cette homélie, l'Église n'apparaît plus « sale » et affligée par l'indifférence, par les mauvaises doctrines, par l'orgueil et la vaine gloire de trop de ses membres, laïcs et ecclésiastiques. Elle ne semble plus une barque qui donne souvent l'impression de couler, submergée par les flots qui l'assaillent de tous côtés. Elle ne semble plus être le champ dans lequel l'ivraie (des mauvaises doctrines) pousse à profusion. À l'opposé, elle semble guérie tout à coup de ses maux, puisque le Pontife la trouve maintenant « plus courageuse, plus libre, plus jeune », qu'il la *célèbre maintenant comme une Église en pleine santé, prête à affronter les défis du troisième millénaire grâce à l'action lumineuse et infatigable de son prédécesseur*. Benoît XVI ne fait même pas allusion aux critiques que le cardinal Ratzinger avait autrefois adressées à la façon précipitée et inconsidérée dont plusieurs réformes conciliaires avaient été mises en œuvre, avec des effets désastreux, à commencer par la réforme liturgique. Comment expliquer une telle inversion de tendance ? Nous ne prétendons pas l'expliquer ; nous nous limitons à en prendre acte, en attendant que l'action du gouvernement du Pontife apporte, nous l'espérons, des éclaircissements définitifs.

Il faut remarquer que, sur la base des prémisses exposées ci-dessus, l'homélie met particulièrement en relief deux des priorités de l'agenda de travail du Pape : 1) *l'application du principe de la collégialité* (les progressistes accusaient Jean-Paul II de l'avoir négligé) tel qu'il est compris dans le Concile, « mais dans la diversité des rôles et des fonctions du Pontife Romain et des Évêques ». Cette phrase, on l'espère, est susceptible d'indiquer la ferme opposition de Benoît XVI aux tentatives d'instauration d'un gouvernement effectivement collégial dans l'Église, entendu dans un sens œcuménique, sorte de néo-conciliarisme étendu aux représentants des « frères séparés » (et donc des chrétiens hérétiques et schismatiques, au cas où on l'aurait oublié). 2) *le maintien de l'œcuménisme dans la direction que lui avait donnée son prédécesseur*, intention réaffirmée avec des accents particulièrement vibrants dans l'homélie de la première messe qu'il célébra, le 24 avril dernier (*Corriere della Sera*, 25 avril 2005).

Les premières actions importantes du Pape semblent refléter cette orientation. Rappelons, en particulier :

- l'autorisation de suivre une inhabituelle procédure accélérée pour la béatification de Jean-Paul II, autorisation qui répond à la demande émotive, pour ne pas dire irrationnelle, de « le faire Saint tout de suite » ;
- une rencontre particulièrement cordiale avec une délégation de l'International Jewish Committee, une des nombreuses organisations juives internationales, qui, entre deux manifestations d'estime pour le Pontife, a une énième fois posé la question de la béatification de Pie XII, et s'est opposée à celle de Léon Déhon, le fondateur des Déhoniens, accusé d'antisémitisme » pour une phrase isolée sur les juifs ressortie fort à propos de l'oubli des archives (*La Stampa*, 10 juin 2005), obtenant ainsi la suspension du procès en béatification, proche de son terme ;
- la nomination de son successeur à la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, personnalité qui semble susciter une certaine perplexité, en raison de son attitude vis-à-vis de certaines thématiques progressistes.

CONTINUITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT ET RÉFORME DE L'ÉGLISE « CONCILIAIRE »

Nous ne sommes aucunement surpris que Benoît XVI déclare vouloir avancer en pleine continuité avec l'enseignement du Concile et

de son prédécesseur, pour qui le Concile semblait représenter l'Alpha et l'Oméga. Il a toujours été un défenseur de Vatican II (même si ce n'est pas dans les termes louangeurs de Jean-Paul II), Concile dont il faut redécouvrir, a-t-il souvent dit, la signification authentique, qui aurait été déformée par des interprétations et des applications unilatérales. Nous ne sommes pas davantage surpris par sa conviction d'être, par là même, en harmonie avec la « tradition bimillénaire de l'Église ».

N'est-ce pas le cardinal Ratzinger qui a affirmé que la définition (non dogmatique) de l'Église que l'on tire de l'art. 8 de *Lumen Gentium* équivaut parfaitement (mais alors, pourquoi l'a-t-on changée?) à sa définition dogmatique et traditionnelle? Pendant dix-neuf siècles, l'Église s'est identifiée avec l'unique Église du Christ (*extra Ecclesiam nulla salus*, puisque seule l'Église catholique est l'Église du Christ). Puis l'Église « conciliaire », dite du « *subsistit in* » (LG, 8) a affirmé que l'Église du Christ subsiste et dans l'Église catholique (de façon « pleine ») et dans de supposés « nombreux éléments de sanctification et de vérité » qui se trouveraient à l'extérieur de l'Église catholique (*extra Ecclesiam plurima salus*, mais de façon « non pleine »). Ces deux définitions peuvent-elles vraiment être équivalentes? Ces deux conceptions différentes de l'Église catholique peuvent-elles réellement exprimer la même notion de l'Église, une notion qui serait donc restée inchangée, fidèle à la « tradition bimillénaire », malgré « *l'aggiornamento* »? Nous sommes de ceux qui, fidèles au principe d'identité et de non contradiction, ont toujours considéré le « *subsistit in* » comme une absurdité manifeste, qui s'oppose à la logique avant même de s'opposer à la foi.

Quant à la Messe du Nouvel Ordo, produit de la réforme liturgique voulue et imposée par Vatican II, elle n'est désormais plus le renouvellement non sanglant du sacrifice du Christ sur la croix, qui nous obtient la *propitiation*, c'est-à-dire la *miséricorde pour nos péchés*, mais elle est devenue (dans une optique protestante), la célébration joyeuse de la Fête de la Résurrection dans le banquet pascal par la communauté des fidèles sous la présidence du prêtre, joie et fête auxquelles sont aussi invités à participer les disciples de toutes les sectes et religions, non pour se convertir, mais parce que l'Incarnation les aurait déjà objectivement rachetés. Là encore, demandons-nous, où est

la continuité avec la tradition bimillénaire?

Le fait est, à notre humble avis, que la continuité avec le magistère issu de Vatican II et la continuité avec la « tradition bimillénaire » n'expriment pas objectivement la fidélité à la même chose. Sans aucun doute, Benoît XVI agit non seulement subjectivement mais aussi objectivement selon la Tradition de l'Église quand il défend les principes de la morale chrétienne et le célibat des prêtres, quand il s'oppose à l'ordination des femmes, quand il appuie de tout le poids de son autorité la lutte contre les horreurs de la fécondation « assistée ». Mais cette défense de la morale chrétienne ne serait-elle pas beaucoup plus efficace si l'on réformait certaines propositions de Vatican II? Nous pensons en particulier à celles qui semblent inclure la fin primaire du mariage (procréation et éducation) dans la fin (autrefois secondaire) du perfectionnement mutuel des époux (*Gaudium et Spes*, 48), à celles qui admettent la licéité d'une « éducation sexuelle publique positive et prudente » (décr. *Gravissimum Educationis*, 1), prudence que personne n'est jamais parvenu à mettre effectivement en pratique, à celles qui admettent différentes instances du féminisme, toujours avec « prudence », évidemment (*GS* 9, 29, 52, 60; décr. *Apostolicam Actuositatem*, 9), introduisant dans l'Église le discours profane des « droits de la femme », au nom desquels les progressistes demandent aujourd'hui le sacerdoce féminin.

La défense de l'éthique chrétienne et de la saine organisation ecclésiastique peut-elle faire l'économie d'une réforme des maux qui, aujourd'hui, comme en a témoigné le cardinal Ratzinger lui-même, font souffrir le Christ dans son Église? Et cette réforme peut-elle, à son tour, faire l'économie d'une nouvelle réflexion sur Vatican II, qui n'est certainement pas étranger à ces maux, même s'il n'en est pas la seule cause?

Tel est, nous le pensons, et pour répondre à nos lecteurs, le souhait (pour ne pas dire l'invocation) des catholiques demeurés fidèles à la Tradition de l'Église : que l'Esprit Saint éclaire de façon véritablement extraordinaire Sa Sainteté Benoît XVI, en lui donnant l'audace nécessaire pour accorder une totale liberté de célébration à la Messe tridentine, et pour rouvrir le débat sur le Concile œcuménique et non dogmatique Vatican II.

Si Si No No

LES POINTS NÉCESSAIRES À UN ASSAINISSEMENT DE L'ÉGLISE

Il nous semble utile de préciser ici quels sont les points nécessaires au bien de l'Église, les sentiers inévitables à parcourir non seulement pour un assainissement, mais pour une renaissance spirituelle solide et féconde. Il ne faut pas oublier que, quelque grave que soit la situation, l'Église possède en elle-même non seulement les anticorps pour résister aux attaques internes ou externes, mais aussi toutes les ressources pour redevenir plus resplendissante que jamais. L'Église, en effet,

n'est pas une œuvre humaine ; elle n'a pas pour Fondateur et Époux un homme, aussi riche et puissant fut-il. L'Église naît du cœur transpercé de Jésus : c'est là qu'elle demeure, c'est là qu'elle se nourrit, c'est de là qu'elle reçoit tout son être ; c'est cette origine et ce lien vital avec l'Époux divin qui fondent la ferme espérance de tous ses vrais enfants, et qui empêchent que la douleur et la tristesse ne se transforment en découragement et pessimisme.

1) NÉCESSITÉ DE REVENIR À LA DÉFINITION TRADITIONNELLE DE LA VÉRITÉ

Tel est le titre d'un article étonnamment actuel du père Garrigou-Lagrange¹. Il faut en effet se rendre compte que le bouleversement

1. PÈRE GARRIGOU-LAGRANGE, *Nécessité de revenir à la définition traditionnelle de la vérité*, in « *Angelicum* » 3 (1948), pp. 185-198.

actuel n'a pas seulement impliqué la foi et le surnaturel, mais il a aussi touché la sphère naturelle de la raison. Puisque c'est à l'intelligence qu'il revient de croire², il est clair que tout bouleversement substantiel impliquant l'intelligence se répercute sur la foi. La fin propre et essentielle de l'intelligence est la vérité, laquelle est magistralement définie par saint Thomas d'Aquin comme « *adaequatio rei ad intellectum* »³, conformité de l'intelligence à la réalité. De cette adhésion (on pourrait même dire : adhérence) de l'intelligence au réel découlent, pour notre jugement, ses lois immuables (principe de non-contradiction, de causalité, de finalité). La dynamique de la conscience, clairement mise en lumière par saint Thomas, trouve son origine et son fondement dans l'ouverture à la réalité extérieure, dans l'être : « *illud quod primo intellectus concipit quasi notissimum et in quo omnes conceptiones resolvit est ens* »⁴. Sur ce texte comme sur d'autres traitant de ce sujet, on pourrait faire d'innombrables considérations de nature philosophique; ce qui nous intéresse ici, c'est simplement de réaffirmer, face à toute la confusion de la pensée moderne, que c'est dans l'étonnement (aristotélicien) de la constatation de l'existence d'une chose que naît la connaissance, et non dans le doute cartésien; la connaissance est ouverture à l'être et à ses lois, que l'intelligence trouve « hors de soi », elle n'est pas leur production ni leur position. L'intelligence est, par nature, ouverte et relative à l'être, comme la vue aux couleurs.

Pour qui n'est pas un familier de la philosophie, ces discours peuvent paraître des questions sans grande importance et sans rapport avec la crise actuelle. En réalité, le véritable problème de l'égarement de la pensée moderne est là; il réside dans la compréhension du rapport entre être et pensée : est-ce le premier qui fonde la seconde ou, comme le veut l'idéalisme, le contraire? Est-ce la pensée qui se conforme, ou, pour ainsi dire, obéit à la réalité, ou l'inverse? C'est ce que saint Pie X mit en lumière, avec une grande profondeur de réflexion, dans ses interventions contre le modernisme, comme l'affirma Marcel De Corte avec perspicacité : « *Le mal qui frappe l'homme individu [...], c'est le subjectivisme. L'intelligence renonce à son pouvoir de connaître les choses telles qu'elles sont en elles-mêmes, indépendamment de l'esprit qui les pense. Elle se prive du tremplin de la réalité : comment s'étonner, alors, qu'elle s'avoue incapable de s'élever jusqu'au Principe de la réalité? Mais, en s'exilant de la réalité, l'intelligence se replie automatiquement sur elle-même.*

Rien n'existera plus pour elle que ce qui se manifeste en elle : **non plus les choses elles-mêmes, mais les idées qu'elle se fait des choses. Ainsi, elle n'est plus sujette au réel, ni au Principe de réel. L'intelligence ne dépend**

plus que d'elle-même, de sa faculté de produire des idées, entités infiniment malléables, qui sont désormais soumises à sa puissance créatrice. Le monde est ce que je pense du monde »⁵.

Si la première action de l'intelligence n'est pas reconnue dans son ouverture au réel; si l'intelligence n'accepte pas d'avoir la réalité pour norme de son action, alors tout est mis – du moins potentiellement – en discussion : « *La vérité est l'accord de la pensée avec la réalité. Si le modernisme divorce de la réalité et du principe du réel, comment pourrait-il encore y avoir une seule vérité éternelle et nécessaire dans le domaine de la foi et dans celui de la vie sociale? [...] Formes et catégories sont des œuvres que la pensée a produites et qu'elle domine, dont elle peut en somme s'affranchir* »⁶.

Il est plus que jamais urgent d'avoir les idées claires sur ce qu'Hegel appelait le « commencement » de la pensée; sans cette clarté de fond, on ne peut rien construire de stable. L'autorité suprême de l'Église, le Souverain Pontife, devra tôt ou tard prendre acte du fait que, pour le bien de l'Église et la sauvegarde de l'ordre naturel, il faudra réaffirmer avec force et sur tous les tons ce point si essentiel, et prendre les positions qui s'imposent contre ceux qui minent le dogme et la vérité dans leur fondement, jetant les bases pour la réalisation du projet satanique « *eritis sicut Deus* » : « *Venant du subjectivisme, l'hérésie moderniste y retourne en détrônant Dieu et en mettant l'homme à sa place. [...] Puisque la conscience humaine n'est liée à rien qui la dépasse, elle ne peut atteindre Dieu qu'en elle-même* »⁷.

Dans le domaine théologique, accepter la révolution de la pensée moderne signifie miner à la base la possibilité d'entendre la doctrine catholique *eodem sensu eademque*, obligation précise pour tout catholique. Le père Garrigou-Lagrange, au terme de l'article cité ci-dessus, lança un appel vigoureux et précis : « *Ce qui est certain, c'est qu'il faut revenir à la définition traditionnelle de la vérité : adaequatio rei et intellectus, la conformité du jugement avec l'être extérieur et ses lois immuables. Les dogmes supposent cette définition [...]. Ce n'est pas par une option arbitraire, mais par sa nature même que notre intelligence adhère à la valeur ontologique et à la nécessité absolue des premiers principes comme lois de la réalité. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra maintenir la définition traditionnelle de la vérité que les dogmes supposent* »⁸. Cette raison, autrefois forte et humble, avec toutes les conséquences qui en découlent, est *conditio sine qua non* pour pouvoir construire sur le rocher et non sur le sable, et il n'y a pas de pires ennemis que ceux qui tentent de le nier ou de le cacher : voilà le premier point de départ nécessaire pour une vraie réforme de l'Église.

2) NÉCESSITÉ DE REVENIR AU FONDEMENT DE LA FOI

L'essence de l'acte de foi est l'**adhésion de l'intelligence aux vérités révélées par Dieu, en vertu de l'autorité de Celui qui révèle**. On ne croit pas parce que le contenu de la foi est évident, ni parce qu'il est en accord avec des aspirations et des exigences personnelles ou actuelles; la raison formelle de la foi est que c'est Dieu qui a révélé, et que le respect de l'intelligence lui est dû, car Il ne peut ni Se tromper ni nous tromper.

La Révélation divine nous est transmise et est clairement interprétée par le Magistère infallible de l'Église, auquel on doit un assentiment humble et filial, qu'il s'exprime dans sa forme extraordinaire ou dans sa forme ordinaire. Il n'est pas possible que l'Église se soit trompée en enseignant pendant des siècles une vérité ou en condamnant pendant des siècles une erreur. Par son origine divine, la foi a une certitude que la connaissance humaine la plus évidente ne peut pas avoir (une certitude, nous le répétons, due à Celui qui révèle, et non à l'évidence intrinsèque de ce qui est révélé). Et, toujours à cause de cette origine divine, qui-conque nie un seul article de foi sape la foi elle-même à la base, comme l'explique clairement saint Thomas : « *celui qui n'adhère pas, comme à une règle infallible et divine, à l'enseignement de l'Église, [...] celui-là n'a pas l'habitus de la foi. S'il admet des vérités de foi, c'est autrement que par la foi. [...] Il est clair aussi que celui qui adhère à l'enseignement de l'Église comme à une règle infallible, donne son assentiment à tout ce que l'Église enseigne. Autrement, s'il admet ce qu'il veut de ce que l'Église enseigne, et n'admet pas ce qu'il ne veut pas admettre, à partir de ce moment-là il n'adhère plus à l'enseignement de l'Église comme à une règle infallible, mais à sa propre volonté* »⁹.

Or il est clair que, en raison de la nature stable de la vérité et de Celui qui révèle, personne, ni au sein de l'Église ni en dehors, ne pourra jamais s'arroger le pouvoir d'enseigner quelque chose de différent ou même d'opposé à ce que l'Église a reçu de Notre Seigneur et transmis au cours des siècles. Sain Vincent de Lérins, à ceux qui craignaient qu'une telle affirmation empêche tout progrès dans l'Église, répondait ainsi : « *Il n'y aura jamais aucun progrès dans la religion et donc dans l'Église du Christ? Bien sûr, qu'il y aura un progrès, et même un progrès considérable! [...] Mais à condition qu'il s'agisse d'un vrai progrès pour la foi, et non d'un changement : il y a un progrès quand une réalité grandit tout en restant identique à elle-même, il y a un changement quand une chose se transforme en une autre* »¹⁰.

La deuxième nécessité pour résoudre la crise actuelle et relancer l'Église dans sa fécondité apostolique est de se débarrasser de tous ces positions qui prétendent introduire un changement par rapport à tous les enseignements du Magistère constant extraordinaire et ordinaire. Le dogme dans l'Église a

2. *Summa Th.*, II-II, q. II, a. 2, « *cum enim credere ad intellectum pertineat* ».

3. *I Sent.*, d. XIX, q. V, a. 1. La définition « *adaequatio rei et intellectus* » est équivalente.

4. *De Ver.*, q. I, a. 1.

5. M. DE CORTE, *La grande hérésie*.

6. *Ibidem*.

7. *Ibidem*.

8. PÈRE GARRIGOU-LAGRANGE, *Nécessité de revenir...*, cit. pp; 197-198.

9. *Summa Th.*, II-II, q. V, a. 3.

10. *Commonitorium*, XXXIII, 1-2.

connu un grand développement; mais cela est dû aux potentialités qui lui sont intrinsèques (les circonstances extérieures, comme le danger d'hérésie, n'ont été que des facteurs occasionnels). Il s'est agi, en d'autres termes, d'une pénétration de la vérité révélée et accueillie, pénétration qui a permis d'en tirer, avec l'aide de la raison, toutes les conséquences logiques. Ce qui se passe aujourd'hui, au contraire – que l'on considère par exemple la question de la liberté religieuse – constitue un changement causé par l'acceptation au sein de l'Église des **principes de la pensée moderne** (ici le principe de la liberté de conscience absolue), principes condamnés à plusieurs reprises par les Pontifes. Face à cela, il est nécessaire de reméditer mot pour mot ce que saint Vincent de Lérins exprima avec une étonnante actualité : « *Si l'on commence à mélanger le nouveau avec l'ancien, ce qui est étranger avec ce qui est familier, le profane avec le sacré, ce désordre se répandra rapidement partout, et rien dans l'Église ne demeurera intact, sans tache, et là où autrefois s'élevait le sanctuaire de la vérité pure et intacte, il y aura un lupanar d'erreurs sacrilèges et honteuses [...] L'Église du Christ, gardienne vigilante et prudente des dogmes qui lui ont été confiés, ne change jamais rien en eux, elle ne leur ajoute rien, ne leur retire rien : elle ne rejette pas ce qui est nécessaire, ni n'ajoute ce qui est superflu; elle ne se laisse pas prendre ce qui est à elle, elle ne s'approprie pas ce qui appartient aux autres [...] Voilà ce que l'Église a toujours fait au moyen des décrets conciliaires, y étant poussée par les innovations des hérétiques : transmettre à la postérité dans des documents écrits ce qu'elle avait reçu des pères par la seule tradition, résumant en des formules brèves une grande quantité de notions et, plus souvent, spécifiant en des termes nouveaux et appropriés une doctrine non nouvelle, pour une meilleure compréhension* »¹¹.

11. *Ibidem*, XXXIII, 15-16, 19.

CONCLUSIONS PRATIQUES

Il est clair, de l'aveu même du Pontife actuel, alors cardinal, que le Concile Vatican II constitue dans certains de ses textes (*Dignitatis Humanae, Gaudium et Spes, Unitatis redintegratio*, pour ne citer que les plus controversés) une nouveauté qui contredit le passé, une ouverture à ce « monde moderne » auquel l'Église s'était tant opposée jusqu'à Pie XII. Tant que l'on restera attaché à ces positions, qui n'ont pas droit de cité dans l'enseignement précédent de l'Église, une vraie renaissance de l'Église ne sera pas possible. On pourra tomber d'accord sur la dénonciation des abus, sur la condition misérable du monde catholique actuel, sur les inquiétudes au sujet du monde actuel..., mais sur le point le plus urgent et le plus important, c'est-à-dire le remède, on ne pourra qu'être aux antipodes de la vraie solution.

Sa Sainteté sait bien que la question de la tradition n'est pas différable plus longtemps; mais le point clé consiste à comprendre qu'il ne s'agit pas seulement de résoudre le « problème » de la Fraternité Saint Pie X. Accueillir officiellement le monde de la tradition signifie reconnaître que la solution à tous les problèmes qui affligent l'Église et le monde réside dans la **fidélité inconditionnelle à tout ce que l'Église nous a transmis sans altération jusqu'à aujourd'hui**. Ce n'est qu'ainsi, par un acte d'humble et confiant abandon à Dieu, défiant tous les calculs et les prévisions humains, que l'on pourra donner le jour non seulement à une restauration, mais aussi à vraie réforme de l'Église, qui portera avec elle toute la vivacité et le dynamisme dont elle a indubitablement besoin.

Il ne faut pas craindre de réaffirmer tout ce que l'Église a toujours enseigné; peu importe que ces principes sonnent faux aux oreilles déformées de la mentalité moderne. Il faut être fidèles à Notre Seigneur et à son Église, et non au monde et à ses attentes. La seule vraie charité que nous pouvons faire à ce monde égaré est d'être fidèles à la tradition de l'Égli-

se; d'enseigner à nouveau sans crainte tout ce qui nous a été transmis, en nous appuyant exclusivement sur l'aide de Dieu.

Isaïe prophétisait : « *Malheur à ceux qui descendent en Égypte pour y chercher du secours, qui s'appuient sur les chevaux, qui mettent leur confiance dans les chars parce qu'ils sont nombreux, et dans les cavaliers parce qu'ils sont un très grand nombre, mais qui ne regardent pas vers le Saint d'Israël, et ne cherchent point Yahvé. [...] Car ainsi m'a dit Yahvé : "Comme rugit le lion, le lionceau sur sa proie, bien que se rassemble sur lui tous les bergers, il ne se laisse pas effrayer par leurs cris, ni troubler par leur nombre; ainsi Yahvé des armées descendra pour lutter sur la montagne de Sion et sur sa colline. [...] Il protégera Jérusalem; il protégera et sauvera, il épargnera et délivrera* »¹².

C'est seulement par le courage de la fidélité à ce que le monde considère comme sottise, folie, fanatisme, mais qui est au contraire, pour paraphraser saint Paul, sagesse et puissance de Dieu, que l'on instaurera le Règne des Cœurs de Jésus et de Marie. Face aux terribles menaces et aux tristes réalités que nous avons sous les yeux, il n'y a qu'un chemin à parcourir : « **De la foi, mes frères, plus de foi!** »¹³.

C'est cet acte de foi courageuse que nous attendons du souverain Pontife et qui, seul, pourra faire renaître l'Église plus belle et resplendissante que jamais.

Brunone

12. *Is.*, XXXI 1, 4-5.

13. L. ORIONE, *Au nom de la divine Providence*, Milan Piemme, 1994, p.30.

LE « VIRAGE HISTORIQUE » DE LA RÉFORME LITURGIQUE : UN LIVRE INTERVIEW DU FRANCISCAIN R. FALSINI

Un recueil d'entretiens¹ avec le père Rinaldo Falsini vient de sortir en librairie. Le franciscain raconte les années de sa formation, son « entrée » dans le mouvement liturgique, son point de vue sur le décret conciliaire sur la liturgie et ses perspectives pour l'avenir. On y trouve une série d'informations et de réflexions qu'il est utile de prendre en considération.

Il semble particulièrement opportun de s'arrêter sur les aspects qui aident à évaluer d'un côté le chemin déjà parcouru par la

« réforme liturgique », et de l'autre à préciser les contours de ce qui « mijote » en attendant d'être assimilé puis mis en œuvre sans produire de déchirements brutaux, et donc sans provoquer de réactions hostiles à la stratégie progressiste.

CONTINUITÉ OU « VIRAGE HISTORIQUE » ?

À peine était-il imposé par « le haut » que le nouveau rite de la Messe provoquait désorientation et mécontentement généraux. Ce « peuple de Dieu » dont on parle tant s'est retrouvé contraint d'accepter une réforme qu'il n'avait jamais désirée, bien que les liturgistes affirment avoir tout fait pour des raisons « pastorales », pour libérer le peuple

chrétien opprimé par la tyrannie du cléralisme et du rubricisme baroque.

Les « réformateurs » ont donc dû commencer à se fabriquer un arsenal de défense de leur position face aux critiques des « traditionalistes ». Le *leitmotiv* de ces apologies de la nouvelle Messe est que chacune des modifications apportées au Missel de saint Pie V ne constituerait pas de rupture avec la Messe tridentine; par conséquent, la réforme n'aurait pas introduit d'éléments contraires à la *lex credendi* ou du moins dangereux pour elle. On justifie par exemple l'élargissement de la liturgie de la Parole comme un soulignement légitime d'un élément déjà présent dans le Missel de saint Pie V.

1. *Réforme liturgique et Vatican II : un témoin raconte. Rinaldo Falsini s'entretient avec G. Monzio Compagnoni*, Milan, Ancora, 2005.

Les liturgistes les plus ouvertement progressistes, toutefois, font preuve d'une plus grande cohérence. Ils reconnaissent que ce qui est né avec la réforme liturgique est quelque chose de nouveau, de profondément différent de ce qui existait avant. Et ils affirment cela avec compétence, car ils savent bien que la réforme qui vit le jour en 1969 est en réalité le fruit d'un long travail commencé dans les années 1920, et qui mûrit au sein de ce l'on appelait le « mouvement liturgique ». Falsini peut donc affirmer avec raison : « *Je crois que beaucoup n'ont pas compris à fond les lignes du Concile, sa volonté innovatrice. Ils n'ont pas compris que c'était un véritable virage historique* »². Voyons les motivations d'une telle affirmation.

L'ORIENTATION THÉOCENTRIQUE DE LA LITURGIE CATHOLIQUE

En janvier 1945, dans le premier numéro de la revue *Ma Maison-Dieu*, l'un des pionniers du mouvement liturgique, le bénédictin dom Lambert Beauduin, écrivit un article-programme qui contenait déjà tous les éléments d'une subversion du sens liturgique catholique, subversion construite sur une fausse ecclésiologie, mais qui en l'espace de vingt ans allait rencontrer l'assentiment des plus hautes autorités ecclésiastiques.

Dans la perspective des pères du renouveau liturgique authentiquement catholique, en particulier saint Pie X et dom Prosper Guéranger, il est un élément qui caractérise la physionomie du culte catholique : toute l'action liturgique s'oriente vers la glorification de Dieu, son adoration, et donc l'oubli de soi. Par conséquent, la participation active des fidèles, invoquée d'abord par saint Pie X dans le *motu proprio* « *Tra le sollicitudini* » puis par Pie XII dans *Mediator Dei*, consiste principalement à entrer dans cette dynamique du culte catholique, toute orienté vers Dieu ; une dynamique en quelque sorte extatique, au sens littéral du terme (sortir de soi). On comprend donc que, dans la conception catholique de la Messe, la finalité didactique et parénétique soit subordonnée à cet aspect premier et – ce qui est encore plus important – qu'elle prenne forme à partir de cette orientation. Les âmes qui se laisseront modeler par l'esprit liturgique catholique adopteront ce comportement intérieur désigné par Notre Seigneur comme la seule façon d'accéder au Père : l'adoration en esprit et en vérité. Elle pénétreront toujours plus et toujours mieux dans l'adoration permanente que l'Église porte à son Époux, et elles orienteront toute leur existence vers Dieu, devenant « un sacrifice saint et agréable à Dieu ».

Il est évident que cette conception de la liturgie s'enracine dans une ecclésiologie éminemment verticale (comme elle doit l'être) : la perspective de l'Église comme Corps mystique du Christ, où l'essence fondamentale de chaque baptisé est d'être relié à la Tête, le Seigneur Jésus, et en Lui à la Sainte Trinité. Ce n'est que grâce à cette réalité profonde, christocentrique et théocentrique, que l'on peut

aussi parler de la dimension horizontale de l'Église³.

LE RENVERSEMENT DE L'ORDRE

Ce à quoi nous avons assisté, avec la réforme liturgique, c'est avant tout un renversement de l'ordre : on a tellement insisté sur la fonction didactique et pastorale de la liturgie qu'on en a fait sa fin première. Il suffit de jeter un simple coup d'œil à la nouvelle messe pour s'en rendre compte. Nous ne disons pas que la dimension verticale a disparu, mais qu'elle a été pour ainsi dire détrônée par la dimension pastorale. Et quand les fins sont inversées, le résultat n'est plus le même.

Il n'y a donc pas à s'étonner que le franciscain Rinaldo Falsini, formé à l'école théologico-liturgique qui a conduit à la nouvelle Messe, en arrive à des affirmations telles que celle-ci : « *Dans la célébration, nous semblons tous statufiés, souvent, il n'y a pas de vraies possibilités d'expression, il n'y a pas la moindre place pour cela [...]. Dans certaines églises les prêtres [...] ont prévu un espace pour la connaissance mutuelle, après quoi on se regroupe et on passe à l'action liturgique. Mais tout cela se passe dans le même lieu, qui n'est pas conçu comme "lieu saint", mais comme "domus ecclesiae". Entrer dans le "lieu saint", dans le "lieu mystique" ne sert à rien, au contraire cela aliène* »⁴.

Avant d'affirmer que Falsini est quelqu'un d'excessif, et que tout cela n'est qu'un abus de la vraie réforme liturgique, il convient de faire une petite réflexion d'ordre philosophique. Quand un sujet pose une action, il ne peut pas vouloir en même temps deux fins premières ; l'une des deux tend nécessairement à prévaloir sur l'autre, et la subordonne. Prenons un exemple concret, hélas très actuel. La nouvelle théologie de Vatican II a conduit à la mise à égalité des fins du mariage. Il n'y a plus une fin première (procréative) et une fin secondaire (unitive), mais deux fins – nous dit-on – toutes deux premières. Cette conception, qui est à la fois une absurdité morale et une violation de l'ordre établi par Dieu, a entraîné la conséquence prévisible de la dénaturation du mariage, et donc à sa crise. Il est arrivé la même chose dans la liturgie. Le fait d'avoir attribué à la fin didactique un poids excessif, au détriment de la fin théocentrique, a causé un désordre qui a atteint la nature même de la liturgie. Le résultat de ce désordre n'est plus – et ne peut plus être – la conception catholique de la liturgie ; ce qui en résulte est une réalité différente. Mais alors, une fois ce passage légitimé, quelle sera la limite de ce processus ? Si l'on nous répond de façon positiviste : « les décisions de l'autorité », alors il faut dire que c'est justement la stratégie que dom Beauduin utilisa *illo tempore*, et qui a mené à la réforme liturgique : « *Il sera nécessaire de procéder par voie hiérarchique : ne pas prendre plus d'initiatives pratiques qu'il ne soit légitime-*

ment permis, mais plutôt préparer l'avenir en inspirant le désir et l'amour des richesses contenues dans l'ancienne liturgie [...]. Nous devons procéder méthodiquement, en faisant circuler des travaux populaires mais sérieux. Nous devons aussi souligner les aspects moraux et pratiques, comme la communion fréquente, le jeûne eucharistique, les horaires de la Messe : l'Église n'a pas peur de changer sa discipline pour le bien de ses enfants ». En substance : créer graduellement une nouvelle mentalité et contraindre ensuite l'autorité à prendre acte de la situation modifiée sous ses yeux.

Pour apprécier correctement la réforme liturgique, il est donc nécessaire de se rendre compte qu'elle n'a pas visé simplement l'introduction de changements isolés, mais la modification de l'ordre des fins ; un changement, donc, beaucoup plus profond et radical, aux conséquences incalculables. Il est par conséquent nécessaire d'acquiescer un regard synthétique sur la réforme liturgique, pour que soit révélé le sens de chaque modification particulière, un sens qui, sans trop d'ambiguïté, nous a été déclaré à plusieurs reprises par les précurseurs et les artisans de la réforme elle-même.

AUX RACINES DE L'« ARCHÉOLOGISME », UNE CONCEPTION NON CATHOLIQUE DE L'ÉGLISE

L'Église, en elle-même, grâce à l'assistance du Saint Esprit, demeure au cours des siècles toujours pure et sans tache ; de même, les dogmes qu'elle garde et la liturgie qu'elle célèbre sont fidèlement transmis, sans variations mais en même temps avec un développement homogène. Une conséquence de cette vérité est qu'il ne peut y avoir de sauts ni de « virages historiques » au cours des siècles.

Le « dogme » de tout protagoniste de la révolution liturgique serait donc impensable (et inacceptable) pour dom Guéranger comme pour saint Pie X. Ce « dogme » a été qualifié par Pie XII d'« archéologisme ». Il s'agit de l'affirmation – une véritable manie, nous dit *Mediator Dei* – selon laquelle, pour redécouvrir le sens vraiment chrétien de la liturgie, il serait nécessaire de remonter aux temps de l'Église primitive. Tout ce qui s'est passé après n'aurait été qu'un éloignement, sinon une trahison de l'esprit liturgique des origines. Il ne s'agit donc pas simplement d'un amour pour les origines de l'Église, ni de simple érudition. Le vice de l'archéologisme est encore une fois de nature ecclésiologique. L'Église, en substance, aurait pendant des siècles égaré l'authentique sens liturgique, pour ne le retrouver qu'aujourd'hui, grâce, bien évidemment, au travail des « liturgistes ». Dans le texte de Falsini figurent des pages emblématiques à ce sujet, consacrées précisément au récit de sa redécouverte des Pères de l'Église et à la (pseudo) constatation de la distance et de la divergence entre leur façon de comprendre la liturgie et celle, par exemple, du Concile de Trente.

Peut-être tout le monde ne s'en rend-il pas compte, mais l'âme de la réforme liturgique, celle qui donne justement leur forme à toutes les modifications apportées à la liturgie traditionnelle, c'est précisément cette vision

3. Il nous semble utile de rappeler, à cet égard, que ce n'est pas par hasard que PIE XII, pour remédier à la diffusion des erreurs, fit précéder l'encyclique *Mediator Dei* sur la liturgie de l'encyclique *Mystici Corporis* sur l'Église.

4. *Ibidem*, p. 91.

2. *Ibidem*, pp. 74-75.

faussée de l'Église ; c'est la nécessité présumée de devoir remonter à grand-peine les siècles pour pouvoir retrouver la source cristalline de l'esprit liturgique, source asséchée ou polluée au cours des siècles (au mépris de l'infailibilité de l'Église).

Face au désastre du nouveau rite de la Messe et à une connaissance plus précise de la vraie dynamique de la réforme liturgique, certaines personnes admettent que la modalité et les intentions de la réforme sont objectivement en opposition avec les principes catholiques. Mais – ajoutent-elles – une chose sont les intentions, une autre chose est le résultat. Or, demandons-nous, si l'âme de la réforme est viciée, comme nous l'avons vu, comment est-il possible que le résultat obtenu ne soit pas contaminé par ce vice ? Si, par impossible, on unissait à un corps une âme différente de celle qui lui a toujours été unie, on maintiendrait certainement les apparences du premier homme, mais l'identité profonde de l'individu, qui est donnée par l'âme, serait changée. On n'aurait donc plus la même personne mais bien une autre, totalement et essentiellement différente de la première. C'est ce qui s'est passé pour la réforme liturgique : on a voulu maintenir une structure semblable à la liturgie traditionnelle, pour éviter des oppositions et des contestations, mais en introduisant un « esprit » différent, qui s'éloigne effroyablement de l'esprit catholique.

LE BOULEVERSEMENT DES PROPORTIONS

Nous avons vu que la modification de l'ordre des fins de la liturgie a produit une réalité différente ; nous avons également vu que l'on obtient le même effet quand c'est l'âme même de la liturgie qui est frappée.

Le troisième élément à prendre en considération pour comprendre la réforme liturgique est le bouleversement des proportions entre les parties. Reprenons un exemple très clair considéré par Falsini lui-même : « *Le Concile affirme l'importance de la Parole dans la célébration [...]. Il s'agit du dépassement de la vision protestante, qui place tout sur le versant de la Parole absolue, mais aussi de la vision catholique, étant donné que l'on souligne la vision unitaire qui doit unir Parole et liturgie* »⁵. Qu'affirme Falsini ? Que les modifications apportées à la partie didactique de la Messe, aujourd'hui appelée liturgie de la Parole, ont comporté un « dépassement » de la « conception catholique » de la Messe. En pratique, ce que l'on a aujourd'hui est quelque chose de non catholique, par rapport à ce que l'on avait avant. En toutes choses, en effet, on a des proportions, et les proportions ont leurs raisons (d'ordre fonctionnel, esthétique...) ; la monstruosité est le bouleversement de cet équilibre. Qui trouverait normal un homme à trois têtes, avec un seul œil ou quatre jambes ? Qui ne se rendrait pas compte de la monstruosité d'un homme qui aurait, par exemple, les oreilles à la place de la bouche ?

Et pourtant, face au bouleversement des parties de la sainte Messe et de leurs proportions dans le tout, on s'obstine à affirmer la légitimité

du résultat obtenu. Falsini, en cela, voit beaucoup mieux que beaucoup d'autres : l'accroissement de la partie didactique, la réduction drastique de l'Offertoire, l'élimination des rites introductifs, etc. ont conduit ni plus ni moins à un « dépassement » de la conception catholique de la Messe. Ce que l'on a créé, c'est autre chose que ce que l'Église a toujours gardé et transmis de génération en génération.

PERSPECTIVES RÉFORMATRICES POUR L'AVENIR LEUR ENNEMI : RATZINGER

Après cette série de réflexions, dont nous espérons qu'elles ont mis en lumière le renversement structurel de la liturgie catholique, on ne peut pas être surpris des propositions avancées par Falsini. Celui-ci est « convaincu qu'il y ait eu, dans le renouveau liturgique, un authentique passage du Saint Esprit. Je ne suis pas pour autant convaincu que son action soit terminée ; je crois au contraire qu'elle vient juste de commencer, malgré la tentation naturelle de résister à cette action par un retour en direction du passé, mais aussi celle de la rendre inutile par une compréhension et une mise en œuvre superficielles du décret conciliaire [...]. Le virage historique vient juste de commencer, et je souhaite que Dieu continue de susciter le même Esprit pour qu'il poursuive son action. Il faut souhaiter qu'il ne trouve pas trop d'obstacles »⁶. Et l'un de ces obstacles, pour Falsini, serait justement le Pape actuellement régnant : « *le cardinal Ratzinger est opposé à une conception "active" de participation : il accepte la constitution liturgique, mais il critique avec force l'application de la réforme ; il ne pense qu'au passé, pour lui la restauration n'est qu'un ravalement de façade, et la liturgie est quelque chose de non historique ; pour lui la participation est la participation intérieure, l'adoration, mais pas la participation extérieure* »⁷.

Falsini, donc, bien conscient de la portée réelle de la réforme liturgique, ouvre la voie à quelques nouvelles réformes, qui peuvent peut-être sembler aujourd'hui encore un peu excessives, mais qui – l'histoire le montre : voir par exemple le cas de la communion dans la main – si l'on ne change pas radicalement de cap, entreront dans les habitudes liturgiques. Parmi les idées phares de Falsini se trouve la proposition d'une réforme de la célébration de la pénitence « *le seul sacrement [si seulement c'était vrai !] qui soit en pleine crise : l'assemblée en écoute de la Parole manque totalement [?!], alors que c'est la donnée première [même dans la confession !] ; ainsi cela devient un fait purement juridique ; il n'y a plus rien de célébratif* »⁸. Autre perle : « *l'exercice des ministères par les femmes est*

un faux problème. Il suffit de voir la question des servants : encore aujourd'hui, ce que les femmes font [et qu'elles ne devraient pas faire !] n'est qu'une concession, ce n'est pas un droit, il n'y a pas de reconnaissance de leur rôle. C'est donc la vision sexiste de l'Église qui a prévalu [...] »⁹. Ne manquent pas non plus les requêtes demandant au « président » – pour nous, chrétiens, le prêtre – de ne pas se mettre trop au centre de l'attention, volant ainsi sa place à la « ministérialité » des laïcs, ni celles qui prévoient un moment de rencontre de la communauté après la célébration de la Messe, si possible dans le même lieu que celui où elle a été célébrée.

À vrai dire, ce ne sont pas ces propositions qui effraient. Ce qui nous laisse stupéfaits et pensifs, c'est l'incompréhension manifestée par ceux qui devraient au contraire comprendre quelles sont les réelles intentions de la réforme liturgique, une réforme qui a déjà subverti essentiellement le culte catholique (et qui, pour cette raison, est inacceptable), et qui promet de ne pas vouloir s'arrêter en chemin.

Lanterius

9. *Ibidem*, p. 73.

COURRIER DE ROME

Édition en Français du Périodique Romain
Sì Sì No
Directeur : R. Boulet
Rédacteur : Abbé de Taveau
Adresse : B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex
N° CPPAP : 0408 G 82978
Imprimé par
Imprimerie du Pays Fort
18260 Villegenon
Direction
Administration, Abonnement
Secrétariat
B.P. 156
78001 Versailles Cedex
E-mail : courrierderome@wanadoo.fr
Correspondance pour la Rédaction
Via Madonna degli Angeli, 14
Italie 00049 Velletri (Rome)

Abonnement

- **France :**
 - de soutien : 40 , normal : 20 ,
 - ecclésiastique : 8
- Règlement à effectuer :
 - soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France,
 - soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.
- **Suisse :**
 - de soutien : CHF 100, normal CHF40
 - ecclésiastique : CHF 20
- Règlement :
 - Union de Banques Suisses - Sion
 - C / n° 891 247 01E
- **Étranger (hors Suisse)**
 - de soutien : 48 ,
 - normal : 24 ,
 - ecclésiastique : 9,50
- Règlement :
 - IBAN : FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057
 - BIC : PSST FR PPP AR

6. *Ibidem*, p. 19.

7. *Ibidem*, pp. 71-72. FALSINI n'épargne pas quelques autres estocades à Ratzinger : « *Je ne peux pas oublier la double déclaration du cardinal Ratzinger en 1997 à propos de l'interdiction par Paul VI de l'usage du missel de Pie V – définie comme un erreur tragique, car ce livre représente l'authentique tradition de la foi et de la liturgie de l'Église – et le jugement sur le missel de Paul VI, comme un produit d'érudition de spécialiste et de compétence juridique. Ma réponse fut : présomption et incompétence* » (p. 102).

8. *Ibidem*, p. 72.

5. *Ibidem*, p. 64.



Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

sì sì no no

« Que votre OUI soit OUI, que votre NON soit NON, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XXXVI n° 282 (472)

Mensuel - Nouvelle Série

Octobre 2005

Le numéro 3€

LE CONCILE VATICAN II EN QUESTION QUELQUES LIGNES DE RÉFLEXION SUR LA VALEUR DES DOCUMENTS DE VATICAN II

Symposium Théologique de Paris - Octobre 2005

CHAPITRE PREMIER : LE « STATUS QUESTIONIS »

Au cours de ces derniers mois, en Italie, on a vu resurgir le débat au sujet du Concile Vatican II et de son interprétation grâce à deux publications importantes, deux livres qui adoptent des positions opposées. Il s'agit de *Le Concile Œcuménique Vatican II. Contrepoint pour son histoire*¹, ouvrage qui rassemble les interventions de Mgr Agostino Marchetto, actuellement Secrétaire du Conseil Pontifical de la Pastorale pour les Migrants et les Itinérants, au sujet de l'interprétation des textes conciliaires, et de la *Brève histoire du Concile Vatican II*², un abrégé de la célèbre *Histoire du Concile Vatican II* en cinq volumes, par le prof. Giuseppe Alberigo, chef de l'Institut pour les Sciences religieuses de Bologne.

Pourquoi s'intéresser à la publication des énièmes ouvrages sur le Concile Vatican II? Nous l'avons dit : ces deux textes constituent une sorte de manifeste des deux positions opposées sur le Concile, opposition ouvertement reconnue par les auteurs eux-mêmes, qui n'ont pas hésité à se lancer des critiques réciproques.

On connaît bien la ligne de « l'école » dossettienne de Bologne, qui s'est imposée un peu partout dans le monde catholique et non catholique; celle-ci voit dans le Concile une nouvelle Pentecôte pour l'Église, un nouveau passage du Saint-Esprit, qui aurait fait retrouver à l'Église l'authenticité du message chrétien, qu'elle avait égaré au cours des siècles³. Dans cette perspective, le Concile aurait amorcé un processus de renouvellement, de modernisation (*aggiornamento*), d'ouverture au monde jamais vu auparavant, en mesure

d'effacer des années d'opposition obscurantiste de l'Église au monde moderne. Un événement, donc, en discontinuité avec le passé, chargé de nouveautés radicales, mais aussi un événement qui a marqué le commencement d'un processus de renouveau qui ne doit pas se limiter à la seule application des décrets conciliaires, mais qui doit inciter à continuer le processus de modernisation commencé lors du Concile. C'est la célèbre fidélité à « l'esprit du Concile », c'est-à-dire la fidélité à l'idéal d'*aggiornamento* continu.

L'affirmation du prof. Alberigo, à cet égard, est très claire : « La priorité du fait "Concile", en tant qu'événement qui a réuni une assemblée de plus de deux mille évêques, apparaît plus forte, même par rapport à ses décisions, qui ne peuvent pas être lues comme des règles froides et abstraites, mais comme une expression et un prolongement de l'événement lui-même »⁴.

Cette théorie d'un nouveau commencement dans l'Église est à juste titre attaquée par Mgr Marchetto : « Si, dans l'Église, l'"événement" n'est pas tant un fait important qu'une rupture, une nouveauté absolue, la naissance pour ainsi dire d'une nouvelle Église, une révolution copernicienne, le passage, en somme, à un autre Catholicisme... cette perspective ne pourra et ne devra pas être acceptée, précisément en raison de la spécificité catholique »⁵.

Nous ne pouvons qu'approuver le principe selon lequel, dans l'enseignement de l'Église, il ne peut rien y avoir de réellement nouveau parce que l'Église, comme l'enseigne magistralement saint Vincent de Lérins, « dans sa sage fidélité aux doctrines anciennes, ne cherche, avec un zèle suprême,

La nouvelle édition du livre
**MAÇONNERIE
ET SECTES SECRÈTES**

(*Épiphanius*)

est disponible et peut être commandée
au Courrier de Rome

800 pages, au prix de 39,5 €

me, à faire que ceci : perfectionner et affiner ce qu'elle a reçu des anciens sous forme d'esquisse; consolider et renforcer ce qui a déjà été exprimé avec précision; garder ce qui a déjà été confirmé et défini ». Toutefois, il nous faut émettre au moins une critique précise à l'encontre de la position de Marchetto, saluée avec enthousiasme par le cardinal Ruini, et partagée à la fois par Jean-Paul II et par le Pontife actuel, tous deux partisans d'une lecture du Concile « à la lumière de la Tradition ».

Mgr Marchetto accuse à plusieurs reprises la ligne d'interprétation de l'école de Bologne d'être « idéologique », c'est-à-dire de lire le Concile selon le critère préconçu de l'événement en rupture et en discontinuité avec le passé. Alberigo et ses collaborateurs s'arrêteraient ainsi arbitrairement sur les textes du Concile qui soulignent le plus le moment de la nouveauté, oubliant en revanche ceux qui manifestent la continuité avec la Tradition⁶. À cette perspective, Mgr Marchetto oppose celle - à son avis plus fidèle aux intentions des pères conciliaires eux-mêmes - qui considère le Concile comme un tout⁷. Dans cette optique, on comprendrait que, dans les textes conciliaires « il y a eu en somme un *aggiornamento*... la coexistence de *nova et vetera*, de fidélité et d'ouverture, comme le démontrent, du reste, les textes approuvés en Concile, tous les textes »⁸.

1. A. MARCHETTO, *Il Concilio Ecumenico Vaticano II. Contropunto per la sua storia*, Cité du Vatican, Libreria Editrice Vaticana, 2005.

2. G. ALBERIGO, *Breve storia del Concilio Vaticano II*, Bologne, Il Mulino, 2005.

3. Cf. G. ALBERIGO, *Brève histoire...*, cit., p. 163.

4. *Ibidem*, p. 12. Voir aussi cette affirmation de l'auteur, placée en conclusion du livre, et donc plus lourde de sens : « Le repli sur soi de l'impulsion conciliaire impliquerait une déception très large, qui gâcherait un exceptionnel mouvement d'attente et de disponibilité, une authentique occasion historique » (p. 176).

5. A. Marchetto, *Le Concile Œcuménique Vatican II*, cit., p. 381.

6. Cf. *Ibidem*, p. 359.

7. Cf. *Ibidem*, p. 375.

8. *Ibidem*, p. 386.

Une telle affirmation est en soi problématique, car c'est justement sur les *nova* que se pose la question. Il ne sert à rien de démontrer qu'il y a des textes en continuité avec l'enseignement de toujours (ce que personne n'a jamais discuté); le problème est au contraire la présence d'éléments nouveaux et illégitimes, qui proviennent de la pensée moderne, condamnée à plusieurs reprises, et non d'un approfondissement du *depositum fidei*. Mais ce problème, à lui seul, mériterait d'être traité à part, et il a déjà fait l'objet d'un nombre considérable d'études.

Nous disions que Mgr Marchetto accuse l'école de Bologne d'idéologisme. Mais en un certain sens, c'est ce même Mgr Marchetto qui tombe à son tour dans une sorte d'idéologisme, lorsqu'il affirme : « L'événement, donc, est un synode œcuménique... il n'y a donc pas à considérer comme un préjugé le fait de l'analyser comme tel, à partir de ce qu'il est pour la foi catholique, même avec son caractère propre, qui ne peut contredire ce que d'autres Conciles œcuméniques ont défini »⁹.

Par cette affirmation, Mgr Marchetto présuppose ce qu'il devrait au contraire démontrer, à savoir que le Concile Vatican II jouit de l'infaillibilité qui a caractérisé les Conciles œcuméniques précédents et, par conséquent, qu'il ne peut rien contenir qui soit en contradiction non seulement avec les définitions des autres Conciles, mais aussi avec tout le Magistère ordinaire précédent.

Voilà le point déterminant, la clé de voûte qui soutient toute l'argumentation.

Cette question est d'une grande importance et ne souffre pas d'être éludée; elle afflige la conscience de nombreux catholiques, qui font de la fidélité au Concile Vatican II un problème de conscience, et considèrent que la présence d'éléments discutables dans les textes du Concile pourrait en quelque sorte saper le dogme de l'infaillibilité du Pape, ou mettre en discussion la continuité de l'enseignement de l'Église. L'acuité avec laquelle ce problème est ressenti se manifeste également dans le fait que le livre de Mgr Marchetto a déjà fait l'objet d'une réédition, quelques mois après sa première publication.

Il est clair que la question centrale est celle de la valeur des documents du Concile. L'intention de notre intervention est de répondre aux interrogations les plus répandues : les enseignements d'un Concile œcuménique (ici Vatican II) jouissent-ils *ipso facto* de l'infaillibilité? Quelles sont les conditions pour qu'un enseignement soit infaillible? Est-il possible de mettre en discussion un enseignement officiel de la hiérarchie catholique?

La conclusion à laquelle nous sommes arrivés, et que nous tenterons de présenter, s'articule de la manière suivante :

Le Concile Vatican II :

- 1) **quant à la valeur des documents : peut être mis en discussion;**
- 2) **quant au contenu des documents : doit être mis en discussion;**
- 3) **quant aux conditions actuelles : doit être mis entre parenthèses.**

CHAPITRE DEUXIÈME : QUÆSTIO DE QUIBUS NUMQUAM FALLITU (DE L'INFAILLIBILITÉ)

S'interroger sur la valeur des documents du

Concile implique une réflexion plus générale *de potestate Magisterii*.

Aujourd'hui, dans le monde catholique et non catholique, sont répandues deux positions extrêmes, toute deux erronées et dangereuses; positions que nous pouvons considérer comme les deux principales objections à notre thèse¹⁰.

2.1 Videtur quod

Ob. 1 : Il y a ceux que nous pourrions appeler les « infaillibilistes », qui considèrent qu'aucune déclaration officielle, à plus forte raison si elle est exprimée sous la forme extraordinaire d'un Concile, ne peut être mise en discussion, de quelque façon que ce soit. Ils se réfèrent souvent à l'obéissance aveugle ignacienne, selon la célèbre expression *perinde ac cadaver*, ou citent la treizième règle du *sentire cum Ecclesia* tirée des Exercices de St Ignace : « Pour ne nous écarter en rien de la vérité, nous devons toujours être disposés à croire que ce qui nous paraît blanc est noir, si l'Église hiérarchique le décide ainsi. Car il faut croire qu'entre Jésus-Christ, notre Seigneur, qui est l'Époux, et l'Église, qui est son Épouse, il n'y a qu'un même Esprit qui nous gouverne et nous dirige pour le salut de nos âmes, et que c'est par le même Esprit et le même Seigneur qui donna les dix commandements qu'est dirigée et gouvernée notre Mère la sainte Église »¹¹.

C'est sur la même ligne que semble se placer cette affirmation catégorique de Pie XII : « Que si dans leurs Actes, les Souverains Pontifes portent à dessein un jugement sur une question jusqu'alors disputée, il apparaît donc à tous que, conformément à l'esprit et à la volonté de ces mêmes Pontifes, cette question ne peut plus être tenue pour une question libre entre théologiens »¹².

À ce point, n'apparaissent que deux solutions : ou bien s'aligner sur les déclarations des Pontifes, en les considérant en continuité avec l'enseignement des prédécesseurs, même si le contraire est évident¹³, ou bien considérer que le siège est vacant.

Ob. 2 : Il y a ensuite ceux qui limitent l'infaillibilité aux décisions *ex cathedra*, laissant sur les autres déclarations une liberté de jugement. Pour ceux-là, en général, l'infaillibilité concerne uniquement le pape dans l'acte de définir une doctrine en matière de foi et de morale, c'est-à-dire quand l'objet a trait aux vérités révélées par Dieu, clairement liées à la Révélation (*de fide*) et / ou quand il parle solennellement. Le texte clé de référence est celui du Concile Vatican I : « le Pontife Romain, quand il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire

10. Note méthodologique importante : nous construisons notre argumentation, dans ce deuxième chapitre, selon le schéma classique de la *Summa Theologiae*, dont la clarté logique et explicative est inégalée. Nous présentons les *videtur quod*, c'est-à-dire les possibles objections à la thèse (abrégées par le sigle « *ob.* » suivi du numéro correspondant), qui seront résolues à la fin (sigle « *ad.* » suivie du numéro correspondant). Entre ces deux moments, nous développerons le *corpus* de l'argumentation.

11. SAINT IGNACE DE LOYOLA, *Exercices spirituels*, § 365.

12. Pius PP. XII, *Humani generis*, 12 août 1950.

13. Je me souviens que l'un de mes amis, bien connu en Italie pour ses positions conservatrices, me répondit un jour, face aux preuves d'oppositions évidentes entre les positions de Jean-Paul II et celles de ses prédécesseurs : « J'adopte, par rapport aux encycliques de Jean-Paul II, le comportement que *Dei Filius* recommande face à d'apparentes oppositions entre la foi et la raison : *puisque'il ne peut pas y avoir d'opposition*, je considère que l'opposition n'est qu'apparente, même si pour l'instant on n'arrive pas à le démontrer ».

quand, accomplissant son office de pasteur et de docteur de tous les chrétiens, il définit en vertu de sa suprême autorité apostolique, qu'une doctrine en matière de foi ou de morale doit être admise par toute l'Église, jouit... de cette infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que son Église fût dotée, quand elle définit une doctrine concernant la foi ou la morale »¹⁴. En conséquence, les autres déclarations, c'est-à-dire aussi bien celles qui n'ont pas de lien direct avec la dogmatique et la morale que celles qui émanent d'encycliques, condamnations, etc., n'auraient aucun caractère contraignant, sinon temporairement.

On rencontre cette position à plusieurs niveaux, du simple fidèle à la haute hiérarchie, spécialement parmi les défenseurs du Concile Vatican II. Ceux-ci, en effet, bien qu'ils constatent des oppositions théoriquement insolubles entre les textes de Vatican II et certains enseignements des Papes précédents, spécialement ceux qui concernent les condamnations des différents aspects de la modernité (cf. la célèbre affirmation de celui qui était alors le cardinal Ratzinger au sujet de *Gaudium et Spes*, qualifiée de « contre-syllabus »), considèrent ces derniers comme des déclarations révisables, dans lesquelles l'Église n'a pas engagé la plénitude de son autorité.

2.2 Sed contra

1. « L'infaillible garantie de l'assistance divine n'est pas limitée aux seuls actes du Magistère solennel; elle s'étend aussi au Magistère ordinaire, sans toutefois en recouvrer ni en assurer **de la même façon** tous les actes »¹⁵.

2. Pour l'infaillibilité du pape seul et du Magistère ordinaire de l'Église « il faut que la vérité enseignée soit proposée comme déjà définie ou comme ayant toujours été crue ou admise par l'Église, ou comme attestée par l'accord unanime et constant des théologiens comme vérité catholique »¹⁶.

2.2.1 Vérité et autorité

Il nous paraît bon de commencer par une considération générale. La crise actuelle a contribué à la naissance d'une mentalité très répandue dans le monde catholique, mais qui n'est pas une mentalité catholique. Nous voulons parler de cette idée trop banale selon laquelle l'obéissance au Pape et aux évêques devrait être aveugle, inconditionnelle, c'est-à-dire justifiée par l'autorité qu'ils représentent, indépendamment de ce qu'ils enseignent. Une telle mentalité trahit une pensée legaliste, selon laquelle une affirmation serait vraie parce que prononcée par une autorité légitime, et non par sa vérité intrinsèque. Ainsi, c'est l'autorité qui créerait le droit et la vérité, et elle ne se limiterait pas à les reconnaître, les garder et les enseigner.

Cette position peut être résumée de la façon suivante : « le propre du catholicisme, ce n'est pas la vérité, attestée et maintenue par l'autorité, mais l'autorité, censée être la source même d'une "vérité" qui n'a pas de valeur en soi mais seulement par le dictamen qui la consacre »¹⁷. Mais cette position, nous le redisons, n'exprime pas

14. Concile Vatican I, *Pastor Aeternus*, 18 juillet 1870.

15. LABOURDETTE, *Revue Thomiste*, 1950, p. 38.

16. *Dict. de Théologie Catholique*, article *Infaillibilité du pape*, VII, col. 1705.

17. L. MÉROZ, *L'obéissance dans l'Église. Aveugle ou clairvoyante?*, Genève, Claude Martingay, p. 39. À noter que l'auteur fait cette affirmation pour la réfuter par la suite, car il ne partage pas ce point de vue.

celle de l'Église catholique, qui a reçu de Notre Seigneur un tout autre enseignement. Jésus lui-même a voulu souligner que « ma doctrine n'est pas de moi, mais de Celui qui m'a envoyé. Si quelqu'un veut faire sa volonté, il saura si cet enseignement vient de Dieu, ou si je parle de moi-même » (*Jn VII, 16-17*). Et son *vas electionis*, saint Paul, ne dit pas autre chose : « Si quelqu'un, fût-ce nous-même, fût-ce un ange du ciel, venait vous prêcher un évangile différent du nôtre, qu'il soit anathème ! » (*Gal. I, 8*). Enfin, le texte de *Pastor Aeternus* qui définit l'infaillibilité du Pape souligne lui aussi qu'« aux successeurs de Pierre, l'Esprit Saint fut promis non pour qu'ils proposent, par sa révélation, une nouvelle doctrine, mais pour qu'ils gardent religieusement et enseignent fidèlement, grâce à son assistance, la révélation transmise par les Apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi »¹⁸.

La perspective catholique est claire : l'autorité est au service de la vérité. Il n'est donc en aucune façon possible d'exiger l'obéissance lorsque l'enseignement proposé est contraire à la vérité. Cela ne signifie pas que le jugement sur la vérité soit laissé au libre-arbitre de chacun. Entre les deux extrêmes (obéissance absolue et libre-arbitre), il y a une gradation, qui sera l'objet de la suite de notre exposé. Mais il est nécessaire de redire que l'autorité se pose dans l'Église comme un moyen, et non comme une fin. En effet, c'est justement à cause de cette grande confusion au sujet du rapport entre autorité et vérité que les « révolutionnaires » ont pu greffer sur le tissu catholique les germes de la crise actuelle, sans que les « anticorps » ne réagissent à cette terrible infection. Ils ont en effet abusé de l'obéissance pour imposer leurs fausses doctrines, et chaque fois que quelqu'un a tenté de manifester son désaccord, ils ont utilisé l'accusation de désobéissance pour isoler le malheureux et briser ainsi toute résistance. C'est ce mauvais usage de la vertu d'obéissance que Mgr Lefebvre a magistralement défini comme « le coup de maître de Satan ».

2.2.2 Magistère infaillible et Magistère canonique¹⁹

Le Magistère de l'Église, dont le pouvoir réside soit chez le Pontife seul, soit dans l'épiscopat *cum Petro et sub Petro*, ne se prononce pas toujours au même niveau.

Le degré le plus haut du Magistère comprend la divine Révélation que Jésus a confiée à son Église pour qu'elle la garde et la transmette fidèlement. A ce niveau, l'infaillibilité du Magistère est garantie.

Suivons pas à pas l'affirmation de Billot : « Potestas infallibilis magisterii pro objecto primario habet res fidei et morum quæ in deposito catholicæ revelationis formaliter explicitæ vel formaliter implicite continentur »²⁰.

Le théologien jésuite considère l'objet (*quæ*

continentur in deposito catholicæ revelationis), c'est-à-dire tout ce que le Christ a enseigné aux Apôtres et tout ce que ces mêmes Apôtres ont appris de l'Esprit Saint, et qui nous est livré aussi bien par les Écritures que par la Tradition non écrite. Cela signifie qu'à ce niveau, l'infaillibilité du Magistère « s'étend seulement aux vérités révélées par Dieu surnaturellement »²¹.

« Secundario vero [potestas infallibilis magisterii] extenditur ad alias etiam veritates in se non revelatas, quæ tamen requiruntur ut revelationis depositum integrum custodiatur, et nominatim quidam ad multiplices propositionum censuras et ad facta dogmatica »²². Cela signifie que le Christ a promis son assistance spéciale non seulement pour que l'Église reçoive et transmette fidèlement son enseignement, mais aussi pour qu'elle le garde et le développe au cours des siècles. C'est pourquoi le Magistère infaillible s'étend aussi aux vérités incluses dans les précédentes, mais non encore explicitement exprimées *quoad nos*, et aussi à ces énonciations dont il garantit la vérité de façon absolue (définitions infaillibles, mais non dogmatiques), bien qu'elles ne soient pas objet de foi divine.

À ce point, le cardinal Journet fait une réflexion très importante et lourde de conséquences ; il affirme que, pour les trois classes de vérités indiquées ci-dessus, le Seigneur Jésus donne à son Église une assistance spéciale, une assistance absolument infaillible. Mais le Magistère de l'Église, ajoute le cardinal, « ne fonde pas, il conditionne l'assentiment infaillible de foi. Et pourtant c'est la plus haute fonction à laquelle il lui soit donné d'atteindre : à ce moment... il n'y a plus rien dans son initiative qui ne soit résorbé dans l'assistance divine »²³.

Le Magistère infaillible fait donc fonction d'instrument de communication de la vérité révélée ; il est vraie cause seconde, son action ne fonde pas l'infaillibilité du contenu (laquelle est en revanche fondée sur Dieu, qui ne peut ni se tromper ni tromper), mais en quelque sorte la garantit.

À ce point, on peut comprendre l'infaillibilité de l'enseignement du Pontife romain quand, *ex cathedra*, il définit une vérité comme révélée, comme cela a été proclamé par Vatican II. En effet, le Pape ne fait pas autre chose que déclarer solennellement ce que Dieu lui-même a révélé par le Christ ou les Apôtres ; l'obéissance au Pape est en fait l'obéissance directe à Dieu lui-même, et indirecte au Pape comme son instrument et son intermédiaire.

Les problèmes, pour ainsi dire, commencent à un autre niveau, à savoir celui de ce que l'on appelle communément les « vérités spéculatives secondaires ». Ce dernier adjectif peut induire une désagréable équivoque, celle de faire penser que ces vérités n'auraient pas d'importance pour la conservation de la foi.

En réalité, il existe de très nombreuses vérités qui, soit n'appartiennent pas au *depositum fidei*, mais lui sont liées (comme par exemple les vérités philosophiques de la *philosophia perennis*, qui a trouvé chez saint Thomas sa plus haute expression, et que l'Église a donc maintes fois ordonné d'enseigner et de suivre), soit n'ont pas encore été définies par l'Église de façon irréformable (par exemple les conclusions théologiques universellement enseignées ou crues).

Ces vérités sont garanties prudemment (à la différence de l'autorité absolue, qui concerne les vérités spéculatives primaires) dans la mesure où, à la différence de ce qui a été exposé précédemment au sujet du pouvoir déclaratif du Magistère, l'Église n'est plus une simple intermédiaire des divins enseignements ; « elle agit en vertu de son pouvoir canonique, promulgateur de ce qu'il convient ou non d'enseigner et de croire, si l'on veut préserver l'intelligence des fidèles des dangers qui menacent leur foi... À ce moment, l'Église n'intervient pas, comme dans la foi divine, à titre de simple condition de notre assentiment. Elle est elle-même le fondement immédiat d'un assentiment (dont le fondement médiat est Dieu, qui régit l'Église) qu'on peut appeler... obéissance ecclésiastique, foi ecclésiastique, assentiment religieux, pieux assentiment »²⁴.

Quel type d'obéissance, donc, doit-on à ce type de Magistère ?

Tout d'abord, il faut souligner que, au sein de ce vaste domaine des vérités qui jouissent d'une assistance prudentielle, il y a une différence décisive. Il existe en effet des enseignements que l'Église a proposés de façon constante et universelle, dans lesquels elle **entend** user en plénitude de son autorité prudentielle. Dans ce cas, « nous n'hésiterons pas à dire que le Magistère les propose en vertu d'une assistance pratique prudentielle, qui est vraiment et proprement infaillible, en sorte que nous serons **sûrs de la prudence** de chacun de ces enseignements, et en conséquence **pratiquement sûrs de la vérité intrinsèque, spéculative**, de chacun d'eux »²⁵. Dans ce cas on parle non pas de vérité infaillible, mais de certitude infaillible (*infallibilis securitas*).

Il y a par ailleurs des enseignements dans lesquels l'Église **n'entend pas** user en plénitude de son autorité prudentielle ; dans ce cas, « nous dirons que le Magistère ne les propose que d'une manière *faillible* »²⁶.

De cela, nous pouvons conclure ce qui suit : dans le cas du Magistère déclaratif, par le fait que l'on obéit proprement à Dieu et à l'Église seulement en tant que médiation, l'obéissance due sera d'ordre théologal (propre à la vertu théologique de foi). Quant au Magistère prudentiel, en revanche, l'obéissance due dépend du degré avec lequel le Magistère engage son autorité : « si le Magistère est naturel, l'obéissance sera, de soi, naturelle. Si le magistère se réalise d'une manière analogique et surnaturelle, la vertu de docilité et d'obéissance se réalisera, elle aussi, d'une manière analogique et surnaturelle »²⁷.

Dans le cas de l'assistance prudentielle faillible, il est donc possible que le Pape ou une Congrégation romaine se trompent. Que devra-t-on faire dans ce cas ? « Licebit dissentire... licebit dubitare... ; nec tamen pro reverentia auctoritatis sacrae fas erit publice contradicere... ; sed silentium servandum est, quod obsequiosum vocant »²⁸. Toutefois, nous faisons seulement remarquer que, dans le cas de péril proche pour la foi, même la répression publique est nécessaire²⁹.

2.3 Solution des difficultés

Ad. 1 : Le texte de saint Ignace est très précis :

18. Concile Vatican I, *Pastor Aeternus*, 18 juillet 1870. SALAVERRI affirme que Le Concile Vatican I, bien qu'implicitement, a défini que « le Magistère est *traditionnel*, c'est-à-dire institué non pas pour enseigner des vérités nouvelles, mais pour garder, défendre et annoncer le dépôt de vérité reçu » (I. Salaverri, *Sacrae Theologiae Summa*, t. I, III, § 512).

19. Le terme « canonique », en référence au Magistère, n'est pas habituel en théologie. Le cardinal Journet l'emploie pour indiquer que, dans ce cas, l'Église utilise son pouvoir canonique pour enseigner ou condamner quelque chose qui, bien que non contenu dans la Révélation divine, en conditionne toutefois la sauvegarde et la promulgation.

20. L. BILLOT, *De Ecclesia Christi*, I, th. XVII.

21. B. BARTMANN, *Manuel de Théologie Dogmatique*, II, § 141.

22. L. BILLOT, *De Ecclesia Christi*, cit.

23. *Ibidem*, p. 446.

24. *Ibidem*, p. 454.

25. *Ibidem*, p. 456.

26. *Ibidem*.

27. *Ibidem*, p. 454.

28. I. SALAVERRI, *Sacrae Theologiae Summa*, cit., III, § 675.

29. Cf. SAINT THOMAS D'AQUIN, *Summa Theologiae*, II-II, q.

« Pour ne nous écarter en rien de la vérité, nous devons toujours être disposés à croire que ce qui nous paraît blanc est noir, si l'Église hiérarchique le **décide** ainsi ». Le verbe utilisé nous renvoie immédiatement au premier degré du Magistère, le Magistère infaillible. On a vu, en effet, que l'acte correspondant à cet enseignement est l'obéissance de la Foi, laquelle adhère à la vérité révélée par Dieu et transmise par l'Église, en vertu de l'autorité même de Celui qui révèle.

Cette obéissance « aveugle » du point de vue humain (dans le sens où l'on ne saisit pas l'évidence rationnelle de la vérité révélée) est en réalité éclairée par la vertu théologale de Foi, dont la certitude est supérieure à quelque évidence intellectuelle que ce soit, en vertu de Dieu qui révèle. Mais dans les cas où l'Église hiérarchique n'entend rien définir, une telle obéissance surnaturelle serait disproportionnée par rapport à son objet. Nous le répétons : l'obéissance due dépend du degré avec lequel le Magistère engage son autorité. C'est ainsi qu'est résolue cette première difficulté.

On peut raisonner de la même façon sur l'enseignement de Pie XII. Le Pontife lui-même, en effet, spécifie que l'assentiment doit être donné « **selon l'intention et la volonté des Pontifes** ». Il s'agit encore ici de l'importance de l'intention de vouloir définir quelque chose ou d'engager au plus haut degré son autorité.

Ad. 2 : À cette objection, nous avons amplement répondu dans le corps de notre argumentation, quand nous avons parlé du Magistère canonique. Nous réaffirmons la notion selon laquelle l'infaillibilité du Magistère s'étend au-delà de l'enseignement *ex cathedra* défini lors du Concile Vatican I, dans les conditions rapportées ci-dessus. Billot l'exprime très clairement : « Quidquid ab Ecclesia sive solemniter iudicium, sive ordinario et universaliter magisterio **tamquam a Deo revelatum** proponitur, fide divina credendum est, et pertinaciter obnitens incurrit hæresim. Cætera vera ab eodem magisterio **definita**, non divina, sed ecclesiastica fide videntur esse credenda »³⁰.

Le point clé, qui implique l'obéissance de la foi, est le fait que l'on enseigne quelque chose « *tamquam a Deo revelatum* » ; dans le cas de la foi ecclésiastique, en revanche, il est nécessaire, encore une fois, que quelque chose soit défini, ce qui renvoie à la distinction faite précédemment entre une assistance prudentielle faillible et une assistance prudentielle infaillible.

CHAPITRE TROISIÈME : LE CONCILE VATICAN II EN QUESTION

Après avoir clarifié les principes que la réflexion théologique séculaire nous livre, il nous reste à voir de quelle façon ces principes sont applicables au problème en question, à savoir le Concile Vatican II.

Qu'il nous soit permis, avant tout, de mettre en évidence un corollaire de l'argumentation précédente. On pourrait se demander, en effet, si ce que nous venons d'exposer est également applicable à un Concile œcuménique, c'est-à-dire à ce qui est communément considéré comme un acte de Magistère extraordinaire.

Nous recourons encore une fois au raisonnement du cardinal Journet : « Le pouvoir de régir l'Église universelle réside d'abord dans le souverain Pontife, puis dans le collège épiscopal qui lui est uni ; et il peut être exercé soit uniquement par le

souverain Pontife, soit solidairement par le souverain Pontife et le collège épiscopal : le pouvoir du souverain Pontife seul et le pouvoir du souverain Pontife uni au collège apostolique constituant non pas deux pouvoirs adéquatement distincts, mais un seul pouvoir suprême considéré d'une part dans la tête de l'Église enseignante, où il réside tout entier et comme dans sa source, d'autre part à la fois dans la tête et dans le corps de l'Église enseignante... »³¹.

La conséquence de cette vérité est que les décisions d'un Concile « ne sont péremptoires que lorsqu'elles sont prononcées en collaboration actuelle avec le souverain Pontife, ou ratifiées ultérieurement par lui »³².

La distinction entre l'enseignement donné par le Pape *seorsim* ou *simul cum Episcopis*³³ concerne donc la modalité d'exercice du Magistère (le Chef seul ou le Chef et le corps enseignant tout entier), et non son essence.

Le degré avec lequel le Magistère s'exprime dépend donc encore une fois de la volonté, de l'intention du Pape et des Evêques unis à lui. Il n'y a pas de coïncidence définitive entre Magistère extraordinaire (dans le cas présent par l'indiction d'un Concile) et Magistère infaillible.

Les deux caractéristiques, en effet (caractère extraordinaire et infaillibilité), se placent à deux niveaux qualitativement différents. Alors que le caractère ordinaire ou extraordinaire se réfère à la modalité d'expression du Magistère, l'infaillibilité concerne l'autorité que l'Église entend engager dans un enseignement déterminé. On imagine en général que plus le niveau hiérarchique exprimant un enseignement est élevé, plus l'autorité de l'Église est engagée ; par conséquent, l'enseignement du Pape ou celui d'un Concile œcuménique comporteraient automatiquement la plénitude d'autorité (infaillibilité) de l'Église. Mais il n'en est pas ainsi, car la modalité avec laquelle le Magistère s'exprime est un élément important mais non décisif.

Pour que l'on ait un enseignement infaillible, il est certainement nécessaire que ce soit le souverain Pontife qui enseigne (seul ou au travers d'un Concile) ; mais cette condition n'est pas suffisante. Il y a en effet deux autres éléments qui conditionnent l'autorité d'un enseignement : **l'intention et la matière traitée**.

Nous proposons donc la distinction suivante :

1. quant à la modalité, on peut avoir un Magistère soit ordinaire, soit extraordinaire. Ce dernier peut s'exprimer à travers le caractère extraordinaire du Pape (*ex cathedra*) ou à travers un caractère extraordinaire collégial (Concile œcuménique).
2. quant à l'autorité engagée, un enseignement peut jouir d'une infaillibilité absolue, prudentielle infaillible ou prudentielle faillible, comme nous l'avons vu au deuxième chapitre, suivant l'intention manifestée et la matière enseignée.

31. C. JOURNET, *L'Église du Verbe Incarné*, cit., p. 531.

32. *Ibidem*, p. 536.

33. Nous laissons de côté la question amplement débattue par les théologiens, à savoir s'il y a un ou deux sujets de l'infaillibilité : « La question débattue est la suivante : le Collège des évêques avec le Pape et subordonné au Pape d'une part, et d'autre part le Pape comme personne publique, sont-ils deux sujets immédiats de l'infaillibilité non distincts, ou le sujet immédiat de toute l'infaillibilité de l'Église est-il le seul Pontife Romain, par lequel l'infaillibilité est communiquée au corps épiscopal, comme de la tête aux membres ? (I. SALAVERRI, *Sacrae Theologiae Summa*, cit., t. I, tr. III, I. II, § 637).

Il est clair, à présent, que le problème central réside dans ces deux éléments : **l'intention et la matière**.

3.1 L'intention

Lorsqu'on s'interroge sur la valeur d'un document, il faut vérifier quelle intention ont eue le Pape ou le Concile dans l'acte d'enseigner, intention qui peut se manifester soit par des formules très claires (« Nous définissons », « nous déclarons »...), soit sans elles³⁴.

Le fait que cette intention soit un élément fondamental et déterminant la valeur d'un document a toujours été implicitement admis, et même explicitement enseigné. Nous avons déjà vu que les textes théologiques à l'appui de l'adhésion à l'enseignement du Pape, même quand celui-ci s'exprime de façon ordinaire, renvoient à la question de son intention.

Quel est le fondement de cette vérité ? Pourquoi la référence insistante à l'intention d'un enseignement ?

La réponse à ces questions est d'une importance cruciale pour qui veut s'orienter dans la crise actuelle. En effet, s'il est vrai que l'Église a dû faire face à des périodes plus ou moins longues de crise, il n'en est pas moins vrai que la période que nous vivons a une particulière gravité. Dans la réflexion des plus grands théologiens catholiques ne se trouve mentionné nulle part le cas ou, pendant un demi-siècle, le Pape ou un Concile véhiculent des erreurs. D'où l'importance de partir de prémisses bien fondées.

Le point central à saisir est qu'un enseignement du Pape ou d'un Concile n'entraîne pas *ipso facto* une obéissance inconditionnelle : celle-ci dépend et est proportionnée à l'intention avec laquelle le Magistère entend engager son autorité. Voyons maintenant comment le démontrer.

Pour construire notre argumentaire, nous partons de certains textes de la réflexion théologique de saint Thomas d'Aquin. Tout d'abord, « intelligendum est Deum operari in rebus, quod tamen ipsæ res propriam habeant operationem »³⁵. La causalité universelle de Dieu est telle que non seulement elle ne supprime pas, mais elle soutient la causalité propre des créatures. Par exemple, il est certain que c'est Dieu qui nous donne le soleil ou la pluie, mais cela n'invalide pas la sphère de la causalité physique, connaissable par la raison humaine.

Le même raisonnement doit être fait sur cette causalité particulière qu'est la liberté humaine. Dans ce cas aussi, non seulement Dieu ne sacrifie pas, mais il se configure comme nécessaire et source de la liberté de l'homme. En effet, seule la toute-puissance peut donner sans rien perdre de sa puissance, elle seule peut communiquer sous forme de don pur, et donc sans rester dépendante du don qu'elle fait. L'incompatibilité apparente entre toute-puissance et liberté dans la philosophie moderne est due au fait que Dieu n'est plus considéré comme Dieu, mais comme réalité immanente au monde.

Donc, pour saint Thomas, la totalité causative de la Cause première n'est pas un facteur inhibant mais constitutif de la causalité des causes secondes. En d'autres termes : Dieu fait en sorte que nous puissions être réellement la cause de nos

34. Cf. *Ibidem*, p. 578 : « Le "sens" d'un acte pontifical, son intention de dirimer définitivement une question, peut apparaître avec évidence, indépendamment de toutes les formules conventionnelles ».

choix précisément dans la mesure où notre être dépend de Lui. Par conséquent, si nous ne dépendions pas de Lui, qui est le Tout-Puissant, nous ne pourrions pas être libres, car c'est le propre de la toute-puissance - et seulement d'elle - de rendre libres.

Ce qu'il faut retenir, dans la profonde réflexion de saint Thomas, c'est que la causalité universelle de Dieu (cause première), tant dans l'ordre naturel que dans l'ordre surnaturel, ne mortifie pas mais fonde la causalité créée (cause seconde), et en conserve les particularités : « ex causis necessariis per motionem divinam sequuntur effectus ex necessitate; ex causis autem contingentibus sequuntur effectus contingentes »³⁶.

Or, l'être humain est un être libre, caractérisé par deux facultés essentielles, l'intelligence et la volonté, qui lui permettent d'accomplir des actes humains, c'est-à-dire des actes dans lesquels il n'est pas simplement cause, mais cause libre. Les actes humains se différencient des actes de l'homme en ceci que ces derniers sont accomplis par l'homme, mais non librement. Dans l'acte humain, en revanche, on dit que l'homme *sui actus est dominus*.

Un texte de la *Summa contra Gentiles* montre que les actes humains ne sont aucunement mortifiés par l'action divine : « Finis autem ultimus cuiuslibet creaturæ est ut consequatur divinam similitudinem... Agens autem voluntarium assequitur divinam similitudinem in hoc quo libere agit; ostensum est enim (I. I, c. LXXXVIII) liberum arbitrium in Deo esse. Non igitur per providentiam subtrahitur voluntatis libertas »³⁷.

Voilà donc le point central : l'action providentielle « respecte » l'ordre créé, et donc ne soustrait pas à la liberté humaine ce qu'elle a établi comme devant être laissé au libre-arbitre humain.

Or, l'acte humain est toujours caractérisé par trois composantes : l'objet qui spécifie l'acte, l'intention de celui qui agit; les circonstances dans lesquelles il agit. De ces trois éléments, celui qui constitue l'aspect formel, c'est l'intention, c'est donc l'élément fondamental pour juger de la moralité d'un acte, puisque c'est l'intention qui indique la tension vers la fin (*motus voluntatis in finem*)³⁸.

De tout cela, il ressort clairement que **là où il n'y a pas d'intention, il n'existe pas à proprement parler d'acte humain**.

En appliquant ces considérations au domaine théologique, on peut en tirer de fécondes réflexions.

Prenons, par exemple, le cas de l'inspiration de la Sainte Écriture. On sait que ce qui distingue particulièrement la perspective catholique de la pers-

pective islamique, c'est le fait que l'inspiration divine ne se substitue en aucune façon aux facultés des écrivains sacrés, ce qui serait le cas si l'on considérait l'inspiration comme une sorte de dictée. Au contraire, l'intervention divine pré suppose et utilise les capacités humaines des hagiographes. Nous retrouvons ici le principe thomiste selon lequel la cause première (l'inspiration divine) conserve toutes les caractéristiques propres à la cause seconde (l'auteur humain), si bien que ce dernier est, dans son propre ordre, vraie cause. Les écrivains sacrés ont donc agi par intelligence et par volonté; leurs actes n'ont pas été « remplacés » par l'intervention divine, mais élevés par elle.

Pensons maintenant à l'action sacramentelle. L'Église enseigne que le ministre du sacrement doit avoir l'intention, même si non actuelle, de faire ce que fait l'Église, c'est-à-dire d'ordonner son action à la fin pour laquelle Dieu l'a instituée. Sans cette intention, le sacrement est invalide. Nous retrouvons clairement le principe thomiste déjà énoncé : dans l'action sacramentelle aussi, Dieu ne demande pas un acte mécanique, mais un acte humain, caractérisé par l'intention.

Si ce principe est valable pour le *munus sanctificandi*, on ne comprend pas pourquoi il ne devrait plus être valable pour le *munus docendi*.

L'enseignement de la foi est fait par des ministres ordonnés à cette fin. Or, ces ministres sont des êtres humains, et ils gardent leurs caractéristiques humaines. Si le Pape ou un Concile, dans l'acte d'enseigner, n'ont pas l'intention d'enseigner quelque chose comme étant révélé par Jésus-Christ, comme toujours enseigné par l'Église, ou qu'ils n'entendent pas user de la plénitude de leur autorité (*infallibilis securitas*), on ne voit pas pourquoi l'assistance divine devrait se substituer à la médiation humaine, voulue par Dieu comme humaine.

Par conséquent, c'est uniquement dans le cas où le Pontife entend exercer la plénitude du Magistère que lui est garantie cette infailibilité active et passive *in docendo*, qui lui permet non seulement d'être guidé dans la définition d'une vérité, mais aussi d'être corrigé et arrêté *in extremis* s'il se dirigeait vers l'enseignement d'une hérésie.

C'est le principe thomiste bien connu : *gratia non tollit naturam, sed perficit*. Dans son assistance à l'Église, Dieu ne se substitue pas aux médiations, mais les suppose dans l'intégrité de leurs facultés et les élève au-dessus des simples possibilités humaines. Ces médiations, en tant que libres, doivent toutefois vouloir collaborer avec la grâce divine, en prédisposant tout ce qui leur est propre pour pouvoir recevoir la plénitude de l'assistance divine.

3.2 La matière

Le deuxième aspect déterminant est ce qui est enseigné : la matière.

Dans une étude présentée au Congrès de Si Si No No de 2004, le professeur Pasqualucci a analysé le texte du second Concile de Nicée (787), qui invalide le conciliabule de Constantinople de 753, créé *ad hoc* pour approuver les thèses iconoclastes.

Dans ce texte sont formulées expressément les conditions requises pour la validité d'un Concile, parmi lesquelles figure la « profession d'une doctrine cohérente avec les précédents conciles »³⁹. Face à un concile (celui de Constantinople) qui avait contredit les enseignements des Conciles

précédents, la position des pères réunis à Nicée fut nette : « Comment un concile, qui ne concorde pas avec les six conciles saints et œcuméniques qui l'ont précédé, pourrait-il être le septième? »⁴⁰. Il est intéressant de remarquer la logique de ce passage : un Concile est orthodoxe parce que son contenu est orthodoxe, et non l'inverse.

L'orthodoxie de la doctrine, sa conformité à l'enseignement constant de l'Église, est donc la condition *sine qua non* de validité d'un Concile⁴¹.

Ce principe, qui renvoie à ce que nous affirmons au sujet du rapport autorité-vérité, manifeste de façon limpide la *mens catholica* : l'autorité est au service de la vérité; elle est un moyen pour que la vérité soit communiquée. L'autorité, autrement dit, ne crée pas la vérité, elle la reconnaît, la garde et l'enseigne.

Le sophisme sous-jacent à tant de conceptions erronées de l'autorité peut être énoncé de la façon suivante : une chose est vraie, elle est légitime, parce qu'elle est enseignée ou posée par l'autorité. La perspective catholique, au contraire, de même que celle de toute saine philosophie, affirme : puisqu'une chose est vraie et légitime, elle est enseignée et posée par l'autorité.

Ce ne sont pas des détails sans importance : le rapport essentiel se trouve inversé, car la raison d'être de l'autorité, c'est sa fonction instrumentale par rapport à un ordre objectif préexistant. Il est bon de le redire : l'autorité légitime est le moyen, et non la fin. C'est pour cette raison que la théologie affirme que le Magistère est la norme proche de la foi; que signifie « norme proche », en effet, s'il n'y a pas une norme éloignée à laquelle elle doit elle-même se conformer?

3.3 Contenu et intention du Concile Vatican II

Dans le cas du Concile Vatican II, il est possible d'effectuer le « parcours » suivant : à partir de la constatation objective de propositions erronées dans les textes, on peut remonter au vice de l'intention même du Concile. La difformité du contenu par rapport au Magistère infailliable (*absolute* ou *prudentialiter*) est *ratio cognoscendi* de la difformité de l'intention.

Il a déjà été beaucoup dit et écrit sur ces deux aspects. Nous renvoyons donc aux études correspondantes, qui mettent bien en lumière tant les aspects problématiques des textes conciliaires que l'anomalie des intentions déclarées des papes du Concile dans leurs discours avant, pendant et après le Concile.

Il ne nous reste ici qu'à rappeler ce que ces études ont démontré, avec abondance de documentation :

1. Le Concile Vatican II n'a pas une intention conforme à celle de l'Église.

En effet, il n'a pas été convoqué pour défendre et développer le *depositum* ni condamner les erreurs modernes, mais pour d'autres finalités, étrangères à la nature de l'Église.

Voici les intentions de Jean XXIII :

2. L'aggiornamento : « le but de ce Concile n'est pas la discussion de tel ou tel thème de la doctri-

35. *Summa Theologiae*, I, q. CV, a. 5 : « il faut comprendre que Dieu agit dans les choses de telle sorte que celles-ci gardent leur opération propre ».

36. *Summa Theologiae*, I-II, q. X, a. 4 : « [La divine Providence] meut tous les êtres selon leur condition, de telle sorte que, sous la motion divine, des causes nécessaires produisent leurs effets de façon nécessaire, et des causes contingentes produisent leurs effets de façon contingente ».

37. *Summa contra Gentiles*, I, c. LXXII : « La fin dernière de toute créature est d'atteindre la ressemblance divine... Celui qui agit de façon volontaire atteint la ressemblance divine précisément dans le fait d'agir librement; on a vu en effet (I. I, c. LXXXVIII) que Dieu a un libre-arbitre. Par conséquent, le libre-arbitre n'est pas soustrait par la Providence ».

38. Pour une analyse détaillée de l'*intentio*, cf. *Summa Theologiae*, I-II, q. XII.

39. G. ALBERIGO, Introduction à *Décisions des conciles œcuméniques*, Turin, UTET, 1978, p. 34.

40. Cit. in V. PERI : *Les Conciles et les Églises. Recherche historique sur la tradition d'universalité des synodes œcuméniques*, Rome 1965, pp. 24-25.

41. Pour un approfondissement de cette question, nous renvoyons à la conférence du professeur Pasqualucci publiée dans *Penser Vatican II quarante ans après. Actes du VI^e Congrès Théologique de Si Si No No. Rome - Janvier 2004*. Courrier de Rome, 2004, pp. 75-128.

ne fondamentale de l'Église », mais d'étudier et exposer la doctrine « à travers les formes de l'étude et de la formulation littéraire de la pensée contemporaine »⁴².

3. *L'œcuménisme terrestre de la non conversion* : « Voilà ce que propose le II^e Concile Œcuménique du Vatican, [qui]... prépare en quelque sorte et aplanit la voie menant à l'unité du genre humain, fondement nécessaire pour faire que la cité terrestre soit à l'image de la cité céleste »⁴³.

4. *La non condamnation des erreurs* : « L'Épouse du Christ préfère recourir au remède de la miséricorde, plutôt que de brandir les armes de la sévérité. Elle estime que, plutôt que de condamner, elle répond mieux aux besoins de notre époque en mettant davantage en valeur les richesses de sa doctrine »⁴⁴.

L'exposé de Paul VI est encore plus clair :

5. *L'autoconscience de l'Église* : « L'heure est venue, Nous semble-t-il, où la vérité concernant l'Église du Christ doit de plus en plus être explorée, ordonnée et exprimée, non pas peut-être en ces formules solennelles qu'on nomme définitions dogmatiques, mais en des déclarations par lesquelles l'Église se dit à elle-même, dans un enseignement plus explicite et autorisé, ce qu'elle pense d'elle-même »⁴⁵.

6. *L'intention œcuménique* : « La convocation de Concile... tend à une œcuménicité qui voudrait être totale, universelle »⁴⁶.

7. *Dialogue avec le monde contemporain* : « Que le monde le sache : l'Église le regarde avec une profonde compréhension, avec une admiration vraie, sincèrement disposée non à le subjuguier, mais à le servir ; non à le déprécier, mais à accroître sa dignité ; non à le condamner, mais à le soutenir et à le sauver »⁴⁷.

Toutes ces intentions déclarées ne peuvent en aucune façon engager la plénitude d'autorité de l'Église, qui a reçu une tout autre mission du Seigneur Jésus-Christ. C'est pourquoi, face aux textes conciliaires, il faut suivre les indications du secrétariat général du Concile lui-même (16 novembre 1964) : « Étant donné la coutume des conciles et le but pastoral du Concile actuel, celui-ci définit que ne doivent être considérés comme étant de l'Église, que les points concernant la foi et la morale, par lui clairement déclarés comme tels. En ce qui concerne les autres points proposés par le Concile, en tant que ceux-ci sont un enseignement du Magistère suprême de l'Église, tous les fidèles doivent **les recevoir et les comprendre selon l'esprit du Concile lui-même**, comme il résulte tant de la matière traitée que de la manière par laquelle il s'exprime, **selon les règles de l'interprétation théologique** ».

Il ressort de tout cela que le Concile Vatican II doit être considéré comme assisté prudemment par le Saint-Esprit, mais non selon l'*infallibilis securitas* ; et ce parce que le Concile n'a pas l'intention de définir quoi que ce soit, ni par rap-

port à la Révélation, ni par rapport à des conclusions théologiques. Par ailleurs, il n'y a pas la moindre certitude « **de la vérité intrinsèque, spéculative** »⁴⁸ de chacun des enseignements du Concile.

En effet, et c'est le deuxième aspect :

8. **Certains enseignements du Concile Vatican II ne sont pas conformes au Magistère infallible de l'Église** ; ils se situent même souvent sur une ligne opposée au Magistère précédent. C'est le cas, par exemple, de l'enseignement sur la liberté religieuse, sur le rapport Église-État, sur l'œcuménisme.

CONCLUSION

Reprenons point par point la thèse que nous avons présentée au début de cette étude.

Nous avons tout d'abord affirmé que le Concile Vatican II, **quant à la valeur des documents, peut être mis en discussion**, et ce en conséquence des considérations faites sur l'intention du Concile lui-même. Contrairement à l'affirmation de Mgr Marchetto, le Concile n'a pas eu l'intention d'engager la plénitude de l'autorité magistérielle, ou du moins il ne l'a pas fait sur les points les plus controversés.

Les positions sur la liberté religieuse, par exemple, ou encore sur l'œcuménisme, sont présentées par le Concile comme des « vérités » adaptées au contexte culturel d'aujourd'hui. Par conséquent elles ne concernent pas, comme le disait le cardinal Journet, « ce qu'il convient ou non d'enseigner et de croire, si l'on veut préserver l'intelligence des fidèles des dangers qui menacent leur foi », mais plutôt ce qu'il convient de penser pour mieux dialoguer avec le monde contemporain ; domaine qui n'engage pas la plénitude de l'autorité magistérielle.

Mgr Marchetto présuppose donc une plénitude d'autorité qui n'existe pas. Il a certainement le mérite de s'être opposé au monopole du prof. Alberigo et de l'institut de Bologne, mais sa « solution », en réalité, ne résout rien, parce qu'elle refuse a priori une analyse des contenus problématiques des documents conciliaires.

Ensuite, **quant au contenu des documents, le Concile doit être mis en discussion**.

Si en effet l'absence d'intention d'engager la plénitude de l'autorité magistérielle laisse la possibilité de l'erreur, la constatation des erreurs présentes dans les textes constitue, on l'a vu, un motif suffisant pour mettre en discussion les parties problématiques du Concile.

Il n'est pas possible d'invoquer une lecture du Concile selon la Tradition si, par ailleurs, on constate la présence d'éléments qui semblent contraires à cette Tradition.

Très probablement, le problème est de savoir en quoi consiste cette Tradition, c'est-à-dire de savoir si elle est considérée comme *depositum* transmis et développé, ou si elle est comprise suivant l'acception progressiste, qui la lie au changement, même in « essentialibus ».

Face à des affirmations conciliaires qui ont constitué matière à des condamnations répétées par le passé, s'applique le principe : *contra facta non valet argumentum*.

Enfin, **quant aux conditions actuelles, les points problématiques du Concile doivent être mis au moins entre parenthèses**.

Cette considération pratique peut sembler surprenante ; en réalité, elle nous semble la plus adaptée au moment que nous sommes en train de vivre.

L'urgence d'un retour à la saine doctrine n'est plus à démontrer. Cette urgence, même Rome la reconnaît, face à l'impressionnant processus de déchristianisation d'un côté, et d'affaiblissement du catholicisme de l'autre, qui se déroule sous nos yeux. Mais le plus souvent, on court le risque de s'enliser sur la question de Vatican II. On fait de ce Concile ce qu'il n'est pas, à savoir le fondement ultime de la fidélité à l'Église catholique, tant pour ceux - et ce sont les plus nombreux - qui le défendent que pour ceux qui le critiquent. Voilà la position qui risque le plus de paralyser l'action apostolique et de gaspiller de l'énergie.

Il est nécessaire, avant tout, de reconnaître que ce Concile ne peut pas être considéré de la même manière que les Conciles œcuméniques qui l'ont précédé, lesquels ont défini des dogmes, condamné des hérésies, invoqué la plénitude de leur autorité pour confirmer dans la foi le peuple chrétien en le protégeant des dangers.

En second lieu, il faut avoir le courage de reconnaître l'échec du Concile. Ce qui - aux dires de tous - devait avoir une finalité essentiellement pastorale a généré une grande confusion et un grand égarement. Dans les textes conciliaires, hélas, trouvent « refuge » toutes les positions, des plus progressistes aux plus conservatrices à cause de l'ambiguïté remarquable des textes ; une ambiguïté qui est encore hélas volontairement conservée.

Prenons, à titre d'exemple, le cas du célèbre *subsistit in* de la constitution *Lumen Gentium* : si le but du Concile était d'exposer la foi dans un langage plus adapté à notre époque, et donc plus compréhensible par tous, pourquoi utiliser une telle terminologie ? Pourquoi recourir à une expression d'un usage peu courant, sinon pour pouvoir ouvrir la voie à différentes interprétations (non orthodoxes) de ce texte dans la phase de l'après-Concile ? Qu'est-ce qui empêchait de dire plus clairement : « l'Église du Christ est l'Église catholique », étant donné l'appel répété à lire le Concile à la lumière de la Tradition ? Ainsi, ce texte peut être interprété tantôt dans un sens traditionnel, tantôt dans un sens progressiste, offrant une prise aux uns et aux autres, et devenant une occasion de confusion et de dérives.

Il y a ensuite d'autres passages, qui ne peuvent pas être lus, comme ils sont, à la lumière de la Tradition, car ils constituent une nouveauté absolue, qui entre en conflit avec l'enseignement constant des Papes précédents. Les textes consacrés à la liberté religieuse, par exemple, sont en contradiction avec l'enseignement pontifical depuis Grégoire XVI.

Le Concile a démontré, et continue de démontrer, qu'il n'est pas un point de repère sûr tel à offrir une garantie de la totalité des bases de la foi. Ses documents cachent çà et là des erreurs et des équivoques, d'autant plus insidieuses qu'elles apparaissent fugacement au sein de textes en général orthodoxes.

Pour le bien de l'Église, il est urgent de revenir aux sources sûres de la doctrine, aux enseignements garantis par le sceau du Magistère infallible, surtout là où il s'est prononcé sur les erreurs de notre temps.

42. IOANNES XXIII PP., *Discours d'ouverture de la première session, 11 octobre 1962*, in *Les documents du Concile Œcuménique Vatican II*, Padoue, Gregoriana Editrice, 1967, pp. 1078-1079.

43. *Ibidem*, p. 1082.

44. *Ibidem*, p. 1079.

45. PAULUS VI PP., *Discours d'ouverture de la deuxième session, 29 septembre 1963*, in *Les documents du Concile Œcuménique Vatican II*, cit., p. 1095.

46. *Ibidem*, p. 1098.

47. *Ibidem*, p. 1100.

48. C. JOURNET, *L'Église du Verbe Incarné*, cit., p. 456.

LES TROIS GRANDS MYSTÈRES DE LA RÉDEMPTION DANS LE BROUILLARD DE LA « NOUVELLE THÉOLOGIE »

Un lecteur nous écrit :

« Je voudrais vous demander un approfondissement des trois grands mystères que sont la Croix, la Résurrection et l'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et sur le rapport qui existe entre eux, car je me rends compte que désormais, dans l'Église, ils sont de plus en plus considérés comme une seule et unique réalité (valeur rédemptrice de la Résurrection comme de la Croix – cf. nouvelle Messe – alors qu'il me semble qu'elle en est plutôt la victoire et l'accomplissement).

Je sais que vous êtes toujours exhaustifs et fidèles à ce qui a été cru et adoré depuis le commencement.

Je vous remercie pour tout ce que vous faites, surtout pour nous, pauvres laïcs perdus et abandonnés dans l'obscurité de ces temps si étranges.

Merci de tout cœur »

Lettre signée

Les grands mystères de la Croix, de la Résurrection et de l'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ font tous les trois partie du plan divin de la Rédemption, mais avec des valeurs différentes et distinctes.

La Croix a une valeur satisfaisante et méritoire ;

1) satisfaisante parce qu'en acceptant librement, par amour, l'obéissance héroïque de la Croix, Notre-Seigneur Jésus-Christ, nouvel Adam, a réparé l'offense faite à Dieu par la désobéissance du premier Adam ; 2) méritoire parce que la Croix a fondé le droit à toutes ces grâces surnaturelles qui nous sont données, spécialement à travers les sacrements, pour notre salut individuel (ce que l'on appelle aussi rédemption subjective ou justification). C'est un dogme de foi : le Concile de Trente enseigne que Notre-Seigneur Jésus-Christ « *sua sanctissima passione... nobis iustificationem meruit* » (D. 799) ; « *par sa très sainte passion... nous a mérité notre justification* ».

En effet, Notre-Seigneur Jésus-Christ a commencé de mériter dès le premier instant de son incarnation (cf. Hébr. X, 5-10), mais c'est principalement par sa passion et par sa mort qu'il nous a mérité le salut, car c'était la volonté du Père et du Christ lui-même que sa mort rachetât notre mort, et que par les mérites de sa mort nous fussions morts au péché, à nos concupiscences rebelles et à l'amour désordonné de nous-mêmes. Mais strictement parlant, « *le genre humain ne fut pas racheté par les autres souffrances, mais par la Mort du Christ* » (saint Thomas *Quodlib.* 2, q. 1 a. 2), ce qui a été affirmé à plusieurs reprises par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même : « *Le Fils de l'Homme... est venu... pour donner sa vie pour le rachat d'un grand nombre* » (Mc. 10, 45 ; cf. Mt. 20, 28) ; « *Ceci est mon sang... qui a été versé pour un grand nombre en rémission des péchés* » (Mt. 26, 28)...

La résurrection et l'ascension sont deux mystères qui suivent la mort du Christ. Or, après sa mort, le Christ, comme tout autre homme, cessa de mériter. En effet, le mérite, qui est le droit à la récompense pour une œuvre que nous avons accomplie, exige entre autres que les œuvres aient été accomplies de notre vivant. Par conséquent, la Résurrection et l'Ascension, qui suivent la mort du Seigneur, n'ont acquis aucun mérite, ni pour Lui ni pour nous ; au contraire, elles ont été méritées, par Lui et pour nous, par les œuvres qu'il a accomplies

pendant sa vie et surtout, comme nous l'avons déjà dit, par sa mort sur la Croix.

La Résurrection, donc, n'est pas un mérite du Christ, mais elle est, pour le Christ, la récompense de l'humiliation qu'Il a soufferte dans sa passion et dans sa mort : « *... il s'humilia en se faisant obéissant jusqu'à la mort et la mort de la croix. C'est pourquoi Dieu l'a exalté...* » (Phil. 2, 8).

Quant à nous, le mérite de la croix nous est appliqué par le baptême (D. 790) qui, en effaçant le péché originel, nous incorpore mystiquement au Christ si bien que, membres unis à la Tête, nous formons « *comme une seule personne mystique* » avec Lui (saint Thomas, *S. Th.* III q. 48 a. 2 ad.1). Il s'ensuit que, le Christ étant ressuscité des morts et monté au ciel, il en sera de même pour nous, ses membres, en vertu de notre incorporation à Lui, méritée par sa passion et par sa mort. Telle est la foi selon laquelle l'Église nous fait prier : « *afin que, par sa passion et par sa croix, nous parvenions à la gloire de la résurrection* » (« *ut per passionem eius et crucem ad resurrectionis gloriam perducamur* » (Oremus de l'Angelus).

Par conséquent, pour nous non plus, la résurrection n'a rien mérité, mais

1) elle est le prototype de notre résurrection spirituelle du péché, méritée par la croix : « *Nous avons donc été ensevelis avec Lui par le baptême et la mort, pour que, comme le Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, nous menions, nous aussi, une vie nouvelle* » (Rom. 6, 4) ;

2) elle est aussi l'exemple et le gage de notre résurrection corporelle, méritée elle aussi par la croix du Christ : « *Le Christ est ressuscité des morts, prémices de ceux qui dorment [dans la mort]. Car puisque c'est par un homme qu'il y a mort, c'est par un homme aussi qu'il y a résurrection des morts. De même en effet que tous meurent en Adam, de même aussi tous revivront dans le Christ* » (1 Cor. 15, 20-22).

L'ascension est elle aussi l'accomplissement glorieux de l'œuvre rédemptrice de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et le modèle et le gage de notre assomption au ciel : « *Mais Dieu [...] nous a ressuscités avec lui et nous a fait asseoir dans les cieux avec lui et par lui – le Christ Jésus –* » (Eph. 2, 6). Commencée en le Chef, l'ascension se poursuivra en nous en vertu de notre union mystique à Lui. C'est pourquoi la résurrection et l'ascension font elles aussi partie de la rédemption et, dans le sens que nous avons illustré, elles ont pour nous une « valeur sotériologique » ou salvifique. Mais lorsque nous voulons préciser la valeur salvifique des trois grands mystères de notre rédemption, nous devons dire que seule la croix en est la « cause méritoire », tandis que la résurrection et l'ascension sont « cause exemplaire et efficiente » de notre rédemption (v. *S. Th.* III q. 56 a.1 ad. 3 et q. 57 a.6).

À ce point, il est clair que la sainte Messe est la re-présentation (*repraesentatio*, Concile de Trente D. 938) ou renouvellement (*instauratio*, Catéchisme romain II, 6874) non pas de la résurrection ni de l'ascension, mais du sacrifice de la croix, dont elle nous applique les mérites.

La tactique des « novateurs » commence normalement par confondre la terminologie. Après l'avoir révolutionnée, il est plus facile de subvertir la doctrine.

Dans le cas qui nous intéresse, on a commencé

par abandonner la terminologie soigneusement précisée par la scolastique. On ne distingue plus entre « cause méritoire » (la croix) et « cause efficiente et exemplaire » (résurrection et ascension) de notre rédemption, mais on parle indistinctement de « Rédemption » en général, afin de pouvoir laisser entendre, dans cette nébuleuse linguistique, que nous avons été rachetés au même titre par la croix et par la résurrection (et peut-être davantage par cette dernière, car la résurrection plaît plus que la croix). La Sainte Messe n'est donc plus le « mémorial de la passion » mais « le mémorial de la passion et de la résurrection » du Seigneur, selon la nouvelle formule que l'on peut lire également dans l'encyclique de Jean-Paul II sur l'Eucharistie.

Et pourtant Pie XII, dans son encyclique *Mediator Dei* (1947), avait réaffirmé la doctrine de l'Église contre les déviations du mouvement liturgique, selon lequel le Christ glorieux aurait été, au cours des siècles, « occulté ». « *C'est pourquoi certains – écrit Pie XII – en arrivent au point de vouloir supprimer des Églises les images du Divin Rédempteur souffrant en croix. Mais ces fausses opinions sont en tout contraires à la sainte doctrine traditionnelle. [...] La sainte liturgie... nous propose [au cours de l'année liturgique] le Christ tout entier, dans les différents aspects de sa vie [...]. Et comme ses amères douleurs constituent le mystère principal d'où provient notre salut, il relève des exigences de la foi catholique de le placer dans la plus grande lumière, puisqu'il est comme le centre du culte divin, car le sacrifice eucharistique est sa représentation [re-présentation] et son renouvellement quotidiens, et que tous les sacrements sont unis par un lien très étroit à la croix (saint-Thomas, *Summa III* q. 49 et q. 62 a. 5) ».*

Après une réaffirmation aussi claire de la « sainte doctrine traditionnelle » de l'Église, toute tentative de subversion aurait dû cesser. Hélas, il n'en fut pas ainsi. Les « termites » néomodernistes continuèrent leur travail jusqu'à ce que les brèches pratiquées dans le dogme soient visibles, après l'écroulement des façades causé par Vatican II. Et cela devrait suffire pour juger de l'obéissance au Pape de ceux qui taxent aujourd'hui de désobéissance ceux qui pratiquent la véritable obéissance.

En conclusion, ajoutons une précision : nous n'attribuons jamais à « l'Église », même par imprécision de langage, les erreurs de la « nouvelle théologie » qui, au contraire, sont le fruit d'une résistance longue et obstinée au Magistère de l'Église et en particulier au Magistère des Pontifes Romains, rabaisé par l'orgueil des théologiens au rang de simple « école de théologie » depuis l'époque de Pie IX. Il est nécessaire de garder cela à l'esprit, pour ne pas se laisser inquiéter par ceux qui voudraient donner mauvaise conscience aux catholiques fidèles à l'Église de toujours, comme si ceux-ci étaient coupables de désobéissance à « l'Église » (d'aujourd'hui) : la véritable Église, hier comme aujourd'hui, ne peut que transmettre et expliquer la foi qui lui a été confiée en « dépôt » pour qu'elle la garde, et non pas pour qu'elle en fasse ce que bon lui semble.

Quelqu'un, par exemple, qui proposerait des « nouveautés » contredisant le théorème de Pythagore tel qu'il a été enseigné jusqu'à présent

n'expliquerait pas le théorème de Pythagore, mais le corromprait; si au contraire il mettait en lumière un nouvel aspect de ce théorème, ne contredisant pas ce que l'on en sait déjà, alors il le développerait, il l'expliquerait sans le corrompre. Il en est de même pour le dogme catholique, et l'indice de la corruption du dogme est la *contradiction* des « nouveautés » avec la doctrine de toujours. Il est

SEMPER INFIDELES

Famille [ex] chrétienne n. 16 / 2004.

Un lecteur de l'hebdomadaire pose à juste titre la question suivante : « *Sous prétexte que Dieu est miséricorde, on ne parle pas des fins dernières ni de l'enfer; comme s'il n'existait plus de châtement éternel. Mais alors, de quoi le Christ nous a-t-il rachetés ?* »

C'est le « théologien » de service **Giordano Frosini** qui répond, admettant qu'« *effectivement, sur les fins dernières [...], il y a du nouveau* », et même qu'au cours des années soixante « *on pensait accrocher une pancarte à la porte du laboratoire eschatologique, indiquant : "fermé pour cause de restauration"* [sic!] ».

Aussitôt après, toutefois, le « théologien » (il s'agit toujours de dogmes de foi!) se défend : « *Rien qui aille à l'encontre de l'enseignement traditionnel de l'Église, mais seulement une réflexion plus approfondie... et surtout une présentation des anciennes vérités faite en termes nouveaux, fruit d'une recherche approfondie sur la parole de Dieu et [quel rapport?] d'une meilleure compréhension de la nature de l'homme [mais du Magistère infaillible, en revanche, pas un mot].* »

Voyons maintenant quelles sont ces « *vérités anciennes* » présentées « *en termes nouveaux* », et qui seraient, d'après Frosini, le fruit d'une « *recherche plus approfondie sur la parole de Dieu* ».

1 – L'enfer n'est qu'un état, et non pas un lieu : « *état de damnation (état et non pas lieu)* », précise le « théologien ».

Vraiment? Et pourtant, il suffit d'ouvrir n'importe quel manuel préconciliaire de théologie pour y lire que c'est « *une doctrine certaine que l'enfer n'est pas seulement un état mais aussi un lieu* » (Parente-Piolanti-Garofalo *Dictionnaire de théologie dogmatique*, éd. Studium, article *damné*; voir aussi *enfer*). Que l'enfer ne soit qu'un état et non pas un lieu n'est donc pas une « *vérité ancienne* » présentée « *en termes nouveaux* », mais une opinion totalement nouvelle, en opposition avec la vérité ancienne.

Quant à la « parole de Dieu » (sans parler du Magistère constant et infaillible, qui, pour la « nouvelle théologie », semble ne pas même exister), il suffit de lire l'Évangile pour constater que Jésus parle de l'enfer comme d'un lieu, et non pas seulement comme d'un état : « *Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel!* » (Mt. 25, 41); « *De même donc que l'ivraie est ramassée et brûlée au feu, ainsi en sera-t-il à la fin du monde. Le Fils de l'homme enverra ses anges, et ils enlèveront de son royaume tous les scandales et ceux qui commettent l'iniquité, et ils les jetteront dans la fournaise du feu : c'est là que seront les pleurs et les grincements de dents* » (Mt. 13, 40-42). Et c'est sur le fondement de la parole de Dieu (Écriture Sainte et Tradition, pour être clairs), que l'Église a toujours enseigné que « *les âmes de ceux*

clair, à la lumière de cette doctrine catholique sur le développement cohérent du dogme, que l'on cherche aujourd'hui à faire passer pour des développements ou des explications du dogme beaucoup de nouveautés qui ne font au contraire que le corrompre.

Marcus

qui meurent en état de péché mortel... descendent en enfer (lieu, donc, et non pas seulement état) (D. 531). Le « théologien » de *Famille Chrétienne* ignore-t-il qu'aucune recherche « *plus approfondie* » ne pourra jamais tirer de la parole de Dieu une doctrine opposée à celle que la sainte Église en a toujours tirée?

2 – « *L'enfer n'est pas l'œuvre de Dieu, mais de l'homme. Dieu n'a pas fait l'enfer; celui-ci n'est qu'une réelle possibilité entre les mains de l'homme, à laquelle Dieu assiste impuissant [sic!] parce que celui qui se trouve devant lui est un être libre. L'enfer, donc, ne doit pas être conçu comme damnation infligée par Dieu, mais comme auto damnation de l'homme.* »

Ici encore, où est la « *vérité ancienne* » exprimée « *en termes nouveaux* »? Où est la « *recherche plus approfondie sur la parole de Dieu* »? L'Église ne professe-t-elle pas depuis deux mille ans que Notre-Seigneur Jésus-Christ viendra pour « *juger les vivants et les morts* »? Et la parole de Dieu nous dit que « *juger* » signifie récompenser les bons et infliger aux mauvais le châtement qu'ils ont mérité : « *Et ils s'en iront au supplice éternel, et les justes à la vie éternelle* » (Mt. 25, 46). Bien sûr, le jugement individuel et universel peut être une vérité inconfortable, désagréable, mais il n'en reste pas moins que c'est une « *vérité ancienne* ». La liberté de l'homme n'annule pas en Dieu l'exercice de la prérogative souveraine de juge. Les mauvais anges étaient eux aussi des « *êtres libres* », mais nulle part dans la sainte Écriture nous ne lisons qu'ils se sont « *auto damnés* » sous les yeux d'un Dieu « *impuissant* ». Au contraire, dans la deuxième épître de saint Pierre (2, 4), nous lisons : « *Dieu n'a pas épargné les anges qui avaient péché, mais les a précipités dans le Tartare, les livrant aux abîmes des ténèbres où ils sont gardés pour le jugement* ». Le Christ n'est pas non plus un Dieu qui « *assiste impuissant* à l'« *auto damnation de l'homme* », mais un Dieu juge qui inflige aux coupables la peine méritée, lorsqu'il dit : « *Retirez-vous de moi, Maudits, allez au feu éternel qui a été préparé pour le diable et ses anges* » (Mt. 25, 41). « *Préparé* », justement. Et par qui? Non pas par le diable ni par l'homme, assurément; préparé par Dieu, à la justice duquel les hommes, comme déjà les démons, leur temps d'épreuve terminé, devront répondre de l'usage fait en bien ou en mal de leur liberté. Bien sûr, Dieu inflige la peine aux pécheurs qui, résistant obstinément à son amour, l'ont méritée, mais une chose est de mériter la peine, une autre chose est de se l'auto infliger. Mais voilà : la « nouvelle théologie », dans la « restauration » des quatre fins dernières (mort, jugement, enfer et paradis), avant même de supprimer l'enfer, en le déclarant vide, a supprimé le jugement, en niant à l'être parfait la perfection de la vertu de justice, sans laquelle l'homme lui-même ne peut pas être parfait.

3 – Enfin, nous dit le « théologien » de *Famille Chrétienne*, « *l'enfer ne doit pas être conçu comme un lieu de tourments raffinés, culminant dans l'affirmation de l'éternité du feu. Le feu de la géhenne est une image* ».

Donc, pas de feu, et surtout, pas de feu éternel.

Est-ce là aussi une « *vérité ancienne* » en habits modernes, issue d'un « *approfondissement* » de la parole de Dieu? Mais comment peut-on concilier cet « *approfondissement* » avec le Credo constant de l'Église en l'éternité des peines infernales (peines de sens comme peine du dam) et donc en l'éternité du feu qui, parmi les peines des sens, est la principale? (v. Symbole d'Athanase D. 40 : « *les mauvais iront au feu éternel* »). Comment peut-on le concilier avec la « *parole de Dieu* », étant donné que Jésus parle expressément de « *feu éternel* » (Mt. 25, 31), de « *feu inextinguible* » (Mt. 18, 8)? En réalité, cette prétendue « *vérité ancienne* » en habits modernes est une hérésie ancienne en habits déjà usés. C'est l'hérésie de l'origénisme (cher à la « nouvelle théologie »), solennellement condamnée par le Synode de Constantinople (543) : « *Si quelqu'un affirme ou considère que le châtement des démons et des hommes impies est temporaire [ad tempus] et qu'il prendra fin un jour, c'est-à-dire qu'il y aura l'apocatastase (ou réintégration) des démons ou des damnés, qu'il soit anathème* » (D. 211).

Voilà des années, hélas, qu'en plus des dommages faits à la foi, on cherche à faire passer des erreurs et des hérésies pour « *une réflexion plus approfondie... et surtout une présentation des vérités anciennes faite en termes nouveaux* »!

COURRIER DE ROME

Édition en Français du Périodique Romain
Sì Sì No

Directeur : R. Boulet

Rédacteur : Abbé de Taveau

Adresse : B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex

N° CPPAP : 0408 G 82978

Imprimé par

Imprimerie du Pays Fort

18260 Villegenon

Direction

Administration, Abonnement

Secrétariat

B.P. 156

78001 Versailles Cedex

E-mail : courrierderome@wanadoo.fr

Correspondance pour la Rédaction

Via Madonna degli Angeli, 14

Italie 00049 Velletri (Rome)

Abonnement

• France :

- de soutien : 40 , normal : 20 ,

- ecclésiastique : 8

Règlement à effectuer :

- soit par chèque bancaire ou à l'ordre du
Courrier de Rome, payable en euros, en
France,

- soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.

• Suisse :

- de soutien : CHF 100, normal CHF40

- ecclésiastique : CHF 20

Règlement :

- Union de Banques Suisses - Sion

C / n° 891 247 01E

• Étranger : (hors Suisse)

- de soutien : 48 ,

- normal : 24 ,

- ecclésiastique : 9,50

Règlement :

IBAN : FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057

BIC : PSST FR PPP AR



Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

sì sì no no

« Que votre OUI soit OUI, que votre NON soit NON, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XXXIX n° 283 (473)

Mensuel - Nouvelle Série

Novembre 2005

Le numéro 3€

DE L'ÉGLISE ET DU PAPE

Nous vous proposons un article du Père Calmel O.P. (1914-1975), qui nous aidera, dans ces temps difficiles, à conserver l'amour de l'Église. Ce texte, qui a été publié dans la revue Itinéraires en 1973, fait partie de l'ouvrage « Brève apologie pour l'Église de toujours » (1987). Plus de trente ans après sa publication, cet article conserve toute son actualité, au point qu'il semble avoir été écrit précisément pour notre époque, où la crise de l'Église connaît un développement sans précédent. La profondeur de vue du Père Calmel est impressionnante. Ce texte aidera le lecteur à avoir des idées claires, un esprit de foi et une âme sereine dans les temps troublés que nous traversons.

Le Courrier de Rome

Mon pays m'a fait mal... écrivait un jeune poète en 1944 en pleine épuration, lorsque le chef d'État que nous savons poursuivait implacablement la sinistre besogne préparée depuis plus de quatre ans. Mon pays m'a fait mal... ce n'est point là une vérité que l'on proclame à son de trompe. C'est plutôt une confiance que l'on se fait à soi-même, avec grande douleur, en essayant malgré tout de garder l'espérance. Quand j'étais en Espagne, dans les années 55, je me souviens de l'extrême pudeur que mettaient des amis, quelle que fût par ailleurs leur préférence politique, à laisser filtrer des précisions sur la guerra nuestra. Leur pays leur faisait encore mal. Mais quand il s'agit non plus de la patrie charnelle, quand il s'agit, non sans doute de l'Église considérée absolument, car à ce titre elle est de tous points indéfectible et sainte, mais du chef visible de l'Église; quand il s'agit du détenteur actuel ¹ de la primauté

romaine, comment nous y prendrons-nous et quel est le ton qu'il faudra trouver pour nous avouer à nous-mêmes tout bas : *Ah! Rome m'a fait mal.*

Sans doute le journal quotidien de la dénommée *bonne presse* ne manquera pas de nous dire que, depuis deux mille ans, l'Église du Seigneur n'a jamais connu de pontificat aussi splendide!

Mais qui prend au sérieux ces maniaques incorrigibles des encensements officiels? Quand nous voyons ce qui s'enseigne et ce qui se pratique dans l'Église entière sous le pontificat d'aujourd'hui, ou plutôt lorsque nous constatons ce qui a cessé d'être enseigné et pratiqué, et comment une Église apparente, qui se donne partout pour la véritable, ne sait plus baptiser les enfants, enterrer les défunts, célébrer dignement la sainte messe, absoudre les péchés en confession, lorsque nous regardons attentivement grossir la crue empoisonnée de la protestantisation générale, et cela sans que le détenteur du pouvoir suprême donne l'ordre énergique de fermer les écluses, en un mot lorsque nous acceptons de voir ce qui est, nous sommes obligés de dire : *Ah! Rome m'a fait mal.*

Et nous savons tous qu'il s'agit d'autre chose que d'une de ces iniquités, en quelque sorte privées, dont les détenteurs de la primauté romaine furent trop souvent coutumiers au cours de leur histoire. Dans ce cas les victimes, plus ou moins mises à mal, avaient une relative facilité de s'en tirer en veillant davantage à leur propre sanctification. Nous devons toujours veiller à notre sanctification. Seulement, et voilà ce que dans le passé l'on n'avait jamais vu à ce degré, l'iniquité que laisse se perpétrer celui qui aujourd'hui occupe la chaire de Pierre, consiste en ce qu'il abandonne aux manœuvres des novateurs et des négateurs les moyens de sanctification eux-mêmes; il admet que soient minés systématiquement la saine doctrine, les sacrements, la messe. Cela nous jette dans un péril nouveau. Si la sancti-

La nouvelle édition du livre
**MAÇONNERIE
ET SECTES SECRÈTES**

(Épiphanius)

est disponible et peut être commandée
au Courrier de Rome

800 pages, au prix de 39,5 €
Voir en dernière page

fication n'est certes pas rendue impossible, elle est beaucoup plus difficile. Elle est aussi beaucoup plus urgente.

Dans une conjoncture si périlleuse, est-il encore possible au simple fidèle, au modeste prêtre de campagne ou de ville, au religieux prêtre qui se trouve de plus en plus étranger dans son institut, est-il possible à la religieuse qui se demande si elle n'a pas été jouée et mystifiée au nom de l'obéissance, est-il possible à toutes ces petites brebis de l'immense troupeau de Jésus-Christ et de son vicaire de ne pas perdre cœur, de ne pas devenir la proie d'un immense appareil qui les réduit progressivement à changer de foi, changer de culte, changer d'habit religieux et de vie religieuse, en un mot changer de religion?

Ah! Rome m'a fait mal. On voudrait se redire avec tant de douceur et de justesse les paroles de vérité. Les simples paroles de la doctrine surnaturelle apprises au catéchisme, que l'on n'ajoute pas encore au mal mais plutôt que l'on se laisse profondément persuader par l'enseignement de la révélation, que Rome, un jour, sera guérie; que l'Église apparente bientôt sera démasquée d'autorité. Aussitôt elle tombera en poussière, car sa principale force vient de ce que son mensonge intrinsèque passe pour la vérité, n'étant jamais effectivement désavoué d'en haut. On voudrait, au milieu d'une si grande détresse, se parler en des mots qui ne soient pas trop désaccordés d'avec le discours mystérieux,

1. Écrit en 1973 (Note de l'éditeur, 1987).

sans bruit de paroles, que l'Esprit-Saint murmure au cœur de l'Église.

Mais par où commencer ? Sans doute par le rappel de la vérité première touchant la seigneurie de Jésus-Christ sur son Église. Il a voulu une Église ayant à sa tête l'évêque de Rome qui est son vicaire visible en même temps que l'évêque des évêques et de tout le troupeau. Il lui a conféré la prérogative du roc afin que l'édifice ne s'écroule jamais. Il a prié pour que lui, au moins, parmi tous les évêques, ne fasse point naufrage dans la foi de sorte que, *s'étant ressaisi après les défaillances dont il ne sera pas nécessairement préservé, il confirme à la fin ses frères dans la foi* : ou alors, si ce n'est lui en personne qui raffermir ses frères, que ce soit l'un des successeurs les plus proches.

Telle est sans doute la première pensée de réconfort que l'Esprit-Saint suggère à nos cœurs en ces jours désolés où Rome est partiellement envahie par les ténèbres : il n'y a pas d'Église sans vicaire du Christ infaillible et doté de la primauté. Par ailleurs quelles que soient les misères, même dans le domaine religieux, de ce vicaire visible et temporaire de Jésus-Christ, c'est Jésus lui-même qui gouverne son Église, qui gouverne son vicaire dans le gouvernement de l'Église ; qui gouverne de telle sorte son vicaire que celui-ci ne puisse pas engager son autorité suprême dans des bouleversements ou des compléments qui changeraient la religion. Jusque-là s'étend, en vertu de la Passion souverainement efficace, la force divine de la régence du Christ remonté aux cieux. Il conduit son Église à la fois de l'intérieur et du dehors et il domine sur le monde ennemi. Il fait sentir sa puissance à ce monde pervers, même et surtout lorsque les ouvriers d'iniquité, avec le modernisme, non seulement pénètrent dans l'Église mais prétendent se faire passer pour l'Église véritable.

Car l'astuce du modernisme se déploie en deux temps : d'abord faire confondre les autorités parallèles hérétiques avec la hiérarchie régulière dont elles tirent les ficelles ; ensuite se servir d'une soi-disant pastorale universellement réformatrice qui tait ou qui gauchit par système la vérité doctrinale, qui refuse les sacrements ou qui en rend les rites incertains. La grande habileté du modernisme est d'utiliser cette pastorale d'Enfer, à la fois pour transmuier la doctrine sainte confiée par le Verbe de Dieu à son Église hiérarchique, et ensuite pour altérer et même annuler les signes sacrés, porteurs de grâce, dont l'Église est la dispensatrice fidèle.

Il est un chef de l'Église toujours infaillible, toujours sans péché, toujours saint, ignorant toute intermittence et tout arrêt dans son œuvre de sanctification. Celui-là est le seul chef car tous les autres, y compris le plus élevé, ne détiennent d'autorité que par lui et pour lui. Or ce chef *saint et sans tache, absolument à part des pécheurs, élevé au-dessus des cieux*, ce n'est point le Pape, c'est celui dont nous parle magnifiquement l'épître aux Hébreux, c'est le Souverain Prêtre : Jésus-Christ.

Jésus, notre rédempteur par la croix, avant

de monter aux cieux, de devenir invisible à nos regards mortels, a voulu établir pour son Église, en plus et au-dessus des nombreux ministres particuliers, un ministre universel unique, un vicaire visible, qui est seul à jouir de la juridiction suprême. Il l'a comblé de prérogatives : « *Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église et les portes de l'Enfer ne prévaudront pas contre elle.* » (Math., 16, 18-19.) - « *Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime. Jésus lui dit : Pais mes agneaux... Pais mes brebis.* » (Jn., 21, 16-18.) - « *J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas, et toi, une fois converti, confirme tes frères.* » (Luc, 22, 32.).

Or si le Pape est le vicaire visible de Jésus qui est remonté dans les cieux invisibles, il n'est pas plus que le vicaire : *vices gerens*, il tient lieu mais il demeure autre. Ce n'est point du Pape que dérive la grâce qui fait vivre le corps mystique. La grâce, pour lui Pape aussi bien que pour nous, dérive du seul Seigneur Jésus-Christ. De même pour la lumière de la révélation. Il détient, à un titre unique, la garde des moyens de la grâce, des sept sacrements aussi bien que la garde de la vérité révélée. Il est assisté à un titre unique pour être gardien et intendant fidèle. Encore faut-il, pour que son autorité reçoive, dans son exercice, une assistance privilégiée, qu'elle ne renonce pas à s'exercer... Par ailleurs, s'il est préservé de défailir quand il engage son autorité au titre où elle est infaillible, il peut faillir en bien d'autres cas. Qu'il défaille, en dessous bien entendu de ce qui relève de l'infaillibilité, cela n'empêchera pas le chef unique de l'Église, le souverain prêtre invisible, de poursuivre le gouvernement de son Église ; cela ne changera ni l'efficacité de sa grâce, ni la vérité de sa loi ; cela ne le rendra pas impuissant à limiter les défaillances de son vicaire visible ni à se procurer, sans tarder trop, un nouveau et digne Pape, pour réparer ce que le prédécesseur laissait gâter ou détruire, car la durée des insuffisances, faiblesses, et même partielles trahisons d'un Pape ne dépasse pas la durée de son existence mortelle. Depuis qu'il est remonté aux cieux, Jésus s'est ainsi choisi et procuré deux cent soixante-trois Papes. Certains, un petit nombre seulement, ont été des vicaires tellement fidèles que nous les invoquons comme des amis de Dieu et de saints intercesseurs. Un nombre encore plus réduit est tombé dans des manquements très graves. Cependant que le grand nombre des vicaires du Christ fut à peu près convenable. Aucun d'eux, tout en restant encore Pape, n'a trahi et ne pourra trahir jusqu'à l'hérésie explicitement enseignée, avec la plénitude de son autorité. Telle étant la situation de chaque Pape et de la succession des Papes, par rapport au chef de l'Église qui règne dans les cieux, il ne faut pas que les faiblesses d'un Pape nous fassent oublier, si peu que ce soit, la solidité et la sainteté de la seigneurie de notre Sauveur, nous empêchent de voir la puissance de Jésus et sa sagesse qui tient en sa main même les Papes insuffisants, qui contiennent leur insuffisance dans des bornes infranchissables.

Mais pour avoir cette confiance dans le

chef invisible et souverain de la sainte Église sans nous contraindre pour cela à nier les défaillances graves dont n'est pas de soi exempt, malgré ses prérogatives, le vicaire visible, l'évêque de Rome, le clavigère du Royaume des cieux - pour mettre en Jésus cette confiance réaliste qui n'élude pas le mystère du successeur de Pierre avec ses privilèges garantis d'en haut comme avec sa défectibilité humaine - pour que la détresse qui peut nous venir par le détenteur de la papauté soit absorbée par l'espérance théologique que nous plaçons dans le souverain Prêtre, il faut, de toute évidence, que notre vie intérieure soit référée à Jésus-Christ et non au Pape ; que notre vie intérieure, embrassant le Pape et la hiérarchie, cela va sans dire, soit établie non dans la hiérarchie et le Pape, mais dans le Pontife divin, dans ce prêtre-là qui est le Verbe incarné rédempteur, dont le vicaire visible suprême dépend encore plus que les autres prêtres.

Plus que les autres, en effet, il est tenu dans la main de Jésus-Christ en vue d'une fonction sans équivalent chez les autres.

Plus que tout autre, à un titre supérieur et unique, il ne saurait laisser *de confirmer ses frères dans la foi*, lui-même ou son successeur.

L'Église n'est pas le corps mystique du Pape ; l'Église avec le Pape est le corps mystique du Christ. Lorsque la vie intérieure des chrétiens est de plus en plus référée à Jésus-Christ, ils ne tombent pas désespérés, même lorsqu'ils souffrent jusqu'à l'agonie des défaillances d'un Pape, que ce soit Honorius I ou les Papes antagonistes de la fin du Moyen Âge ; que ce soit, à l'extrême limite un Pape qui défaille selon les nouvelles possibilités de défaillance offertes par le modernisme. Lorsque Jésus-Christ est le principe et l'âme de la vie intérieure des chrétiens, ils n'éprouvent pas le besoin de se mentir sur les manquements d'un Pape pour demeurer assurés de ses prérogatives ; ils savent que ces manquements n'atteindront jamais à un tel degré que Jésus cesserait de gouverner son Église parce qu'il en aurait été efficacement empêché par son vicaire. Tel Pape peut bien s'approcher du point limite où il changerait la religion chrétienne par aveuglement ou par esprit de chimère ou par une illusion mortelle sur une hérésie telle que le modernisme. Le Pape qui en arriverait là n'enlèverait pas pour autant au Seigneur Jésus sa régence infaillible qui le tient encore en main lui-même, Pape égaré, qui l'empêche de jamais engager jusqu'à la perversion de la foi l'autorité qu'il a reçue d'en haut.

Une vie intérieure référée comme il se doit à Jésus-Christ et non au Pape ne saurait exclure le Pape, sans quoi elle cesserait d'être une vie intérieure chrétienne. Une vie intérieure référée comme il se doit au Seigneur Jésus inclut donc le vicaire de Jésus-Christ et l'obéissance à ce vicaire, mais *Dieu premier servi* ; c'est dire que cette obéissance, loin d'être inconditionnelle, est toujours pratiquée dans la lumière de la foi théologique et de la loi naturelle.

Nous vivons par et pour Jésus-Christ, grâce à son Église, laquelle est gouvernée par le Pape, à qui nous obéissons en tout ce qui est

de son ressort. Nous ne vivons point par et pour le Pape comme s'il nous avait acquis *la rédemption éternelle*; voilà pourquoi l'obéissance chrétienne ne peut ni toujours ni en tout identifier le Pape à Jésus-Christ. Ce qui arrive ordinairement, c'est que le vicaire du Christ gouverne suffisamment dans la conformité à la tradition apostolique pour ne point provoquer dans la conscience des fidèles dociles, des conflits majeurs. Mais il peut en être quelquefois autrement. Encore que ce soit très exceptionnel, il peut arriver au fidèle de se demander légitimement : comment garderais-je encore la tradition si je suivais *les directives* de ce Pape ?

La vie intérieure d'un fils de l'Église qui mettrait de côté les articles de foi relatifs au Pape, l'obéissance à ses ordres légitimes et la prière pour lui, une telle vie intérieure aurait cessé d'être catholique. D'autre part une vie intérieure qui inclut d'être agréable au Pape inconditionnellement c'est-à-dire à l'aveugle, en tout et toujours, est une vie intérieure qui est nécessairement livrée au respect humain, qui n'est pas libre à l'égard de la créature, qui s'expose à bien des facilités et des complicités. Dans sa vie intérieure, le vrai fils de l'Église ayant reçu de tout son cœur les articles de foi qui se rapportent au vicaire du Christ prie fidèlement pour lui et lui obéit volontiers, mais seulement dans la lumière, c'est-à-dire étant sauve et intacte la tradition apostolique et bien entendu la loi naturelle. Il paraît certain que, trop souvent, on a prêché un type d'obéissance à l'égard du Pape plus soucieuse d'efficacité, de réussite dans les mouvements d'ensemble que de simple fidélité à la lumière, quoi qu'il en soit des réussites spectaculaires. Non sans doute que fût absent le souci de rester dans la tradition apostolique et dans la fidélité à Jésus-Christ. Mais ce qui était le plus important, le plus actif, le plus pressant, c'était quand même de donner satisfaction à un homme, de s'attirer ses faveurs; parfois de faire carrière, de préparer sa tête pour le chapeau cardinalice ou de donner du lustre à son Ordre ou sa Congrégation. Mais Dieu ni le service du Pape n'ont besoin de notre mensonge : *Deus non eget nostro mendacio*.

Souvenons-nous de la grande prière du début du canon romain, ce canon que Paul VI n'a pas hésité à ravalé au niveau de prières polyvalentes accommodées aux cènes calvinistes. (Or équiper de la sorte le canon romain n'a pas le moindre fondement dans la tradition apostolique et s'oppose de front à cette tradition imprescriptible.) Donc le prêtre dans le canon romain, après avoir instamment supplié le Père très clément par son Fils Jésus-Christ, de sanctifier le sacrifice sans tache offert en premier *pro Ecclesia tua sancta catholica...* continue ainsi : *una cum famulo tuo Papa nostro... et Antistite nostro...* L'Église n'a jamais envisagé de faire dire : *una cum SANCTO famulo tuo Papa nostro et SANCTO Antistite nostro* alors qu'elle fait dire : *pro Ecclesia tua SANCTA*. Le Pape, à la différence de l'Église, n'est pas saint obligatoirement. L'Église est sainte avec des membres pécheurs, dont nous-mêmes; des membres pécheurs qui

tous, hélas! ne tendent pas ou ne tendent plus à la sainteté. Il peut bien arriver que le Pape lui-même figure dans cette triste catégorie. Dieu le sait. En tout cas, la condition du chef de la sainte Église étant ce qu'elle est, c'est-à-dire n'étant pas nécessairement la condition d'un saint, il ne faut pas nous scandaliser si des épreuves, parfois de très cruelles épreuves, surviennent à l'Église par son chef visible en personne. Il ne faut pas nous scandaliser de ce que, sujets du Pape, nous ne puissions quand même pas le suivre en aveugles, inconditionnellement, en tout et toujours. Dans la mesure où notre vie intérieure sera référée au chef invisible de l'Église, au Seigneur Jésus, souverain Prêtre; dans la mesure où notre vie intérieure sera nourrie de la tradition apostolique avec les dogmes, le missel et le rituel de la tradition, avec la tendance à l'amour parfait qui est l'âme de cette tradition très sainte, dans cette mesure même nous accepterons beaucoup mieux d'avoir à nous sanctifier dans une Église militante dont le chef visible, s'il est préservé de faillir dans certaines limites précises, n'est point toutefois soustrait à la commune condition du pécheur.

Le Seigneur, par le Pape et la hiérarchie, par la hiérarchie soumise au Pape, gouverne de telle manière son Église que celle-ci soit toujours assurée dans sa tradition, intelligente sur la tradition qui est la sienne, jamais inconsciente ni amnésique. Sur les vérités du catéchisme, sur la célébration du saint sacrifice et sur les sacrements, sur la structure hiérarchique fondamentale, sur les états de vie et sur l'appel au parfait amour, disons sur tous les points majeurs de la tradition, l'Église est assistée de telle sorte que tout baptisé ayant la foi, qu'il soit évêque, Pape ou simple fidèle, sait nettement à quoi s'en tenir. Ainsi le simple chrétien qui, se référant à la tradition sur un point majeur connu de tous, refuserait de suivre un prêtre, un évêque, une collégialité, voire un Pape qui ruinerait la tradition sur ce point, ce simple chrétien qui dans ce cas précis, refuserait de se laisser faire et d'obéir, ne donnerait pas pour autant, comme d'aucuns le prétendent, des signes caractérisés de libre examen ou d'orgueil de l'esprit; car ce n'est pas orgueil ni preuve d'insoumission soit de discerner la tradition sur les points majeurs, soit de refuser de la trahir. Quelle que soit par exemple la collégialité d'évêques ou le secrétaire de congrégation romaine qui manigance en dessous pour que les prêtres catholiques en viennent à célébrer la messe sans donner aucune marque d'adoration, aucun signe extérieur de foi dans les saints mystères, tout fidèle sait qu'il est inadmissible de célébrer la messe en faisant cette manifestation de non-foi. Celui qui refuse d'aller à cette messe, ou plutôt à cette cérémonie qui, le plus souvent, a cessé d'être une messe, ne fait pas de libre examen, n'est pas un révolté; il est un fidèle établi dans une tradition qui vient des apôtres et que nul dans l'Église ne saurait changer. Car nul dans l'Église, quel que soit son rang hiérarchique, et ce rang serait-il le plus haut, nul n'a le pouvoir de changer l'Église et la tradition apostolique.

Je sais qu'il passe souvent pour un farceur ou un maniaque le prêtre qui, n'ayant pas adopté le bouleversement du missel et du rituel entrepris par le pontife romain de maintenant, ose toutefois affirmer : *je suis avec Rome; je me tiens à la tradition apostolique gardée par Rome*. - Vous êtes avec Rome, me disent certains allons donc! Mais quelle est votre manière de baptiser, de dire la messe? - La manière, leur dis-je, de Paul VI lui-même jusqu'en 1970; la manière plus que millénaire sanctionnée par les Papes d'avant Paul VI; la manière pratiquée par eux, par les évêques et par les prêtres de l'Église latine. Je fais ce qu'ils ont fait unanimement lorsque je maintiens les exorcismes au baptême solennel, lorsque j'offre le saint sacrifice selon un *Ordo Missæ* consacré par quinze siècles et qui ne fut jamais accepté par les négateurs du saint sacrifice. Si nous, du reste, nous les ministres de Jésus-Christ qui traitons de la sorte la messe et les sacrements avons brisé avec Rome, avec la tradition dont Rome est garante, pourquoi ne sommes-nous point frappés de sanctions canoniques *dont la levée soit réservée exclusivement au vicaire du Christ*? J'écris ceci parce que c'est vrai et parce que j'espère conforter quelques fidèles qui n'arrivent pas à comprendre cette contradiction manifeste : être avec Rome, ce serait adopter en matière de foi ou de sacrement ce qui détruit la tradition apostolique et ce en quoi, du reste, nul ne peut préciser jusqu'à quel point le pontife romain actuel a prétendu engager son autorité. (De même que dix ans après Vatican II nul ne sait au juste jusqu'à quel point s'étend l'autorité de ce concile « pastoral »). Encore une fois sur tous les points majeurs, la tradition apostolique est bien claire. Il n'est pas besoin d'y regarder à la loupe, ni d'être cardinal ou préfet de quelque dicastère romain pour savoir ce qui s'y oppose. Il suffit d'avoir été instruit par le catéchisme et la liturgie, antérieurement à la corruption moderniste.

Trop souvent, quand il s'agit de ne pas se couper de Rome, on a formé les fidèles et les prêtres dans le sens d'une crainte en partie mondaine de sorte qu'ils soient pris de panique, qu'ils vacillent dans leur conscience et n'examinent plus rien, aussitôt que le premier venu les accuse de ne pas être avec Rome. Une formation vraiment chrétienne nous enseigne, au contraire, à nous préoccuper d'être avec Rome non dans l'épouvante et sans discernement, mais dans la lumière et la paix, selon une crainte filiale dans la foi.

Que nous importe si des adversaires se moquent de nous parce qu'ils nous accusent de ne savoir pas distinguer dans la tradition une partie contingente et variable d'avec l'essentiel qui est irréformable. Leurs moqueries ne pourraient nous atteindre que si nous avions le ridicule d'accorder la même valeur à tout ce qui se réclame de la tradition. Il n'en est rien. Nous disons seulement, et c'est la seule chose qui nous importe, que d'abord sur les points majeurs la tradition de l'Église est établie, certaine, irréformable; ensuite que tout chrétien, tant soit peu instruit de sa foi, les connaît sans hésiter; troisième-

ment que c'est la foi, non le libre examen, qui nous les fait discerner, de même que c'est l'obéissance, la piété, l'amour, non l'insubordination, qui nous font maintenir cette tradition; quatrième que les tentatives de la hiérarchie ou les faiblesses du Pape qui tendraient à renverser ou laisser renverser cette tradition seront un jour renversées, cependant que la tradition triomphera. Nous sommes tranquilles sur ce point : quelles que soient les armes hypocrites mises par le modernisme entre les armes des collégialités épiscopales et du vicaire même du Christ - armes d'Enfer sur lesquelles ils se font peut-être illusion - eh! bien, quelle que soit la perfection de ces nouvelles armes, la tradition par exemple du baptême solennel qui inclut les anathématismes contre le diable maudit ne sera pas écartée longtemps; la tradition de n'absoudre en principe les péchés qu'après la confession individuelle ne sera pas longtemps évincée; la tradition de la messe catholique traditionnelle, latine et grégorienne avec langue, canon et ensemble d'attitudes qui soient fidèles au missel romain de saint Pie V, cette tradition sera bientôt remise en honneur; la tradition du catéchisme de Trente, ou d'un manuel qui lui soit exactement conforme, reflourira sans tarder. Sur les points majeurs du dogme, de la morale, des sacrements, des états de vie, de la perfection à laquelle nous sommes appelés, la tradition de l'Église est connue des membres de l'Église quel que soit leur rang. Ils y tiennent sans mauvaise conscience, même si les gardiens hiérarchiques de cette tradition prétendent les intimider ou les jeter dans le doute; même s'ils les persécutent avec les aigres raffinements des bourreaux modernistes. Ils sont très assurés qu'en tenant la tradition ils ne se coupent point du vicaire visible du Christ. Car le vicaire visible du Christ est gouverné par le Christ de telle sorte qu'il ne puisse transmuter la tradition de l'Église, ni la faire oublier. Que par malheur il essaie le contraire, eh! bien, lui ou ses successeurs immédiats seront obligés de proclamer bien haut ce qui demeure à jamais vivant dans la mémoire de l'Église : la tradition apostolique. L'Épouse du Christ ne risque pas de perdre la mémoire.

Quant à ceux qui disent à ce propos que tradition est synonyme de sclérose, ou que le progrès se fait en s'opposant à la tradition, bref tous ceux que font délirer les mirages d'une absurde philosophie du devenir, je leur recommanderai de lire saint Vincent de Lérins dans son *Commonitorium* et d'étudier d'un peu près l'histoire de l'Église : dogmes, sacrements, structures fondamentales, vie spirituelle, pour entrevoir la différence essentielle qui existe entre : « aller de l'avant » ou « aller de travers »; avoir « des idées avancées » ou « avancer selon des idées justes »; bref distinguer entre *profectus* et *permutatio*.

Plus qu'en des temps de paix, il nous est devenu utile et salutaire de méditer dans la foi sur les épreuves de l'Église. Nous serions peut-être tentés de réduire ces épreuves aux persécutions et attaques venues de l'extérieur. Or, les ennemis de l'intérieur sont quand même bien plus à redouter : ils

connaissent mieux les points vulnérables, ils peuvent blesser ou empoisonner au moment où on s'y attendait le moins, le scandale qu'ils provoquent est bien plus difficile à surmonter. C'est ainsi que, dans une paroisse, un instituteur anti-religieux ne parviendra pas, quoi qu'il fasse, à gêner aussi profondément le peuple fidèle que le prêtre jouisseur et moderniste. De même le défroquage d'un simple prêtre, encore qu'il éclate davantage aux yeux de tous que l'incurie de l'évêque ou sa trahison, n'a pas des conséquences aussi funestes.

Quoi qu'il en soit, il est certain que si l'évêque trahit la foi catholique, même sans défroquer, il impose à l'Église une épreuve beaucoup plus accablante que le simple prêtre qui prend femme et qui cesse d'offrir la sainte messe. Faut-il parler après cela du genre d'épreuve dont peut souffrir l'Église de Jésus-Christ par le Pape lui-même, par le vicaire de Jésus-Christ en personne? À cette seule question, beaucoup se voilent la face et ne sont pas loin de crier au blasphème. Cette pensée les met à la torture. Ils se refusent à regarder en face une épreuve de cette gravité. Je comprends leur sentiment. Je n'ignore pas qu'une sorte de vertige peut s'emparer de l'âme lorsqu'elle est mise en présence de certaines iniquités. *Sinite usque huc* (Luc, 22, 51), disait aux trois Apôtres Jésus agonisant, lorsque s'avancait la soldatesque du grand-prêtre venue pour l'arrêter, pour traîner au tribunal et à la mort celui qui est le Prêtre souverain et éternel. *Sinite usque huc*; c'est comme si le Seigneur disait : le scandale peut atteindre jusque-là; mais laissez; et selon ma recommandation : veillez et priez car l'esprit est prompt mais la chair est faible. *Sinite usque huc* : par mon consentement à boire le calice je vous ai mérité toute grâce, alors que vous étiez endormis et que vous m'aviez laissé tout seul; je vous ai obtenu en particulier une grâce de force surnaturelle qui soit à la mesure de toutes les épreuves; à la mesure même de l'épreuve qui peut venir à la sainte Église par le fait du Pape. Je vous ai rendus capables d'échapper à ce vertige même.

Au sujet de cette épreuve extraordinaire il y a ce que dit l'histoire de l'Église et ce que ne dit pas la révélation sur l'Église. Car la révélation sur l'Église ne dit nulle part que les Papes ne pécheront jamais par négligence, lâcheté, esprit mondain dans la garde et la défense de la tradition apostolique. Nous savons qu'ils ne pécheront jamais en faisant croire directement une autre religion : voilà le péché dont ils sont préservés par la nature de leur charge. Et lorsqu'ils engageront leur autorité au titre où elle est infaillible, c'est le Christ lui-même qui nous parlera et nous instruira : voilà le privilège dont ils sont revêtus dès l'instant où ils deviennent les successeurs de Pierre. Mais si la Révélation nous affirme ces prérogatives de la papauté, elle ne porte cependant nulle part que lorsqu'il exerce son autorité au-dessous du niveau où il est infaillible, un Pape n'en viendra pas à faire le jeu de Satan et à favoriser jusqu'à un certain point l'hérésie; de même, il n'est pas écrit dans les Saintes Lettres que, encore qu'il ne puisse enseigner formellement une religion

autre, un Pape ne pourra jamais en venir à laisser saboter les conditions indispensables à la défense de la religion véritable. Une telle défection est même considérablement favorisée par le modernisme.

Ainsi la révélation sur le Pape n'assure nulle part que le vicaire du Christ n'infligera jamais à l'Église l'épreuve de certains scandales graves; je parle de scandales graves non seulement dans l'ordre des mœurs privées mais bien dans l'ordre proprement religieux et, si l'on peut dire, l'ordre ecclésial de la foi et des mœurs. De fait, l'histoire de l'Église nous rapporte que ce genre d'épreuve venue par le Pape n'a point fait défaut à l'Église, encore qu'il ait été rare et ne se soit jamais prolongé à l'état aigu. C'est le contraire qui serait surprenant, lorsque l'on constate le tout petit nombre des Papes canonisés depuis saint Grégoire VII le tout petit nombre des vicaires du Christ qui sont invoqués et vénérés comme des amis de Dieu, des saints de Dieu. Et le plus surprenant est encore que des Papes qui subirent des tourments très cruels, par exemple un Pie VI ou un Pie VII, n'aient été priés comme des saints ni par la *Vox Ecclesiae* ni par la *Vox populi*. Si ces pontifes, qui eurent pourtant à souffrir tellement au titre de Pape, ne supportèrent pas leur peine avec un tel degré d'amour qu'ils en soient des saints canonisés, comment s'étonner que d'autres Papes, qui envisageraient leur charge d'un point de vue mondain, ne puissent commettre des manquements graves, ni imposer à l'Église du Christ une épreuve particulièrement redoutable et déchirante? Quand ils sont réduits à l'extrémité d'avoir de tels Papes les fidèles, les prêtres, les évêques qui veulent vivre de l'Église ont le grand souci non seulement de prier pour le Pontife suprême qui est alors un grand sujet d'affliction pour l'Église, mais ils s'attachent eux-mêmes d'abord, et plus que jamais, à la tradition apostolique : la tradition sur les dogmes, le missel et le rituel; la tradition sur le progrès intérieur et sur l'appel de tous au parfait amour dans le Christ.

C'est ici que la mission de ce frère prêcheur qui est, sans doute de tous les saints, celui qui a travaillé le plus directement pour la papauté, c'est ici que la mission du fils de saint Dominique Vincent Ferrier, est particulièrement éclairante. Ange du jugement, légat *a latere Christi*, faisant déposer un Pape après avoir usé à son égard d'une infinie patience, Vincent Ferrier est aussi et du même mouvement, le missionnaire intrépide et plein de bonté, débordant de prodiges et de miracles, qui annoncent l'Évangile à l'immense foule du peuple chrétien. Il porte dans son cœur d'apôtre non seulement le pontife suprême, si énigmatique, si obstiné, si dur, mais encore tout l'ensemble du troupeau du Christ, la multitude de ce menu peuple désemparé, la *turba magna ex omnibus tribubus et populis et linguis*. Vincent a compris que le souci majeur du vicaire du Christ n'est pas, et de loin s'en faut, de servir loyalement la sainte Église. Le Pape fait passer avant tout la satisfaction de son obscure volonté de puissance. Mais si, au moins parmi les fidèles, le sens de la vie dans l'Église pouvait

être réveillé, le souci de vivre en conformité avec les dogmes et les sacrements reçus de la tradition apostolique, si un souffle pur et véhément de conversion et de prière déferlait enfin sur cette chrétienté languissante et désolée, alors sans doute pourrait enfin venir un vicaire du Christ qui serait vraiment humble, aurait une conscience chrétienne de sa charge suréminente, se préoccuperait de la remplir au mieux dans l'esprit du Souverain Prêtre. Si le peuple chrétien retrouve une vie en accord avec la tradition apostolique, alors il deviendra impossible au vicaire de Jésus-Christ, quand il s'agira de maintenir et défendre cette tradition, de tomber dans certains égarements trop profonds, de se laisser aller à certaines complicités avec le mensonge. Il deviendra nécessaire que, sans tarder, un bon Pape et peut-être un saint Pape succède au Pape mauvais ou égaré.

Mais trop de fidèles, de prêtres, d'évêques, voudraient que dans les jours de grand malheur, lorsque l'épreuve vient à l'Église par son Pape, les choses se remettent en ordre sans qu'ils n'aient rien à faire ou presque rien. Tout au plus acceptent-ils de murmurer quelques oraisons. Ils hésitent même devant le rosaire quotidien : cinq dizaines chaque jour offertes à Notre Dame, en l'honneur de la vie cachée, de la Passion et de la gloire de Jésus. Ils ont très peu d'envie, en ce qui les regarde, de s'approfondir dans la fidélité à la tradition apostolique : dogmes, missel et rituel, vie intérieure (car le progrès de la vie intérieure fait évidemment partie de la tradition apostolique). Ayant à leur propre place consenti à la tiédeur, ils se scandalisent néanmoins de ce que le Pape, à sa place de Pape, ne soit pas, lui non plus, très fervent quand il s'agit de garder pour l'Église entière la tradition apostolique, c'est-à-dire de remplir fidèlement la mission unique qui lui est confiée. Cette vue des choses n'est pas juste. Plus nous avons besoin d'un saint Pape, plus nous devons commencer par mettre notre vie, avec la grâce de Dieu et en tenant la tradition, dans le sillage des saints. Alors le Seigneur Jésus finira par accorder au troupeau le berger visible dont il se sera efforcé de se rendre digne.

À l'insuffisance ou à la défection du chef n'ajoutons pas notre négligence particulière. Que la tradition apostolique soit au moins vivante au cœur des fidèles même si, pour le moment, elle est languissante dans le cœur et les décisions de celui qui est responsable au niveau de l'Église. Alors certainement le Seigneur nous fera miséricorde.

Encore faut-il pour cela que notre vie intérieure se réfère non au Pape mais à Jésus-Christ. Notre vie intérieure qui inclut évidemment les vérités de la révélation au sujet du Pape doit se référer purement au souverain prêtre, à notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ, pour arriver à surmonter les scandales qui viennent à l'Église par le Pape.

Telle est la leçon immortelle de saint Vincent Ferrier au temps apocalyptique de l'une des défaillances majeures du pontife romain. Mais avec le modernisme nous sommes en train de connaître des épreuves plus terribles. Raisons plus impérieuses pour nous de vivre encore plus purement, et sur tous les points, de la tradition apostolique ; sur tous les points, y compris ce point capital dont on ne parle presque jamais depuis la mort du père dominicain Garrigou-Lagrange : la tendance effective à la perfection de l'amour. Et pourtant, dans la doctrine morale révélée par le Seigneur et transmise par les apôtres, il est dit que nous devons tendre à l'amour parfait, puisque la loi de croissance dans le Christ est propre à la grâce et à la charité qui nous unissent au Christ.

Transcendance et obscurité du dogme relatif au Pape : le dogme d'un pontife qui est vicaire universel de Jésus-Christ et qui, toutefois, n'est pas à l'abri de défaillances, même graves, qui peuvent être fort dangereuses pour les sujets. Or le dogme du pontife romain n'est lui-même que l'un des aspects du mystère plus fondamental de l'Église. On sait que deux grandes propositions nous introduisent à ce mystère² : d'abord l'Église, recrutée parmi les pécheurs, dont nous sommes tous, est cependant la dispensatrice infaillible de la lumière et de la grâce, dispensatrice par le moyen d'une organisation hiérarchique, dispensatrice gouvernée du haut des cieux par son chef et Sauveur Jésus-Christ, et assistée par l'esprit de Jésus. D'autre part, sur cette terre elle-même, le Sauveur offre par son Église le sacrifice parfait et il la nourrit de sa propre substance. Ensuite l'Église, Épouse sainte du Seigneur Jésus, doit avoir part à la croix, y compris la croix de la trahison par les siens ; elle ne laisse pas pour autant d'être assez fortement assistée dans sa structure hiérarchique, à commencer par le Pape, et d'être assez brûlante de charité, en un mot elle demeure en

2. Voir dans notre livre sur les Mystères du Royaume de la Grâce. tome I le chapitre VII.

tout temps assez pure et sainte, pour être capable de participer aux épreuves de son Époux, y compris la trahison de certains hiérarques, en conservant intactes sa maîtrise intérieure et sa force surnaturelle. Jamais l'Église ne sera livrée au vertige.

Si, dans notre vie intérieure, la vérité chrétienne au sujet du Pape est située comme il faut à l'intérieur de la vérité chrétienne au sujet de l'Église, nous surmonterons dans la lumière le scandale de tous les mensonges sans excepter ceux qui peuvent survenir à l'Église par le vicaire du Christ ou par les successeurs des Apôtres. En cela, du moins quant aux évêques, sainte Jeanne d'Arc est un modèle incomparable. À notre tour, et selon notre chétive mesure, nous essaierons d'être fidèles à ce qui fut l'une des grâces particulières de sainte Jeanne d'Arc.

Lorsque nous pensons au Pape de maintenant³, au modernisme installé, à la tradition apostolique, à la persévérance dans cette tradition, nous en sommes de plus en plus réduits à ne pouvoir considérer ces questions que dans la prière, dans une imploration instantane pour l'Église entière et pour celui qui, de nos jours, tient en ses mains les clefs du Royaume des cieux. Il les tient en ses mains mais il ne s'en sert pour ainsi dire pas. Il laisse ouvertes les portes de la bergerie qui donnent sur les chemins d'approche des brigands ; il ne ferme pas ces portes protectrices que ses prédécesseurs avaient invariablement maintenues closes avec serrures incassables et cadenas infrangibles ; parfois même, et c'est l'équivoque de l'œcuménisme postconciliaire, il fait semblant d'ouvrir ce qui, à jamais, sera tenu fermé. Nous voici réduits à la nécessité de ne penser à l'Église qu'en priant pour elle et pour le Pape. C'est une bénédiction. Cependant penser à notre Mère, penser à l'Épouse du Christ dans ces conditions de grande pitié, ne diminue en rien la résolution d'y voir clair. Au moins que cette lucidité indispensable, cette lucidité sans quoi se détendrait toute force, soit pénétrée de tant d'humilité et de douceur que nous fassions violence au Souverain Prêtre et qu'il se hâte de nous secourir. *Deus in adiutorium meum intende. Domine ad adjuvandum me festina.* Qu'il lui plaise de charger sa très sainte Mère, Marie immaculée, de nous apporter au plus tôt le remède efficace.

3. Écrit en 1973 (note de l'éditeur, 1987).

NI SAINT, NI TOUT DE SUITE

Un lecteur nous écrit

Rév. Pères de Si Si No No,

Je viens de recevoir votre revue, et, pour dire la vérité, je m'attendais à quelques mots sur l'œuvre de Karol Wojtyła ; je les trouverai probablement dans le prochain numéro.

Quoi qu'il en soit, je voudrais vous soumettre ma pensée, et solliciter votre avis à ce sujet. Mes parents et mes catéchistes m'ont appris qu'« hors de l'Église, il n'est point de salut ». Les dix Commandements commen-

cent par ces mots : « *Je suis le Seigneur ton Dieu, tu n'auras pas d'autre Dieu que Moi* ». Ceci précisé, j'ai vu Jean-Paul II baiser le Coran, je l'ai vu glisser une feuille de papier dans une fissure du Mur des Lamentations, je l'ai vu dans beaucoup d'autres circonstances totalement incompréhensibles pour moi. Si j'avais fait ces mêmes choses, je me serais au moins senti en état de péché mortel, et en d'autres temps, j'aurais été excommunié. Jean-Paul II, lui, bien que son comportement ait suscité dans la conscience de tant de chré-

tiens le doute et l'incertitude, devrait être déclaré *saint*, et *tout de suite* ?

Pour moi, c'est un Pape qu'il faudra oublier. Je vous prie de me dire si je me trompe.

Par avance, je vous remercie de votre réponse, et je vous salue dévotement.

Lettre signée

Cher ami,

Vous avez parfaitement raison, et nous sommes en plein accord avec vous.

Nous n'avons jamais gardé le silence sur les actes de Jean-Paul II qui, indépendamment des intentions de leur auteur, étaient une grave menace pour la foi.

Tant qu'il était en vie, nous avons considéré qu'il était de notre devoir de mettre en garde les âmes à propos du scandale émanant de l'Autorité suprême, en affirmant à plusieurs reprises que l'obéissance au « Pape d'aujourd'hui » (pour employer le langage de Paul VI) ne peut jamais être séparée de l'obéissance aux « Papes d'hier ». À chaque Pape, nous enseignons le Concile dogmatique Vatican I, est promise l'assistance du Saint-Esprit non pas pour inventer une nouvelle religion, mais pour transmettre fidèlement le dépôt de la Foi. Mais à présent que Karol

Wojtyla est passé au jugement de Dieu, nous considérons notre devoir à son égard terminé.

« *De mortuis nisi bonum* », disaient les Romains, et nous ajoutons que, quand on ne peut pas parler de ce bien, il vaut mieux se taire. Toute parole aurait le goût d'un ressentiment personnel que nous n'avons jamais eu, car seul l'amour de l'Église et des âmes, dans lequel se réalise l'amour de Dieu, nous a poussés à écrire.

Nous ajoutons que, si les erreurs n'ont droit à aucune indulgence (c'est pourquoi nous aurons toujours la même liberté de langage à l'égard des erreurs du Pape Wojtyla), il n'en est pas de même vis-à-vis de la personne qui commet ces erreurs. Le véritable degré de responsabilité personnelle n'est connu que de

Dieu, et c'est aussi pour cette raison que nous avons jugé plus chrétien de ne rien dire d'une personne désormais sortie de la scène de ce monde, et déjà jugée au tribunal de Dieu.

Toutes les manifestations publiques reprises par les médias à l'occasion des obsèques de Jean-Paul II nous ont donné la triste image d'une génération, même parmi les prêtres, que son pontificat a laissée encore moins chrétienne qu'elle ne l'avait trouvée. Pire encore, elles nous ont donné l'image d'une hiérarchie devenue l'esclave des médias et donc de l'opinion publique, et qui ne pourra se libérer de cet esclavage qu'en en payant chèrement le prix.

LES RAISONS DE NOTRE SILENCE

Un lecteur nous écrit

« Chers amis,

... Je n'ai pas connu la période préconciliaire, mais je vis avec malaise la perte du sens du sacré, le mauvais goût et autres malheurs qui se répandent aujourd'hui dans l'Église. J'ai une formation juridique, et je ne possède donc pas la préparation théologique pour juger les documents du Concile et du magistère actuel. Je crois néanmoins que l'Église devrait cultiver davantage le sens du sacré et celui du beau, qui sont aujourd'hui malmenés.

Mais j'en viens au motif de ma lettre. J'ai été très troublé par la position de silence total adoptée par votre revue à l'occasion de la mort de Jean-Paul II. Le Pape est mort !!! Seriez-vous sédévancistes ?

La mort de Jean-Paul II aurait pu vous donner l'occasion d'une lecture critique de son pontificat, en prenant vos distances par rapport aux célébrations à sens unique de la plupart des commentateurs (surtout à la télévision).

Jean-Paul II a été sans aucun doute une grande personnalité, bien que contradictoire. Il a certainement été un homme de Dieu et, à sa façon, un mystique, même si c'est à cause de son comportement que les Messes pontificales, surtout lors de ses voyages, ont été caractérisées trop souvent par un climat de stade. Que dire en effet des applaudissements incessants, que Jean-Paul II a certainement encouragés, de la multitude de concélébrants aux chapeaux colorés, des religieuses en baskets et sac à dos, etc. ? Tout cela m'a bien souvent fait dresser les cheveux sur la tête.

La critique était donc nécessaire (avec charité, toutefois). Mais ce silence face à sa mort me semble injustifiable !

Cordiales salutations, et bon travail. »

Lettre signée

La crise actuelle ne se résume pas à la perte du sens du sacré et du beau (c'est une conséquence), mais touche avant tout la foi. Pour s'en rendre compte, il n'est pas nécessaire d'avoir une grande forma-

tion théologique ; il suffit d'avoir une foi vive et vécue, et la connaissance des vérités fondamentales que tout chrétien a le devoir de posséder. En effet, le catholique qui connaît suffisamment le mystère de la Sainte Trinité et prie avec foi les trois personnes divines ne peut pas ne pas se demander comment il est possible que nous chrétiens, qui professons en Dieu l'unité de la nature et la trinité des personnes, ayons, comme le veut le slogan œcuménique, « *le même Dieu* » que les juifs et les musulmans, qui ne croient pas en la Sainte Trinité. Et le catholique qui, au moins chaque dimanche, récite avec foi « *Je crois... en la sainte Église, une, catholique...* » ne peut pas ne pas se demander d'où vient cette pluralité d'« *églises* », dont on parle depuis le Concile, et pourquoi l'Église n'est plus sainte mais « *pécheresse* », au point qu'elle se sente le devoir de demander pardon à tout le monde de ses méfaits. Et encore : le catéchisme de saint Pie X, qui résume la foi constante de l'Église, demande au n°124 : « *Qui est hors de la communion des Saints ?* ». Réponse : « *Sont hors de la communion des Saints ceux qui sont hors de l'Église, c'est-à-dire les damnés, les infidèles, les juifs, les hérétiques, les apostats, les schismatiques et les excommuniés* ». Le catholique qui se souvient de cet article ou qui le relit, ne peut pas ne pas se demander par quel miracle toutes ces catégories de personnes, qui jusqu'au Concile étaient « *hors de l'Église* », sont aujourd'hui considérées en communion, bien que « *non pleine* », avec l'Église (y compris les damnés, puisque l'on nous dit que l'enfer est vide). Et nous pourrions énumérer encore longtemps les points d'opposition entre la doctrine catholique et ce que l'on veut aujourd'hui nous faire passer pour telle.

La douloureuse réalité (nous ne parlons pas pour notre lecteur, mais en général), c'est que le Concile et la crise qui s'en est suivie ont cueilli les chrétiens non seulement dans un état de foi morte (combien de catholiques se souciaient de vivre en état de grâce ?), mais aussi dans un état de déplorable ignorance religieuse (combien

savaient au moins théoriquement ce qu'est l'état de grâce et pourquoi celui-ci est ce que l'homme peut posséder de plus précieux sur terre ?).

« À plusieurs reprises – écrivait Mgr Olgiati dans son précieux *Syllabaire du Christianisme* (1956) – dans des réunions de jeunes, où je me trouvais face à des jeunes qui fréquentaient la communion et méritaient d'être loués pour leur courage et pour l'audace et la franchise dont ils faisaient preuve dans la profession, même publique, de leur foi, j'ai essayé de demander : Qu'est-ce que la grâce ? C'est-à-dire : En quoi consiste l'ordre surnaturel, et en quoi diffère-t-il de l'ordre naturel ?

Les réponses obtenues m'ont toujours convaincu que l'ignorance des principes du christianisme est énorme, même parmi les meilleurs chrétiens pratiquants.

Et vous aussi, qui me lisez, si vous deviez expliquer ce que vous entendez par « *grâce* » et par « *ordre surnaturel* », je ne sais pas quel résultat vous obtiendriez à votre examen.

[...] Du reste, ne le dites à personne. Répondez seulement à vous-même dans le secret de votre conscience :

Est-il vrai, ou non, qu'il vous importe peu que les Personnes de la Sainte Trinité, au lieu de trois, soient une seule, ou deux, ou cinq ?

Est-il vrai, ou non, que si Dieu n'avait pas révélé ce mystère, vous vous en passeriez tranquillement, et que cela ne changerait rien à votre vie religieuse ?

Et que signifie tout cela, sinon une méconnaissance totale du catéchisme ? Ne vous semble-t-il pas que votre ignorance religieuse est plus profonde qu'un abîme, si le premier des principaux mystères de la foi vous laisse dans une telle indifférence ?

Beaucoup protestent parce que, tandis que dans les premiers siècles, dans les écoles du catéchuménat, s'instruire dans le christianisme signifiait se convertir, et les chrétiens d'alors contribuaient à changer la face du monde, les chrétiens d'aujourd'hui, au contraire, menacent d'avancer comme les écrevisses et de revenir à la

civilisation païenne. Rien de plus injustifié que ces protestations ; les chrétiens d'alors connaissaient le christianisme ; les chrétiens d'aujourd'hui ne l'étudient jamais, persuadés d'en avoir une science infuse ».

Nous pouvons maintenant comprendre pourquoi tant de catholiques, à cause de leur ignorance religieuse coupable (l'ignorance religieuse est coupable pour un catholique), ont été trompés par le modernisme, dont l'essence, comme celle du protestantisme, réside dans la négation de l'ordre surnaturel (naturalisme). Et nous devons ajouter que le devoir de connaître les vérités de foi est d'autant plus grand que l'on est instruit dans le domaine profane, car le manque d'équilibre entre culture profane et religieuse est une cause de crise et de dangereux égarements, d'autant plus que l'école « laïque » ou « non confessionnelle » est une usine à fabriquer des ennemis de la foi, ou du moins des sceptiques.

Bien sûr, ce n'est pas la connaissance religieuse qui sauve, c'est la pratique des vertus chrétiennes. Mais on ne peut pratiquer les vertus chrétiennes sans connaître les vérités religieuses.

Ceci étant précisé, venons-en aux raisons de notre silence à l'occasion de la mort de Jean-Paul II.

Nous ne sommes pas sédévacantistes. Au contraire, nous avons à plusieurs reprises démontré l'illogisme et la stérilité de cette position.

Illogisme parce que cette position est fondée sur le syllogisme suivant : 1) le Pape est toujours infallible ; 2) ce Pape se trompe ; 3) donc il n'est pas Pape. Mais dans ce raisonnement, la prémisse est fautive, car l'Église n'a jamais enseigné que le Pape est toujours infallible. Elle a enseigné et elle enseigne que le Pape est infallible quand, en se prononçant en matière de foi et de morale, il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire en engageant son autorité magistérielle à son degré le plus élevé (et aussi quand il se limite à transmettre l'enseignement constant et universel de l'Église, dans lequel est en jeu l'infaillibilité de toute l'Église). *La Civiltà Cattolica*, dans son numéro du 4 mars 1902, résumait ainsi la question :

« Toutes choses sont-elles soumises à cet enseignement infallible ? »

Voilà le point central de la question, que beaucoup négligent de bonne foi. Mais de cette négligence naissent ensuite les scandales dont nous avons parlé [et aujourd'hui, le scandale des sédévacantistes face à la crise ouverte par le Concile].

Une chose peut se trouver hors de la sphère de l'infaillibilité du magistère ecclésiastique de deux façons, c'est-à-dire pour deux raisons : soit parce qu'elle est hors de l'objet de l'infaillibilité promise à l'Église, soit parce qu'elle est hors du sujet, auquel l'infaillibilité a été promise.

Sont objets de l'infaillibilité toutes les vérités qui regardent la foi et la morale,

ou qui leur sont nécessairement liées. Le sujet de l'infaillibilité est double : le Pape, seul, et l'Église avec son chef, lorsqu'ils exercent l'autorité d'enseignement à son degré suprême. Il faut bien garder ce dernier point à l'esprit, pour ne pas tomber dans l'équivoque, car l'Église et le Pape entendent rarement, dans l'exercice de leur pouvoir d'enseignement, faire l'usage maximal de leur pouvoir : ils peuvent très bien, et c'est même ce qu'ils font le plus souvent, **exhorter, conseiller, permettre, commander**, sans vouloir précisément définir *ex cathedra* par sentence irréfutable ».

Aujourd'hui encore, ceci est le « point central de la question, que beaucoup négligent de bonne foi », s'engageant ainsi dans des voies dangereuses et sans issue.

La position des sédévacantistes est stérile parce qu'elle les pousse à rentrer dans des polémiques inutiles contre les catholiques fidèles à l'Église de toujours, pour la seule raison qu'ils ne partagent pas leur point de vue. Cette position, enfin, est imprudente et dangereuse, parce qu'elle enferme les sédévacantistes dans une série de questions insolubles et, pire encore, parce qu'elle risque de les mener à un schisme irréparable. Ainsi, ils se perdent dans des sentiers obscurs et sans issue, alors que, pour surmonter le scandale de l'heure présente, ils ont devant eux la voie sûre désignée par le *sensus fidei* et la doctrine catholique. Celle-ci nous dit que le Pape n'a pas le devoir d'inventer une nouvelle religion, mais de transmettre le dépôt de la foi et de l'expliquer fidèlement (Vatican I). Par conséquent, lorsqu'un Pape se pose en rupture avec la Tradition en proposant ou imposant des opinions personnelles et des utopies (comme l'œcuménisme) en contradiction avec le dépôt de la foi, il n'agit pas en Pape et, sur ces sujets, il n'a aucun droit à l'obéissance des fidèles qui, au contraire, ont le devoir de lui résister par fidélité au Christ Seigneur et à son Église.

Ce n'est donc pas le sédévacantisme qui nous a incités au silence à l'occasion de la mort de Jean Paul II. Bien sûr, un Pape (et non le Pape) était mort, mais un Pape qui avait mis notre foi à l'épreuve pendant des années, et parfois bien durement. Que l'on se souvienne d'Assise et du Bouddha posé sur le Tabernacle, au baiser donné au Coran, aux libations en l'honneur des ancêtres accomplies dans les forêts du Togo, au signe de Shiva inscrit sur le front du Vicaire du Christ. Que pouvions-nous dire de son pontificat ? En dire du mal aurait été une répétition inopportune et inutile ; en dire du bien aurait été un mensonge et un démenti de la « lecture critique » de son pontificat que nous avons jugé nécessaire de donner à nos lecteurs pendant des années. Nous avons choisi le silence, et le silence a été notre façon de nous démarquer des « célébrations », non seulement celles entonnées par les commentateurs de télévision, mais aussi par des publications dont nous ne comprenons

pas pourquoi elles se sont battues pendant des années pour la défense de la sainte Tradition, si le pontificat de Jean-Paul II a réellement été tel qu'elles l'ont décrit dans leurs commémorations funèbres. Une de ces publications est allée jusqu'à définir Jean-Paul II comme un « défenseur de la foi » (sic !), et son magistère comme « fécond ». La mort d'un Pape autorise-t-elle à mentir et à effacer d'un coup d'éponge des années de résistance légitime et nécessaire ?

Jean-Paul II – écrit notre lecteur - « a été sans aucun doute une grande personnalité ». Nous avons de sérieux doutes à ce sujet (et nous ne sommes pas les seuls). Mais la vraie question est tout autre : le pape n'est pas là pour exprimer sa propre personnalité, mais pour « confirmer dans la foi » les enfants de l'Église et pour travailler à l'extension du Règne du Christ parmi ceux qui sont encore hors de l'Église. C'est pourquoi Jean-Paul II, qui a jeté la perplexité, l'indifférence et même le scandale dans la foi parmi les fils de l'Église, et qui a dispensé ceux qui sont hors de l'Église du devoir d'y entrer ou d'y revenir, eût-il été une « grande personnalité », n'a certainement pas été un grand Pape. Pour les mêmes raisons, il n'a certainement pas été « un homme de Dieu », ce qui signifie un administrateur fidèle de la doctrine et des mystères du Christ (2 Tim. 3,17 ; 1 Cor. 4,1).

Quant au « mystique », rappelons qu'il existe un vrai et un faux mysticisme, et que le vrai mysticisme exige en premier lieu la foi intacte et pure : être un mystique « à sa façon », c'est être un faux mystique ou, pour le moins, un non mystique.

Il est évident qu'en rompant notre silence, nous passons inévitablement à la nécessaire « lecture critique ». Sans pour autant manquer de charité ni pour le défunt dont nous laissons à Dieu le soin de juger les intentions et la responsabilité effective, ni pour nos frères, car ce serait un très grave manque de charité que de ne pas crier « au loup ! » alors que les brebis du Christ sont sur le point d'être dévorées les unes après les autres par cette imposture, cette fausse charité qu'est l'œcuménisme.

Que notre lecteur ne nous en veuille pas si ce que nous écrivons lui semble un peu amer : l'amertume n'est pas dans notre cœur ; nous sommes seulement convaincus que, lorsque la foi – racine et fondement de notre salut personnel – est en jeu, l'amère vérité doit être préférée aux plus agréables mensonges.

Hirpinus

LES PUBLICATIONS DU COURRIER DE ROME

SAINT PIE X

Documents pontificaux de Sa Sainteté Saint Pie X : 2 tomes reliés (Tome 1 : 863 p. - Tome 2 : 741 p) - 99 €- Ensemble d'interventions et écrits du saint pape. Un ouvrage de référence.

Saint Pie X, réformateur de l'Église (Yves Chiron) : 346 p. - 21 €- Biographie du seul pape de l'histoire moderne, avec saint Pie V, a avoir été canonisé. Ce livre est le plus complet qui ait jamais paru sur saint Pie X. En effet, pour l'écrire, l'auteur a consulté de nombreux ouvrages et les archives secrètes du Vatican.

Conduite de saint Pie X dans sa lutte contre le modernisme - « DISQUISITIO » : 323 p. - 23 €- Ce livre est la traduction d'un rapport d'enquête fait lors du procès de canonisation du saint pape; à propos de la manière d'agir de saint Pie X dans la lutte contre le modernisme. Un bon complément aux deux autres ouvrages.

Catéchisme de la Doctrine chrétienne (Catéchisme de saint Pie X) : 164 p. - 20 €(cartonné), 10 €(broché) - reproduction du catéchisme de 1912, fait par ordre de saint Pie X qui l'a prescrit à toute la province ecclésiastique de Rome. Ce catéchisme, voulu par saint Pie X, « plus bref et adapté aux exigences actuelles » a été très répandu en Italie et ignoré en France.

TÉMOIGNAGES

La petite histoire de ma longue histoire - Mgr Lefebvre : 128 p. - 9,9 €- Texte de quelques conférences que donna Mgr Lefebvre un an avant sa mort aux sœurs de la Fraternité Saint Pie X. Il s'intitula « Les voies de la Providence dans le cours de ma vie et comme il est bon de s'en remettre totalement à Elle pour plaire au Bon Dieu ».

J'ai tué mes sept enfants (D'après un témoignage recueilli par le P. D. Mondrone S. J.) : 57 p. - 3,8 €- Le drame de l'avortement, relaté il y a plus de 50 ans, préfigurant une actualité : toujours plus brûlante et montrant l'angoisse et le désespoir d'une femme au soir de sa vie après avoir avorté sept fois.

Le message du padre Pio (Katharina Tangari) : 165 p. - 11 €- L'auteur est une fille spirituelle du Padre Pio.

CRISE DE L'ÉGLISE - THÉOLOGIE

Stat Veritas (Romano Amerigo) : 190 p. - 21 €- Ce livre est la suite de « Iota Unum ». Il est un recueil d'observations faites suite à la lecture de la lettre « Tertio Millennio adveniente » du pape Jean-Paul II. Il se veut un cri d'appel aux plus hautes autorités de l'Église pour le XX^e siècle qui commence.

La Tradition catholique peut-elle être excommuniée ? : 35 p. - 1,5 €- Cette petite plaquette traite de l'invalidité de l'excommunication de Mgr Lefebvre suite aux sacres de 1988.

La Nouvelle Théologie (Préface de Mgr Spadafora) : 210 p. - 15,2 €- Le concile Vatican II répudie la théologie traditionnelle pour installer la « nouvelle théologie ». En quoi consiste la nouvelle théologie? (Épuisé, va être réédité).

L'Œcuménisme : 144 p. - 9,2 €- L'œcuménisme est souvent présenté comme une solution aux « guerres de religion » que provoquerait l'intransigeance dogmatique du catholicisme. Faut-il dissoudre le dépôt de la Foi pour résoudre les oppositions religieuses ?

La Tradition vivante et Vatican II : 37 p. - 1,5 €- Lorsque Mgr Lefebvre fut condamné par Rome au moment des sacres de 1988, il fut épliqué qu'il avait une idée fautive de la Tradition dans son caractère vivant; c'est de ce concept même que traite cette petite plaquette la lumière de la doctrine catholique.

La Tradition excommuniée : 117 p. - 9,15 €- Réédition. Ce volume réunit divers articles du « Courrier de Rome » au sujet des consécrations épiscopales du 30 juin 1988. Ces études démontrent avec des arguments jusqu'à maintenant non contestés, que la Fraternité Saint Pie X n'est ni excommuniée, ni schismatique mais qu'elle fait partie de plein droit de l'Église Catholique Romaine.

La Théologie de Jean-Paul II et l'esprit d'Assise (Johannes Dorman) : 225 p. - 18,3 €- Pour comprendre l'idéal qu'a poursuivi le pape depuis son élection sur le siège de Pierre, il faut découvrir l'étrange signification théologique de la réunion interreligieuse d'Assise et de toutes celles qui ne cessent de lui succéder.

Politique et Religion, Essai de Théologie de l'Histoire (Pr Paolo Pasqualucci) : 108 p. - 10 €- L'auteur aborde un thème d'une brûlante actualité, le rapport entre politique et religion, en l'interprétant du point de vue d'une théologie de l'histoire conforme aux canons de la pensée catholique la plus orthodoxe et la plus traditionnelle, aujourd'hui non observée par la hiérarchie et par la théologie officielles, qui semblent être imprégnées de l'esprit du monde, ennemi du Christ.

Le successeur de Pierre, l'institution divine du souverain pontificat de l'évêque de Rome : 165 p. - 14 €- Traduction annotée par l'abbé J.M. Gleize, professeur au séminaire d'Écône, de l'opuscule de 1521 du cardinal Thomas de Vio Cajetan (1469 -1534), témoin privilégié de la révolte luthérienne, défenseur intrépide de la papauté, ancêtre et précurseur de la définition dogmatique du concile Vatican I.

MAÇONNERIE - POLITIQUE

Maçonnerie et Sectes secrètes, le côté caché de l'Histoire (Epiphanius) : Réédition - 800 p. - 39,5 €- Un ouvrage majeur, indispensable à tout vrai catholique. Epiphanius y dénonce le complot mondial mené par les organisations secrètes. On y découvre « l'histoire : secrète, où se trouvent les vraies causes des événements, une histoire honteuse » ! (H de Balzac). Epiphanius ne se contente pas de dénoncer, il donne aussi les moyens de lutter, de ne pas céder au découragement. 150 pages de plus que dans l'édition 2000.

La Maçonnerie à la conquête de l'Église (Carlo Alberto Agnoli) : 52 pages - 6,9 €- Ce petit ouvrage démontre la fiabilité générale d'une liste de prélats maçons publiée par le journaliste Mino Pecorelli le 12 septembre 1978. La liste Pecorelli fut le symptôme d'une pénétration maçonnique des plus hautes hiérarchies ecclésiastiques, pénétration qui conduit à semer un doute : cette secte aurait-elle pratiquement pris la barre de l'Église ?

Guerre en Yougoslavie et Europe chrétienne : 57 pages - 3,7 €- Une étude qui tente de démontrer que la situation dans les Balkans ne serait rien d'autre qu'une nouvelle étape sur le chemin de la République universelle, celle des Hauts Initiés.

LES CONGRÈS THÉOLOGIQUES DE SI SI NO NO

1. Principes catholiques pour rester fidèles à l'Église en ces temps extraordinaires de crise : Actes du congrès théologique des 8 et 10 décembre 1994 - 165 p. - 12 €

2. Église et contre Église au concile Vatican II : Actes du congrès théologique des 2 et 5 janvier 1996 - 482 p - 27,4 €

3. La tentation de l'œcuménisme : Actes du congrès théologique des 21 et 24 avril 1998 - 518 p. - 22,9 €

4. Bilan et perspectives pour une vraie restauration de l'Église : Actes du congrès théologique des 3, 4 et 5 août 2000 - 347 p. - 23 €

5. La messe en question : Actes du congrès théologique des 12, 13, 14 avril 2002 - 505 p. - 25 €

6. Penser Vatican II quarante ans après : Actes du congrès théologique des 2 - 3 - 4 janvier 2004 - 478 p. - 25 €

VOUS POUVEZ COMMANDER AU COURRIER DE ROME

Les commandes sont à adresser à notre secrétariat :

Courrier de Rome
B.P. 156
78001 Versailles Cedex

Pour permettre de recevoir les commandes avant Noël :

- pour toute commande arrivée à notre secrétariat avant le 15 décembre la facture sera à régler à réception de la commande.

- les abonnés à jour de leur abonnement peuvent également commander

- par fax (0149628591)

- ou par mail (courrierderome@wanadoo.fr).

- Le paiement se fera à réception de la commande

Frais d'envoi pour la France (pour autres pays, nous consulter)

- jusqu'à 16€ compris, ajouter 3€.

- au-dessus de 16€ jusqu'à 40€, ajouter 5€.

- au-dessus de 40€ jusqu'à 100€, ajouter 6€.

- au-dessus de 100€, frais de port.

COURRIER DE ROME

Édition en Français du Périodique Romain
Si Si No
Directeur : R. Boulet
Rédacteur : Abbé de Taveau
Adresse : B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex

N° CPPAP : 0408 G 82978

Imprimé par

Imprimerie du Pays Fort
18260 Villegenon

Direction

Administration, Abonnement

Secrétariat

B.P. 156

78001 Versailles Cedex

E-mail : courrierderome@wanadoo.fr

Correspondance pour la Rédaction

Via Madonna degli Angeli, 14
Italie 00049 Velletri (Rome)

Abonnement

• France :

- de soutien : 40 , normal : 20 ,

- ecclésiastique : 8

Règlement à effectuer :

- soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France,

- soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.

• Suisse :

- de soutien : CHF 100, normal CHF40

- ecclésiastique : CHF 20

Règlement :

- Union de Banques Suisses - Sion

C / n° 891 247 01E

• Étranger : (hors Suisse)

- de soutien : 48 ,

- normal : 24 ,

- ecclésiastique : 9,50

Règlement :

IBAN : FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057

BIC : PSST FR PPP AR



Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

sì sì no no

« Que votre OUI soit OUI, que votre NON soit NON, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XXXIX n° 284 (474)

Mensuel - Nouvelle Série

Décembre 2005

Le numéro 3€

SAINT PIE X ET LE DUEL ENTRE PENSÉE MODERNE ET THÉOLOGIE CATHOLIQUE

CONTRIBUTION DU PROFESSEUR MATTEO D'AMICO AU 11^E CONGRÈS DES ÉTUDES CATHOLIQUES (RIMINI, 25-26 OCTOBRE 2003)

INTRODUCTION

Je vous remercie pour cette invitation à parler d'un sujet qui est indubitablement très important : le rapport, mais il faudrait plutôt dire l'inévitable conflit, entre les dérives de la pensée moderne, son nihilisme essentiel, et l'éminent magistère de saint Pie X.

Je consacrerai la seconde partie de mon intervention à une brève analyse de *Pascendi*; mais je commencerai par un bref rappel historique de l'évolution de la philosophie antique, médiévale et moderne, pour comprendre comment nous avons pu arriver à ces formes de pensée que saint Pie X condamne justement dans *Pascendi* avec grande fermeté et sévérité.

Il faut tout d'abord faire un bref préambule : à un regard mystique, à un regard catholique, à un regard de foi, l'histoire ne peut pas ne pas apparaître comme l'histoire d'un unique grand conflit qui synthétise tous les autres : le conflit entre l'Église et le monde. Saint Jean Bosco disait que l'histoire se réduit à être l'histoire de la *lutte pour ou contre l'Église du Christ*.

Donc tous les événements, les faits, les formes culturelles sont comme la toile de fond sur laquelle se détache l'histoire de l'Église, toujours attaquée et combattue sur le plan matériel et pratique, et nous pensons aux grandes persécutions, mais également attaquée sans pitié sur le plan intellectuel, culturel, philosophique. Nous avons l'habitude d'accorder une grande importance, quand nous étudions l'histoire, aux moments où l'Église a été assaillie frontalement et explicitement – nous pensons aux grandes persécutions romaines des premiers siècles, à l'Angleterre élisabéthaine, à la révolution française, aux *Cristeros* du Mexique – et elle a en effet été attaquée physiquement, assaillie et

persécutée dans son identité par la force, par la terreur, par la violence physique; mais nous ne devons pas oublier qu'il est peut-être encore plus important de connaître les moments où l'Église a subi des atteintes à son identité sur le plan culturel, spirituel, philosophique : ce sont peut-être les attaques les plus fortes. Aujourd'hui, nous ne voyons pas, du moins dans le monde occidental, et du moins pour l'instant, de persécution directe ou déclarée de l'Église, mais nous savons qu'au fond, le massacre culturel et théologique dont nous sommes hélas les témoins est peut-être une blessure encore plus profonde que la violence totalitaire, une menace encore plus grave et subtile.

L'importance pour la foi d'une défense vigilante de sa dimension philosophique apparaît donc clairement. La foi, depuis qu'elle s'affirme avec l'Église des premiers siècles, tente aussitôt de se penser, de se comprendre, et elle le fait en utilisant la raison, le *logos*, en utilisant les instruments que la philosophie de ce temps lui fournissait. Nous savons tous que saint Augustin a été un lecteur attentif et studieux de Plotin, par exemple.

Mais dans le rapport *fides et ratio*, il est évident qu'il y a aussi des risques. Le risque le plus grand, c'est que la donnée de foi soit pliée et déformée par les exigences de la raison, et que l'on n'ait pas d'opération attentive et prudente d'interprétation et de clarification par la raison de la donnée de foi, opération qui doit toutefois préserver la distinction entre ce qui demeure *mystère* et ce qui se prête à un processus d'ostension argumentative plus étendu. Chacun sait, en effet, que la majeure partie des hérésies qui ont affligé l'histoire de l'Église ont, entre autres, été le résultat de tentatives erronées de rationalisation de la donnée de foi, une réduction de la

foi à la mesure de ce qui peut être compris par la raison : nous avons déjà ici, en un certain sens, énoncé l'essence du modernisme qui, pour résumer à l'extrême, peut être défini comme la tentative de supprimer de la religion chrétienne tout élément surnaturel.

LA PENSÉE GRECQUE

Pour comprendre l'importance, pour le monde catholique, d'une vigilance intellectuelle et culturelle sur l'évolution de la philosophie, il nous faut maintenant faire quelques brèves réflexions sur la pensée grecque. Nous devons les faire parce que, d'une certaine façon, la philosophie *parle grec*. Bien qu'aujourd'hui, nous utilisions des langues différentes, la conceptualité philosophique de base est grecque. Et la pensée chrétienne médiévale, par exemple, se fonde indubitablement sur une acceptation de tous les aspects fondamentaux de la pensée grecque.

La pensée grecque naît comme pensée réaliste. La grande métaphysique grecque, la majeure partie des grands penseurs – Platon, Aristote – sont des penseurs que nous pouvons certainement qualifier de réalistes¹. C'est le cas d'Aristote, en particulier, qui est le penseur sur lequel s'est fondée la pensée scolastique, la pensée de saint Thomas.

Or parler de réalisme signifie tout d'abord

1. PLATON peut et doit, à bon droit, être défini comme penseur *réaliste* dans la mesure où son *idéalisme* demeure solidement ancré sur le principe selon lequel la relation entre sujet connaissant et objet connu ne modifie par les entités entre lesquelles elle existe. Les idées, en effet, sont pensées comme des entités objectives, transcendant le sujet et existant aussi en dehors de la relation cognitive elle-même. Refuser à Platon le titre de penseur réaliste reviendrait à confondre grossièrement le réalisme métaphysique avec le *matérialisme*.

que pour la pensée grecque, si nous prenons comme point de repère idéal la métaphysique d'Aristote, il aurait été tout simplement absurde d'émettre des doutes sur l'existence réelle de l'être en dehors de la pensée, doutes qui sont au contraire, nous le verrons, typiques de la pensée moderne. Pour la pensée grecque ne se pose même pas le problème du doute gnoséologique, le problème du doute au sujet de la capacité de l'homme à connaître l'être. L'être se donne en toute évidence comme donnée originelle, comme quelque chose qui précède et fonde notre geste cognitif.

Dans certaines de ses pages, la pensée grecque est sublime, c'est vraiment une contemplation de ce que nous pourrions appeler le triomphe de la vérité de l'être. L'être est le sens pleinement déployé, offert au geste de la raison de l'homme qui veut le saisir, qui *peut* le saisir, car telle est la grande découverte grecque : la raison de l'homme est de fait ouverte originellement à l'être, son essence même consiste à s'ouvrir à l'être et à en saisir la vérité, à en comprendre le sens.

Définir la philosophie grecque comme philosophie *réaliste*² signifie dire qu'elle est une philosophie ouverte à la *transcendance de l'être*, à la transcendance de la vérité sur le sujet.

Le fondement, l'absolu, et en dernière instance Dieu, me transcendent, existent *avant* moi et sont *autres*, et penser signifie s'ouvrir à cette luminosité originelle de l'être³. Ce n'est pas la pensée qui crée l'être, c'est l'être qui est saisi dans sa vérité par la pensée. Nous ne pouvons jamais oublier ce commen-

cement, car cela reviendrait à égarer le fondement de ce que nous verrons par la suite être la pensée médiévale.

Seconde observation (et nous aurons presque terminé cette incise sur la pensée de l'antiquité) : la pensée grecque, chez ses représentants les plus lumineux et les plus profonds, et j'insiste ici pour nommer une fois encore Platon et Aristote, mais aussi Plotin, est une pensée *théiste*. Sans la force et l'aide de la Révélation, mais en n'utilisant que la raison, en l'utilisant sur la base des principes logiques dont les Grecs eux-mêmes découvrent qu'ils sont propres à la pensée (et en même temps des *catégories* de l'être) – *le principe de non-contradiction, d'identité* – les Grecs arrivent à Dieu, ils arrivent à démontrer, en partant de l'observation du monde, de la nature, de la réalité ou de l'âme de l'homme⁴, que Dieu existe, qu'il ne peut pas ne pas exister.

En simplifiant beaucoup, cette notion de *théisme* de la pensée grecque peut être exprimée de la façon suivante : puisque l'évidence originelle est que *la réalité a du sens*, que la réalité est la splendeur de la vérité, la splendeur du sens qui s'offre à mon regard, à ma connaissance, *il ne peut pas ne pas y avoir un fondement* de cette significativité, de cette *vérité de l'être*, il ne peut pas ne pas y avoir un *absolu*, et cet absolu, cette cause première de tout sens et de toute vérité ne peut pas ne pas être Dieu. Puisque ma raison saisit la vérité de l'être, la *Vérité* doit être la condition originelle de possibilité de l'être lui-même (aucun sens d'un être individuel n'est possible si ce n'est à partir du sens du Tout qui le fonde et dont il provient).

Il doit en somme y avoir un *fondement ultime* pour expliquer cette luminosité extraordinaire de l'être qui précède le regard que je jette sur lui.

Les Grecs, donc, par l'usage de la seule raison, arrivent à affirmer l'existence de Dieu. Ils n'ont pas la Révélation, ils n'ont pas encore connu le Dieu *qui parle à l'homme* par ses prophètes, qui du haut de sa majesté *se penche* sur l'homme pour lui révéler son cœur de créateur plein de miséricorde pour ses créatures, son cœur de Père; ils ont d'autant moins la plénitude de vérité qui ne sera possible qu'en Jésus-Christ, *vrai Dieu et vrai homme*. Telle est la déficience fondamentale de la pensée grecque, qui fait pourtant tout ce qu'il est possible de faire dans l'effort de penser Dieu sans l'aide de la Révélation, ce

qu'*être* ? ». Dans la pensée chrétienne, cette pensée demeure, mais fondée, implicitement ou explicitement, sur une question encore plus profonde que Leibniz formulait ainsi : « *Pourquoi l'être plutôt que le néant ?* ». C'est précisément l'incapacité (mais il serait plus exact de dire l'impossibilité) à articuler de façon complète la notion de *néant*, de *non-être* (notion qui ne peut être fondée que par une religion *onothéiste* et *créationniste*) qui marque la plus grande limite des élaborations philosophiques grecques, même les plus élevées.

4. Que l'on pense aux sublimes démonstrations de l'immortalité de l'âme développées par PLATON dans *Le Phédon*, et au thème semblable, d'inspiration manifestement socratique, traité dans *L'apologie de Socrate*.

qui est décidément beaucoup.

LA PENSÉE CHRÉTIENNE

Les grands philosophes chrétiens, saint Augustin principalement, s'aperçoivent tout de suite que la pensée grecque a eu dans une certaine mesure un rôle providentiel, que ce n'est pas par hasard si le christianisme, lorsqu'il rencontre l'empire romain, son *ius*, son ordre, ses extraordinaires voies de communication dans lesquelles il peut se déployer, rencontre aussi la conceptualité et la philosophie grecques.

Mais dans la pensée grecque, nous l'avons vu, il y a un problème de fond : les Grecs ne peuvent pas penser le *néant*, et ce parce qu'ils ne peuvent pas penser l'univers comme créé. C'est une idée qui est radicalement absente de la pensée grecque. L'univers n'est pas créé, il ne peut donc pas provenir du néant⁵. Dans la philosophie grecque, même la plus élevée, il y a toujours une équivoque de fond, il y a toujours une zone d'ombre qui doit être bien comprise aussi dans la perspective de ce qui sera la pensée moderne : *si le monde n'est pas créé, il n'y a plus de différence radicale entre Dieu – le principe, le fondement – et le monde lui-même*. Mais alors les deux dimensions, le monde et le principe, l'absolu, Dieu, tendront à se confondre. Le monde sera représenté, en quelque sorte, comme *un moment de la vie de Dieu*, ou même, de façon *panthéiste*, comme Dieu lui-même. Mais si en définitive il y a une seule substance, et si cette substance est Dieu – que l'on me pardonne cette extrême simplification – l'homme ne peut pas être vraiment *personne* au sens chrétien du terme, mais il sera, dans la meilleure des hypothèses, quelque chose de particulier ayant en soi une étincelle du divin; mais, et ceci est important pour comprendre la pensée gnostique, le but de la vie de l'homme ne pourra que consister alors à tenter de dépasser son *individuation* personnelle subjective, de se fondre avec le principe premier, par des techniques et des modalités diverses, abandonnant ainsi cette « prison » que constitue notre corporéité, notre forme personnelle unique, qui pour les Grecs et pour Platon lui-même, par exemple, est dans une certaine mesure « malédiction », négativité absolue. Il n'est pas bon d'avoir une existence *personnelle* et *individuelle*, mais il faut revenir à l'union avec le principe dont nous provenons et qui se manifeste en nous. La conséquence la plus importante de cette thèse métaphysique, c'est qu'alors une véritable idée de *liberté* n'est plus possible. Il ne peut y avoir de liberté au sens fort et plein du terme, qui est uniquement chrétien, là où il n'y a pas le geste créateur originel de Dieu. La liberté n'est possible au sens chrétien, personnel,

5. « En effet, il est nécessaire que ce qui devient soit quelque chose, et il est nécessaire que soit quelque chose aussi ce qui en provient, et que le dernier de ces termes ne soit pas engendré, étant donné qu'un processus à l'infini n'est pas possible, et puisqu'il est impossible que du non-être soit engendré quelque chose (ARISTOTE, *Métaphysique*).

2. Cette définition est très générale et ne veut pas nier bien évidemment la présence, dans le très riche panorama de la pensée grecque, de penseurs matérialistes, sceptiques, nihilistes, etc. Nous voulons seulement dire que les plus grands penseurs sont tous réalistes.

3. Le rapport originel avec ce que nous avons appelé la *luminosité de l'être* est magistralement défini par ARISTOTE comme *étonnement* dans le célèbre passage de la *Métaphysique* : « En effet les hommes ont commencé à philosopher, maintenant comme à l'origine, à cause de l'étonnement : tandis qu'au début ils étaient étonnés face aux difficultés les plus simples, par la suite, avançant peu à peu, ils en arrivèrent à se poser des problèmes toujours plus grands : par exemple les problèmes concernant les phénomènes de la lune et ceux du soleil et des astres, ou les problèmes concernant la génération de l'univers tout entier » (Aristote, *Métaphysique*). L'étonnement face à l'être, la position comme problème de l'existence même de *l'être en tant qu'être*, la thématization comme question de la totalité de l'être ne marquent pas seulement la naissance de la réflexion philosophique, mais instituent en un certain sens le *logos* lui-même comme capacité de *voir* et de *problématiser* ce qui est déjà donné depuis toujours comme plénitude immédiate de sens. C'est l'*étonnement* qui permet à l'homme grec, qui « invente » la philosophie, de faire *epochè* des significations archaïques du monde gardées par le mythe et par la tradition, et de s'ouvrir au *problème de la vérité* (ou, ce qui est la même chose, à la *vérité comme problème* et non comme donnée). Il faut toutefois noter que ce n'est qu'après l'avènement du christianisme qu'il sera possible de décliner de façon encore plus profonde la question métaphysique par excellence : « *quel est le sens de l'être en tant*

spirituel, que là où il y a effectivement création *ex nihilo sui et subiecti*, là où l'Absolu ne coïncide pas avec le monde, mais au contraire là où Dieu et le monde sont séparés par l'abîme du néant d'où tout ce qui existe est tiré par le geste créateur divin. Autrement dit : la liberté n'est possible que comme *liberté créée*.

La fracture entre vision grecque et vision chrétienne, déjà exposée de façon très claire par saint Augustin, est donnée par l'idée de création. L'idée de création était justement quelque chose d'inconcevable pour la raison grecque, mais peut-être est-elle inconcevable en général pour quiconque se trouve en dehors de la Révélation et de la vie de foi. Pour les Grecs, l'univers – et l'homme dans celui-ci – avait une vie cyclique, circulaire, éternelle, et tout était destiné éternellement à revenir et à se répéter en une *grande année* d'où aucune évocation n'était possible, et où on ne pouvait pas penser le néant. La grécité est marquée par une *horreur du vide*, par un refus bien compréhensible du néant, qui influence tout. Cette horreur influence même les mathématiques, par exemple, qui ne se développent pas car elles ne possèdent pas le concept de *zéro*, qui est tardif et postérieur, et qui est l'un des fruits de la culture de matrice monothéiste. Or nous savons bien que c'est sur cette idée de fond qu'est bâtie la pensée chrétienne. L'infinie puissance du geste créateur de Dieu ouvre une nouvelle perspective sur l'homme, et rend à la fois possible une nouvelle représentation de l'être et de l'absolu.

Lorsqu'on parle de *création*, il est toutefois nécessaire de se situer précisément dans un juste milieu entre deux perspectives *non chrétiennes* dans leur essence.

La première perspective erronée, nous l'avons déjà comprise – et c'est une tentation récurrente même chez des penseurs chrétiens (un théologien bien connu ayant cédé à cette tentation est Teilhard de Chardin) : nous voulons parler du risque que représentent toutes les conceptions *évolutionnistes* du cosmos, de la nature et de l'histoire qui souvent se fondent, se superposent de façon non orthodoxe, non correcte, altérant très gravement le *depositum fidei*. Le premier risque est donc celui-ci : ne pas réussir à maintenir dans une juste séparation Dieu et le monde, et donc aussi Dieu et l'homme ; ne pas réussir à penser avec une vigueur intellectuelle suffisante la transcendance de Dieu. Si nous ne faisons pas cela, voilà que nous glissons de nouveau, peut-être sans nous en apercevoir, dans des formes de panthéisme plus ou moins larvé : Dieu n'est plus pensé comme vraiment séparé du monde.

Le second risque est intéressant, et il est tout aussi important de bien le comprendre : c'est le risque typique de certaines formes de gnose, où Dieu est totalement autre, il est *le totalement autre* (le *Ganz Andere*), il est le totalement séparé de ce monde déchu, négatif, fruit d'un *démiurge malfaisant* et oppresseur de l'homme, où la matière, la chair, tout est mauvais de façon radicale, parce que le monde est totalement *déshabité* de Dieu. Cette vision, qui est typique de certaines

formes de gnose ancienne, est intéressante, parce qu'elle est profondément antichrétienne. Le Dieu chrétien, en effet, est un Dieu autre par rapport à l'homme et au monde, *mais il n'est pas un Dieu totalement autre*, il n'est pas le *totalement autre* de certaines formes de gnose⁶. Si nous acceptons cet excès d'« éloignement de Dieu », qui réapparaît dans la philosophie et dans la théologie postmodernes et nihilistes, si nous pensons Dieu comme *totalement autre*, toute la dynamique sacramentelle s'écroule, et avec elle toute la dynamique ecclésiale. Les sacrements chrétiens, fondés sur l'incarnation, la passion, la mort et la résurrection du Fils de Dieu, de la deuxième Personne de la Trinité, sont le plus grand exemple de la façon dont ce Dieu, qui est certes *radicalement autre* par rapport à l'homme et au monde, n'en est pas pour autant le *totalement autre*.

Le second risque, donc, est la totale altérité de Dieu. Mais, assistés par le Saint Esprit, les grands penseurs chrétiens savent bien évidemment se situer dans un juste milieu, au plan ontologique, entre *immanence* de Dieu et *totale altérité* de Dieu, et le penseur qui parvient à trouver cette médiation avec une rigueur intellectuelle exemplaire n'est autre que saint Thomas, avec sa doctrine de la *participation*, et sa réinterprétation de la doctrine aristotélécienne de *l'analogie de l'être*, que saint Thomas approfondit à la lumière de la catégorie clé de création.

Nous ne pouvons pas nous attarder plus longtemps sur ces subtilités et sur la terminologie. Il nous suffira de dire que le sens est celui d'une représentation de l'essence des êtres et du monde pour laquelle, bien que le monde et l'homme soient séparés de Dieu, il y a un rapport d'analogie pour lequel les êtres et les choses existent dans la mesure où ils participent de l'être suprême, c'est-à-dire Dieu.

L'Être en tant que tel est Dieu, mais les êtres eux aussi ont part à cet Être. Naturellement, l'une des conséquences de cette réflexion est d'éviter tout risque de panthéisme⁷. Si tout ce que nous avons dit jusqu'à

présent est suffisamment clair, alors nous sommes prêts à faire un pas en avant.

Face à la *Summa* de saint Thomas, nous nous trouvons face à quelque chose de si grand, de si accompli, de si lumineux, qu'il semble incroyable que le mot *Scolastique* soit devenu synonyme de quelque chose d'abstrus, d'ennuyeux, inutile et désormais dépassé. À part des esprits d'une géniale profondeur, comme Fabro que nous venons de citer, il est aujourd'hui rarissime de trouver des philosophes qui aient le courage de prendre véritablement saint Thomas et les autres grands penseurs médiévaux comme point de repère fondamental de leur recherche ; même dans les séminaires, plus personne ne l'étudie. En revanche, les jeunes prêtres auront lu Heidegger et Nietzsche, sinon même Freud, avec les conséquences qu'il est aisé d'imaginer sur leur vocation et leur apostolat.

Et de fait on constate qu'il est impossible de réactualiser la tradition scolastique sur le plan théorique, si l'on n'est pas tout d'abord laborieusement rééduqué à voir quelle aura de luminosité enveloppe notre passé, à voir le halo de lumière qui enveloppe tout ce qui nous précède au cours des siècles et nous fonde comme objets. Ce halo de lumière, cette splendeur qui émane des choses, inonde aussi le présent et nous nourrit à notre insu de sa beauté.

La *Somme* a ceci d'extraordinaire qu'elle peut être considérée comme le plus grand exemple d'*honnêteté intellectuelle* dans le domaine de la recherche philosophique. Pensez que, pour trois mille argumentations, sont citées environ dix mille objections ! La méthode scolastique est le seul exemple, qui se manifeste de façon particulière chez saint Thomas, d'incorporation *in extenso*, avec citations détaillées, de toutes les positions de philosophes ou de théologiens en opposition à ce que le philosophe en question veut soutenir. Il est presque impossible de comprendre l'incroyable transparence spirituelle et la sainteté de qui a le courage de philosopher de cette manière.

C'est comme si aujourd'hui certains sophistes – je regrette d'employer un terme aussi fort, mais parfois nous nous trouvons vraiment face aux plus vulgaires sophistes qui osent écrire des textes de philosophie – n'acceptaient aucune de leurs thèses sans avoir au préalable cité intégralement et réfuté toutes les positions contraires. Mais attention : réfutation développée, considérant les prémisses de l'adversaire comme vraies et démontrant qu'en se fondant sur elles, on en arrive à d'inévitables contradictions. J'espère être parvenu à donner une image

6. « Il faut également ajouter que la tradition gréco-chrétienne affirme la ressemblance entre Dieu et le monde, la non absolue différence, mais d'un autre côté, elle maintient à l'intérieur de cette ressemblance une dissemblance encore plus grande ; entre le monde et Dieu subsiste une analogie qui, si elle exclut l'altérité totale, ne permet pas non plus une totale identité ; et ceci s'oppose à la position anti-analogique de la gnose pour laquelle, une fois mises en œuvre les techniques de salut, tant ponctuellement pour les individus que pour la masse, il n'y a aucune raison de douter que le monde sera changé au point de coïncider avec la *Civitas Dei* » (E. SAMEK LODOVICI, *Métamorphoses de la gnose*, éd. ARES, Milan).

7. CORNELIO FABRO a développé des interprétations très intéressantes de cette doctrine de saint Thomas, que nous pourrions simplifier ainsi : si l'être créé est créé par Dieu, nous devons – je paraphrase Fabro – employer le terme « être » en écoutant sa *transitivité*, sa force transitive de verbe, sa dimension dynamique, si bien que le regard sur la nature, sur le monde, sur l'homme, sur les choses, doit être un regard qui saisit en eux la vibration, l'écho, pour ainsi dire, du geste créateur de Dieu. Il n'y a donc pas de

risque de glisser vers une vision de type positiviste, scientifique, de la nature des choses, qui deviennent justement *pures* choses, pure matière. Certes, la matière est matière, mais il y a une vibration métaphysique en elle, qui fait que le monde est de toute façon un monde qui porte en soi l'image de Dieu (cf. DE FABRO, *Participation et causalité selon saint Thomas d'Aquin*, Turin, 1960 ; *De l'être à l'existant*, Brescia, 1957 ; *Introduction à l'athéisme moderne*, Rome, 1961).

claire de la rigueur intellectuelle et de la discipline rationnelle et morale qu'implique l'adoption de la méthode scolastique.

Or la question que nous devons nous poser est de savoir comment il est possible qu'après l'immense édifice de la Somme – le seul livre, a-t-on affirmé, qui pourrait être placé sur un autel à côté de l'Évangile – et de toute la pensée de la Scolastique, il arrive ce qui arrive, c'est-à-dire qu'en l'espace d'un siècle et demi commence une sorte d'*apostasie intellectuelle* de la grandeur de la pensée catholique. C'est bien de cela qu'il s'agit : une véritable et incroyable apostasie intellectuelle.

L'INFLUENCE DE LA PENSÉE CABALISTIQUE JUIVE, LA MAGIE DE LA RENAISSANCE, LA SCIENCE GALILÉENNE : VERS LA GENÈSE DE LA PENSÉE MODERNE

Certains historiens et certains philosophes, comme par exemple Julio Meinvielle⁸, prêtre argentin et infatigable défenseur de la Tradition, ou encore Francis Secret, auteur du livre « *Cabalistes chrétiens à la Renaissance* », font un inventaire impressionnant d'auteurs cabalistes chrétiens, c'est-à-dire de penseurs et d'hommes de culture chrétiens qui, au XV^e et au XVI^e siècles, commencent à se consacrer à l'étude de la cabale juive, à l'étude de la gnose apocryphe juive.

Cette *gnose apocryphe* est en fait, selon les historiens, bien antérieure à la venue du Christ, précédant l'avènement du christianisme : selon une très intéressante tentative d'interprétation, certains passages de l'Évangile, dans lesquels Jésus fulmine contre les pharisiens qui ferment les portes qui mènent au salut, et qui chargent les fidèles de poids insupportables qu'ils ne portent pas eux-mêmes, peuvent être réinterprétés comme une allusion à cette gnose qui dominait déjà du temps de Jésus une certaine partie du clergé juif, qui avait conservé secrètement une partie des cultes idolâtres appris pendant les longues années de l'exil babylonien⁹.

La cabale se répand surtout en Italie, elle séduit même des figures de premier plan du clergé, par exemple de la curie romaine ; tout le monde est plus ou moins fasciné par cette vision gnostique particulière, et la liste des intellectuels qui ont eu des contacts avec la cabale est impressionnante : ce sont des dizaines et des dizaines d'hommes de culture ou d'Église (les deux catégories étaient d'ailleurs à peu près équivalentes) ; presque tous les hommes de culture approchent cette forme de gnose juive. Les plus célèbres, nous les connaissons : ce sont Lulle, Pic de la Mirandole, Marci Ficin, plus que, pour une certaine période de sa vie, Thomas More en Angleterre, qui ensuite mourra martyr, mais qui avait étudié Pic de la Mirandole. Érasme de Rotterdam est lui aussi en contact avec ces textes.

Nous assistons donc à la *dissémination* d'une doctrine très particulière, qui influence

la science moderne. En effet, il est désormais démontré, au-delà de tout doute possible, que la science moderne doit beaucoup à la magie de la renaissance et à sa grande influence culturelle ; mais la magie de la Renaissance est fille naturelle de la cabale juive. Prenons un seul exemple, très banal d'ailleurs, car très connu : Kepler, qui développe les grands théorèmes fondamentaux d'astrophysique pour Newton, était un magicien : son travail consistait à faire les horoscopes de princes, comtes, ducs ; il avait même été invité à la cour de Rodolphe d'Habsbourg, l'empereur devenu fou par la suite, qui dans sa cour à Prague avait créé un cénacle de devins et de magiciens, où Giordano Bruno fera lui aussi une apparition. La mère de Kepler avait été poursuivie pour sorcellerie ; cela peut paraître secondaire, mais il est curieux que cela arrive justement à cet homme-là.

Quant à Newton, il est au-dessus de tout soupçon pour ce qui est de la valeur scientifique ; mais tout le monde ne sait peut-être pas que sa véritable passion était l'alchimie et l'ensemble de toutes les disciplines ésotériques. Pendant de nombreuses années, il étudie l'Apocalypse de saint Jean et la Sainte Bible en termes cabalistiques, numérogiques et magiques, et il arrive même, dans un texte qui a été étudié récemment, à définir l'année 2020 comme l'année de la fin du monde sur la base de ses calculs ésotériques¹⁰. Cela ne peut pas ne pas nous étonner. Comment ? Newton, le fondateur de la méthode de la science moderne, passionné de cabale et de numérologie ? Le fait est qu'il n'y a pratiquement pas un philosophe ni un grand scientifique au XVI^e siècle qui n'ait eu des rapports très importants, des rapports organiques, avec la pensée magique. Et les racines de cette pensée magique se trouvent en réalité dans la cabale juive, dans le *Zohar*, dans toute une série de textes qui émergent à cette époque. Les maîtres de ces philosophes sont en fait des rabbins juifs qui enseignent l'hébreu, et qui enseignent aussi les doctrines secrètes liées à leur religion tal-mudico-cabalistique.

Francis Yates, dans son étude la plus connue¹¹, reconstitue la trame de cette diffusion presque incroyable de la pensée magique en Europe aux XV^e et XVI^e siècles¹².

Il nous faut mieux comprendre, à présent,

10. Les dernières études sur le Newton ésotérique et féru des Saintes Écritures nous dévoilent un visage inconnu de ce scientifique : passionné de magie et d'alchimie, il apparaît comme un hérétique radical, comme un arien extrémiste dans le domaine religieux : il nie la Trinité, accuse le Pontife romain d'être l'Antéchrist, et les rites catholiques d'être idolâtres, il commente l'Apocalypse d'une façon substantiellement cabalistique (cf. <http://www.newtonproject.ic.ac.uk/index.html>). Le spécialiste J. Gleick nous décrit un Newton occupé par trois intérêts fondamentaux et équivalents : alchimie, science et lutte contre l'idée trinitaire, déclinée dans un sens anti-catholique.

11. F. YATES, *Giordano Bruno et la tradition hermétique*, Bari, 1995.

12. Voir aussi M. D'AMICO, *Giordano Bruno*, Casale Monferrato, 2000.

quel est le véritable rapport magie – science, car il s'agit d'un point déterminant pour la pensée moderne tout entière. La science moderne est, dans une certaine mesure, la seule vraie grande nouveauté culturelle dans laquelle Descartes, et les autres penseurs qui l'ont suivi jusqu'à Kant, par l'effort qu'ils déploient pour penser et fonder cette science, manipulent l'ontologie classique gréco-chrétienne sur un point essentiel que nous allons bientôt identifier¹³.

La science, avec ses thèses méthodologiques, implique en somme une modification radicale de l'ontologie gréco-chrétienne, un changement radical du paradigme gnoséologique et métaphysique médiéval. Il s'ensuit que nous ne comprenons pas la pensée moderne si nous ne la pensons pas à la lumière de cette rupture de fond provoquée par la science.

Mais nous devons clarifier avec plus de précision encore à quel niveau se place le rapport science-magie. Commençons donc par une première analyse. Nous savons qu'il n'y aurait pas eu la Renaissance italienne sans les grandes traductions des textes platoniciens et néoplatoniciens faites par Marci Ficin pour la cour des Médicis, une cour, comme toutes les cours de la Renaissance, pétrie de thèmes magiques dans l'architecture, les statues, les bâtiments...

La chute de Byzance en 1453 provoque une fuite massive de savants de Byzance vers l'Italie, accueillis par les cours italiennes et porteurs de textes d'une rare importance. Or, quand Côme de Médicis ordonne à Ficino de traduire ces textes – nous avons, entre autres, tout Platon, tout Plotin, Proclus et les textes magiques du *Corpus Hermeticum* – il faut noter un détail très intéressant : nous pensons d'instinct qu'il aurait été opportun de traduire avant tout Platon ; au contraire, l'ordre est donné de traduire tout d'abord les textes magiques attribués à la figure mythique de Hermès Trimégiste¹⁴, et la lecture de Platon, de la métaphysique platonicienne, néoplatonicienne et pythagoricienne est une lecture développée à partir de clés d'interprétation de type magique, hermétique. La Renaissance lit en un sens magique la grande métaphysique platonicienne et néoplatonicienne ; elle en fait donc une lecture intrinsèquement gnostique, ou, si l'on préfère, « gnosticisante », tangentiellement gnostique. En quoi consiste cette lecture ? Ou bien : comment la magie influence-t-elle la métaphysique ? Commençons par observer le fait qu'à travers

13. Nous ne pouvons pas non plus oublier un fait important : Descartes, et après lui beaucoup d'autres philosophes, sont des scientifiques de haut niveau ; Descartes lui-même est un mathématicien de génie, mais il a également – et la chose me paraît intéressante – le rêve de révolutionner la médecine ; Locke est un philosophe important, mais il pratique surtout à son tour l'art médical. Le même discours pourrait être tenu sur Leibniz, Pascal, Spinoza, etc.

14. Cela doit être signalé non seulement pour le contenu ésotérique, mais surtout parce que ces textes sont considérés comme plus anciens que tous les autres, constituant une sagesse ancienne et originelle, précédant

8. Cf. J. MEINVIELLE, *Influence du gnosticisme juif sur le milieu chrétien*, Rome, 1995.

9. J. MEINVIELLE, *op. cit.*

Jamblique et les autres penseurs, les autres spécialistes de magie et les magiciens antiques sont redécouverts (et placés aux côtés des textes cabalistiques déjà cités), la lecture de la métaphysique a une orientation platonicienne, alors que la métaphysique de saint Thomas avait un barycentre certainement aristotélicien, et donc plus réaliste. Mais ce n'est pas tout : le Platon qui ressort de cette action de valorisation et de redécouverte est un Platon « pythagoricien », c'est-à-dire un Platon numérolgique, c'est un Platon qui éduque les scientifiques de ce temps, qui sont en grande partie aussi des magiciens, ou du moins initiés à l'hermétisme, à lire la réalité comme si ce qui est vrai dans la réalité était non pas ce qui paraît, mais ce qui est *chiffré*, caché, enseveli sous l'apparence sensible. La science moderne à son aurore, dans le sillage de cette approche magique, numérolgique, gnosticisante, de cette inspiration *pythagoricienne* de fond, lit donc la réalité sensible, le témoignage des sens, comme un moment mort sur le plan cognitif, un moment stérile, incapable de donner accès à la *splendeur de la vérité* dont parlaient pourtant Platon et Aristote. La réalité est cachée au-delà de l'apparence sensible et donc, cela va de soi, seul l'initié, seul le magicien – ou, bientôt, seul le scientifique – peut accéder à cette réalité.

Or, sur la base des prémisses développées jusqu'ici, nous sommes en mesure de comprendre que la science moderne a ceci de profondément différent par rapport à la pensée gréco-classique et chrétienne : elle est radicalement *anti-intuitive*. La pensée classique – il suffit de lire Aristote, Sénèque ou saint Thomas pour s'en rendre compte – est telle que quiconque fait l'effort de prendre ces textes en main se sent pour ainsi dire chez lui, car il y a une correspondance naturelle, une homogénéité entre sens commun et métaphysique classique. La métaphysique classique, même dans ses points les plus élevés ou abstraits, reste intelligible, elle reste communicable, parce que mon sens commun se sent chez lui et comprend sa conceptualité de base. Inversement, la science moderne est radicalement anti-intuitive, c'est un discours sur l'homme qui nie l'évidence la plus immédiate, et adopte comme principe méthodologique fondamental cette négation. De cette façon naît l'image du monde de la nouvelle science galiléenne, à l'intérieur de laquelle les sens ne nous garantissent plus un accès significatif à l'être et au vrai¹⁵, et où le problème n'est plus la connaissance de la vérité de l'être, mais la mesurabilité, la

réduction à des rapports quantitatifs de l'être lui-même (sur la base du nouveau paradigme gnoséologique pour lequel seul est vrai ce qui est mesurable).

Nous pouvons comprendre, à présent, l'*immanentisme* moderne, pour employer un terme un peu difficile, mais que je voudrais vous rendre plus familier, car l'encyclique *Pascendi* fait souvent référence à cette notion.

Nous avons un peu peiné pour en arriver jusqu'ici, mais nous avons maintenant les bases pour comprendre ce qui « mijote sous le couvercle de la marmite », ce qui est sur le point de se passer sur la scène philosophique et ce qui se passe maintenant, et que je chercherai à décrire le plus simplement possible : nous verrons que cela a une importance théologique particulière.

DESCARTES

Nous en sommes donc à Descartes. Descartes, on le sait, est considéré comme le fondateur de la pensée moderne. C'est certainement vrai, mais c'est vrai dans la mesure où nous pensons à Descartes comme au premier métaphysicien qui cherche consciemment à *fonder* la science. Il était clair que, déjà avec Galilée, la science dévalorisait l'expérience sensible, mais on ne savait pas quelle métaphysique il fallait construire pour être en cohérence avec cette idée. Descartes est le premier à s'engager dans cette voie, et il sera suivi par presque tous les penseurs les plus importants (ou considérés comme tels). Prenons l'exemple de Kant : toute sa philosophie est une tentative explicitement déclarée de fonder la physique de Newton : qu'est-ce qui fait que la science, cette image bizarre et abstraite du monde, soit possible sur le plan métaphysique, voilà la question fondamentale qui gouverne la première critique kantienne.

On commence donc à essayer de plier le discours métaphysique afin de le rendre cohérent avec l'image du monde issue de la tradition, d'abord magique, puis scientifico-galiléenne.

On peut dire que c'est une formidable torsion de significations et de catégories qui commence, dans le but de réussir à redire la métaphysique en termes scientifiquement homogènes et cohérents. La pensée classique était fondée, comme nous l'avons vu tout à l'heure, sur le principe suivant lequel penser signifie laisser apparaître l'être, laisser apparaître *quelque chose d'autre*, en s'identifiant avec ce quelque chose, si bien que le sujet connaissant ne fait qu'un, en quelque sorte, avec l'objet connu ; il n'y a donc pas une nature de la pensée comprise en tant que telle en dehors du moment où elle se laisse, pour ainsi dire, remplir par la signification de l'être. Avec Descartes, on assiste à la destruction de ce principe. L'idée devient une simple *image mentale* qui s'interpose entre la pensée et la réalité.

En partant de telles bases, l'issue ne peut être que le *scepticisme*, et on a l'adoption méthodologique d'un principe qui devient décisif pour Descartes, à savoir le principe suivant lequel en dehors de la pensée, il pour-

rait ne rien y avoir. C'est précisément la phrase que Descartes écrit dans le *Discours de la méthode* : en quelques lignes, il met un point final à la métaphysique classique : « Ainsi, à cause que nos sens nous trompent quelquefois, je voulus supposer qu'il n'y avait aucune chose qui fût telle qu'ils nous la font imaginer. (...) Considérant que toutes les mêmes pensées que nous avons étant éveillés nous peuvent aussi venir quand nous dormons, sans qu'il y en ait aucune pour lors qui soit vraie, je me résolus de feindre que toutes les choses qui m'étaient jamais entrées en l'esprit n'étaient non plus vraies que les illusions de mes songes »¹⁶.

L'expression employée par Descartes, « je me résolus de feindre », est intéressante : *je fis semblant de penser que tout ce que je croyais être vrai n'était pas vrai, et qu'en dehors de mes sens, il n'y avait pas de réalité*. Ce ne sont que quelques lignes, et elles jettent les bases de ce château extraordinaire – ce *monstrum* – qu'est la pensée cartésienne.

Remarquez que les phrases que nous venons de citer auraient fait rire, le terme n'est pas trop fort, un saint Thomas ou un Aristote, rire en ce sens que si on les lit avec le regard rigoureux de la métaphysique classique ou thomiste, il est presque incroyable que l'on puisse seulement partir d'une thèse sceptique de ce type, car nous savons très bien que toute thèse sceptique – saint Augustin l'avait déjà très bien démontré – donne immédiatement naissance à un grand cercle vicieux, si bien que le scepticisme radical est de fait impossible. Le scepticisme est à peine plus qu'une forme grotesque d'*infantilisme* philosophique, et sa profondeur n'est qu'apparente.

Le sceptique devrait se taire, car s'il parle, il entre immédiatement dans des contradictions insolubles. En effet, même le sceptique le plus radical, lorsqu'il parle, ne peut pas faire autrement que de croire à l'*absoluité de la vérité* de son instance sceptique. Mais Descartes, lui, n'a aucune pudeur, et il n'a pas peur de partir de ce principe. Je vous rappelle au passage qu'il avait une sorte de dégoût et de haine pour la philosophie scolastique qui lui avait été transmise pendant ses années d'études, et ce détail explique bien des choses. On voit ici à l'œuvre pour la première fois le *présupposé naturaliste*, qui est l'expression philosophique qui décrit ce que nous venons de voir placer à la base de la philosophie cartésienne.

Cela signifie que Descartes fonde sa stratégie de pensée sur un présupposé sans fondement, une thèse non démontrée et non démontrable, un véritable postulat injustifié.

Et quelle est l'essence de ce présupposé naturaliste ? Le présupposé naturaliste dit ceci : *notre esprit ne saisit pas les choses, les choses en tant que telles, en elles-mêmes, comme le pensaient Aristote et saint Thomas, mais il ne saisit que les modifications psychophysiques de nos sens*. Avoir une sensation, pour Descartes, signifie avoir un rapport

non seulement celle de la philosophie grecque, mais aussi la Bible chrétienne elle-même.

15. L'analyse critique des conséquences métaphysiques induites par la science moderne ne signifie pas, bien évidemment, que la science ne puisse pas être valorisée à partir d'une perspective de foi, ou que son extraordinaire efficacité pratique doive être dédaigneusement dévalorisée. C'est si vrai que l'Église, précisément, a été à l'époque médiévale et moderne le principal vecteur capable de favoriser le développement de la science (ce n'est pas par hasard si la liste des scientifiques-prêtres ayant caractérisé les siècles de l'âge moderne est interminable).

16. R. DESCARTES, *Discours de la méthode*.

non pas avec le monde, mais avec une modification psychophysique qui se produit en moi : tel est le postulat cartésien, et c'est le « péché originel » de la pensée moderne, c'est la source de l'*immanentisme* métaphysique moderne.

Le postulat classique est lui aussi un postulat, mais un postulat opposé à un autre postulat ne suffit pas pour le réfuter. Et il y a une différence encore plus importante : les principes dont partaient les classiques étaient parfaitement cohérents et en continuité avec le sens commun, ils étaient donc « certifiés crédibles » par un *consensus gentium* implicite et universel.

Nous sommes donc, avec ce grand philosophe, face à un choix dogmatique, à un choix de nature fidéiste. Descartes a confiance en son postulat : on ne regarde pas ce qui est donné à la connaissance avec cet étonnement et cette stupeur dont parlait Aristote, mais *on a déjà décidé que ce qui est réel, c'est la chose en soi comprise comme quelque chose de physique et de matériel et que, par conséquent, je ne peux plus connaître réellement le monde extérieur dans sa véritable essence, parce que je ne connais que les modifications psychophysiques que la chose imprime à mes sens.* Dans une telle perspective, on est en outre contraint de renoncer à l'autre catégorie clé de la gnoséologie gréco-chrétienne, à savoir l'idée que l'intelligence, à travers les sens, atteint la forme ou essence de l'être en soi, si bien que le geste cognitif n'est jamais seulement sensible, mais aussi toujours et avant tout intellectif. Puisque le présupposé matérialiste n'accorde a priori le titre de réel qu'à ce qui est matériel, il est évident qu'il est contraint de chasser de la nouvelle métaphysique toute idée de *forme essentielle*, et à renoncer ainsi à toute ontologie harmonieuse de la substance¹⁷.

Dans ces conditions, l'homme n'a plus accès à l'être, et c'est comme s'il était enfermé en lui-même : telle est, en définitive, la découverte, si l'on peut dire, du *cogito*. Si je n'ai plus accès à l'être, que me reste-t-il comme sujet de connaissance ? Il me reste cet ensemble d'idées qui existent pourtant, parce que je vois que j'ai un esprit traversé par un flux idéatif que je gouverne, mais aussi par lequel je suis dépassé et possédé (Freud et Sartre attendent déjà derrière la porte, comme on voit !). Je n'ai en moi que ce matériel idéatif, qu'il est si facile de confondre avec un rêve ; mais je n'ai plus aucune possibilité de penser que ma raison atteint et saisit *l'être en tant qu'être*.

17. On comprend maintenant plus facilement pourquoi la faiblesse de fond de la métaphysique cartésienne consiste précisément en cet enfermement dans ces apories insolubles qui se placent, sous le nom de *dualisme métaphysique*, entre *res cogitans* et *res extensa*. Si l'on renonce en effet aux principes de fond de la pensée classique gréco-chrétienne, on glisse inévitablement soit dans un dualisme rigide et indéfendable, soit dans un monisme tout aussi ridicule et peu crédible. C'est la disparition inexorable de la possibilité de maintenir la géniale ré-élaboration thomiste du principe de l'*analogie de l'être*.

Ma pensée ne saisit que ses pensées, si vous me permettez de le dire ainsi. On a alors une inévitable réduction de type rationaliste, subjectiviste, immanentiste. La vérité, le sens – s'ils se trouvent quelque part – ne sont et ne peuvent venir que de la raison de l'homme.

La vérité, si elle doit jaillir de quelque part, ne pourra jaillir que de la pensée. Ce n'est plus l'être qui fonde et domine la pensée, mais c'est la pensée qui devra, par d'étranges tours sur elle-même, refonder l'être et refonder Dieu, et poser en être tout ce qui est ; tout partira de ce *cogito* enfermé en lui-même, interdit d'un rapport ontologiquement fécond avec le monde.

Voilà le geste fondamental de Descartes. Si je ne peux me fier qu'aux contenus qui s'agitent à l'intérieur de mon *cogito*, je devrai partir de ces contenus et, en me fondant sur eux, remonter à tout le reste : au monde, à Dieu, à l'absolu, à la signification des choses ; mais c'est mon *cogito*, ma raison, qui constitue le fondement. Telle est la dérive anthropocentrique qui, bien avant de frapper notre pauvre Karl Rahner, a déjà frappé Descartes¹⁸.

L'anthropocentrisme est l'essence de la Renaissance, mais il est aussi, en réalité, l'essence de la *gnose apocryphe cabalistique*, et il représente en dernière instance une *déification* de l'homme, un sujet sur lequel nous devons bientôt revenir. Nous sommes ainsi placés face à au grand geste de pensée, geste sacrilège, qui se trouve à l'origine de la culture et de l'histoire moderne. En effet on a déjà avec Descartes, bien qu'implicitement, l'affirmation de cette radicale – et fatale – distorsion métaphysique : si c'est le *cogito* qui fonde l'être, l'être n'est plus fondé par Dieu, et la pensée n'a plus de maître à écouter, à savoir la réalité. Toute la philosophie moderne n'est rien d'autre qu'une variation sur ce thème.

Il y a ensuite des détails que l'on passe en général sous silence : Paul Arnold, dans son histoire des Rose Croix¹⁹, consacre un chapitre dense et important au rapport entre Descartes et les Rose Croix. C'est un sujet très intéressant, même si certains aspects restent dans l'ombre : on ne sait pas avec certitude si Descartes fut ou non un Rose Croix, s'il eut seulement de la sympathie pour ce mystérieux mouvement. Mais il est important de rappeler que les Rose Croix ont eu une grande importance dans l'histoire politique et culturelle de l'Europe moderne, et il est certain que Descartes a eu d'intenses rapports avec la tradition Rose Croix. La même observation peut être faite pour Bacon (un autre philosophe de la « nouvelle science » et du « monde nouveau »), Comenius, Spinoza, Leibniz. Cette remarque sur Descartes et les Rose Croix me semble mettre en évidence un

18. Cf. CORNELIO FABRO, *Le virage anthropologique de Karl Rahner*, Milan, 1974, où l'auteur démolit la fausse interprétation de saint Thomas donnée par le philosophe allemand, profondément influencé par son maître Martin Heidegger, l'un des protagonistes du retour de la gnose au XX^e siècle.

19. PAUL ARNOLD, *Histoire des Rose Croix*, éd. Mercure de France, 1955.

trait constant : lorsqu'on abandonne les sentiers sûrs de la doctrine catholique, de la saine métaphysique, du Magistère, il est rare que cela ne débouche pas, d'une façon ou d'une autre, sur des instances magico-ésotériques. Cela est vrai à tout niveau, même au niveau politique : nous pensons aux rapports entre « risorgimento » italien et ésotérisme, entre nazisme et magie, mais aussi entre marxisme-bolchévisme et lignes de tension à caractère satanique et magique.

En nous appuyant sur la compréhension des raisons de la dérive subjectiviste du *cogito* cartésien, nous sommes prêts à aborder la pensée qui l'a suivi, et qui n'est qu'une grande variation sur ce thème. L'effet le plus immédiat du subjectivisme cartésien est de fait une issue de type agnostique, quand elle n'est pas explicitement athée. En effet le cartésianisme – s'il est accepté dans ses présupposés – implique la destruction radicale de la théologie naturelle et des voies thomistes menant à Dieu parce qu'évidemment, si la connaissance est exclusivement le rapport entre mon Moi et son matériau idéatif, je ne pourrai plus, en partant du monde, en partant de la contemplation de la nature, remonter à Dieu.

La science moderne et la pensée cartésienne se fondent sur l'élimination des *causes finales* et des *formes essentielles*²⁰. Si l'on élimine les causes finales, nous savons que l'on glisse dans des difficultés explicatives énormes. Pensez, par exemple, à la crise de l'évolutionnisme, qui refuse le finalisme d'extraction gréco-chrétienne, mais qui se trouve ensuite dans des contradictions extraordinaires. Descartes, en éliminant les causes finales dans le sillage de Galilée, interdit tout passage du monde à Dieu. Ce passage si évident et si nécessaire que, avant même la révélation chrétienne, il avait porté les esprits lucides et profonds des grands grecs du monde à Dieu – ce passage n'est plus possible. Le subjectivisme immanentiste (*subjectivisme* parce que je n'ai que le sujet comme point d'appui métaphysique ; *immanentiste* parce que le vrai, l'absolu, le fondement se trouve dans le sujet, à l'intérieur du sujet) a donc comme issue la réduction de Dieu au monde, ou plutôt la réduction de Dieu à l'homme. Dieu et homme finiront inévitablement par coïncider, nous allons

20. Il faut ici remarquer, ne serait-ce qu'en passant, que dans une perspective de foi, seule une *métaphysique réaliste* a du sens, entre autres pour la raison fondamentale suivante : puisque tout ce qui est créé par Dieu, on ne peut que penser que Dieu crée l'être sur la base d'une idée de celui-ci, et en vue de fins et d'une harmonie ontologique liant dans une très solide unité le tout de la création (le contraire impliquerait une absurde « création casuelle » : une véritable *contradiction in adjecto*) ; l'être incarne donc la forme que Dieu lui assigne ; c'est pourquoi la *forme essentielle* propre aux êtres transcende le geste cognitif de l'homme qui la saisit de façon intellectuelle, puisqu'elle est une propriété fondant ontologiquement l'être lui-même. Penser le contraire signifierait – même implicitement – penser l'esprit de l'homme comme créateur, comme un esprit divin : c'est exactement l'issue ultime de l'immanentisme moderne avec la pensée idéaliste.

voir bientôt comment et pourquoi. Soit Dieu est réduit à l'homme et au monde, soit Dieu est totalement exclu, et c'est l'athéisme. L'athéisme est du reste implicite dans ce refus de reconnaître la richesse de sens originelle du monde, et la transcendance de la vérité et de la beauté par rapport à la raison connaissante : telle est la véritable *hybris* qui est au cœur de la pensée moderne.

LES LUMIÈRES : DROIT AU BONHEUR ET BARBARIES

Nous devons accomplir maintenant – ne serait-ce que par de brèves allusions – un passage décisif sur le plan théorétique : le passage vers les Lumières. Les Lumières sont sans aucun doute filles du rationalisme cartésiano-galiléen. Je dirai même plus : les Lumières sont la tentative consciente de généraliser l'*instance critique* subjectiviste et rationaliste du domaine physico-naturel à tous les domaines, y compris le domaine religieux.

Par conséquent, si je peux me permettre cette expression imagée, les Lumières sont un cartésianisme que l'on a fait *déborder* dans toutes les sphères de la réalité, et elles aboutissent enfin, de façon logique, au thème de la dignité de l'homme, aux droits de l'homme et du citoyen de 1789, au *droit au bonheur*. Si en effet c'est le *cogito*, en dernière instance, qui fonde la vérité, et non pas la vérité qui fonde le *cogito*, cela signifie que le *cogito* est l'Absolu, c'est-à-dire, en théologie, Dieu. Or si l'homme est pensé comme Dieu, il est évident qu'il ne peut plus être sujet à des devoirs, mais seulement à des droits, et qu'aucune limite ne peut être mise, du moins en principe, à sa volonté libre, non plus pensée comme blessée et encline au mal à cause du péché originel, mais « bonne » par nature, de façon rousseauiste. C'est dans cette césure historique que se trouve la grande révolution culturelle moderne, que l'historien Ellul a soigneusement reconstituée dans son livre *Métamorphoses du bourgeois*²¹. Ellul démontre que l'idée centrale de ce dix-huitième siècle, qui constitue sûrement l'une des fractures les plus significatives par rapport à la tradition de la pensée chrétienne précédente, est l'apparition de la catégorie de *droit au bonheur*. Cette idée n'est possible, nous l'avons vu plus haut, que si j'ai une image *divinisée* de l'homme, car penser à un homme qui par nature a droit au bonheur – ou à la *recherche du bonheur*, comme l'énonce la *Déclaration d'indépendance* des États-Unis d'Amérique, et comme l'affirme implicitement la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* – signifie que je pense à l'homme comme à Dieu, je pense à l'homme comme à l'absolu, comme au fondement du sens même de sa vie. Et cette possibilité de divinisation de l'homme est également l'aspect fondamental, d'ailleurs, qui réunit la Révolution moderne et la gnose antique. Dans les deux cas, nous sommes face à un renversement antéchristique de l'ordre voulu par le Créateur, nous sommes face à la tentative de l'homme de décider par lui-même de ce qui est bien et de ce qui est mal, en une

autosuffisance aussi absolue que gravement coupable.

On passe ainsi de la tradition millénaire de sainteté chrétienne, et plus spécifiquement catholique, fondée sur le couple *devoir / sacrifice*, de la société du devoir et du sacrifice, de l'immolation de soi, à la société du droit et du bonheur. C'est la destruction complète de l'idée même de sacrifice, et la naissance – comme le démontre Daniel Mornet dans une étude très intéressante – de la haine de l'Église catholique et de sa Messe, qui témoigne de façon si évidente du sacrifice de Notre Seigneur comme fondement du monde, fondement de l'histoire et de la vie : cette idée était quelque chose qu'il fallait détruire. Nous savons que la seule chose que Luther ne supportait pas dans le catholicisme était l'idée de renouvellement non sanglant et de représentation du sacrifice du Christ dans la sainte Messe : c'était ce qu'il voulait détruire, car il était convaincu – et en un certain sens il avait raison – que si l'on détruisait la sainte Messe, la papauté et le catholicisme tomberaient eux aussi.

Enfin, je pense qu'il est inutile de rappeler que les membres des cercles dans lesquels se développe la nouvelle idéologie sont très souvent les mêmes que les membres de cette véritable toile d'araignée de loges maçonniques qui, au cours du XVIII^e siècle, s'étend sur toute l'Europe. De même qu'étaient aussi francs-maçons les jacobins et les autres groupes de révolutionnaires radicaux qui prendront le pouvoir en France, déchaînant la furieuse et célèbre persécution de l'Église catholique, au cours de laquelle la profanation des tabernacles, des hosties et des églises sera chose courante.

La *Révolution moderne* (terme que nous utilisons au sens large pour désigner tout le processus qui part de la Renaissance et qui, à travers la Réforme, les Lumières, la Révolution française et les étapes suivantes, vise à la dissolution de la *respublica christiana*²²) implique, de façon parfaitement cohérente avec les prémisses métaphysiques mises en lumière jusqu'ici, la destruction complète de l'ordre chrétien, en particulier la destruction de la royauté sociale de Notre Seigneur, et marche vers une conception de la politique comme autofondée quant à l'origine de la souveraineté. La distorsion des principes de base de la métaphysique gréco-chrétienne produit donc, en dernière instance, des conséquences très graves à tous les niveaux, y compris le niveau politique. La sphère politique est même le lieu où se manifeste, dans toutes ses potentialités inhumaines et anti-chrétiennes, la nouvelle philosophie anthropocentriste qui caractérise la modernité²³.

22. Dans une étude très riche et profonde, R. de Mattei met très habilement en évidence les lignes de tensions qui lient étroitement la Réforme protestante, et en particulier ses développements sectaires radicaux (anabaptisme, etc.) au développement de la franc-maçonnerie, du jacobinisme et de l'idéologie communiste (R. DE MATTEI, *À gauche de Luther*, Rome 1999).

23. Pour la nouvelle conception du rapport entre sphère

Nous comprenons mieux, maintenant, la phrase par laquelle Horkheimer et Adorno présentaient au lecteur leur texte *La dialectique des Lumières*, en disant : « Le second *excursus* traite de Kant, Sade et Nietzsche, inflexibles exécuteurs de l'illumination. Il montre comment l'**assujettissement de tout ce qui est naturel au sujet maître de soi débouche précisément sur la domination de l'objectivité et de la naturalité la plus**

religieuse et sphère politique, avec des références particulières à Rousseau, cf. J. L. TALMON, *Les origines de la démocratie totalitaire*, P. ZARCONI, *La face cachée de la démocratie. Rousseau totalitaire*, et P. PASQUALUCCI, *Politique et religion. Essai de théologie de l'histoire*. Dans ce dernier ouvrage, l'auteur localise sans hésitation le cœur de la vision moderne de la religion chez Rousseau et dans la thèse de fond qui sous-tend, tantôt implicitement, tantôt explicitement, toute sa pensée : le bonheur – le véritable grand mythe du dix-huitième (et de notre époque) – ne peut être atteint par l'homme que si l'homme est rendu « un », au-delà de tout dualisme ou opposition entre immanence et transcendance, entre sphère profane et sphère religieuse, et donc entre sphère sociale-politique et sphère privée et personnelle. Cela signifie que seul un homme réduit à la sphère politique pure sera heureux, à l'intérieur d'un système que nous pourrions qualifier de biopolitico-totalitaire, et que la religion révélée doit être bannie comme *auctoritas* normative ayant un fondement dans la transcendance de Dieu. Dans la perspective rousseauiste la religion doit, autrement dit, être reléguée dans la sphère de l'intériorité, du sentiment et de la conscience subjective, renoncer à toute structuration rationnelle rigoureuse, et s'adapter plastiquement aux exigences de l'individu, à ses besoins et à sa vision du monde, à l'intérieur d'une christologie sentimentale et esthétisante parfaitement décrite dans le discours du vicaire savoyard de l'Émile. C'est à ce niveau que se place aussi le rapport Réforme / politique ; c'est Luther, on le sait, qui avant Rousseau ouvre la voie à une dérive d'abord sentimentale et subjectiviste, puis déiste et rationaliste (à l'âge du protestantisme libéral), du christianisme. La religion ne se fonde plus sur l'effort de l'homme pour s'ouvrir à l'intelligence de la Parole et de l'appel que Dieu lui adresse, mais elle se développe « à la mesure » de notre conscience au sens immanentiste et naturaliste. La lutte pour guérir la fracture entre *bourgeois* et *citoyen*, et faire de l'homme une unité « heureuse » et pacifiée au-delà de la *conscience malheureuse* religieuse judéo-chrétienne, est aussi la ligne rouge, il ne faut pas l'oublier, qui se développe le long de l'axe Rousseau-Hegel-Marx, et qui lie étroitement les deux penseurs allemands à leur prédécesseur genevois. Au sein de cette pensée, le Moi individuel, compris dans son irréductibilité morale et spirituelle à la classe ou à la société dont il fait partie, est toujours élément négatif, et le sujet ne peut aspirer à la vérité que s'il se perd dans le tout, s'il accepte de se dissoudre dans le moment collectif. Quoi qu'il en soit, si la politique prétend, à partir du Contrat social (mais le véritable acte conscient de naissance de cette conception est plus ancien et doit être retrouvé, au minimum, dans le *Léviathan* de HOBBS) s'autofonder comme structure totalement autonome quant à l'origine de la souveraineté, il va de soi, et ceci est la seconde partie de la thèse de Pasqualucci, qu'une guerre idéologique absolue s'ouvrira entre les nouvelles formes de pouvoir démocratico-totalitaires (c'est la formule qui traduit le mieux la notion de jacobinisme) et l'Église catholique, témoin irréductible du primat métaphysique de la Transcendance, c'est-à-dire témoin d'un homme et

21. J. ELLUL, *Métamorphoses du bourgeois*, Milan, 1972.

aveugle »²⁴. Un peu plus loin dans le même texte, ils affirment encore plus durement : « Les lumières, dans le sens le plus large de pensée en continuels progrès, ont depuis toujours eu pour objectif de retirer la peur aux hommes et de les rendre maîtres. **Mais la terre entièrement illuminée resplendit sous le signe du malheur triomphal** »²⁵. Du reste, ces auteurs sont les premiers à comprendre clairement que le symbole et le point d'arrivée ultime et secret de la culture illuministe est l'univers totalitaire et pansexualiste des romans de Sade, dans lesquels apparaît de toute évidence que l'issue ultime d'une raison pensée comme autofondée est la barbarie, la violence, et ce aussi – pour ne pas dire surtout – dans le domaine politique :

d'un monde (même politique) qui, au lieu de trouver en soi leur propre sens et leur propre raison d'être, reconnaissent le primat de Dieu et posent le problème eschatologique comme centre de gravité tant social et politique qu'existential.

24. HORRKEIMER – ADORNO, *La dialectique des Lumières*, Turin, 1997, p. 8.

25. *Op. cit.*, p. 11.

« Cela veut dire, répondit le prince – écrit Sade – que le gouvernement doit réguler lui-même la population et avoir en main tous les moyens pour la détruire, s'il a raison de la craindre, ou pour l'accroître, s'il le retient nécessaire, et il ne peut y avoir d'autre équilibre de sa justice que celui de ses intérêts ou de ses passions, unis seulement aux intérêts et aux passions de ceux qui, comme nous l'avons dit, ont obtenu de lui autant de pouvoir que nécessaire pour multiplier le sien (...) Retirez au peuple que vous voulez soumettre son dieu, et démoralisez-le; tant qu'il n'adorera pas d'autre dieu que vous, qu'il n'aura pas d'autres mœurs que les vôtres, vous serez toujours ses maîtres... laissez-lui même en échange la plus large faculté de commettre des délits; et ne le punissez jamais, à moins que ses aiguillons ne se retournent contre vous »²⁶. Voilà le vrai programme du *totalitarisme de la dissolution*, pour employer la célèbre catégorie d'Augusto Del Noce, préfigurée par le fer-

26. SADE, *Histoire de Juliette*, cit. in *Dialectique des Lumières*, op. cit. p. 94-95.

vent illuministe et révolutionnaire Sade, en cours de pleine réalisation depuis deux siècles²⁷.

27. Le passage cité est intéressant, entre autres, parce qu'il se révèle être une anticipation véritablement prophétique du « complot démographique » mis en œuvre par l'ONU et par d'autres organisations mondialistes d'inspiration directement ou indirectement maçonnique au cours du XX^e siècle (sur le rôle de l'ONU dans les grands génocides du second après-guerre, cf. F. ADESSA, *ONU, Jeu de massacre*, Brescia, 1996). Le fait que la Révolution française ait été animée, dans les phases les plus sombres de la terreur jacobine, par des instances volontairement génocidaires, a été prouvé par GRACCHUS BABEUF, dans *La guerre de Vendée et le système de dépeuplement*; cf. aussi R. SECHER, *Le génocide vendéen*. Les analogies entre les génocides de la Révolution française et les pires horreurs du régime nazi ou bolchevique sont habilement développées dans l'ouvrage, vulgarisateur mais rigoureux, de J. DUMONT, *Les faux mythes de la Révolution française*.

venin des ariens dont la doctrine, au lieu d'être apostolique, est la doctrine des démons et du diable qui est leur père, ou plutôt est une doctrine impertinente et brutale : une doctrine folle et extravagante, ainsi que les mulets sont sans esprit et sans connaissance. »

SURSUM CORDA! SAINT ANTOINE ABBÉ ET LA CRISE ARIENNE

À notre article *Les points nécessaires à un assainissement de l'Église*, paru dans notre numéro de septembre dernier, un prêtre, découragé, réplique que l'Église est « désormais incurable ». Il n'en est pas ainsi. La foi nous assure que les puissances infernales ne prévaudront pas contre elle, et l'histoire nous confirme que chaque victoire apparente de l'ennemi a été suivie d'une renaissance triomphale de la sainte Église de Dieu. La foi et les saints nous assurent d'ailleurs que tout cela n'arrive pas sans une permission spéciale de la divine Providence, comme l'atteste le passage suivant de la « *Vie de saint Antoine* » écrite par saint Athanase.

« Un jour, étant assis, il [saint Antoine] entra en extase et demeura longtemps dans la contemplation de Dieu en jetant de grands soupirs. Une heure après, soupirant encore, il se tourna vers ceux qui étaient présents, et tout tremblant se releva pour prier encore Dieu. Puis il se jeta à genoux et il y resta fort longtemps, et se releva en pleurant. Cela remplit d'étonnement et d'effroi tous ces solitaires qui le supplièrent et pressèrent tellement de leur faire savoir ce que c'était, qu'il leur dit enfin avec un profond soupir, car il y était contraint : « Ô mes enfants, la mort me serait beaucoup plus douce que de voir arriver ce que j'ai vu ». Entendant cela, ils le pressèrent encore. Il ajouta en versant quantité de larmes : « La colère de Dieu doit tomber sur son Église et elle sera livrée entre les mains de gens égaux en humanité à des bêtes. Car j'ai vu la table du

Seigneur environnée de tous côtés de mulets qui, à grands coups de pied renversaient tout; et ces coups de pied étaient comme font des bêtes qui sautent et qui ruent. Et quant à ce pourquoi vous m'avez vu soupirer, c'est que j'ai entendu une voix qui disait : Mon autel sera profané ».

Antoine eut cette vision et deux ans après, arriva ce débordement des ariens et le ravage qu'ils ont fait dans nos églises, d'où ils ont emporté par la force les vases sacrés et ils les ont fait emporter par les païens qu'ils ont contraints de venir avec eux, dans les boutiques où, en leur présence, ils ont traité comme il leur a plu la table du Seigneur. Et alors nous avons tous jugé que, par les coups de pied de ces mulets, Dieu avait fait voir à Antoine par avance ce que les Ariens, comme des bêtes brutes, font maintenant dans l'Église.

Mais, après avoir eu cette vision, il consola ceux qui étaient présents, en leur disant : Mes enfants, ne perdez pas courage néanmoins. Car, comme le Seigneur s'est mis en colère, il aura compassion de nos maux; il nous délivrera; l'Église retrouvera ses premiers ornements et reluira avec sa splendeur accoutumée. Vous verrez ceux qui auront souffert persécution, être rétablis avec honneur. Vous verrez l'impie retourner se cacher dans ses antres et dans ses cavernes ordinaires et la foi orthodoxe se rétablir de tous côtés avec une pleine confiance et une entière liberté. Prenez garde seulement à ne pas vous laisser infecter par le

COURRIER DE ROME

Édition en Français du Périodique Romain
Si Si No
Directeur : R. Boulet
Rédacteur : Abbé de Taveau
Adresse : B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex
N° CPPAP : 0408 G 82978
Imprimé par
Imprimerie du Pays Fort
18260 Villegenon
Direction
Administration, Abonnement
Secrétariat
B.P. 156
78001 Versailles Cedex
E-mail : courrierderome@wanadoo.fr
Correspondance pour la Rédaction
Via Madonna degli Angeli, 14
Italie 00049 Velletri (Rome)
Abonnement

• France :

- de soutien : 40 , normal : 20 ,
- ecclésiastique : 8

Règlement à effectuer :

- soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France,
- soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.

• Suisse :

- de soutien : CHF 100, normal CHF40
- ecclésiastique : CHF 20

Règlement :

- Union de Banques Suisses - Sion
C / n° 891 247 01E

• Étranger : (hors Suisse)

- de soutien : 48 ,
- normal : 24 ,
- ecclésiastique : 9,50

Règlement :

IBAN : FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057
BIC : PSST FR PPP AR